

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INFLUENCE DU TERRITOIRE ET DES APPROCHES DE PLANIFICATION SUR LA DIFFÉRENCIATION
DES INSTRUMENTS DE L'ACTION PUBLIQUE : LE CAS DES PROGRAMMES PARTICULIERS
D'URBANISME

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN ÉTUDES URBAINES

PAR
ÉMILIE-JADE BIGELOW

JANVIER 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

À mon directeur de recherche Michel Rochefort pour son soutien et ses conseils tout au long de mon parcours. Merci pour toutes les opportunités de recherche et les portes professionnelles vers lesquelles tu as su me guider.

Pour nos rencontres urbaines au parc et nos nombreuses tomates virtuelles, Ève et Valérie, merci pour votre amitié et votre intelligence.

Merci à Nicolas, Joseph et Leticia pour vos encouragements et votre amour durant les trois dernières années. Ils ont été inestimables pour l'achèvement de ce travail.

À tous les membres de ma famille qui m'ont encouragé, je vous remercie grandement. Votre soutien a été grandement apprécié. Idem pour les cartes-cadeaux d'épicerie depuis mon déménagement à Montréal.

Un merci particulier à ma mère Dominique. Merci de m'avoir transmis ton amour des études et la valorisation de faire ce que l'on aime. Ils m'ont mené jusqu'ici. J'aurais voulu que le processus de changement de nom au registre de l'état civil soit achevé avant le dépôt de ce mémoire. Même si ton nom de famille n'apparaît pas officiellement sur la page titre, dans mon cœur je le signe Émilie-Jade Bigelow-Larocque.

À ma grand-mère Mariette, âgée de 88 ans, qui a une soif
d'apprendre et qui aurait tant voulu faire des études
comme j'ai eu la chance de le faire.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire s'inscrit en partie dans le projet de recherche « Aménagement de proximité : l'expérience des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) au Québec » (FRQSC référence : 2018-NP-205606) mené par M. Michel Rochefort, professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, et auquel nous participons en tant qu'assistante de recherche depuis novembre 2019. Plus précisément, il contribue à l'un des axes de cette recherche, à savoir les facteurs qui influencent le contenu des PPU ainsi que leur territoire d'application.

Toutefois, notre mémoire s'en distingue également. D'abord, il soulève des questions qui lui sont propres. Certaines permettent d'analyser de façon plus approfondie la notion de territoire. D'autres traitent des approches de planification, à savoir un aspect qui n'est pas traité dans la recherche financée par le FRQSC. De plus, notre échantillon comprend deux villes supplémentaires afin d'explorer davantage les logiques de différenciation et de standardisation des instruments de l'action publique (IAP).

Dans un autre ordre d'idée, il est important de noter que nous ne révélons pas le nom des différentes villes ayant participé à la recherche afin de protéger l'anonymat des personnes interviewées. Les cas à l'étude sont plutôt identifiés par un code alphanumérique.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS _____	ii
AVANT-PROPOS _____	iv
LISTE DES FIGURES _____	ix
LISTE DES TABLEAUX _____	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES _____	xiii
RÉSUMÉ ABSTRACT _____	xiv
INTRODUCTION _____	16
PREMIÈRE PARTIE DE LA MISE EN CONTEXTE À LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE _____	19
CHAPITRE I LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME : UN INSTRUMENT DE L'ACTION PUBLIQUE ENTRE STANDARDISATION ET DIFFÉRENCIATION _____	20
1.1 Le programme particulier d'urbanisme : un instrument balisé par la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> _____	21
1.1.1 Un instrument d'urbanisme relativement récent _____	21
1.1.2 Un instrument d'urbanisme entre planification et contrôle _____	22
1.1.3 Un instrument d'urbanisme facultatif dont le contenu est variable _____	23
1.2 Le PPU : un instrument de l'action publique _____	25
1.2.1 Les fondements de la notion d'IAP _____	25
1.2.2 La pertinence de la notion d'IAP pour la recherche _____	28
1.2.3 Des typologies d'IAP touchant plusieurs aspects couverts par les PPU _____	29
1.3 Le PPU : entre standardisation et différenciation de l'action publique _____	33
1.3.1 Les logiques de standardisation et de différenciation _____	33
1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait _____	34
1.4 La problématique de recherche. Pousser la réflexion sur la différenciation des PPU en tant qu'IAP _____	37
CHAPITRE II UN CADRE CONCEPTUEL QUI ARTICULE TERRITOIRE ET APPROCHES DE PLANIFICATION _____	39
2.1 Le territoire : une notion centrale _____	40
2.1.1 La définition du concept de territoire _____	40
2.1.2 Les différentes façons d'aborder le territoire _____	43
2.2 Les approches en matière de planification territoriale : théorie et cadre d'analyse _____	50
2.2.1 La planification rationnelle globale _____	52
2.2.2 La planification par petits pas éclatés _____	54

2.2.3	La planification stratégique	55
2.2.4	La planification collaborative	56
2.2.5	Le modèle d'analyse des approches de planification territoriale	58
2.2.6	Une synthèse des éléments concernant les approches de planification territoriale	62
2.3	Les hypothèses de recherche	65
CHAPITRE III LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE : UNE COLLECTE DES DONNÉES AVEC 31 CAS D'ÉTUDE		67
3.1	Une approche qualitative basée sur une étude de cas multiples	68
3.2	La sélection des cas d'étude	69
3.2.1	La sélection des cas pour la banque de données commune	69
3.2.2	La sélection des cas pour la banque de données exclusive au mémoire	70
3.2.3	Les considérations éthiques	72
3.3	Les deux outils de collecte de données	73
3.3.1	L'analyse documentaire	73
3.3.2	L'entretien semi-dirigé	74
3.4	Le traitement des données	77
3.4.1	L'analyse des éléments de contenu des PPU	78
3.4.2	L'analyse de la façon d'aborder le territoire et les autres éléments liés	81
3.4.3	L'analyse des approches de planification territoriale	85
3.5	Le court portrait des villes sélectionnées et des PPU analysés	89
DEUXIÈME PARTIE LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET LA DISCUSSION		91
CHAPITRE IV LES ÉLÉMENTS DE CONTENU DES PPU		92
4.1	Les thématiques considérées	93
4.1.1	Ville A — Un PPU avec la densification comme thématique déterminante	97
4.1.2	Ville B — Dix PPU au contenu similaire	98
4.1.3	Ville C — Sept PPU aux thématiques transversales	100
4.1.4	Ville D — Cinq PPU axés sur la mobilité et l'arrimage aménagement-transport / TOD	102
4.1.5	Ville E — Trois PPU où domine la thématique paysage, identité et patrimoine	104
4.1.6	Ville F — Trois PPU liés par le développement économique	105
4.1.7	Ville G — Deux PPU considérant toutes les thématiques	107
4.1.8	Les thématiques les plus déterminantes	111
4.2	Les niveaux d'exhaustivité et de détail des thématiques considérées	112
4.3	Les modifications réglementaires et les outils d'accompagnement	117
4.4	Les familles de contenu des PPU	119
4.4.1	L'influence de la famille de contenu sur les niveaux d'exhaustivité et de détails	120
CHAPITRE V LES DESCRIPTIONS, ANALYSES ET DÉLIMITATIONS DES TERRITOIRES DE PPU		122
5.1	Les aspects transversaux du territoire	123
5.2	Les aspects de la posture essentialiste : une façon incontournable d'aborder le territoire	126
5.2.1	Ville A — Un PPU pour le centre-ville	128
5.2.2	Ville B — Dix PPU délimités selon l'homogénéité de leurs aspects	128

5.2.3	Ville C — Sept territoires de PPU orienté sur le cadre bâti	129
5.2.4	Ville D — Cinq PPU en lien avec le transport collectif structurant	129
5.2.5	Ville E — Trois PPU sur les territoires des noyaux issus de la fusion	130
5.2.6	Ville F — Trois territoires de PPU liée aux activités économiques	131
5.2.7	Ville G — Deux PPU délimités par les usages	131
5.3	Les aspects de la posture socioculturelle : des façons contradictoires d’aborder le territoire	132
5.3.1	Ville A — Un PPU aux sous-secteurs définis par des exercices de consultation publique	134
5.3.2	Ville B — Dix PPU délimités par des éléments identitaires	134
5.3.3	Ville C — Sept PPU guidés par la participation publique et les commandes politiques	135
5.3.4	Ville D — Cinq PPU peu influencés par la posture socioculturelle	136
5.3.5	Ville E — Trois PPU influencés par le jeu politique	137
5.3.6	Ville F — Trois PPU aux identités différentes	137
5.3.7	Ville G — Deux PPU peu influencés par la posture socioculturelle	138
5.4	Les principales observations sur la façon d’aborder le territoire de PPU	138
5.5	Les liens entre les éléments de contenu d’un PPU et la façon d’aborder le territoire	141
5.5.1	L’influence du territoire sur les thématiques considérées	141
5.5.2	L’influence du territoire sur les niveaux d’exhaustivité et de détails	145
5.5.3	L’influence du territoire sur les modifications réglementaires et les outils d’accompagnement	149
5.5.4	L’influence du territoire sur la famille de contenu	153
CHAPITRE VI LA DESCRIPTION ET L’ANALYSE DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE DES PPU		
		155
6.1	Les approches de planification territoriale des PPU	157
6.1.1	Ville A — Un PPU dans une approche de planification stratégique	157
6.1.2	Ville B — Dix PPU dont les approches de planification territoriale sont variées	158
6.1.3	Ville C — Sept PPU souvent ancrés dans la prise d’action	160
6.1.4	Ville D — Cinq PPU pragmatiques	162
6.1.5	Ville E — Trois PPU avec une approche de planification stratégique identique	164
6.1.6	Ville F — Trois PPU qui s’apparentent à la planification rationnelle globale	165
6.1.7	Ville G — Deux PPU qui s’inscrivent dans la planification collaborative	166
6.1.8	Portrait global des approches de planification territoriale des PPU de l’échantillon	168
6.2	Les liens entre les éléments de contenu et les approches de planification territoriale	169
6.2.1	L’influence de l’approche de planification territoriale sur les niveaux d’exhaustivité et de détails	169
6.2.2	L’influence de l’approche de planification territoriale sur les modifications réglementaires et les outils d’accompagnement	172
6.2.3	L’influence de l’approche de planification territoriale sur la famille de contenu	175
6.2.4	L’influence du temps sur l’approche de planification territoriale	176
CHAPITRE VII UNE DISCUSSION SUR L’INFLUENCE DU TERRITOIRE ET DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE SUR LE CONTENU DES PPU		
		178
7.1	L’influence des territoires	179
7.2	L’influence des approches de planification territoriale	184
7.3	Un regard croisé sur l’influence du territoire et de l’approche de planification. Retour sur l’hypothèse générale	188
CONCLUSION LA PERTINENCE D’UNE ENTRÉE PAR LES INSTRUMENTS		
		197

ANNEXE A — CITATION ORIGINALE EN ANGLAIS _____	203
ANNEXE B — CERTIFICAT ÉTHIQUE _____	204
ANNEXE C — UTILISATION DE STATISTIQUE CANADA ET DES AIRES DE DIFFUSION _____	205
ANNEXE D — INVITATION ADRESSÉE AUX PARTICIPANTS _____	206
ANNEXE E — FORMULAIRE DE CONSENTEMENT _____	207
ANNEXE F — GUIDE D'ENTRETIEN RECHERCHE COMMUNE : URBANISTE _____	208
ANNEXE G — GUIDE D'ENTRETIEN RECHERCHE COMMUNE : GESTIONNAIRE ET MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL _____	209
ANNEXE H — GUIDE D'ENTRETIEN MÉMOIRE : URBANISTE _____	210
ANNEXE I — DÉTAILS DES THÉMATIQUES CONSIDÉRÉES _____	211
ANNEXE J — DÉTAILS DES TERRITOIRES DE PPU SOUS LA POSTURE ESSENTIALISTE _____	227
ANNEXE K — DÉTAILS DES TERRITOIRES DE PPU SOUS LA POSTURE SOCIOCULTURELLE _____	233
ANNEXE L — DÉTAILS DES MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES _____	241
ANNEXE M — DÉTAILS DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE _____	245
BIBLIOGRAPHIE _____	251

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organisation des acteurs et des instruments d'urbanisme prévus à la LAU _____	23
Figure 2 : Schématisation d'un IAP — Double volet (technique et social) _____	26
Figure 3 : Schématisation du concept de territoire — Construction interne et externe _____	42
Figure 4 : Construction du cadre conceptuel — Association entre les postures et les dimensions du territoire _____	47
Figure 5 : Construction du cadre conceptuel — Association entre les postures, les dimensions et les facteurs _____	48
Figure 6 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Axe vertical : entre production de connaissances et prise d'action _____	59
Figure 7 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Axe horizontal : entre désordre et ordre _____	59
Figure 8 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Quadrants : éléments explicites de contenu et approches de planification territoriale _____	60
Figure 9 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Version revisitée _____	62
Figure 10 : Ensemble des nœuds traités dans la recherche _____	77
Figure 11 : Répartition des thématiques considérées dans les 31 PPU de l'échantillon _____	94
Figure 12 : Répartition des thématiques considérées — Ville A (n=1) _____	97
Figure 13 : Répartition des thématiques considérées — Ville B (n=10) _____	100
Figure 14 : Répartition des thématiques considérées — Ville C (n=7) _____	102
Figure 15 : Répartition des thématiques considérées — Ville D (n=5) _____	103
Figure 16 : Répartition des thématiques considérées — Ville E (n=3) _____	105
Figure 17 : Répartition des thématiques considérées — Ville F (n=3) _____	106
Figure 18 : Répartition des thématiques considérées — Ville G (n=2) _____	108
Figure 19 : Répartition des thématiques considérées parmi les PPU de chaque ville _____	109
Figure 20 : Répartition des thématiques déterminantes les plus communes dans l'échantillon (n=25) _____	111
Figure 21 : Évolution temporelle des familles de PPU (n=31) _____	120
Figure 22 : Couverture des aspects de la posture essentialiste et de la posture socioculturelle _____	139
Figure 23 : Croisement des résultats entre les types de territoire et les thématiques considérées _____	143
Figure 24 : Répartition des types de territoires selon leurs niveaux d'exhaustivité et de détails _____	147
Figure 25 : Répartition des niveaux d'exhaustivité et de détails des PPU selon la superficie moyenne des territoires en hectare (n=31) _____	148
Figure 26 : Rappel — Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Version revisitée _____	156
Figure 27 : Approche de planification territoriale — Ville A (n=1) _____	158
Figure 28 : Approche de planification territoriale — Ville B (n=10) _____	160
Figure 29 : Approche de planification territoriale — Ville C (n=7) _____	162
Figure 30 : Approche de planification territoriale — Ville D (n=5) _____	163
Figure 31 : Approche de planification territoriale — Ville E (n=3) _____	164
Figure 32 : Approche de planification territoriale — Ville F (n=3) _____	166
Figure 33 : Approche de planification territoriale — Ville G (n=2) _____	167
Figure 34 : Répartition des 31 PPU selon leur approche de planification territoriale (n=31) _____	168

Figure 35 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et le niveau d'exhaustivité _____	170
Figure 36 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et le niveau de détails _____	172
Figure 37 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et les modifications règlementaires _____	173
Figure 38 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et les outils d'accompagnement _____	175
Figure 39 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et la famille de contenu des PPU _____	176
Figure 40 : Croisement entre l'année d'adoption et les approches de planification — Mouvement temporel _____	177
Figure 41 : Rappel — Couverture des aspects de la posture essentialiste et de la posture socioculturelle _____	180
Figure 42 : Croisement entre la superficie du territoire et les approches de planification _____	193
Figure 43 : Schématisation du croisement entre les types de territoire et les approches de planification _____	194
Figure 44 : Rappel — Les trois familles de contenu des PPU _____	198
Figure 45 : Une entrée par les instruments — Ce que la recherche révèle _____	202

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Diversité d’expressions — Les IAP à travers la littérature scientifique _____	27
Tableau 2 : Quatre façons d’appréhender l’action publique par les instruments — Les portes d’entrée de Weller _____	28
Tableau 3 : Définitions des typologies des instruments _____	30
Tableau 4 : Rapprochements entre les typologies d’instruments et le PPU _____	32
Tableau 5 : Ce que l’on sait — Deux facteurs possibles d’influence de la différenciation _____	37
Tableau 6 : Principales différences entre la posture essentialiste et la posture socioculturelle _____	44
Tableau 7 : Synthèse — Les façons d’aborder le territoire : entre posture essentialiste et socioculturelle _____	49
Tableau 8 : Approches de planification territoriale — Recension de l’étendue des dénominations possibles _____	51
Tableau 9 : Étape d’une planification linéaire — Les 5 D _____	53
Tableau 10 : Synthèse — Les approches en matière de planification territoriale : théorie et cadre d’analyse _____	63
Tableau 11 : Question et hypothèse principale de recherche _____	65
Tableau 12 : Questions et hypothèses secondaires de recherche — Le territoire _____	65
Tableau 13 : Questions et hypothèses secondaires de recherche — Les approches de planification territoriale _____	66
Tableau 14 : Critères de sélection des cas pour la banque de données spécifique au mémoire _____	71
Tableau 15 : Synthèse de la composition de l’échantillon et des outils de collecte de données _____	72
Tableau 16 : Provenance des données pour les cinq types d’analyse de l’analyse documentaire _____	74
Tableau 17 : Note sur les guides d’entretien _____	76
Tableau 18 : Cinq volets de questions des entretiens avec les urbanistes _____	76
Tableau 19 : Définitions des douze thématiques d’interventions _____	78
Tableau 20 : Classement des catégories pour les niveaux d’exhaustivité et de détails _____	80
Tableau 21 : Collecte de données — Les aspects transversaux du territoire _____	82
Tableau 22 : Collecte de données — Les aspects de la posture essentialiste _____	84
Tableau 23 : Collecte de données — Les aspects de la posture socioculturelle _____	85
Tableau 24 : Collecte de données — Les approches de planification territoriale _____	86
Tableau 25 : Court portrait des villes et des PPU de la recherche _____	90
Tableau 26 : Répartition des thématiques considérées dans chaque PPU _____	95
Tableau 27 : Liens les plus fréquents entre les thématiques d’intervention _____	96
Tableau 28 : Contenu thématique du PPU de la ville A _____	97
Tableau 29 : Contenu thématique des PPU de la ville B _____	98
Tableau 30 : Contenu thématique des PPU de la ville C _____	100
Tableau 31 : Contenu thématique des PPU de la ville D _____	102
Tableau 32 : Contenu thématique des PPU de la ville E _____	104
Tableau 33 : Contenu thématique des PPU de la ville F _____	105
Tableau 34 : Contenu thématique des PPU de la ville G _____	107
Tableau 35 : Niveaux d’exhaustivité et de détails des 31 PPU _____	113
Tableau 36 : Répartition des 31 PPU selon leurs niveaux d’exhaustivité et de détails _____	116
Tableau 37 : Répartition des 31 PPU selon leurs niveaux de détails _____	116
Tableau 38 : Regard croisé entre le niveau d’exhaustivité et le niveau de détails des 31 PPU _____	116
Tableau 39 : Modifications règlementaires et outils d’accompagnement mobilisés pour chaque PPU _____	117

Tableau 40 : Répartition des familles de contenu selon les 31 PPU de l'échantillon _____	119
Tableau 41 : Niveaux d'exhaustivité moyens et niveaux de détails parmi les trois familles de contenu des PPU _____	121
Tableau 42 : Aspects transversaux du territoire du PPU de la ville A _____	123
Tableau 43 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville B _____	123
Tableau 44 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville C _____	124
Tableau 45 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville D _____	124
Tableau 46 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville E _____	124
Tableau 47 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville F _____	125
Tableau 48 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville G _____	125
Tableau 49 : Description des territoires des 31 PPU selon les aspects de la posture essentialiste _____	127
Tableau 50 : Description des territoires des 31 PPU selon les aspects de la posture socioculturelle _____	133
Tableau 51 : Liens entre le type de territoire et les thématiques considérées dans les 31 PPU de l'échantillon _____	142
Tableau 52 : Répartition des moyennes (%) d'aspects couverts par posture en fonction du niveau d'exhaustivité et de détails de chaque PPU _____	146
Tableau 53 : Moyenne d'aspects couverts par posture en fonction des modifications règlementaires _____	149
Tableau 54 : Moyenne d'aspects couverts par posture en fonction des outils d'accompagnement _____	149
Tableau 55 : Répartition des modifications règlementaires selon le type de territoire _____	150
Tableau 56 : Répartition des outils d'accompagnement prévus selon le type de territoire _____	151
Tableau 57 : Superficie moyenne des territoires en fonction des modifications règlementaires prévus _____	152
Tableau 58 : Superficie moyenne des territoires en fonction des outils d'accompagnement prévus _____	152
Tableau 59 : Répartition des moyennes (%) d'aspects couverts par posture en fonction de la famille de contenu _____	153
Tableau 60 : Répartition des familles de contenu selon le type de territoire des PPU _____	153
Tableau 61 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leur niveau d'exhaustivité _____	169
Tableau 62 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leur niveau de détails _____	171
Tableau 63 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leurs modifications règlementaires _____	172
Tableau 64 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leurs outils d'accompagnement _____	174
Tableau 65 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leur famille de contenu _____	175
Tableau 66 : Rôle des commandes politiques dans le choix de l'instrument et la délimitation du territoire _____	182
Tableau 67 : Territoire — Une hypothèse invalidée _____	183
Tableau 68 : Répartition des PPU de l'échantillon selon leur approche de planification territoriale _____	185
Tableau 69 : Rôle des efforts de participation publique dans la délimitation du territoire et le contenu du PPU _____	186
Tableau 70 : Approches de planification territoriale — Deux hypothèses validées _____	188
Tableau 71 : Moyenne d'aspects couverts par posture en fonction des approches de planification territoriale _____	189
Tableau 72 : Mots-clés à connotation positive utilisés pour décrire les territoires ou pour justifier l'exercice _____	191
Tableau 73 : Rappel — Répartition des familles de contenu selon les 31 PPU de l'échantillon _____	195
Tableau 74 : Influence du territoire et des approches de planification — Deux hypothèses en partie validées _____	196
Tableau 75 : Réponses aux questions de recherche - Les dix constats principaux _____	200

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CM	Communauté métropolitaine
IAP	Instrument de l'action publique
LAU	<i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , chapitre A-19.1.
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRC	Municipalité régionale de comté
PC	Planification collaborative
PIIA	Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
PPCMOI	Règlements sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
PPP	Planification par petits pas éclatés
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRG	Planification rationnelle globale
PS	Planification stratégique
PU	Plan d'urbanisme
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
TOD	<i>Transit-oriented development</i>

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Au Québec, depuis 1979, la planification du territoire est encadrée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Elle dote les divers paliers de gouvernement d'une gamme d'outils de planification et de réglementation. Parmi ceux-ci se retrouvent les programmes particuliers d'urbanisme, communément appelé par leur sigle « PPU ». Il s'agit d'un instrument facultatif adopté par une municipalité locale à même son plan d'urbanisme. Il permet de préciser la planification pour un secteur délimité en y dictant des objectifs et des moyens d'intervention.

Ce mémoire prend le PPU comme objet principal de recherche en le considérant comme un instrument de l'action publique (IAP), soit une notion définie dans la littérature scientifique francophone par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004b). Jusqu'à la parution de leur ouvrage clé « Gouverner par les instruments », un nombre moins élevé de recherches se penchait sur cette notion que du côté anglo-saxon. Considéré ainsi, le PPU se voit soumis à des logiques dites de standardisation ou de différenciation. Celles-ci induiraient des tendances vers l'homogénéisation des contenus et des processus ou vers leur hétérogénéisation. Ce mémoire s'intéresse à ces deux logiques à travers les notions de territoire et d'approche de planification territoriale.

À la suite de nos analyses, nous posons plusieurs constats sur la standardisation et la différenciation des IAP. Il est notamment possible d'affirmer que le territoire et l'approche de planification territoriale mobilisée ont une influence sur les éléments de contenu des PPU, en plus d'avoir des effets mutuellement l'un sur l'autre. Nous constatons que le territoire influence de façon plus importante le contenu d'un PPU, plus précisément ses éléments physiques, ainsi que les opportunités économiques qu'il présente. De plus, bien que nous observions des éléments de différenciation dans le contenu des PPU, ceux-ci semblent se standardiser à l'intérieur d'une même ville. Notre recherche permet de mettre en évidence l'importance d'une approche par les instruments. Si la façon d'aborder le territoire influence les éléments de contenu d'un PPU, le choix de ce territoire est également influencé par la perception qu'ont les acteurs de l'utilité du PPU comme instrument. Cette perception est elle-même préalablement influencée par l'objectif principal poursuivi. De cette façon, les choix liés à l'instrument sont, dans le cas de cette recherche, des facteurs d'influence de la différenciation de l'action publique.

Enfin, il est à noter que ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'une recherche menée par M. Michel Rochefort, professeur au département d'études urbaines et touristiques, mais comporte également certains volets qui lui sont propres. La collecte de données s'est effectuée à travers une analyse documentaire de 31 PPU adoptés par sept villes du Québec. Celle-ci est complétée par une série de 17 entretiens semi-dirigés avec des gestionnaires, des membres de conseils municipaux et des urbanistes des dites villes.

Mots-clés : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, LAU, programme particulier d'urbanisme, PPU, instrument de l'action publique, IAP, territoire, territorialisation, différenciation, standardisation, approche de planification territoriale, municipalité québécoise.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Land use planning in Quebec is governed by the Act respecting land use planning and development since 1979. This act provides multiple government actors with a range of planning and regulatory tools. These tools include the specific planning program (SPP). Often referred to by its French acronym, "PPU" (*programme particulier d'urbanisme*), a SPP is an urban planning tool enforced by a local municipality through its planning program. It allows a local municipality to set precise objectives and means of actions for a delimited area.

This master's thesis explores the tool of the SPP. For the scope of this research, the SPP is deemed a public governmental tool (*instrument de l'action publique*). The concept of public governmental tool is defined in the francophone research by Pierre Lascoumes and Patrick Le Galès (2004b). Until the publication of "Gouverner par les instruments" by Lascoumes and Patrick Le Galès, this concept had been foremost explored in the Anglo-Saxon academia. Considered this way, the SSP is subject to so-called standardization or differentiation logics. These would induce tendencies towards the homogenization of contents and processes or towards their heterogenization. We focus on these two logics through the notions of place and the territorial planning approach.

Through our analyses, we make several observations about the standardization and differentiation of *instruments de l'action publique*. In particular, it is possible to affirm that the territory and the territorial planning approach mobilized influence the content elements of the SPPs, in addition to having a mutual influence on each other. We find that the territory has a greater influence on the content of a SPP, more specifically its physical elements and the economic opportunities it presents. Moreover, although we observe elements of differentiation in the content of the SPPs, it also seems to be standardized within the same city. Our research highlights the importance of an instrumental approach. If the territory influences the content elements of a SPP, the choice of this territory is also influenced by the actor's perception of the usefulness of the SPP as an instrument. This perception is itself previously influenced by the main objective pursued. In this way, the choices related to the instrument are, in the case of this research, factors influencing the differentiation of public action.

This research is part of a broader study conducted by Professor Michel Rochefort. However, some components of this study are specific to it. The research method uses a comprehensive literature review of 31 SPPs implemented by seven local municipalities. This review is complemented by a series of 17 semi-structured interviews with managers, city council members, and urban planners from these municipalities.

Keywords: Act respecting land use planning and development, special planning program, governmental tools, territory, place-based policy, differentiation, standardization, territorial planning approaches, Quebec municipalities.

INTRODUCTION

En 1979, le Québec adopte la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Parmi les instruments et la division des responsabilités qu'elle impose, se trouvent les programmes particuliers d'urbanisme (articles 85 à 85.1). Ceux-ci sont plus communément désignés par leur sigle « PPU ». Le PPU est un instrument facultatif pouvant faire partie intégrante du plan d'urbanisme adopté par une municipalité locale¹. Ces dernières peuvent adopter un PPU pour tout secteur qu'elles jugent pertinent. Une enquête sur l'utilisation des instruments d'urbanisme québécois publiée en 2019 indique que, sur 515 municipalités locales² sondées, 14 % d'entre elles avaient adopté un PPU. La majorité en avait adopté qu'un seul (Michel Rochefort et Victor Granier, 2019³). Dans son guide *La prise de décision en urbanisme*, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)⁴ décrit l'instrument comme suit :

Le plan d'urbanisme réfère à la planification de l'ensemble du territoire municipal tandis que le PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de certains secteurs qui suscitent une attention toute particulière de la part du conseil municipal. Il peut s'agir, par exemple, du développement d'un nouveau secteur résidentiel, industriel ou d'un centre-ville. (2018d)

Un PPU permet d'établir une planification détaillée pour une portion de territoire, mais également d'en préciser les moyens de contrôle en modifiant, entre autres, la réglementation d'urbanisme. Dans ce mémoire, nous verrons le vaste champ de possibilités qui s'offre à une municipalité locale lorsqu'elle fait le choix d'adopter cet instrument. Notre revue de littérature démontre, en effet, que le PPU permet de mener à terme divers projets de plusieurs manières, et ce, selon les différentes modalités prévues à la LAU. Nous démontrerons ainsi que le PPU est un instrument riche et polyvalent.

¹ Le terme « municipalité locale » englobe un ensemble de désignation juridique : municipalité, ville, paroisse, village, canton ou cantons unis. Dans le cadre de ce mémoire, nous utilisons ce terme pour discuter de considérations juridiques de la LAU. En revanche, à des fins de simplicité dans le texte, nous utilisons le terme « ville » pour parler de nos cas d'étude.

² Le Québec comptait en 2022 un total de 1108 municipalités locales.

³ Ce mémoire évite l'usage du masculin universel au profit d'une écriture épiciène. De plus, afin d'éviter de participer à l'invisibilisation des femmes en recherche, les prénoms des personnes citées sont mentionnés lorsqu'ils sont cités une première fois dans le texte. Un choix éditorial imparfait par moment et qui déroge aux normes de présentation des sources de notre institution universitaire, certes, mais qui pourrait contribuer à lutter contre l'androcentrisme.

⁴ Portant depuis 2018 le nom de « ministère des Affaires municipales et de l'Habitation » (MAMH), ce ministère a changé d'appellation neuf fois depuis sa création en 1918, dont les plus récents sont ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR, 2005-2008), ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT, 2008-2014), ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT, 2014-2018). À des fins d'uniformité, nous n'utiliserons que l'appellation MAMH.

Dans le cadre de ce mémoire, nous établissons, dès le départ, que le PPU est un instrument de l'action publique (IAP) tel que définit par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004b) et revisité dix ans plus tard par Charlotte Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014). Établir ce lien permet de dévoiler des dimensions moins visibles autrement. En considérant les PPU comme un IAP, la littérature révèle qu'ils sont soumis à des logiques de standardisation et de différenciation. Le premier renvoie à une « homogénéisation » des politiques publiques dans leur contenu et dans leur mode de gouvernance (Gilles Pinson et Hélène Reigner, 2012, p. 168). Le second renvoie à la façon dont l'action publique « vari[e] d'un lieu à l'autre » (Pinson et Reigner, 2012, p. 166) via, entre autres, le choix de l'instrument, son élaboration, sa mise en œuvre et les parties prenantes engagées dans la discussion.

Parmi les différents facteurs possibles qui expliquent la différenciation du contenu d'un IAP, deux ressortent comme étant plus probants : le territoire (Guy Chiasson et Mario Gauthier, 2017 ; Marc Parés, Marc Martí-Costa et Ismael Blanco, 2014) et l'approche de planification territoriale mise en place, incluant les efforts de participation publique (Gauthier, Chiasson et Lynda Gagnon, 2016 ; Florence Paulhiac-Scherrer *et al.*, 2012 ; Sébastien Pradella et Solange Verger, 2012). Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons approfondir les connaissances entourant les influences qu'ont ces deux facteurs sur la différenciation du contenu des PPU. Notre question de recherche principale se formule ainsi :

— **Est-ce que le territoire et l'approche de planification mise en place exercent une influence suffisante pour différencier le contenu des programmes particuliers d'urbanisme ?**

Établir une telle question comporte deux objectifs. D'une part, elle participe à la construction des connaissances sur les instruments d'urbanisme au Québec. En effet, dans la littérature scientifique francophone, un nombre moins élevé de recherches se penche sur les IAP que du côté anglo-saxon. De plus, au Québec, peu de recherches s'intéressent aux différents instruments d'urbanisme. D'une autre part, cette question permet d'approfondir notre compréhension des facteurs influençant la différenciation des IAP ou, le cas échéant, leur standardisation en comparant plusieurs villes ayant des contextes différents. Plus particulièrement, notre échantillon est composé de 31 PPU adoptés dans sept municipalités locales et les données de recherche nécessaires ont été récoltées à travers une analyse documentaire et des entretiens semi-dirigés menés avec des urbanistes, des gestionnaires et des membres du conseil municipal desdites villes.

Ce mémoire est structuré en deux grandes parties. La première partie comprend trois chapitres. Au premier, se trouvent une mise en contexte permettant de situer le PPU parmi les différents instruments d'urbanisme prévus à la LAU ainsi qu'une revue de littérature portant sur les IAP et les notions de standardisation / différenciation. Sont, par la suite, énoncées nos questions et sous-questions de recherche. Pour y répondre, le deuxième chapitre établit le cadre conceptuel mobilisé. Celui-ci se décline

en deux volets, soit les deux facteurs d'influence retenus pour documenter la différenciation des PPU, à savoir le territoire et les approches de planification territoriale. À la lumière de ce cadre conceptuel, nous énonçons des hypothèses de recherche. Le troisième chapitre détaille la méthodologie de recherche utilisée. Deux méthodes complémentaires y sont exposées (l'analyse documentaire et l'entretien semi-dirigé). Le processus de collecte et de traitement des données ainsi qu'une brève présentation des cas à l'étude (31 PPU) y sont également abordés.

Composée de quatre chapitres, la deuxième partie du mémoire fait état des résultats et propose une discussion pour mieux comprendre l'influence du territoire et des approches de planification au sein des 31 PPU de notre échantillon. Plus précisément, le quatrième chapitre analyse les éléments de contenu des PPU. Le cinquième aborde, PPU par PPU, les différents aspects territoriaux sollicités et leur influence. Le sixième fait le portrait des approches de planification territoriale mobilisées et questionne également la nature du lien unissant approche et contenu. Enfin, un dernier chapitre permet de discuter des résultats obtenus au regard des hypothèses de recherche présentées en première partie. Le tout se termine par une brève conclusion.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA MISE EN CONTEXTE À LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Cette première partie jette les bases de cette recherche. Elle comprend trois chapitres couvrant une mise en contexte sur l'instrument d'urbanisme qu'est le PPU jusqu'à la présentation de nos 31 cas d'études, en passant par une revue de littérature sur les IAP ainsi que sur les logiques de standardisation et de différenciation et en passant par un cadre conceptuel divisé en deux volets : le territoire et les approches de planification territoriale.

CHAPITRE I
LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME :
UN INSTRUMENT DE L'ACTION PUBLIQUE ENTRE STANDARDISATION ET
DIFFÉRENCIATION

Ce premier chapitre a deux objectifs. Le premier étant de mettre en contexte le programme particulier d'urbanisme (PPU) à travers la gamme d'instruments que prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Il s'agit d'une brève mise en contexte préalable au reste de la recherche présentée dans ce mémoire. Le second permet d'inscrire le PPU au sein d'une littérature scientifique abondant et interrogeant la notion d'instrument de l'action publique (IAP). Ceci mène à l'élaboration d'une problématique de recherche axée sur les logiques de standardisation et de différenciation de l'action publique, laquelle se conclut avec une question principale et deux questions secondaires.

1.1 LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME : UN INSTRUMENT BALISÉ PAR LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Dans cette section, nous présentons les PPU tels qu'ils sont définis aux articles 85 à 85.1 de la LAU. Ceci permet de décrire l'utilité de cet instrument, son contenu et les étapes qui mènent à son adoption.

1.1.1 Un instrument d'urbanisme relativement récent

La LAU et, par le fait même, les PPU sont relativement récents dans l'histoire de l'urbanisme au Québec. En effet, si l'aménagement des milieux urbains comme pratique remonte aussi loin que le phénomène urbain lui-même, l'urbanisme comme « science » balisée, entre autres, par des lois doit attendre la deuxième moitié du XIX^e siècle et l'accroissement des enjeux socio-économiques causés par la Révolution industrielle pour émerger (Pierre-Yves Guay, 2001). Dès lors, le Québec vit des enjeux économiques et de gouvernance qui mènent à l'adoption du Code municipal en 1871 ainsi qu'à la Loi sur les cités et villes en 1903 (Jean Meynaud et Jacques Léveillé, 1973). Au retour de la Deuxième Guerre mondiale, l'augmentation rapide du nombre de naissances, l'étalement urbain, la création de banlieues et ses enjeux de mobilité forcent les villes à revoir leur organisation de l'espace (Michel Dagenais et Marisha Pauzé, 2019 ; Claire Binet, 2019). À ce titre, les années 1960 seront une décennie charnière pour l'aménagement du territoire au Québec puisque les projets qui s'y sont mis en œuvre conduisent à renouveler la réflexion sur l'aménagement (Meynaud et Léveillé, 1973).

En 1968, la Commission provinciale d'urbanisme « recommande l'adoption d'une loi-cadre d'urbanisme pour concilier les politiques gouvernementales d'aménagement du territoire avec les actions municipales d'urbanisme » (MAMH, 2010a). Toutefois, une conjoncture entre une remise en question de l'interventionnisme de l'État, des changements de gouvernements fréquents ainsi qu'un avant-projet de loi, présenté en 1972, qui crée des tensions importantes entre les parties prenantes, fait en sorte qu'il faudra attendre une dizaine d'années avant que la LAU soit adoptée (Léveillé et Marie-Odile Trépanier, 1981). Bien que celle-ci ait été modifiée plusieurs fois depuis son adoption en 1979, la répartition des pouvoirs et la place du PPU parmi les instruments d'urbanisme sont restées sensiblement les mêmes. Son utilisation par les municipalités locales pour élaborer des exercices de planification détaillée concernant une partie de leur territoire s'est toutefois popularisée au cours des 25 dernières années avec une accélération marquée dans les années 2000 (Michel Rochefort et Victor Granier, 2019).

À titre de renseignement, mentionnons qu'avant l'adoption de la LAU, les municipalités locales avaient également la possibilité d'effectuer des exercices de planification détaillée, eu égard à certains secteurs de leur territoire. En effet, trois instruments étaient prévus à la Loi sur les Cités et Villes : les plans de

détails pour l'aménagement d'une zone, les plans pour la rénovation d'une zone sans programme de relogement et les plans pour la rénovation d'une zone avec programme de relogement. Dans la proposition de loi-cadre formulée dans le rapport de la Commission provinciale d'urbanisme en 1972, on retrouve des propositions d'articles de loi qui ressemblent, à presque tous les égards, à ce qui est actuellement prescrit à la LAU.

1.1.2 Un instrument d'urbanisme entre planification et contrôle

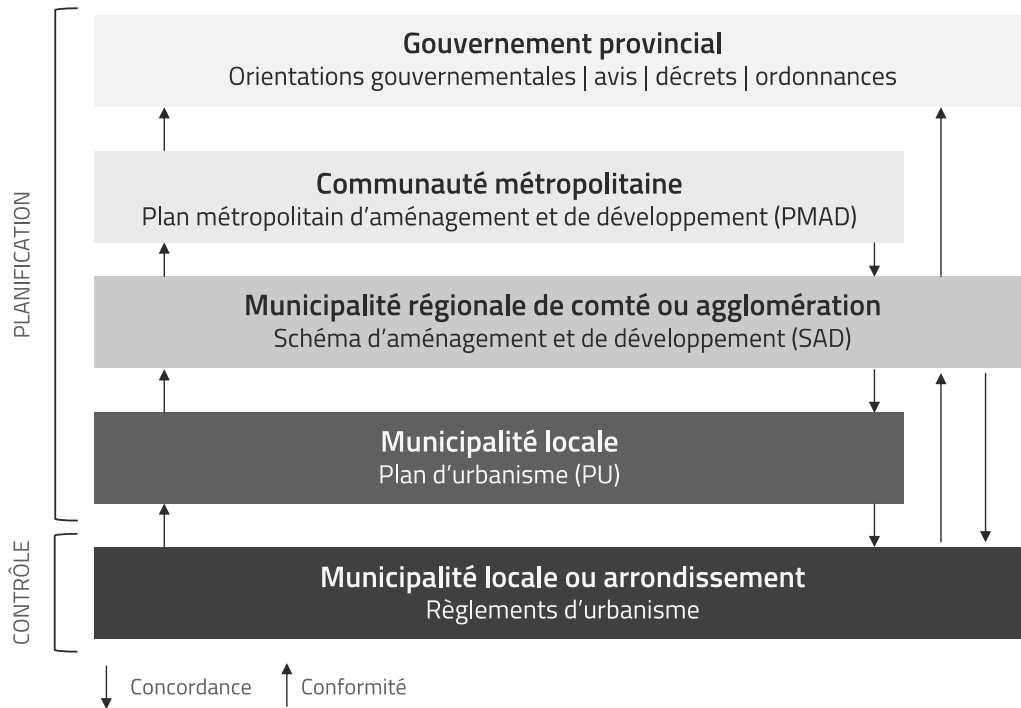
La LAU prévoit divers instruments d'urbanisme dont la responsabilité d'élaboration et d'application est octroyée à différents paliers décisionnels. Ceux-ci peuvent être divisés en deux catégories : les instruments de planification et les instruments de contrôle (Figure 1).

La première catégorie (planification) regroupe les plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD), les schémas d'aménagement et de développement (SAD) ainsi que les plans d'urbanisme (PU). Les PMAD sont élaborés par les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec pour l'ensemble de leur territoire afin de le rendre attrayant et compétitif selon les principes du développement durable (MAMH, 2018c). Les SAD sont élaborés par les municipalités régionales de comté (MRC) ou les agglomérations afin d'établir un cadre général d'aménagement s'appliquant à leurs différentes municipalités locales. Les 19 MRC faisant partie des deux communautés métropolitaines doivent prendre en compte le PMAD qui les concerne tandis que les autres MRC de la province élaborent leur schéma en se conformant uniquement aux orientations gouvernementales d'aménagement du territoire⁵. Viennent ensuite les PU que doivent élaborer les municipalités locales du Québec. Comme les schémas, ces PU doivent établir une vision et des lignes directrices d'aménagement (MAMH, 2018b).

La deuxième catégorie (contrôle) regroupe l'ensemble des règlements d'urbanisme que doivent ou peuvent adopter les municipalités locales, voire les arrondissements lorsque cela est applicable. Il s'agit de règlements de nature normative tels que les règlements de zonage et de lotissement ou de règlements de nature discrétionnaire, entre autres ceux sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sur les dérogations mineures ou encore sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

⁵ Nous reviendrons sur l'influence des documents de planification régionale que sont le PMAD et le SAD lorsque pertinent dans l'analyse des résultats et la discussion.

Figure 1 : Organisation des acteurs et des instruments d'urbanisme prévus à la LAU



Source : Composé par Émilie-Jade Bigelow, à partir de Lorne Giroux et Isabelle Chouinard, 2017, p. 414.

Eu égard à ces deux catégories, le PPU se trouve dans une situation particulièrement intéressante, à savoir à la croisée des instruments de planification et de contrôle. En effet, en faisant partie intégrante du plan d'urbanisme, le PPU propose des orientations et des objectifs comme un document de planification, mais il va au-delà de la planification en proposant des moyens concrets de mise en œuvre qui se transposent, notamment, dans les règlements d'urbanisme. Il peut également se traduire par des moyens incitatifs tels que la création d'un programme de revitalisation. De plus, lorsque le PPU concerne un territoire désigné comme étant un secteur central, la municipalité locale peut procéder à des acquisitions d'immeuble afin de faciliter la réalisation de certaines interventions (MAMH, 2018d).

1.1.3 Un instrument d'urbanisme facultatif dont le contenu est variable

Alors que les municipalités locales sont dans l'obligation de se doter d'un plan d'urbanisme, le PPU reste un instrument facultatif pouvant être adopté par celles qui souhaitent réaliser une planification détaillée pour un secteur donné. Un PPU peut être adopté pour n'importe quel secteur, et il n'existe pas de prescriptions dans la LAU quant à la taille du territoire considéré ou au nombre de PPU pouvant être adopté. Défini à l'article 85 de la LAU, un PPU peut inclure les éléments de contenu suivants :

l'affectation détaillée du sol, c'est-à-dire l'utilisation future qu'entend permettre la municipalité [locale] à l'intérieur du secteur concerné par le PPU et la densité de son occupation ;

le tracé projeté et le type des voies de circulation, des réseaux de transport, d'électricité, de gaz, de télécommunications et de câblodistribution (le concept du réseau des espaces publics et des liens piétonniers du quartier, le plan de circulation et de stationnement du secteur) ;

la nature, l'emplacement et le type des équipements et des infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire (p. ex. les équipements culturels : bibliothèque, places publiques ; une salle communautaire ; les équipements de loisir : centre sportif ; les équipements administratifs : hôtel de ville ; le mobilier urbain : lampadaires, banc, signalisation routière et piétonnière) ;

la nomenclature des travaux prévus (p. ex. l'aménagement de parcs et de places publiques, de lien piétonnier ; le réaménagement de rues, de ponts, des terminus et des arrêts d'autobus ; la restauration de bâtiments ; la naturalisation de berges), leurs coûts approximatifs de réalisation et une indication des organismes concernés ;

les règles de zonage, de lotissement et de construction proposées qui guideront l'élaboration des règlements d'urbanisme (p. ex. la révision de la réglementation de zonage sur les normes d'implantation ; les usages commerciaux et la mixité ; la dimension des enseignes et affiches ; l'aménagement paysager ; la localisation des accès aux terrains et des stationnements ; les critères d'intégration et d'implantation architecturale des bâtiments) ;

la séquence de construction ou l'ordre de priorité qu'entend donner la municipalité [locale] à la réalisation des équipements urbains et des réseaux et terminaux d'aqueduc et d'égouts (p. ex. l'acquisition de terrains et de bâtiments ; l'élargissement, la réfection des trottoirs ; la signalisation, etc.) ;

la durée approximative des travaux.

(MAMH, 2018d)

Dans son guide *La prise de décision en urbanisme*, le MAMH estime qu'il y aurait trois principales raisons justifiant l'adoption d'un PPU : lors de la révision du plan d'urbanisme, lorsque des investissements majeurs sont annoncés ou lorsque des enjeux majeurs pour un site sont soulevés (MAMH, 2018d)⁶.

⁶ Ces justifications seront interrogées plus loin dans le cadre de notre mémoire. Voir la sous-section 7.1.1 Le territoire comme justification au PPU : l'influence du territoire sur le choix de l'instrument à la page 189.

Peu importe sa justification ou la portée de son contenu, l'adoption d'un PPU doit suivre minimalement certaines étapes. Lorsqu'il y a une modification à un plan d'urbanisme pour y inclure un PPU, un projet de règlement doit être adopté et au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue selon les modalités prévues aux articles 109 à 109.5 de la LAU. La population est alors amenée à se prononcer sur le projet de PPU. Par la suite, le conseil municipal adopte, avec ou sans changements, le PPU.

En résumé, il faut retenir que le PPU est un instrument d'urbanisme, à la fois de planification et de contrôle, qui s'applique sur un territoire suscitant « une attention toute particulière de la part du conseil municipal » (MAMH, 2010c). Il permet d'établir une variété d'objectifs d'aménagement et de développement ainsi qu'une transcription règlementaire ou programmatique des interventions souhaitées.

Alors que la présente section a permis de définir le PPU comme un instrument d'urbanisme, celle qui suit le définit comme IAP. Pour y arriver, nous utilisons principalement la définition de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. Ensuite, sont exposées les notions de standardisation et de différenciation et, plus précisément, les façons dont elles prennent place sur un territoire à travers les IAP. À la lumière de cette revue de littérature, une problématique de recherche est formulée.

1.2 LE PPU : UN INSTRUMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

La section qui suit vise à élargir la discussion en inscrivant le PPU au sein d'une littérature scientifique abordant et interrogeant la notion d'IAP. Y est définie la notion d'IAP et y sont présentés les liens pouvant l'unir au PPU. Elle permet également d'évoquer la pertinence d'utiliser cette notion pour mieux comprendre la façon dont différents acteurs agissent sur l'urbain.

1.2.1 Les fondements de la notion d'IAP

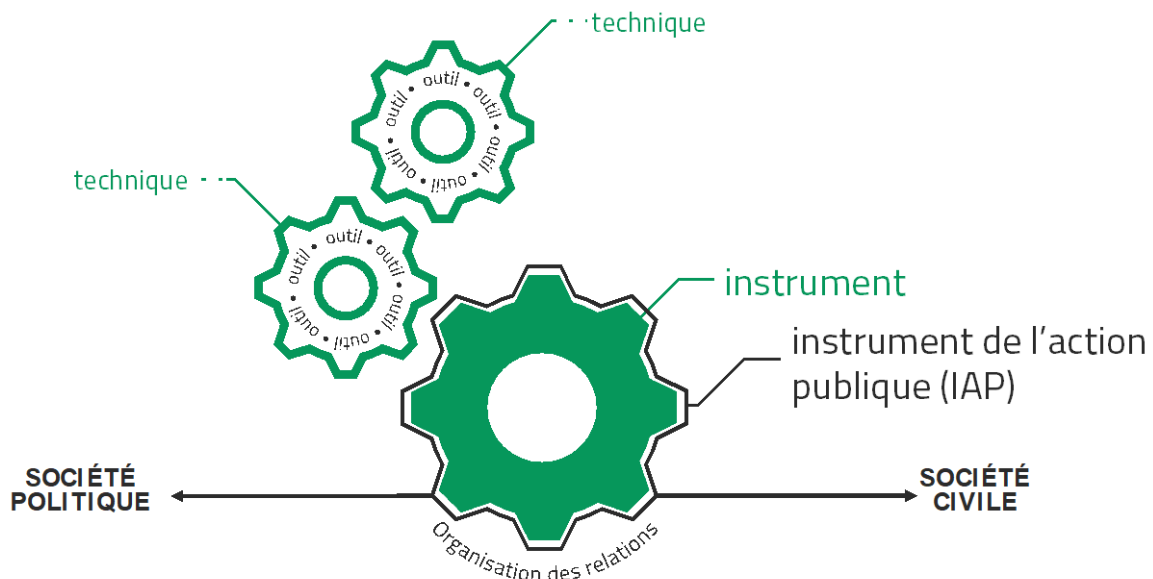
Pour définir les IAP, il faut d'abord les distinguer des simples instruments. Il faut également distinguer l'expression instrument de deux autres désignations, qui pourraient s'apparenter à des synonymes, mais qui sont définies autrement dans la littérature : outils et techniques. Lascoumes et Le Galès (2004d) se réfèrent aux sciences politiques pour faire cette distinction. Les outils sont un ensemble de dispositifs qui, une fois rassemblés, forment des techniques. Ces dernières permettent d'opérationnaliser les instruments. Par conséquent, ces derniers ont un volet technique de mise en œuvre.

Toutefois, lorsqu'on définit un IAP, il faut aller au-delà des considérations techniques. En effet, ceux-ci jouent également un rôle social en organisant les relations entre les différentes parties prenantes et en créant des rapports de force entre les acteurs. Ces parties prenantes peuvent être identifiées comme étant

la société politique et la société civile. La définition retenue des IAP reprend donc ces deux volets que nous avons tenté de schématiser à la Figure 2 :

Un [IAP] constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. (Lascoumes et Le Galès, 2004c, p. 13)

Figure 2 : Schématisation d'un IAP — Double volet (technique et social)



Source : Composé par Émilie-Jade Bigelow, à partir de Lascoumes et Le Galès (2004d) et Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014 (2014)

Dans le cadre de ce mémoire, nous utilisons cette définition d'IAP étant donné son évocation depuis une quinzaine d'années dans la littérature scientifique de langue française (Guy Chiasson et Mario Gauthier, 2017 ; Serge Belley et Diane Saint-Pierre, 2017 ; Florence Paulhiac-Scherrer et al., 2012 ; Sébastien Chailleux, 2019 ; Louis Simard, 2010 et 2021). D'ailleurs, Chiasson et Gauthier qualifient les travaux de Lascoumes et Le Galès comment étaux ceux « ayant le plus contribué à un certain regain d'intérêt du côté des chercheurs francophones pour les [IAP] » (2017, p. 112).

Ainsi définis, les IAP font l'objet d'étude dans divers domaines où différentes expressions sont utilisées. Il existe cependant plusieurs termes (voir Tableau 1) et Belley et Saint-Pierre y dénotent une différence marquée entre ceux en français et ceux en anglais :

Dans la littérature anglophone, on retrouve [des] expressions [...] qui tradui[sent] une conception plus pragmatique de l'action publique, comparativement à [la terminologie] utilisée généralement dans la littérature francophone et qui est plus orientée vers une « science de l'État en action » (Muller, 2000, p. 3). (Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 4-5)

Tableau 1 : Diversité d'expressions — Les IAP à travers la littérature scientifique

	Expression	Référence
Littérature anglophone	<i>Particular social techniques</i>	Robert A. Dahl et Charles E. Lindblom, 1963
	<i>Instruments of government</i>	Stephen H. Linder et Guy B. Peters, 1989
	<i>Tools of government</i>	Christopher Hood, 1983 Lester M. Salamon et Odus V. Elliott, 2002
	<i>Policy tools</i>	Anne L. Schneider et Helen M. Ingram, 1997 Ray C. Rist, 1994
	<i>Policy instruments</i>	Michael Howlett, 1991; 2005 David Wallace, 2018 Hans Th. A. Bressers et Laurence J. O'toole, 1998
Littérature francophone	Instruments d'action étatique	Jean-Paul Bari, 1993
	Moyens d'action, d'intervention ou de régulation de l'État	Lascoumes, 1994 Pierre Muller, 2000
	Instruments des politiques publiques	Frédéric Varone, 1998
	Instruments de l'action publique (IAP)	Lascoumes et Le Galès, 2004

Source : Composé par Émilie-Jade Bigelow, à partir de Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 4-5

Lascoumes et Le Galès s'appuient sur divers domaines d'études pour établir leur définition. Nous reprenons ici quelques éléments évoqués par ces deux auteurs. Dans les sciences de la gestion, les travaux de Karl E. Weick et Alain Desrosières ont permis de regarder l'histoire de certains instruments pour démontrer leurs forces sociales et les rapports qu'ils créaient. Leurs travaux permettraient « d'arracher les outils de gestion [de] leur invisibilité [et] caractériser leurs propriétés et leurs effets » (Lascoumes et Le Galès, 2004c, p. 14). Les recherches en sociologie du travail et en sciences économiques auraient, pour leur part, une vision plus pragmatique des instruments. Ils démontreraient que les instruments atteignent à la fois les objectifs pour lesquels ils sont créés et des objectifs intermédiaires qui permettraient de dire que les IAP ne sont pas qu'une suite d'action planifiée et de moyens. Lascoumes et Le Galès citent, en exemple, les travaux de Thierry Pillon et François Vatin (2007). Par la suite, ils se réfèrent à ceux de Michel Foucault pour démontrer que les IAP sont la mise en forme d'un exercice de pouvoir (Foucault, 1994). De tous ces domaines, une chose semble commune : les instruments jouent un double rôle, à la fois social et technique. Belley et Saint-Pierre parlent des IAP comme étant des instruments qu'utilisent les acteurs pour s'approprier le territoire et en influencer « sa représentation, son organisation, son développement et son administration » (Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 25).

En somme, en choisissant l'expression IAP, nous nous inscrivons dans la posture proposant qu'ils ne soient pas que « des outils matériels extérieurs prêts à être utilisés par les acteurs politiques et sociaux pour atteindre leurs objectifs ou résoudre fonctionnellement des problèmes publics » (Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 6), mais plutôt qu'ils soient des institutions sociales « modelé[e]s par les dynamiques d'acteurs et les conceptions des rapports entre gouvernants et gouvernés » (Chiasson et Gauthier, 2017, p. 129).

1.2.2 La pertinence de la notion d'IAP pour la recherche

Jusqu'au début des années 2000, tout porte à croire qu'une entrée par les instruments pour parler d'action publique restait généralement secondaire. En 2004, Lascoumes et Le Galès écrivaient que les études qui utilisent cette approche restaient moins nombreuses dans la littérature francophone que dans la littérature anglo-saxonne. Traditionnellement, les recherches se seraient plutôt concentrées sur le contenu des instruments, les institutions qui les mettent en place ou encore les acteurs qui participent à leur élaboration. Il s'agit du même constat pour les instruments d'urbanisme au Québec où les recherches se penchent davantage sur des aspects qui leur sont inhérents. Par exemple, dans la foulée des fusions municipales, des études portant sur des aspects de gouvernance régionale ont vu le jour (Gauthier, Michel Gariépy et Trépanier 2008 ; Jean-Pierre Augustin, 2010), d'autres regardent la participation publique (Marie-Hélène Bacqué et Gauthier, 2011 ; Laurence Bherer, Gauthier et Simard, 2019) ou encore les enjeux de transports (Nicolas Douay et Olivier Roy-Baillargeon, 2015 ; Anna Dushina, Paulhiac-Scherrer, Franck Scherrer, 2015) pour ne nommer que ces exemples.

Depuis la parution de « Gouverner par les instruments » (Lascoumes et Le Galès, 2004b), l'entrée par les instruments a cependant connu un certain regain d'intérêt dans les recherches, ce qui a permis d'approfondir et d'enrichir sa pertinence scientifique. Comme souligné par ces auteurs, une telle approche permet de mettre en lumière les facteurs de changement de l'action publique ainsi que « d'aborder des dimensions de l'action publique peu visibles autrement » (2004c, p. 13). Le sociologue Jean-Marc Weller abonde également dans ce sens. Selon lui, les recherches qui appréhendent l'action publique à travers les instruments peuvent emprunter quatre « portes d'entrée » (2008, p. 16). Celles-ci sont définies en fonction de deux critères : ce qu'ils disent et ce qu'ils font.

Tableau 2 : Quatre façons d'appréhender l'action publique par les instruments — Les portes d'entrée de Weller

	Les instruments ne font rien	Les instruments font quelque chose
Les instruments ne disent rien	Première porte Dimension explorée : aucune Statut des instruments : décor	Deuxième porte Dimension explorée : stratégique Statut des instruments : révélateur des rapports de force entre les acteurs
Les instruments disent quelque chose	Troisième porte Dimension explorée : normative Statut des instruments : révélateur d'une certaine façon de faire les choses	Quatrième porte Dimension explorée : pragmatique Statut des instruments : médiateur d'associations sociotechniques

Source : Tiré de Weller (2008, p. 21)

La pertinence d'une entrée par les instruments reposerait dans la quatrième porte :

Et s'il y a quelque pertinence à les explorer de près, c'est parce qu'ils font quelque chose ou disent quelque chose, quelque chose qu'on manquerait si l'on oubliait que les professionnels n'interviennent jamais sans. (Weller, 2008, p. 16)

Dans le cadre de cette recherche, nous reprenons cette approche. Nous considérons donc que les instruments puissent à la fois dire et faire quelque chose. En disant quelque chose, ils sont révélateurs des rapports sociaux et des conflits. En faisant quelque chose, ils sont révélateurs de l'action publique qui se transforme et qui contribue à la formation des rapports sociaux. Cette approche rappelle la définition des IAP de Lascoumes et Le Galès, c'est-à-dire que les instruments ont une double portée à la fois technique et à la fois sociale. Halpern, Lascoumes et Le Galès ont d'ailleurs revisité la notion d'IAP dans un nouvel ouvrage « L'instrumentation et ses effets débats et mises en perspective théoriques » (2014). Ils réaffirmaient la pertinence d'une telle approche en répondant à certaines critiques :

Il nous a semblé qu'aborder les instruments sous cet angle sociologiques était la meilleure façon d'exprimer le fait qu'ils assument un double rôle cognitif (de découpage et de catégorisation du réel) et normatif (de définition de modèles de comportements légitimes). Ils participent autant à la production de connaissances (par prélèvement et mise en forme d'informations), qu'ils orientent les conduites (modèles du comportement, passages obligés, routines). Ils produisent de la connaissance sur le social, le mettent en forme et la diffusent. (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014, p. 38)

1.2.3 Des typologies d'IAP touchant plusieurs aspects couverts par les PPU

En fonction des textes consultés ayant documenté les instruments (Belley et Saint-Pierre, 2017 ; Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Guy Chiasson et Mario Gauthier, 2017), trois typologies sont présentées dans cette sous-section. Il s'agit de la typologie des *tools of government* de Christopher Hood (1983), des *public policy instruments*, Marie-Louise Bemelmans-Videc, Ray C. Rist et Evert Vedung (1998) ainsi que des IAP de Lascoumes et Le Galès (2004). Les deux premières ont été retenues parce qu'elles ont été utilisées par Lascoumes et Le Galès pour établir leur propre typologie. En effet, ils reprennent principalement les quatre catégories d'instrument de Hood (1983) et en partie la typologie de Bemelmans-Videc, Rist et Vedung. Bien qu'intéressante, cette dernière a plutôt été appliquée dans le cadre de politique publique non urbaine de niveau national. Elle est tout de même reprise par Lester M. Salamon et Odus V. Elliott (2002) dans un ouvrage où puisent Lascoumes et Le Galès. Enfin, notons que la typologie de Lascoumes et Le Galès est celle qui semble la plus utilisée dans les textes francophones liés aux études urbaines. Ce passage par les typologies a pour but de mieux comprendre tous les aspects pouvant être couverts par la notion d'IAP. Après les avoir présentées brièvement au tableau suivant, nous tenterons de faire quelques rapprochements entre ces typologies d'IAP et l'instrument d'urbanisme qu'est le PPU.

Tableau 3 : Définitions des typologies des instruments

Source	Typologie	Définition
Tools of government Hood (1983) Traduction de Sylvain Perret (2010)	A. Les instruments de conseils, d'information et de persuasion (<i>nodality</i>)	Ils permettent de transmettre des messages à différents publics et/ou souhaitent susciter une certaine interaction avec le public. La cueillette d'information et son traitement permettent de mieux cibler les enjeux du public et d'y répondre avec une politique publique appropriée.
	B. Les instruments financiers (<i>treasure</i>)	Ils concernent tous les instruments qui impliquent une transaction monétaire, soit par l'entremise d'un paiement, d'une subvention ou encore d'un programme d'aide.
	C. Les instruments autoritaires / contraignants (<i>authority</i>)	Ils sont des instruments légaux qui octroient des permissions ou qui interdisent. En d'autres mots, ils permettent ou contraignent la population visée de faire ou de ne pas faire quelque chose.
	D. Les instruments organisationnels de l'action directe (<i>organization</i>)	Ils encadrent les relations entre les acteurs au pouvoir et la population visés par une politique publique, en ayant une portée d'action directe sur leur espace matériel. Il s'agit, entre autres, d'instruments ayant un impact sur l'allocation des ressources et les services rendus.
Public policy instruments Bemelmans-Videc, Rist et Vedung (1998) Traduction de Lascoumes et Le Galès (2004a)	E. La régulation contraignante (<i>sticks / bâtons</i>)	Ils utilisent la coercition ou la permission pour contrôler et guider divers aspects d'une politique publique. Ce type d'instruments regroupe toutes les actions menées par les autorités pour influencer la population par quelconques moyens, règles ou directives. Alors que pour Hood, il existait deux types d'instruments de régulation (les instruments autoritaires/contraignants et les instruments organisationnels de l'action directe), ici la contrainte et l'ordre sont regroupés ensemble, qu'ils posent une sanction ou non.
	F. Les incitations économiques (<i>carrots / carottes</i>)	Il s'agit d'incitatifs financiers mis en place par les acteurs publics pour encourager ou dissuader certains comportements. Par exemple, la subvention encourage, alors que la taxation dissuade.
	G. Les techniques de communication (<i>sermons / sermons</i>)	Ils regroupent des stratégies de communication visant à modifier les comportements et à influencer les opinions envers les objectifs d'une politique publique (Bemelmans-Videc, Rist et Vedung, 1998). Les instruments d'information permettent souvent de légitimer les deux autres types d'instruments. En reprenant cette typologie, Diego Alonso Salazar-Morales indique que les instruments d'information mettent « l'accent sur le rôle de la cohérence, de la persuasion et de l'attrait du message envers les objectifs de leurs politiques » [Notre traduction ⁷] (2018, p. 460).

⁷ Citation originale: « by emphasizing the role of coherence, persuasion and message attractiveness towards their policy targets »

Source	Typologie		Définition
Instruments de l'action publique (IAP) Lascoumes et Le Galès (2004a)	Les instruments traditionnels	H. Législatif et réglementaire	Ils ont à la fois la fonction symbolique de représenter le pouvoir de l'État et sa légitimité, la fonction d'énoncer les valeurs de l'État et la fonction d'encadrer les comportements et les relations sociales.
		I. Économique et fiscale	Ils utilisent des outils monétaires afin, entre autres, d'encourager certains comportements.
	Les nouveaux IAP	J. Conventionnel et incitatif	Ils proposent un certain retrait de l'État, afin de laisser une plus grande place aux échanges et à l'incitation. L'État devient donc le mobilisateur de l'engagement de ses citoyens envers les politiques publiques.
		K. Informatif et communicationnel	Ils laissent une place plus importante aux citoyens dans la prise de décision à travers des efforts de communication des intentions visés par une politique publique.
		L. Normes et standards (<i>best practices</i>)	Ils organisent les relations « entre acteurs économiques [ainsi qu']entre acteurs économiques et ONG » (2004a, p. 363), en intégrant une part de négociation dans l'élaboration d'une politique publique, dans le but d'en ajuster le contenu.

Source : Composé à partir de Hood (1983) Bemelmans-Videc, Rist et Vedung (1998), Lascoumes et Le Galès (2004a), Chiasson et Gauthier (2017) et Salazar-Morales (2018).

Eu égard à ces différentes typologies, des rapprochements peuvent être faits pour mieux comprendre comment s'inscrit le PPU au sein des IAP. Considéré en tant qu'IAP le PPU s'apparente à plusieurs, voire toutes, les différentes composantes des typologies, et ce, peu importe la référence consultée.

Tableau 4 : Rapprochements entre les typologies d'instruments et le PPU

Typologie d'instrument	Lien avec le PPU
C. Les instruments autoritaires / contraignants (<i>authority</i>) E. La régulation contraignante (<i>sticks / bâtons</i>) H. Les instruments traditionnels : législatif et réglementaire	Le PPU, lorsqu'il modifie la réglementation d'urbanisme, peut être associé à ces types d'instruments. Il peut contenir une variété de normes telles que la volumétrie, l'usage ou l'implantation ainsi que des critères et des objectifs pour les règlements de nature discrétionnaires. De cette réglementation découle l'octroi de permis et de certificats.
B. Les instruments financiers (<i>treasure</i>) F. Les incitations économiques (<i>carrots / carottes</i>) I. Les instruments traditionnels : économique et fiscale	Cela peut aussi concerner le PPU. En effet, les moyens de mise en œuvre énoncés dans un PPU peuvent se traduire par des programmes de subvention ou des programmes d'aide à la rénovation.
D. Les instruments organisationnels de l'action directe (<i>organization</i>) J. Les nouveaux IAP : conventionnel et incitatif	Par les activités de consultation publique menées avant son adoption et par les programmes qu'il met en place, le PPU peut rechercher l'engagement direct.
A. Les instruments de conseils, d'information et de persuasion (<i>nodality</i>) G. Les techniques de communication (<i>sermons / sermons</i>) K. Les nouveaux IAP : informatif et communicationnel	On peut également associer le PPU à ces types d'instruments puisqu'il permet d'énoncer une vision pour un territoire donné et de confirmer la vocation que le conseil municipal souhaite lui donner (MAMH, 2018d). Le document élaboré et ses moyens de mise en œuvre permettent de communiquer les priorités du conseil, les besoins auxquels il entend répondre et les façons dont il compte y arriver. Le choix de faire un PPU permet également à la ville d'envoyer le message qu'elle entend « assumer un leadership à l'égard d'un secteur afin d'influencer le processus de développement et de coordonner les actions des divers intervenants intéressés » (MAMH, 2018d). Tel que nous le verrons ⁸ , la communication en urbanisme occupe de manière générale une place de plus en plus importante, à partir des années 1990, avec l'avènement de nouvelles approches de communications.
D. Les instruments organisationnels de l'action directe (<i>organization</i>) L. Les nouveaux IAP : normes et de standards (<i>best practices</i>)	Le PPU peut s'en rapprocher par l'amalgame entre rationalité scientifique (implication des fonctionnaires municipaux et/ou firme d'urbanisme dans l'élaboration du PPU) et rationalité politique (implication du conseil municipal dans l'élaboration du PPU). Dans le cas d'un PPU, la ville agit directement sur le territoire en prévoyant les travaux nécessaires, leur durée, leurs coûts et le service en charge de les réaliser. Le choix de faire un PPU est également une action directe de la ville qui décide de prendre en charge elle-même le développement et l'aménagement d'un territoire en prévoyant, par exemple, des infrastructures ou des équipements.

⁸ Voir la sous-section 2.2.4 La planification collaborative à la page 56.

Jusqu'ici, nous avons présenté le PPU en tant qu'instrument d'urbanisme et en tant qu'IAP. Le constat suivant peut ainsi être posé : **le PPU est un instrument riche et polyvalent**. En effet, en tant qu'instrument d'urbanisme balisé par la LAU, le PPU permet de prévoir un large champ de possibilité d'action en termes d'aménagement et de développement sur un territoire municipal. Considéré en tant qu'IAP, le PPU révèle également la vaste portée de l'action publique. Se pose alors un questionnement préalable qui guide la problématique, à savoir : comment les villes arrivent-elles à naviguer à travers ce champ de possibilité ?

1.3 LE PPU : ENTRE STANDARDISATION ET DIFFÉRENCIATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Eu égard aux références consultées jusqu'à présent, l'élaboration des IAP varierait également en fonction des contextes considérés. Sont alors évoquées les logiques de standardisation et de différenciation. La sous-section qui suit permet de présenter tour à tour ces deux logiques, puis leur application dans les politiques publiques urbaines.

1.3.1 Les logiques de standardisation et de différenciation

Dans le domaine de la planification territoriale, on entend par standardisation l'« homogénéisation » (Gilles Pinson et Hélène Reigner, 2012, p. 168) des politiques publiques dans leur contenu et dans leur mode de gouvernance. Ce processus aurait pris racine après la Seconde Guerre mondiale alors que l'action publique est prise en charge par l'État et que ses « pouvoirs centraux [contribuent] à normaliser les pratiques locales par des politiques publiques dites “mur à mur” » (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016, p. 136). Cette période aurait favorisé ce type de pratiques afin de pallier les « contradictions du capitalisme » (2016, p. 136) en assurant une redistribution des ressources dans l'espace et selon les besoins. Toutefois, comme il s'agissait d'une tâche colossale à réaliser à l'échelle nationale, l'offre de l'État serait devenue standard.

La différenciation, quant à elle, serait plutôt apparue dans les années 1980. Il s'agissait d'un contexte où l'on parlait de plus en plus de développement local, où l'État-providence prenait du recul dans l'action publique et où les communautés cherchaient à différencier leur territoire dans l'action publique tout autant que dans la promotion de leur économie locale (Pinson et Reigner, 2012, p. 169). Cette notion renvoie à la façon dont l'action publique « vari[e] d'un lieu à l'autre » (Pinson et Reigner, 2012, p. 166) via le choix de l'instrument, son élaboration, sa mise en œuvre, plus largement par les modèles de planification territoriale qui viennent l'encadrer ainsi que les parties prenantes. Cette différenciation mise, entre autres, sur « l'image et le rayonnement du territoire » (Pinson et Reigner, 2012) pour assurer son développement économique, son attractivité et sa compétitivité (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016).

Cet impératif de développement obligerait les parties prenantes à faire preuve d'innovation, ce qui expliquerait l'émergence de cette différenciation.

Historiquement, la standardisation et la différenciation ont coexisté et l'une ne remplace jamais vraiment l'autre. Pinson et Reigner (2012) posent l'hypothèse que la standardisation aurait prévalu jusqu'aux années 1980, moment où la différenciation commence à dominer. Pinson et Reigner remarquent toutefois que, dans les études en science politique, les logiques de standardisation ont un ancrage plus fort jusqu'aux années 1990. Ces études permettent de tirer trois constats sur la place constante de la standardisation dans les politiques publiques (Tudi Kernalegenn [2011] dans Pinson et Reigner [2012]) :

- Une professionnalisation des emplois de l'action publique entraîne une uniformité des savoir-faire ;
- L'uniformité des savoir-faire entraîne les modèles utilisés par l'action publique à se ressembler d'un endroit à un autre ou d'un niveau de gouvernement à l'autre ;
- Ces modèles sont réutilisés dans le temps.

Aujourd'hui, les logiques de standardisation seraient moins importantes et les logiques de différenciation occuperaient dorénavant la place dominante. Tel est le constat de Anne-Cécile Douillet, Alain Faure, Halpern et Jean-Philippe Leresche dans l'ouvrage qu'ils dirigent : « L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation » (Douillet *et al.*, 2012). Il importe toutefois de souligner que la différenciation est un processus qui se construit et qui varie en fonction des capacités de chacun (Sébastien Pradella et Solange Verger, 2012). De cette façon, « le fait de clamer la différenciation ne différencie pas, de facto, les villes entre elles » (2012, p. 65). De plus, comme le souligne Pinson et Reigner, la compétition entre les territoires reste telle que la standardisation est encore présente puisque « les villes [adoptent] des recettes qui semblent marcher ailleurs » (2012, p. 171).

1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait

Pour parler de la différenciation des IAP en études urbaines, nous avons retenu cinq textes jugés complémentaires, soit deux textes se penchant sur des instruments en Outaouais (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 ; Chiasson et Gauthier, 2017), une recherche s'intéressant à des cas en Catalogne (Marc Parés, Marc Martí-Costa et Ismael Blanco, 2014) une recherche concentrant ses efforts sur la participation publique en urbanisme (Paulhiac-Scherrer *et al.*, 2012) ainsi qu'une étude comparant des instruments belges et français (Pradella et Verger, 2012).

Ces textes permettent d'identifier trois facteurs d'influence pouvant jouer sur la différenciation des instruments d'urbanisme : la différenciation par les acteurs, la différenciation par le contexte territorial

ainsi que la différenciation par l'approche de la planification territoriale. Dans le cadre de cette recherche, nous ne retenons que les deux derniers. En effet, nous avons fait le choix d'aborder la différenciation par les acteurs de façon intrinsèque au deux autres. Comme nous le verrons dans le cadre conceptuel de cette recherche, les acteurs ne peuvent être détachés ni du concept de territoire ni des approches de planification territoriale.

Dans un premier temps, la littérature révèle que la différenciation peut également passer par le contexte territorial. Pour évoquer son importance, certains utilisent plutôt les termes « territorialisation des politiques publiques » ou « *place-based policy* » (Peter Dreier, John H. Mollenkopf et Todd Swanstrom, 2014 ; Neil Bradford, 2005 ; Göran Cars et al., 2018 ; Ludovic Méasson, 2012 et David Neumark et Helen Simpson, 2015). D'ailleurs, pour Pinson et Reigner, le territoire est à la base même des logiques de différenciation, puisque les politiques publiques urbaines « varient d'un lieu à l'autre » (Pinson et Reigner, 2012, p. 166).

La différenciation par le contexte territorial est d'ailleurs bien abordée par Chiasson et Gauthier (2017) dans une recherche qui concerne deux IAP en Outaouais, selon les principes évoqués par Lascoumes et Le Galès. Ils arrivent à ajouter des nuances importantes concernant l'influence du contexte territorial sur l'élaboration des instruments appliqués à des échelles plus locales, tel qu'un PPU⁹. En effet, si les politiques publiques se développent grâce à des réseaux d'acteurs sectoriels (Lascoumes et Le Galès, 2004d), elles se développent également grâce à des réseaux territorialisés. Chiasson et Gauthier (2017) démontrent que les IAP sont modelés par des contextes et des systèmes particuliers propres à leur territoire respectif. L'échelle de leur réflexion est plus locale et québécoise, alors que Lascoumes et Le Galès regardent les instruments à des échelles de gouvernance plus grandes et en Europe (2004b).

Parés, Martí-Costa et Blanco arrivent également à la conclusion de l'importance du territoire lorsqu'ils étudient la différenciation d'instruments d'urbanisme en Catalogne. En fonction de la taille et des ressources d'une ville, la façon d'élaborer un instrument pourrait jouer un rôle qu'ils qualifient de crucial dans la différenciation des instruments (2014)¹⁰.

Dans un deuxième temps, elle pourrait être due à l'approche de planification territoriale mobilisée pour l'élaborer. En d'autres mots, la façon de procéder pourrait exercer une influence sur le résultat final. C'est

⁹ Pour Chiasson et Gauthier (2017), une approche de planification territoriale est un IAP. Dans le cadre de ce mémoire, les deux concepts ne s'emboîteront pas ainsi. Cependant, nous retenons les éléments sur la différenciation amenée par ces auteurs.

¹⁰ Pour Parés, Martí-Costa et Blanco, quatre éléments de contexte territoriaux peuvent influencer la différenciation. Nous y reviendrons au prochain chapitre, voir la sous-section 2.1.2.3 Les quatre facteurs d'influence du territoire, à la page 47.

ce qu'explorent Gauthier, Chiasson et Gagnon (2016) lorsqu'ils étudient la capacité de différenciation de la Ville de Gatineau lors de la production de son plan d'urbanisme et du PPU de son centre-ville. Ils arrivent à dire que les difficultés rencontrées par la Ville pour se différencier lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces exercices de planification découlent de l'approche utilisée (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016).

Une composante de la façon de procéder concerne les efforts de participation publique. Paulhiac-Scherrer et al., (2012) interrogent l'impact du « débat public » sur la différenciation de la mise en œuvre de certains IAP. Ils posent l'hypothèse que le « débat public contribu[e] à territorialiser et donc à différencier les modes de production des politiques urbaines », en l'occurrence les IAP (2012). Dans le processus de planification territoriale, la participation publique pourrait ainsi être un facteur d'influence de la différenciation en faisant partie intégrante du processus qui se construit *in situ*.

Pradella et Verger (2012) abordent également la différenciation par l'approche de planification territoriale. Ils présentent que, lorsque la différenciation passe par celle-ci, c'est grâce aux acteurs (élus, experts, fonctionnaires) qui affirment être en mesure d'intervenir eux-mêmes sur le territoire d'une manière qui n'aurait pas été réalisée de manière appropriée par le passé. Ainsi, les villes arriveraient de plus en plus à se différencier. À cet égard, Pradella et Verger posent trois constats :

- La planification est investie par les acteurs locaux parfois indépendamment de l'investissement de l'État ;
- Les villes font leur planification de plus en plus à l'interne et les plans qu'elles conçoivent portent sur « un éventail de domaines d'action publique toujours plus vastes » (2012, p. 63) ;
- L'image politique d'un gouvernement local passe par la rédaction de documents de planification et son contenu.

Le tableau qui suit synthétise les facteurs d'influence de la différenciation. Il s'agit du point de départ de la problématique.

Tableau 5 : Ce que l'on sait — Deux facteurs possibles d'influence de la différenciation

Facteur d'influence de la différenciation		Référence
La différenciation par le contexte territorial	La différenciation peut passer par les particularités du territoire visé par une démarche de planification.	Chiasson et Gauthier, 2017 Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014
La différenciation par l'approche de planification territoriale	La différenciation peut passer par l'approche de planification qui est adoptée et les efforts de consultation publique qui sont déployés. Le processus d'élaboration et les valeurs accordées à la planification influencerait l'instrument.	Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 Paulhiac-Scherrer <i>et al.</i> , 2012 Pradella et Verger, 2012

Composé par Émilie-Jade Bigelow

1.4 LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE. POUSSER LA RÉFLEXION SUR LA DIFFÉRENCIATION DES PPU EN TANT QU'IAP

Jusqu'à présent, ce mémoire a permis de présenter les notions de PPU et d'IAP ainsi que les logiques de standardisation et de différenciation dans le cadre des études urbaines. Notre recherche vise à approfondir les connaissances entourant l'influence qu'ont respectivement le territoire et les approches de planification sur la différenciation du contenu des PPU. Par conséquent, considérant que plusieurs chercheurs ayant abordé les IAP ont, d'ores et déjà, souligné que les IAP oscillent entre des logiques de standardisation et de différenciation, notre question de recherche principale se formule ainsi :

- Question principale (QP) : Est-ce que le territoire et l'approche de planification mise en place exercent une influence suffisante pour différencier le contenu des programmes particuliers d'urbanisme ?

Établir une telle question de recherche permet, d'une part, de participer à la construction des connaissances sur les instruments d'urbanisme au Québec et, d'autre part, d'approfondir notre compréhension des facteurs influençant leur différenciation ou, le cas échéant, leur standardisation, en comparant plusieurs villes ayant des contextes différents. Cette question principale nous amène également à poser deux questions de recherche secondaires. Chaque question est associée à l'un des facteurs d'influence de notre problématique :

- Question secondaire 1 (Q1) : Quels aspects du territoire influencent le plus l'élaboration d'un PPU et son contenu ?
- Question secondaire 2 (Q2) : Est-ce que l'approche de planification mise en place diffère d'une ville à l'autre, voire d'un PPU à l'autre et comment cela influence le contenu d'un PPU ?

Pour répondre à la première question secondaire, il faut désagréger les différents aspects qui composent le contexte territorial des PPU étudiés et comprendre, entre autres, la façon dont chaque PPU peut être modelé par le contexte et les systèmes en place. Nous définirons plus en détail les aspects compris dans la notion de territoire dans notre cadre conceptuel, au chapitre suivant¹¹.

La deuxième question secondaire nous amène à définir les différents types d'approches de planification¹². Elle permet de comprendre les façons dont les villes procèdent à l'élaboration de leurs PPU. Elle permet de connaître les acteurs impliqués, les objectifs poursuivis par l'exercice de planification détaillée et conséquemment si ces caractéristiques ont des retombées sur le contenu des PPU.

Il est à noter que cette recherche s'intéresse aux PPU jusqu'au moment de leur adoption par le conseil municipal. Nos questions excluent la façon dont les différents PPU sont concrètement mis en œuvre.

¹¹ Voir la section 2.1 Le territoire : une notion centrale à la page 40.

¹² Voir la section 2.2 Les approches en matière de planification territoriale à la page 50.

CHAPITRE II

UN CADRE CONCEPTUEL QUI ARTICULE TERRITOIRE ET APPROCHES DE PLANIFICATION

Afin d'appréhender nos différentes questions de recherche, le cadre conceptuel ici développé documente plus en profondeur les notions de territoire et d'approches de planification territoriale. D'une part, la première section de ce chapitre permet d'aborder le concept de territoire qui peut être à la base de certaines dynamiques de différenciation de l'action publique. Celui-ci sera notamment présenté comme une construction qui regroupe plusieurs aspects sociaux, économiques et spatiaux. D'autre part, une seconde section décrit les quatre approches généralement évoquées en matière de planification territoriale. Ces approches sont, par la suite, réinvesties dans un cadre d'analyse qui nous servira, par la suite, à mesurer leur influence dans le processus de différenciation entourant les instruments de l'action publique (IAP). Des hypothèses de recherche concluent ce chapitre.

2.1 LE TERRITOIRE : UNE NOTION CENTRALE

Comme mentionné au chapitre précédent, les recherches qui s'intéressent aux IAP reconnaissent l'importante influence du territoire dans leur élaboration et leur utilisation (Pradella et Verger, 2012 ; Bernard Pecqueur et Véronique Peyrache-Gadeau, 2010 ; Chiasson et Gauthier, 2017 ; Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016)¹³. Dans le même sens, Belley et Saint-Pierre (2017) qualifient d'interdépendant le lien entre les instruments et le territoire. Selon eux, étudier un IAP tel que nous le faisons :

nécessite de le relier au contexte qui l'a vu naître, aux objectifs que lui ont assignés ses concepteurs, aux ressources qui ont été mobilisées (ou non) pour permettre sa mise en œuvre, aux publics cibles à qui il est destiné, au territoire ou à la partie de territoire sur lequel il s'applique, et au palier ou niveau en profondeur (plus ou moins visible ou tangible) de la réalité sociale par lequel, ou sur lequel, cet instrument est censé agir, même si ses effets ne se limitent jamais à un seul palier. (Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 16)

Vue ainsi, l'utilisation de la notion d'IAP, comme nous le faisons dans notre mémoire, permet de mieux révéler certaines facettes du territoire, autrement peu visibles. De ce fait, ce qu'on entend par territoire mérite une certaine réflexion.

2.1.1 La définition du concept de territoire

Dans les cinquante dernières années, de plus en plus de travaux ont abordé la question du territoire comme étant une notion centrale à la compréhension des « dynamiques humaines dans l'espace » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010, p. 614) et non seulement comme une toile blanche sur laquelle se joue l'action publique. Selon la conception que nous présentons, le territoire est une construction sociale plutôt qu'un simple contenant pour les dynamiques qui s'y produisent.

Dans ce chapitre, nous déclinons ultérieurement les diverses dimensions du territoire que nous retenons. Cependant, il faut d'emblée comprendre que les caractéristiques du territoire sont liées les unes aux autres. Le territoire est une construction qui regroupe des aspects sociaux, économiques et spatiaux auxquels s'ajoute l'aspect temporel (Fabienne Leloup, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur 2005). Il se forme dans un espace donné avec des ressources données ainsi que dans un temps donné. Ainsi, avec le temps, les aspects sociaux du territoire peuvent varier même si l'espace matériel reste similaire. Il peut sembler évident que le territoire soit une construction spatiale et économique. Il s'agit après tout d'un lieu physique et spatialisable, dont le développement requiert la présence de ressources matérielles et humaines ainsi qu'une « proximité géographique » (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005,

¹³ Voir la sous-section 1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait à la page 34.

p. 327) avec d'autres territoires et d'autres réseaux physiques. Toutefois, il faut aller un peu plus loin, car le territoire est surtout une construction sociale ; une notion qui se doit d'être davantage définie.

Une recension des écrits présentés dans « Territory : a short introduction » de David Delaney, nous permet de comprendre que dans la littérature anglo-saxonne, la traduction littérale *territory* renvoie plutôt aux études en sciences politiques (relations internationales et frontières) (John Gerard Ruggie, 1993 ; Stephen D. Krasner, 2001 ; Benno Teschke, 2009), aux sciences environnementales et biologiques (habitats naturels) (Robert Ardrey, 1971 ; Ralph B. Taylor, 1988) ou encore à l'anthropologie et à la sociologie (modes de vie, déplacements, chez-soi et culture) (Fredrik Barth, 1969 ; Michael Casimir et Aparnu Rao, 1992). Dans le cadre d'une recherche comme ce mémoire, on préférera alors le terme *place*, puisque c'est ce concept qui est décrit comme étant issu d'une construction sociale. En théorisant le concept de *place*, John A. Agnew (1987) précise qu'il s'agit d'un amalgame entre trois sous-concepts « *locale*, *location* et *sense of place* » qui, mis ensemble, constitue un endroit qui permet la tenue de relations sociales entre les individus et les groupes et qui permet à ceux-ci de s'identifier. Le *locale* renvoie aux lieux informels ou formels du territoire dans lesquels les relations sociales prennent forme et se développent, alors que *location* renvoie plutôt à l'emplacement géographique et sa relation face aux autres emplacements géographiques. Enfin, *sense of place* regroupe les sentiments (*feelings*) face aux structures sociales, économiques et politiques en place dans ces *locations*. Cette définition en trois temps cadre avec l'idée que le territoire est une construction avant tout sociale, puisqu'elle considère que l'espace et les actions d'un groupe sont indissociables.

Cette notion de construction sociale est partagée par d'autres. Le géographe finlandais Anssi Paasi indique, entre autres, que le territoire est un amalgame d'aspects matériels, identitaire et socioculturel. En adhérant aux trois sous-concepts de Agnew, Paasi précise que le processus de construction se fait en quatre temps (2003). D'abord, il y a la construction des limites qui définissent là où commence et là où se termine un territoire. Ensuite, il y a une construction symbolique, par exemple en faisant des choix toponymiques, en adoptant un slogan ou encore un drapeau. Vient ensuite la construction institutionnelle en référence à la définition des paramètres administratifs, politiques, économiques, culturels ou d'éducation. Enfin, la construction du territoire passe par la définition de l'identité commune de ceux qui s'y trouvent. L'ensemble de ces étapes constituent la construction sociale, un processus en « perpétuelle transformation » [Notre traduction¹⁴] (Paasi, 2003, p. 116). Anne Sgard va dans le même sens en précisant que le territoire est un espace socialement construit, mais encore plus, il est un espace « socialement approprié » (Sgard, 2008, p. 14).

¹⁴ Citation originale : « *perpetual transformation* »

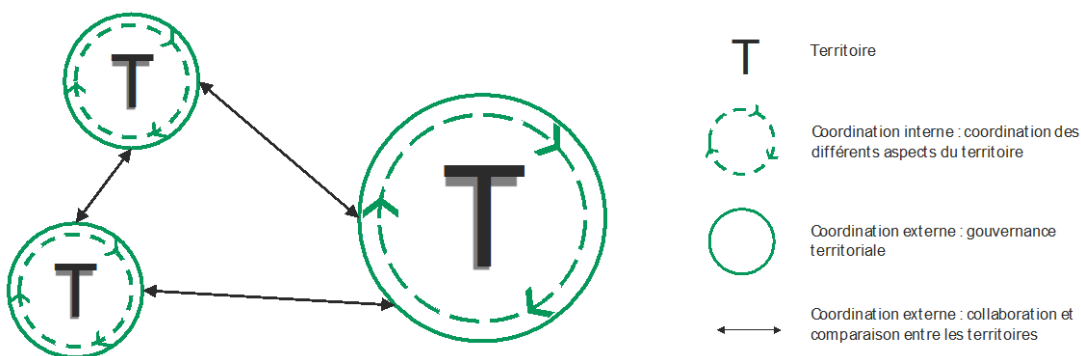
Enfin, la construction sociale du territoire se fait également par la collaboration qu'il peut avoir avec les autres territoires (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010) ou encore en se comparant et en compétitionnant avec les autres. Leloup, Moyart et Pecqueur décrivent le phénomène ainsi : « Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement. » (2005, p. 326)

Bref, le processus de construction sociale que nous venons de présenter entraîne l'arrimage entre les différentes facettes du territoire. Pecqueur et Peyrache-Gadeau le décrivent d'ailleurs comme étant un tout cohérent, un système dynamique, organisé, ouvert et sensible aux influences externes (2010).

Ce système fonctionne, entre autres, grâce à la gouvernance territoriale qui s'y retrouve. Il fonctionne à l'interne par une coordination entre les dimensions, mais aussi à l'externe puisque les territoires sont en « rivalité » (Sophie L. Van Neste, Gariépy et Gauthier, 2012). Cette coordination se réalise grâce aux mécanismes de gouvernance territoriale qui permettent « d'assurer la pérennité et la régulation de cette organisation » (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005). La gouvernance territoriale renvoie à des processus de coordination et « d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité » (2005, p. 330) qui sont propres à chaque territoire. Le principe de gouvernance territoriale peut aussi devenir une forme de délimitation administrative du territoire, bien que la « complexité » des territoires ne se limite pas à ses limites administratives. Elle comprend également les acteurs qui font tourner cet engrenage (2005).

Deux types de coordination permettent au territoire de se construire : la coordination interne et la coordination externe (Figure 3).

Figure 3 : Schématisation du concept de territoire — Construction interne et externe



Source : Composé par Émilie-Jade Bigelow, à partir de Leloup, Pecqueur et Moyart, 2005

La coordination interne du territoire fait référence à « la cohérence et le développement de ce territoire entraînant nécessairement la mise en place d'une organisation basée sur une certaine proximité géographique » (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005, p. 327). Cela fait référence à la coordination entre

l'ensemble des aspects du territoire (spatiaux, économique, sociaux et temporel) ainsi qu'à l'idée de réseaux géographiques qui reposent sur une proximité, tel que l'apportent également Chiasson et Gauthier (2017) lorsqu'ils abordent des IAP mis en œuvre en Outaouais¹⁵. La coordination externe quant à elle fait référence à la gouvernance territoriale mise en place qui « permet d'assurer la pérennité et la régulation de [l']organisation » (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005, p. 327). Dans cette construction externe sont inclus les principes de collaboration, de compétition et de comparaison entre les territoires.

Ainsi défini, le territoire est une notion centrale des logiques de différenciation des IAP et donc essentielle à la poursuite de nos travaux. Il est toutefois important d'aller plus en profondeur dans notre réflexion en décomposant le territoire selon les différentes façons de l'aborder.

2.1.2 Les différentes façons d'aborder le territoire

Cette section présente, étape par étape, la façon dont nous avons conçu notre cadre conceptuel entourant la notion de territoire. Dans un premier temps, en référence à Per Gunnar Røe, (2014), nous avons retenu deux façons de voir le territoire : la posture essentialiste (*traditional place analyses*) et la posture socioculturelle (*socio-cultural place analyses*). À ces deux postures, nous avons, par la suite, associé les cinq dimensions du territoire décrites par Belley et Saint-Pierre (2017), à savoir les dimensions morphologique, administrative et institutionnelle, participative, normative et axiologique¹⁶. Enfin, parmi les auteurs qui traitent de la notion de territoire, nous avons retenu Parés, Martí-Costa et Blanco (2014) qui précisent que la différenciation territoriale passent par quatre facteurs d'influence : la centralité et la population, la gouvernance, les acteurs en présence et l'historique de la planification. Cette section s'organise en fonction de ces trois références principales et se conclut par un tableau synthèse qui lie les différentes composantes entre elles (Tableau 7, à la page 49).

2.1.2.1 Les deux postures du territoire : entre essentialiste et socioculturelle

Røe (2014), géographe et urbaniste norvégien, décrivait en 2014 que les études qui s'intéressent aux territoires, tous domaines confondus, adoptent soit une posture essentialiste (*traditional place analyses*), soit une posture socioculturelle (*socio-cultural place analyses*). Ces deux postures font office de première étape dans la construction de notre cadre conceptuel.

¹⁵ Pour plus de détails, voir la sous-section 1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait, à la page 34.

¹⁶ Bien que le contenu de ces cinq dimensions reste fidèle au texte de Belley et Saint-Pierre, nous avons donné ces noms à chacune des dimensions, et ce, dans une optique d'uniformisation des désignations et de simplicité.

Pour la posture essentialiste, le territoire constitue l'espace matériel, c'est-à-dire toute la dimension physico-spatiale du lieu. Dans le domaine du design urbain, plusieurs champs de recherche s'inscrivent dans cette perspective. Par exemple, il est possible de mentionner les études pittoresques de Camillo Sitte (1889) ou les études typomorphologiques de Philippe Panerai, Jean-Charles Depaule et Marcelle Demorgon (1999). Pour la posture essentialiste, le territoire renvoie à tout ce qui compose la ville autant dans ses composantes naturelles (cours d'eau, topographie, couvert végétal) que dans ses composantes anthropiques (cadre bâti et espaces publics). On n'y exclut pas nécessairement les interactions qu'ont les gens avec ce cadre physique ; les études de l'image de Kevin Lynch (1969) et les études environnementalistes de Jan Ghel (2012; 2019) nous le démontrent bien. Toutefois, ce n'est pas au centre de l'analyse.

La posture socioculturelle prend comme point de départ la vision de la posture essentialiste, mais la bonifie. Dans cette posture, le territoire se construit à travers les pratiques de ceux qui y vivent, la planification territoriale qui s'y met en œuvre ainsi que les parties prenantes impliquées (Røe, 2014). Belley et Saint-Pierre vont également dans ce sens, en faisant référence à la notion de vécu (Henri Lefebvre, 1974). L'espace vécu renvoie à une conception du territoire qui englobe l'espace matériel, mais également toutes les interactions du quotidien entre l'espace et les acteurs ainsi que les interactions entre les acteurs.

Tableau 6 : Principales différences entre la posture essentialiste et la posture socioculturelle

Posture essentialiste (<i>traditionnal place analyses</i>)	Posture socioculturelle (<i>socio-cultural place analyses</i>)
Pensée et compréhension essentialistes.	Pensée et compréhension constructivistes.
Les territoires sont compris comme des espaces matériels.	Les territoires sont compris comme des espaces pour les humains, les pratiques sociales, la culture et le sens.
La connaissance est principalement basée sur des experts.	La connaissance provient de différents horizons.
Données et informations : conditions physiques.	Données et informations : conditions sociales et culturelles
Prémises normatives : le choix des normes et valeurs se fait a priori.	Prémises relativistes : les normes et les valeurs doivent être étudiées.
Perspective système : les expériences et l'utilisation de l'espace sont considérées comme faisant partie d'un ordre social.	Perspective subjective : le sens et les pratiques dans l'espace sont considérés comme faisant partie de la vie et des intérêts des individus / parties prenantes.
La participation, l'influence et le pouvoir sont problèmes de procédure.	La participation, l'influence et le pouvoir doivent être enquêtés et étudiés.
Les résultats empiriques sont basés sur des analyses déductives.	Les résultats empiriques sont basés sur des méthodologies exploratoires.

Source : Røe, 2014. [Notre traduction] Voir la citation originale à l'ANNEXE A.

2.1.2.2 Les cinq dimensions du territoire

Belley et Saint-Pierre (2017) organisent leur définition du territoire selon cinq dimensions. Cette section vise à les survoler et à les associer à l'une des deux postures de Røe (2014).

La première est la **dimension morphologique**. Elle renvoie principalement aux éléments physiques et matériels du territoire : la trame viaire, la topographie, la canopée, le cadre bâti, l'hydrographie, etc. Il est également possible d'ajouter à la dimension morphologique, la mise à l'échelle des territoires. Cette dimension se rattache à la posture essentialiste.

La deuxième est la **dimension administrative et institutionnelle**. Cette dimension renvoie, d'une part, à la délimitation administrative des territoires et, d'autre part, aux institutions qui opèrent à l'intérieur de ces limites. Les territoires sont délimités administrativement et peuvent, dans certains cas, être composés de plus petits territoires eux-mêmes délimités administrativement (David Delaney, 2005). On pourrait penser, par exemple, à la délimitation administrative de la Ville de Montréal décomposée en dix-neuf arrondissements. À une plus grande échelle encore, on pourrait penser à la province du Québec découpée en dix-sept régions administratives. Bref, chacun de ces territoires représente un espace physique précis et est gouverné par différentes institutions. Cette dimension se rattache à la posture essentialiste. Toutefois, elle peut également faire partie de la posture socioculturelle en raison des institutions socio-économiques et politiques qui gouvernent les territoires. Les territoires administratifs sont représentés et organisés par des institutions politiques et socio-économiques qui y pratiquent leurs activités Belley et Saint-Pierre (2017). Dans le cadre des instruments d'urbanisme, ces institutions peuvent être celles qui les élaborent, qui les appliquent ou encore qui les influencent de près ou de loin.

Ensuite, la **dimension participative** inclut toutes les ressources humaines d'un territoire, et ce, autant dans les apports des acteurs au territoire que dans les façons dont ils interagissent avec celui-ci et entre eux. Cette dimension représente les façons dont les acteurs du territoire participent à sa construction, à la construction de l'identité du territoire et à la construction de leur propre identité. Elle renvoie également à plusieurs éléments qui définissent les acteurs d'un territoire tel que leur profil démographique et socio-économique, leurs besoins et leurs enjeux, qui guident l'élaboration des objectifs des IAP (Belley et Saint-Pierre, 2017). Au-delà de connaître le profil de ceux qui se trouvent à l'intérieur du territoire, il importe également de connaître les réseaux qu'ils tissent entre eux. Ces réseaux sont notamment mentionnés par Chiasson et Gauthier (2017) lorsqu'ils évoquent le

concept de différenciation¹⁷. Les réseaux qui se tissent entre les acteurs et l'appareil administratif sont importants dans l'élaboration des IAP puisque les différents niveaux de proximité entre les acteurs produiront des effets variables (Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014 ; Chiasson et Gauthier, 2017). Dans le cas d'un PPU, ces réseaux s'exprimeront, entre autres, lors des consultations publiques mises en place préalablement à son adoption. Nous rattachons cette dimension à la posture socioculturelle.

Ensuite, dans la posture socioculturelle, se trouve aussi la **dimension normative** de Belley et Saint-Pierre. Elle concerne son organisation interne et son encadrement par des :

normes et règles, formelles et informelles, en fonction ou en raison desquelles sont prises toutes sortes de décisions et découlent un très grand nombre d'actions et de comportements plus ou moins imposés (Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 3).

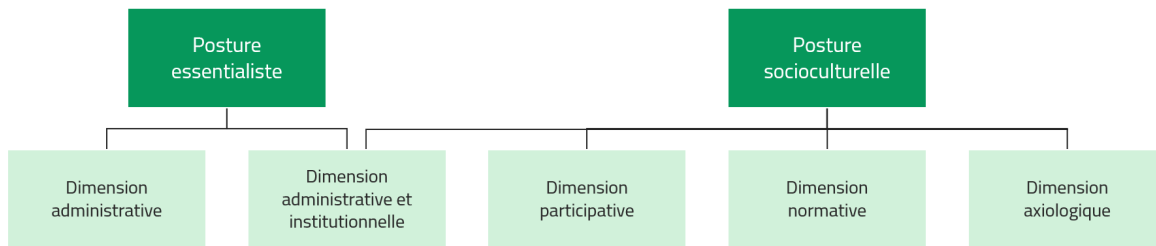
Dans le cadre de l'élaboration d'un PPU, la dimension normative concernerait tous les éléments d'encadrement de la LAU¹⁸ en plus de l'ensemble des règlements en vigueur sur le territoire, les règles de fonctionnement du conseil municipal et les règles mises en place pour les consultations publiques.

Enfin, toujours rattaché à la posture socioculturelle la cinquième et dernière dimension de Belley et Saint-Pierre : la **dimension axiologique**. Il s'agit de l'ensemble des valeurs et des idées qui, à travers le temps, « orientent ou influencent les normes et les préférences des acteurs, politiques et sociaux » (Belley et Saint-Pierre, 2017, p. 3). Les notions théoriques des valeurs ont été maintes fois abordées en sciences sociales. Pour le psychologue Shalom H. Schwartz, certaines valeurs sont universelles à toutes les cultures et répondent à trois besoins principaux soit de « satisfaire les besoins biologiques des individus, permettre l'interaction sociale, et assurer le bon fonctionnement et la survie des groupes » (Schwartz, 2006, p. 932). Les valeurs influencent le comportement des individus. En planification urbaine, dans le cadre de cette dimension du territoire, le comportement des individus influencé par leurs valeurs, renvoient à l'ensemble des choix qui seront faits en termes de planification et d'aménagement. Cette dimension fait également référence à l'évolution temporelle de ces valeurs et de ces idées qui sont ainsi muables.

¹⁷ Voir la sous-section 1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait à la page 34.

¹⁸ Voir la sous-section 1.1.3 Un instrument d'urbanisme facultatif dont le contenu est variable à la page 23.

Figure 4 : Construction du cadre conceptuel — Association entre les postures et les dimensions du territoire



Composé par Émilie-Jade Bigelow

2.1.2.3 Les quatre facteurs d'influence du territoire

Pour Parés, Martí-Costa et Blanco (2014), qui s'intéressent à des politiques urbaines en Catalogne, la différenciation de l'action publique s'expliquerait par quatre facteurs : la centralité et la population (*neighborhood type*), la gouvernance (*municipal administration and size of the municipality*), les acteurs en présence (*typology of social capital predominant in the neighbourhood*) et l'historique de la planification (*path-dependence factors: previous interventions and past conflicts*). Ces facteurs soulèvent l'importance du territoire (*place*) sur la différenciation.

Le premier facteur s'apparente en partie à la dimension administrative et institutionnelle. Il s'agit de la centralité et de la population (*neighborhood type*). Cela fait référence, entre autres, à la mise à l'échelle du secteur considéré, c'est-à-dire à sa localisation à l'échelle de la ville ou de sa région. Parés, Martí-Costa et Blanco observent qu'une différenciation des IAP sur différents territoires varierait en fonction de sa localisation et de ses caractéristiques physio-spatiales (2014). Ce facteur se rattache à la dimension participative de Belley et Saint-Pierre puisqu'il comprend également le profil démographique et socio-économique de la population visée par les interventions de l'action publique. Ainsi, la différenciation observée dans les thématiques des IAP sur différents territoires varierait en fonction des besoins de la population qui auront été identifiés puisque ceux-ci entraîneraient l'élaboration de différents objectifs de développement. Tel que nous l'avons vu précédemment, ce sont des éléments qui participent activement à la construction du territoire. Pour Parés, Martí-Costa et Blanco (2014), c'est donc sans surprise qu'ils influencent la différenciation des instruments.

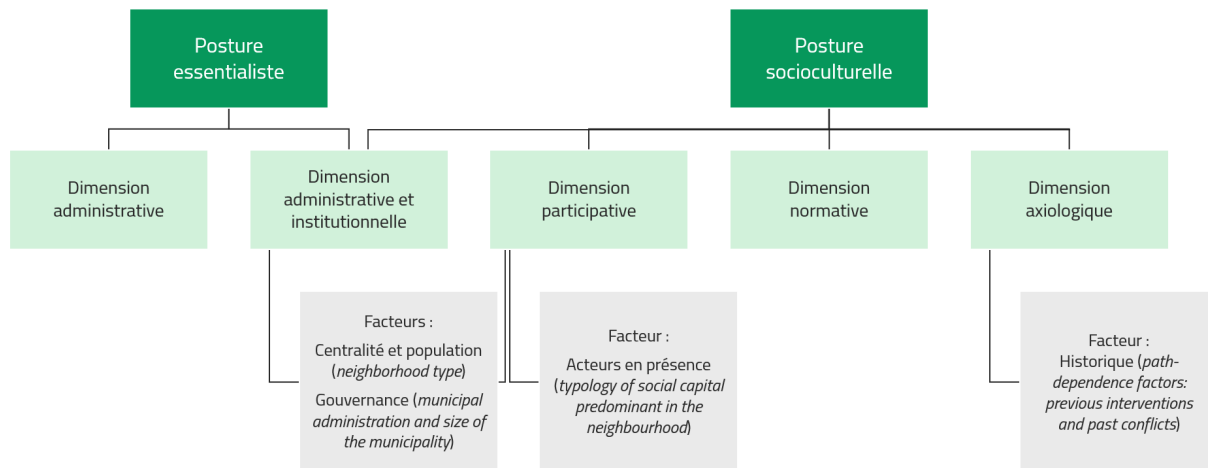
Leur deuxième facteur est la gouvernance (*municipal administration and size of the municipality*). Il permet d'expliquer les liens entre l'administration et les citoyens en regardant la taille de la ville, les ressources de l'administration et la division des responsabilités. Les auteurs estiment que plus la ville serait petite, plus les liens avec les citoyens s'établiraient facilement, mais qu'en même temps, moins elle aurait de ressources à sa disposition, plus de place serait laissée à d'autres instances de

gouvernance et donc moins de place à la participation locale (Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014). Il peut se rattacher à la dimension participative du territoire ainsi qu'à la dimension administrative et institutionnelle.

Le troisième facteur que nous associons aussi à la dimension participative concerne les acteurs en présence (*typology of social capital predominant in the neighbourhood*). La présence d'acteurs ou de groupes différents d'un endroit à un autre et leur niveau d'implication aurait un effet considérable sur la différenciation des IAP (Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014). Ceci fait également le pont avec la différenciation par les acteurs présentés au chapitre précédent¹⁹. Il peut également se rattacher à la dimension participative du territoire.

Enfin, c'est à la dimension axiologique que se rattache le dernier facteur d'influence de Parés, Martí-Costa et Blanco : l'historique (*path-dependence factors: previous interventions and past conflicts*). Il permet de lier l'historique de participation et de conflits précédents avec la différenciation. Les façons de faire, les habitudes, l'importance accordée à certains enjeux deviennent importantes pour comprendre l'approche de planification territoriale principale qui est adoptée par les villes.

Figure 5 : Construction du cadre conceptuel — Association entre les postures, les dimensions et les facteurs



Composé par Émilie-Jade Bigelow

¹⁹ Voir la sous-section 1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait à la page 34.

2.1.2.4 Une synthèse des aspects considérés pour définir le territoire

Diverses composantes sont donc à considérer pour définir un territoire. Les sections qui précèdent ont permis d'élaborer un cadre conceptuel guidé par les deux façons d'aborder le territoire de Røe (2014). Nous avons démontré qu'il était possible d'y inclure les cinq dimensions de Belley et Saint-Pierre (2017). Chacune d'entre elles possède son lot d'influence sur les IAP, en plus de pouvoir y ajouter les quatre facteurs d'influence de différenciation de Parés, Martí-Costa et Blanco (2014). Le tableau qui suit permet de synthétiser l'ensemble des aspects considérés dans notre mémoire pour définir la notion de territoire, laquelle nous semble centrale pour étudier les logiques de différenciation de l'action publique.

Tableau 7 : Synthèse — Les façons d'aborder le territoire : entre posture essentialiste et socioculturelle

Posture (Røe, 2014)	Dimension (Belley et Saint-Pierre, 2017)	Définition et composante (Belley et Saint-Pierre, 2017 ; Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014)
Posture essentialiste	Morphologique	Il s'agit de l'espace physique et matériel du territoire, incluant les éléments à la fois naturels et anthropiques. Y est également incluse la notion de mise à l'échelle du territoire par rapport aux autres territoires avec qui il est en relation. Elle inclut une partie du facteur de centralité et de population.
	Administrative et institutionnelle	Du côté de la posture essentialiste, cette dimension renvoie à l'ensemble des délimitations administratives qui encadrent un territoire.
Posture socioculturelle		
	Participative	Il s'agit du profil démographique de la population d'un territoire et des liens qui unissent les acteurs de la société civile entre eux ainsi que ceux qui relient les acteurs de la société civile et la société politique. Il s'agit également de la participation publique, dans toutes ses formes, ayant cours sur le territoire. Elle inclut une partie du facteur de centralité et de population ainsi que les facteurs de gouvernance et d'acteurs en présence.
	Normative	Elle renvoie aux normes et règles qui encadrent le fonctionnement du territoire, par exemple les règlements d'urbanisme, les documents d'urbanisme et de planification ou encore les règles de fonctionnement à l'intérieur de la ville.
	Axiologique	Cette dimension a trait aux valeurs et aux idées qui guident l'action publique ainsi qu'à l'historique de la planification et de conflits dans lequel évolue la ville.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

2.2 LES APPROCHES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION TERRITORIALE : THÉORIE ET CADRE D'ANALYSE

Notre problématique énonce également l'importance des approches de planification dans la différenciation de l'action publique. Cette deuxième section s'appuie sur quatre approches théoriques en matière de planification territoriale ainsi que sur un cadre d'analyse pouvant être utilisé comme une grille de lecture.

Raphaël Fischler décrit la planification territoriale (*urban planning*) ainsi :

La planification urbaine traite principalement de l'organisation spatiale de la société, de la relation des personnes à leur environnement, de l'affectation du sol à des activités humaines et de la conception de l'environnement bâti et de ses infrastructures. Ainsi, même s'ils sont des généralistes de l'aménagement urbain, les urbanistes sont des spécialistes de l'aménagement du territoire : par la recherche, le conseil, l'éducation, l'animation, et autres moyens, ils aident les acteurs sociaux à définir les usages du foncier sur un territoire donné, les modes les activités doivent être réparties dans l'espace, les façons dont les caractéristiques artificielles et naturelles de l'environnement doivent être conçues ou préservées, et les façons dont les décisions concernant ces questions doivent être prises et mises en œuvre.

[Notre traduction²⁰] (Fischler, 2012, p. 110)

La littérature entourant la planification territoriale mentionne plusieurs approches pour décrire la façon dont s'exerce celle-ci. Leur nom ainsi que leur nombre varient en fonction des références consultées. Le tableau de la page suivante vise à rassembler un ensemble non exhaustif des différentes dénominations. Dans ce mémoire, nous retenons en partie la nomenclature proposée par Marc-Urbain Proulx. À la fois simple et synthétique, elle offre un aperçu assez complet de ce type de pratique en condensant les différentes approches de planification en quatre grandes catégories : rationnelle globale, par petits pas éclatés, stratégique, collaborative²¹.

²⁰ Citation originale : « Urban planning deals primarily with the spatial organization of society, the relationship of people to their environment, the allocation of land to human purposes, and the design of the built environment and its infrastructure. Therefore, even if they are generalists of urban development, urban planners are specialists of land use: through research, advice, education, facilitation, and other means, they help social actors define how land is to be used in a given territory, how human activities are to be distributed spatially, how artificial and naturel features of the environment are to be designed or preserved, and how decisions about these issues are to be made and implemented. »

²¹ Nous utilisons l'expression « planification collaborative » plutôt que « planification interactive » comme le fait Proulx, vu son utilisation plus extensive dans la littérature.

Tableau 8 : Approches de planification territoriale — Recension de l'étendue des dénominations possibles

Approche	Dénominations possibles	Référence
Planification rationnelle globale (PRG)	Planification rationnelle globale	Bacqué et Gauthier, 2011 Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 Proulx, 1996, 2008 et 2019
	<i>Rational planning</i>	Christopher Mele, 2000 Nigel Taylor, 1998
	<i>Comprehensive planning</i>	Alan Altshuler, 1965 Edward J. Sullivan, 2004 Hamel, 1997
	<i>Comprehensive rational planning ou rational comprehensive planning</i>	Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 Linda C. Dalton, 1986 Thomas Angotti, 2001
Planification par petits pas éclatés (PPP)	Planification par petits pas éclatés	Proulx, 1996, 2008 et 2019
	<i>Incrementalism</i>	Mark Wolfman, 2018 Jonathan Rosenhead, 1980
	<i>Disjointed incrementalism</i>	Andrew Weiss et Edward Woodhouse, 1992 Ernst B. Haas, 1976 Ernest Sternberg, 1989
	<i>Muddling through</i>	Lindblom, 1959; 1979 Jonathan Bendor, 1995 John Forester, 1984
Planification stratégique (PS)	Planification stratégique	Bacqué et Gauthier, 2011 Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 Padioleau, 1991 Pinson, 2002 Proulx, 1996, 2008 et 2019
	<i>Strategic planning</i>	Jerome L. Kaufman et Harvey Jacobs, 1987 Stiftel, 2000 Gwyndaf Williams, 1999
	<i>Strategic spatial planning</i>	Louis Albrechts, Healey, Klaus R. Kunzmann 2003 Olivier Sykes, 2010 Willem Salet et Andreas Faludi, 2000
	Planification stratégique spatialisée	Alain Motte, 2007 Christophe Demazière et Desjardins, 2016
	<i>Planning stratégique</i>	Padioleau, 1991 Padioleau et Demesteere, 1991
Planification collaborative (PC)	Planification interactive	Gagnon, 2015 Proulx, 1996, 2008 et 2019
	Urbanisme participatif	Lacaze, 2018
	<i>Communicational planning ou planification communicationnelle</i>	Judith E. Innes et David E. Booher, 2004 Lacaze, 2018 Susan S. Fainstein, 2005 Tore Sager, 1994 Frank Fischer et Forester, 1993
	<i>Deliberative planning</i>	Forester, 1989
	<i>Collaborative planning</i>	Healey, 2003
	Planification collaborative	Bacqué et Gauthier, 2011 Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016
	Planification interactive	Proulx, 1996, 2008 et 2019

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Proulx utilise ces quatre approches dans un cadre d'analyse qu'il développe à trois principales reprises, soit en 1996, en examinant des instruments d'urbanisme des trente années précédentes, en 2008, en examinant ceux des quarante dernières années ainsi que dans un article plus récent, en 2019, en faisant le même exercice, mais sur les cinquante dernières années.

Bien que Gauthier, Chiasson et Gagnon (2016) ainsi que Xavier Desjardins, Douay et Vincent Gagnière, (2012), ne retiennent que trois types de planification (PRG, PS et PC), nous avons préféré conserver l'approche « par petits pas éclatés » dans notre cadre d'analyse. En effet, ce choix nous permet également de faire le lien avec le modèle d'analyse proposé par Proulx, et ce, afin de répondre à nos questions de recherche²².

Dans les paragraphes qui suivent, nous ferons une présentation de ces quatre approches, de leurs caractéristiques ainsi que de leurs avantages et limites en termes de planification territoriale. Si celles-ci appartiennent à la nomenclature de Proulx, leur description a toutefois été enrichie par de nouvelles références. Chronologiquement parlant, notons que ces différentes approches arrivent de manière linéaire. Toutefois, dans la pratique, elles ne se remplacent pas successivement. Elles s'organisent plutôt en palimpseste en s'adaptant à l'évolution du contexte territorial et, plus particulièrement, aux acteurs en présence. Les sous-sections qui suivent tentent de démontrer un certain dialogue entre celles-ci.

2.2.1 La planification rationnelle globale

Historiquement, la planification rationnelle globale est la première approche contemporaine en matière de planification. Elle émerge après la Deuxième Guerre mondiale et a dominé jusqu'aux années 1970. On doit son apparition aux chercheurs du programme d'éducation et de recherche en planification de l'Université de Chicago qui tentent alors de

définir et systématiser les domaines de connaissances de base en planification, perçus comme essentiels à la pratique. C'est la recherche de ce noyau pour la profession qui a conduit à l'élaboration d'un modèle générique de planification.

[Notre traduction²³] (Bruce Stiftel, 2000, p. 5)

La planification rationnelle globale permet d'appliquer un modèle très scientifique à la planification, en passant par le diagnostic, l'inventaire et l'analyse rigoureuse des scénarios de planification possibles afin

²² Voir la sous-section 2.2.5 Le modèle d'analyse des approches de planification territoriale à la page 58.

²³ Citation originale : « to define and systematize core areas of knowledge in planning, perceived essential to practice. It was the search for this core for the profession that led to the development of a generic model for planning »

de sélectionner, rationnellement, celui qui serait le meilleur selon une évaluation plutôt quantitative (Martin Meyerson et Edward Banfield, 1955). Même si, avec cette approche, on voit l'arrivée de plusieurs domaines issus des sciences sociales dans la planification territoriale (Stiftel, 2000), les statistiques et les mathématiques restent omniprésentes et sont à la base principale de la justification des choix d'aménagement (Bacqué et Gauthier, 2011).

La planification rationnelle globale se fait de manière linéaire en suivant une série d'étapes. Le politologue Banfield, de l'Université de Chicago, décrit ce modèle en cinq étapes. À la suite de Banfield, plusieurs continuent de porter ce modèle, dont l'urbaniste américain Britton Harris (1967) qui reprend les cinq étapes en les simplifiant. Elles deviennent alors connues comme étant les « cinq D ».

Tableau 9 : Étape d'une planification linéaire — Les 5 D

Planification linéaire en 5 étapes (Banfield, 1959) [Notre traduction ²⁴]	Les 5 D de la planification Harris (1967), traduit par Proulx, 2008, p. 30-31
Élaboration d'objectifs clairs et précis à atteindre	<i>Desires</i> : La formulation d'un ensemble de valeurs générales exprimées comme des fins, des buts et des objectifs généraux à atteindre ;
Conception des plans d'action	<i>Design</i> : Le portrait de la situation du territoire par la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
Évaluation comparative des retombées possibles	<i>Deduction</i> : L'inventaire et l'analyse de toutes les options (politiques, stratégies, actions) éventuellement possibles pour atteindre les buts et les objectifs ;
Choix le plus pertinent parmi les alternatives possibles	<i>Decision</i> : La prévision, l'évaluation et la comparaison de toutes les conséquences reliées à la faisabilité de chaque option ;
Mise en œuvre de l'alternative choisie	<i>Deeds</i> : La sélection des options dont les conséquences correspondent le mieux à l'atteinte des objectifs.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Dans le contexte post-guerre, ce type de planification présentait l'avantage de pouvoir répondre à plusieurs problématiques simultanément dont, principalement, les impératifs de la croissance démographique par une approche technocrate, fonctionnelle et centralisatrice (Meyerson et Banfield, 1955). La série d'étapes est relativement simple à suivre et peut être reproduite dans divers contextes. Avec le temps, en ayant la volonté de réaliser les analyses les plus exhaustives, la planification s'est ouverte à différents domaines sociaux autrefois peu regardés. Cette approche a également l'avantage de réconcilier le décalage entre ce que les citoyens, les groupes, les entreprises, etc. veulent individuellement et ce qui est collectivement souhaitable, en choisissant ce qui est évalué, par un urbaniste expert, comme étant la meilleure option pour tout le monde (Stiftel, 2000).

²⁴ Citation originale : « 1. End reduction and elaboration 2. Design of courses of action 3. Comparative evaluation of consequences 4. Choice among alternatives 5. Implentation of the chosen alternative ».

La planification rationnelle globale a essuyé de nombreuses critiques au fil du temps. D'une part, la collecte d'informations reste fastidieuse et coûteuse. Elle demande trop de ressources et une variété d'expertises pour arriver à être capable de tout examiner (Stiftel, 2000). Certains estiment qu'une telle démarche rigide « dépasse les capacités humaines » [Notre traduction²⁵] (2000, p. 7) et qu'il est tout simplement « impossible [...] d'intégrer toutes les variables pertinentes à un problème » (Van Neste, Gariépy et Gauthier, 2012, p. 88). D'autre part, la légitimité du processus a été remise en doute, plus précisément, le fait de vouloir un bon processus de planification, dans ce cas-ci rigoureux, simple, linéaire et reproductible, ne fait pas nécessairement en sorte d'avoir un bon résultat final (Friedmann, 2000a; Healey, Glen McDougall and Michael J. Thomas, 1982). Charles Lindblom ajoute également qu'il est rarement possible de définir d'avance le but à atteindre avec la planification et qu'il est souvent plus probable que les buts changent au fur et à mesure du processus (1959). Enfin, la planification rationnelle essuie une autre critique concernant la faisabilité du processus au niveau politique. Le rôle du politique est remis en question particulièrement « la prétention à l'objectivité et à la neutralité politique » (Bacqué et Gauthier, 2011, p. 47) qui est souvent peu atteignable avec cette approche *top-down* puisque le « pouvoir décisionnel [est concentré] entre les mains des élus et des experts de la planification » (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016, p. 140). Dès la fin des années 1960, ces critiques amenèrent d'autres types de planification à émerger, et ce, même si la planification rationnelle globale gardera longtemps une place importante dans la pratique (Stiftel, 2000).

2.2.2 La planification par petits pas éclatés

Pour répondre aux critiques formulées à l'égard de la planification rationnelle globale, l'une des approches proposées a été la planification par petits pas éclatés. Cette approche propose un processus incrémentiel par lequel la planification peut s'améliorer de manière successive par la définition simultanée de la politique et de ses objectifs (Lindblom, 1959 ; 1965). Cela se fait selon une suite « d'amélioration progressive par essais, erreurs et corrections » (Gauthier, Chiasson et Gagnon 2016, p. 140). Cette approche permet d'établir des objectifs de planification à plus court terme et d'agir plus rapidement sur des problématiques plus petites. Elle laisse à la fois une place aux experts qui définissent les actions à entreprendre et à la société politique en impliquant celle-ci dans le processus (Stiftel, 2000).

La planification par petits pas éclatés est critiquée par Proulx comme étant plutôt un modèle de prise de décision qu'un modèle de planification puisqu'il y a, dans cette approche, une « absence de réflexion globale sur les finalités et les buts, laquelle empêche de projeter les planificateurs vers des scénarios de

²⁵ Citation originale : « *exceeds human abilities* »

futur désirable » (2008, p. 32). Les impacts sont alors plus difficiles à prévoir puisque certains scénarios ne sont pas étudiés (2008). Dans cette approche, peu de scénarios sont d'emblée examinés, et ceux qui le sont restent « à peine différents du statu quo » [Notre traduction²⁶] (Stiftel, 2000, p. 7).

2.2.3 La planification stratégique

Face aux limites et aux contraintes de la planification rationnelle globale et de la planification par petits pas éclatés, une autre approche a émergé, soit la planification stratégique²⁷. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le sociologue Amitai Etzioni estimait qu'il fallait renouveler les approches de planification en tentant de répondre aux lacunes des deux approches présentées précédemment pour « améliorer l'efficacité et la performance de l'action publique » (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016, p. 141). Plus précisément, la planification stratégique allie l'évaluation quantitative et l'évaluation qualitative afin de faire état d'une situation et d'établir un diagnostic. Par la suite, elle identifie des objectifs à atteindre via un processus de planification appuyer par diverses parties prenantes.

La planification stratégique est fortement orientée vers la production de résultats. Dans la planification stratégique se trouve d'ailleurs « une attention particulière aux étapes de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation des résultats » (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016, p. 143). De ce fait, elle est plus ancrée dans la réalité de l'aménagement que l'approche exhaustive de la planification rationnelle. De plus, elle permet de définir des objectifs *a priori* tout en ayant une réflexion prospective contrairement à la planification par petits pas éclatés. Son processus reste néanmoins itératif puisque les objectifs sont sujets à changement selon l'évolution du contexte (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016).

L'une des forces de la planification stratégique serait sa sensibilité au contexte. Le diagnostic qu'elle établit est une véritable « radiographie de l'environnement » (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016, p. 142) qui permet de mieux comprendre les besoins et les actions à entreprendre pour y répondre (Jerome L. Kaufman et Harvey Jacobs, 1987). En s'éloignant de la posture centralisatrice souvent observée dans les approches rationnelle et incrémentale, la planification stratégique permet également le rapprochement entre la société civile et la société politique (Jean-Guy Padioleau, 1991).

²⁶ Citation originale : « alternatives only marginally different from the status quo »

²⁷ Le mot stratégique dans l'expression « planification stratégique » n'est pas nécessairement à associer à la « dimension stratégique » de Weller (2008) présentée au chapitre précédent.

Toutefois, même si les acteurs impliqués sont plus diversifiés que dans la planification rationnelle, ils restent la plupart du temps des acteurs uniquement issus des milieux économiques et politiques. De plus, cette approche a été qualifiée de « perte de temps contraignant l'innovation et l'efficacité du marché » (Patsy Healey, 2003, p. 103).

Devant les critiques accumulées par la planification rationnelle, la planification par petits pas éclatés et la planification stratégique émerge une autre approche de planification territoriale : la planification collaborative.

2.2.4 La planification collaborative

Dès les années 1970, on voit en planification émerger la nécessité de réconcilier l'urbanisme comme science à l'urbanisme comme pratique, puisque la rationalité prônée par la planification rationnelle ne donnait pas toujours les résultats les plus efficaces et appréciés sur le terrain (Stiftel, 2000). Ceci a d'ailleurs donné lieu aux approches par petits pas éclatés et stratégique que nous venons de présenter. Il faudra toutefois attendre le tournant des années 1990 pour que la planification collaborative occupe une place plus grande dans la littérature et dans les pratiques en aménagement au Québec.

La planification dite collaborative vise à octroyer une plus grande place aux acteurs non experts de différents milieux puisque ceux-ci portent des valeurs et des connaissances qui leur sont propres (John Friedmann, 1987). Cette approche permettrait de reconnaître la pluralité des acteurs tout en visant un certain équilibre entre eux (Healey, 2003). Cela ferait notamment en sorte d'accorder plus d'importance à leurs besoins. Cette approche devient donc à la fois un moyen de planifier, mais aussi un mode de résolution de conflits où la recherche du consensus passe par la délibération (Innes et Booher, 2004 ; Van Neste, Gariépy et Gauthier, 2012).

Selon cette approche, la complexité du monde dans lequel s'ancre la planification est telle que les planificateurs ne peuvent plus agir à titre d'experts. Ils doivent devenir des médiateurs en charge de construire des consensus entre une pluralité d'acteurs aux intérêts et aux influences divergentes (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016). Avec cette approche, le planificateur doit à la fois utiliser ses compétences techniques et ses compétences interpersonnelles (Stiftel, 2000).

En 2018, Lacaze décrivait que l'urbanisme rationnel renvoie à des valeurs plus concrètes (esthétisme, cohérence et efficacité) alors que les méthodes d'urbanisme plutôt participatives renvoient à des valeurs plus abstraites :

Les valeurs qui se révèlent au cours d'un processus participatif peuvent être définies comme des valeurs d'usage vernaculaires. Ce sont celles qui résultent de la fréquentation quotidienne de l'espace par les habitants, et de l'appropriation de cet espace. (2018b, p. 16)

Les références consultées concèdent plusieurs points positifs à la planification collaborative. D'abord, le processus favorise des échanges entre des acteurs qui autrement ne partageraient pas leurs souhaits et leurs valeurs en matière d'aménagement du territoire (Pierre Hamel, 1997). Ces échanges, en plus de permettre le développement d'une vision commune, favorisent la « formalisation [de] réseau[x] d'acteur[s] » (Douay, 2008, p. 113). L'interaction a également le mérite de sortir des « logiques instrumentales » (Hamel, 1997) associées aux autres types de planification en misant plutôt sur « une rationalité intersubjective » (Bacqué et Gauthier, 2011, p. 48). En d'autres mots, elle permet de révéler ce qui est commun et de se comprendre les uns les autres malgré les différences.

La planification collaborative essuie néanmoins quelques critiques. Les débats peuvent tout de même être dominés par certains groupes et certaines valeurs, et ainsi reproduire des injustices et des iniquités existantes (Sager, 1994 ; Susan S. Fainstein, 2005 ; Healey, 2003). Les conflits sont trop complexes pour pouvoir espérer l'émergence d'un véritable consensus chez les participants (Bacqué et Gauthier, 2011). La planification collaborative présente également un risque de transformer la participation en « jeton de présence » [Notre traduction²⁸] (Fainstein, 2005, p. 166). La participation peut se voir instrumentalisée à défaut de véritablement changer les manières de prendre des décisions (Fainstein, 2005). Une autre critique importante repose sur le rôle du planificateur qui doit composer avec ses inévitables « biais » (Van Neste, Gariépy et Gauthier, 2012, p. 88). Un planificateur qui agit dans le cadre d'une planification collaborative se doit donc de réfléchir à ses responsabilités personnelles ainsi qu'à la morale et à l'éthique qui entourent son rôle (Hamel, 1997), soit un exercice qui peut s'avérer complexe. Enfin, comme pour la planification rationnelle globale : un bon processus ne garantit pas un bon résultat. À titre d'exemple, Healey (2003) précise que la participation publique est une vertu, mais qu'elle n'est pas garante d'un programme d'aménagement réussi. Néanmoins, malgré les critiques et les différentes dénominations possibles pour parler de planification collaborative, « il existe un consensus sur le fait que [cette approche] est maintenant le paradigme dominant » (Douay, 2008, p. 112).

²⁸ Citation originale : « *token of participation* »

2.2.5 Le modèle d'analyse des approches de planification territoriale

À trois reprises, Proulx (1996 ; 2008) établit et utilise un modèle d'analyse à partir des quatre approches de planification qui viennent d'être définies. Ce modèle se présente comme un schéma à quatre quadrants dans lequel sont placées les différentes approches²⁹. Dans les paragraphes qui suivent, nous décrivons d'abord les deux axes (horizontal et vertical) du plan, puis chacun des indicateurs propres à chaque quadrant (vision, cadre, interaction, décision). C'est grâce à l'amalgame entre axes et indicateurs que Proulx (1996 ; 2008) arrive à placer dans le schéma les quatre approches de planification retenues. À la fin de cette sous-section, nous présenterons également deux modifications que nous apportons sur le schéma de Proulx ainsi que les raisons qui les justifient.

Il est important d'apporter une précision quant à ce modèle d'analyse avant d'en débiter la présentation. Nous avons jugé pertinent de l'utiliser, presque tel quel, puisque Proulx l'utilise également pour observer des instruments d'urbanisme et les tendances qui se dessinent dans la pratique, spécifiquement au Québec. De plus, eu égard à la recension des écrits réalisée, il s'agit d'un modèle unique en son genre.

2.2.5.1 Les axes du schéma

Les deux axes permettent de regarder l'objectif principal de la planification territoriale (axe vertical) et son contexte d'émergence (axe horizontal).

Les liens unissant la production de **connaissances** et la mise en place d'**action** concrète sont qualifiés d'essentiels par certains auteurs en aménagement et en urbanisme (Meyerson et Banfield, 1955, Friedmann 1987 ; 2000). Proulx positionne ces deux éléments de façon à former l'axe vertical de son schéma. La planification territoriale vise parfois davantage à produire de la connaissance sur le territoire alors que d'autre fois, elle aspire d'abord à poser des actions sur celui-ci. Au centre, en équilibre entre ces deux objectifs, Proulx place l'expression « monde meilleur » en référence à l'équilibre souhaitable.

²⁹ Nous construirons ce schéma au fur et à mesure de l'explication du modèle, voir les figures 4 à 6. Le schéma complet et révisé se trouve à la figure 7.

Figure 6 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Axe vertical : entre production de connaissances et prise d'action



Source : Tiré de Proulx, 2008, p. 26

Pour ce qui est de l'axe horizontal, Proulx utilise les notions de **désordre** et d'**ordre**. Le désordre renvoie à une condition initiale possédant « un certain degré de désordre social » (Proulx, 2008, p. 27) qui provoque ou nécessite des approches de planification plus radicales pour les corriger. L'ordre, quant à elle, s'appuie sur la hiérarchie et la fonctionnalité des instruments pour garantir « le bon fonctionnement [...] du système territorial » (Proulx, 2008, p. 27). On y retrouve des approches plus rigides et respectueuses de la hiérarchie et des cadres normatifs déjà en place sous la forme de planification d'allocation (Proulx, 2008). Au centre de l'axe horizontal, l'auteur a jugé nécessaire d'ajouter une autre situation, à savoir une situation initiale plus équilibrée où l'on retrouverait des approches relevant plutôt de l'innovation et cherchant à introduire des changements sur des territoires qui font face à des enjeux externes (Proulx, 2008).

Figure 7 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Axe horizontal : entre désordre et ordre



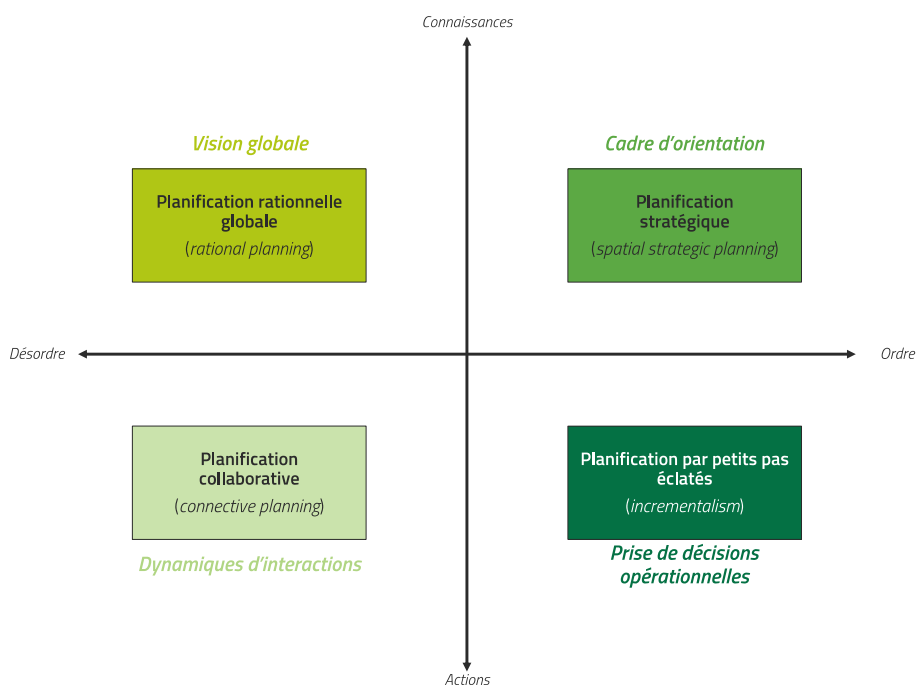
Source : Tiré de Proulx, 2008, p. 2

2.2.5.2 Les approches de planification dans les quadrants du schéma

Dans les quadrants constitués par ces deux axes, Proulx propose de placer quatre « éléments explicites fondamentaux qui nous permettent de classer les procédures théoriques et pratiques en fonction de leurs exigences en matière de contenu » (Proulx, 2008, p. 28.). Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons ces éléments explicites ainsi que la position proposée par l'auteur pour les différentes

approches de planification. Proulx positionne les quatre approches dans le schéma afin de constituer son cadre d'analyse. Il l'utilise pour y placer des instruments d'urbanisme québécois précis. Nous utiliserons ce schéma de façon similaire³⁰. Toutefois, nous modifions partiellement ce cadre d'analyse. En effet, nous estimons que pour analyser un instrument riche et versatile comme le PPU, les quatre quadrants ne se suffisent pas en eux-mêmes. Il importe de les rendre plus flexibles et de considérer les axes comme des spectres de continuité, ceci afin de mieux refléter l'ensemble des caractéristiques pouvant être associées auxdites approches. Lorsque des modifications sont proposées au schéma de Proulx, nous les présentons au fur et à mesure des prochains paragraphes.

Figure 8 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Quadrants : éléments explicites de contenu et approches de planification territoriale



Source : Tiré de Proulx, 2008, p. 29

Le quadrant supérieur gauche du schéma est caractérisé par l'importance accordée à la production de connaissances dans une situation de désordre. Dans ce quadrant, on cherche à faire une observation systématique des caractéristiques et des enjeux du territoire pour en établir une **vision globale**. Celle-ci aura pour objectif de « prévoir l'avenir, de réduire l'incertitude, et même d'être actif face à l'évolution générale de l'environnement » (Proulx, 2008, p. 28). Dans ce quadrant, Proulx place la planification

³⁰ Voir la sous-section 3.4.3 L'analyse des approches de planification territoriale à la page 88.

rationnelle globale. Nous faisons ce même choix. D'une part, cette approche de planification est définitivement orientée vers la production de connaissances. D'autre part, émergeant, comme nous l'avons vu, dans un contexte où l'aménagement du territoire avait la prétention d'aborder plusieurs problèmes de front, la planification rationnelle globale s'inscrit tout naturellement dans un environnement perçu comme ayant « un certain degré de désordre social » (Proulx, 2008, p. 27).

Le quadrant supérieur droit du schéma est également caractérisé par l'importance accordée à la production de connaissances, mais s'appuie davantage sur ce qui est déjà en place sur le territoire. Dans ce quadrant, on cherche à établir un **cadre d'orientation** pour les exercices de planification qui pourront être « responsable et conséquente afin de guider la prise de décisions sur des actions » (Proulx, 2008, p. 29). Ce cadre se met en place grâce à trois moyens d'action :

- « la coercition (lois, réglementations, ordres et normes)
 - l'indication (stratégie, orientations, objectifs ciblés)
 - l'incitation (subventions, fiscalité, tarifications, aide technique) »
- (Proulx, 2008, p. 28-29).

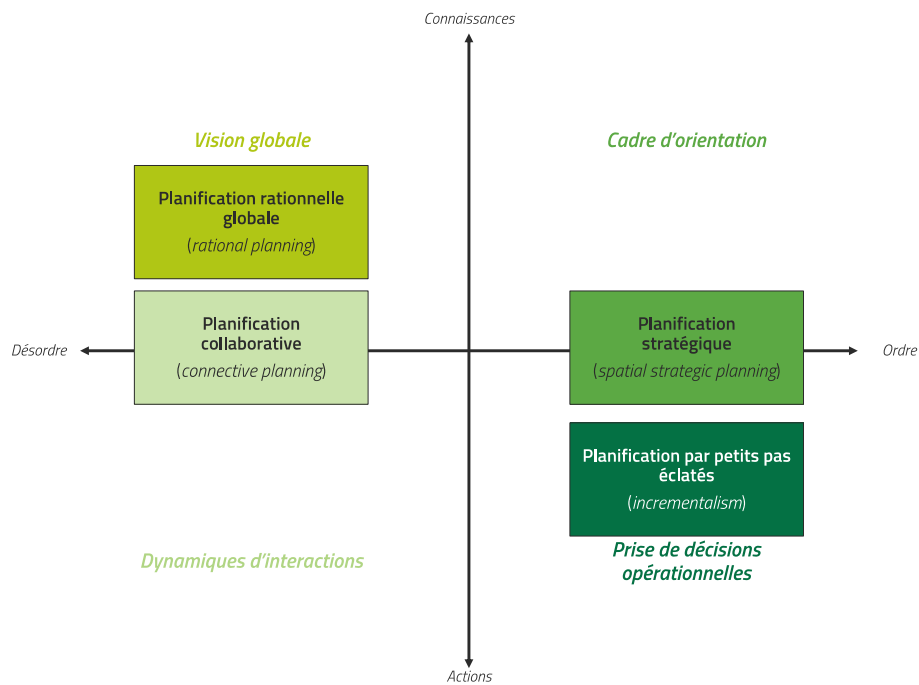
L'élément « cadre d'orientation » est placé du côté de la production de connaissances puisque, pour être responsable et conséquent, celui-ci nécessite des données permettant de bien évaluer les options d'aménagement. C'est dans ce quadrant que Proulx place la planification stratégique. À cet égard, nous apportons notre première modification eu égard au modèle proposé. En effet, en référence à plusieurs auteurs (Kaufman et Jacobs, 1987 ; Etzioni, 1968 ; Padioleau et René Demesteere, 1991), nous croyons que la planification stratégique ne relaie pas uniquement des éléments de connaissance et que le positionnement proposé par Proulx sous-estime les moyens concrets de mise en œuvre à la base de cette approche. Pour nous, celle-ci devrait se trouver autant dans le spectre de la connaissance que de l'action³¹.

Dans le quadrant inférieur droit du schéma se retrouvent des exercices de planification mettant principalement l'accent sur la **prise de décisions opérationnelles**. Utilisant également les trois moyens d'action définis précédemment (la coercition, l'indication et l'incitation), ces instruments sont résolument tournés vers l'action et laissent souvent de côté la production de connaissances. Il s'agit du pouvoir d'agir et de mettre en place des initiatives nouvelles qui mènent à des actions concrètes (Proulx, 2008). Dans ce quadrant, nous retrouvons la planification par petits pas éclatés puisque cette approche vise à mettre en œuvre une série d'actions en suivant une logique d'essais-erreurs. Nous faisons le même choix que Proulx.

³¹ Voir, pour le changement apporté, la figure 7.

Dans le dernier quadrant, le désordre fait plutôt référence à la nécessité de prendre en compte les différents acteurs en présence et à la complexité des enjeux urbains, soit deux éléments qui limitent l'utilisation d'approches bien définies. Ce quadrant met l'accent sur les **interactions** entre les différentes parties prenantes afin de coordonner leurs intérêts et de créer des opportunités de dialogue conduisant à des actions concrètes. Il accorde une place importante aux échanges d'opinions, aux intérêts collectifs et à l'identité du lieu (Proulx, 2008). Pour ces raisons, Proulx y place la planification collaborative. Ici, nous apportons une deuxième modification au modèle proposé. En effet, nous estimons que la planification collaborative devrait chevaucher connaissances et actions puisque la concertation des acteurs permet non seulement d'agir différemment sur le territoire, mais également la production et le partage de différentes connaissances (Forester, 1989 ; Healey, 1992 ; Sager, 1994).

Figure 9 : Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Version revisitée



Source : Tiré de Proulx, 2008, p. 29. Revisité par Émilie-Jade Bigelow

2.2.6 Une synthèse des éléments concernant les approches de planification territoriale

Dans le cadre de ce mémoire, nous tentons de percevoir l'influence que peuvent avoir les différentes approches de planification territoriale sur les PPU. Il va sans dire que les modalités prévues à la LAU en ce

qui a trait à leur élaboration³² ne sont pas associées à l'une ou l'autre des quatre approches. De plus, il faut se rappeler que les approches arrivent dans le temps en palimpseste et ne se remplacent pas successivement. Nous pouvons donc supposer que l'élaboration d'un PPU peut se rattacher à n'importe laquelle des approches présentées.

Afin de pouvoir croiser les différents PPU qui seront considérés dans la cadre de ce mémoire avec les approches de planification présentées et le modèle d'analyse développé par Proulx, nous avons retenu onze caractéristiques. Les huit premières découlent d'un effort de synthétisation des quatre approches. Les trois dernières sont, quant à elles, tirées du cadre d'analyse.

Tableau 10 : Synthèse — Les approches en matière de planification territoriale : théorie et cadre d'analyse

Caractéristique	Définition	PRG	PPP	PS	PC
Processus ³³	Principale façon de procéder à l'élaboration de la planification	Linéaire	Séquentiel	Itératif	Itératif
Définition des objectifs	Moment où les objectifs de la planification sont définis	A priori des analyses	Au fur et à mesure de l'élaboration	A priori tout en restant flexibles sur des changements possibles au fur et à mesure des analyses	A posteriori des analyses
Vision	Temporalité de l'énoncé de vision principale de l'exercice de planification	Long terme	Court terme	Long terme	Court et long terme
Prise en compte du contexte	Inclusion des éléments de contexte dans les décisions.	Faible	Modéré	Élevé	Élevé
Évaluation des options d'aménagement	Principale méthode utilisée pour évaluer les différents scénarios d'aménagements possibles	Quantitatif	Quantitatif et qualitatif	Quantitatif et qualitatif	Quantitatif et qualitatif
Analyse du territoire	Qualification de l'analyse du territoire faite lors de l'exercice de planification	Exhaustif et rigoureux	Selon les ressources et les besoins	Selon les ressources et les besoins	Selon les acteurs en présence

³² Pour plus de détails, voir la sous-section 1.1.3 Un instrument d'urbanisme facultatif dont le contenu est variable, à la page 23.

³³ À ne pas confondre avec la principale façon de procéder à la réalisation des interventions du PPU. Les étapes subséquentes à l'adoption d'un PPU ne font pas partie de cette recherche.

Caractéristique	Définition	PRG	PPP	PS	PC
Acteurs engagés dans l'élaboration	Inclusion de différents acteurs dans l'exercice de planification	Experts en aménagement	Experts en aménagement Société politique	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile
Efforts de participation publique	Qualification du processus de participation publique dans l'exercice de planification	Inexistant	Faible	Modéré	Élevé, au cœur du processus
Objectif principal de l'exercice de planification	Voir l'axe vertical du modèle de Proulx	Production de connaissances	Prise d'action	Production de connaissances et prise d'action	Production de connaissances et prise d'action
Conditions initiales ³⁴	Voir l'axe horizontal du modèle de Proulx	Désordre social	Ordre social	Ordre social	Désordre social
Éléments explicites fondamentaux	Indicateurs dans chacun des quadrants en fonction du contenu de l'instrument analysé (voir les quatre quadrants de Proulx)	Vision globale	Prise de décisions opérationnelles	Cadre d'orientation	Dynamique d'interactions

Composé par Émilie-Jade Bigelow

³⁴ Proulx utilise également l'expression « contexte d'émergence », mais puisque nous utilisons le mot « contexte » à d'autres fins, nous préférons son autre expression « conditions initiales », pour éviter toute confusion possible.

2.3 LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Maintenant que nous avons précisé ce qu'on entend par « territoire » et que le cadre d'analyse des approches de planification territoriale a été présenté, des hypothèses de recherche peuvent être énoncées pour répondre aux questions de recherche. Dans la section qui suit, deux hypothèses principales ainsi que trois hypothèses secondaires sont énoncées. D'abord, les deux hypothèses de notre question principale :

Tableau 11 : Question et hypothèse principale de recherche

Question principale	Hypothèse principale
QP : Est-ce que le territoire et l'approche de planification mise en place exercent une influence suffisante pour différencier le contenu des programmes particuliers d'urbanisme ?	HP.1 : Le territoire et l'approche de planification mise en place influencent le contenu d'un PPU et cette influence différencie substantiellement les PPU entre eux, à la fois entre les villes et dans une ville donnée.
	HP.2 : L'approche de planification influence le PPU de manière moins importante que le territoire.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Nous posons, en premier lieu, l'hypothèse que le territoire et l'approche de planification mise en place influencent l'élaboration et le contenu PPU et que cette influence différencie substantiellement les PPU entre eux, à la fois entre les villes et dans une ville donnée. L'influence des deux notions considérées se remarquerait entre chaque PPU, même s'ils sont élaborés par une même ville. Cette hypothèse s'appuie sur le cadre conceptuel qui vient d'être présenté, lequel semble démontrer l'importance des caractéristiques territoriales et de leur perception ainsi que des objectifs et des conditions initiales entourant les exercices de planification. De cette façon, alors que notre revue de littérature mettait en lumière le rôle de ces deux concepts sur la différenciation des IAP, nous allons un peu plus loin en précisant que leur influence sera telle, qu'elle sera perceptible de façon substantielle entre chacun des territoires de PPU. Ensuite, nous posons l'hypothèse que l'approche de planification territoriale exerce une influence moins importante que celle du territoire. Nous allons ainsi au même sens que la littérature en énonçant que le territoire semble être l'élément le plus influent sur les tenants et les aboutissants de planification (Pradella et Verger, 2012 ; Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010 ; Chiasson et Gauthier, 2017 ; Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 ; Belley et Saint-Pierre, 2017).

Pour ce qui est des hypothèses secondaires, notre cadre conceptuel étant axé sur deux volets, nos hypothèses secondaires reposent sur cette même division. Premièrement, en lien avec le concept de territoire :

Tableau 12 : Questions et hypothèses secondaires de recherche — Le territoire

Question secondaire	Hypothèse secondaire
Q1 : Quels aspects du territoire influencent le plus l'élaboration d'un PPU et son contenu ?	H1 : Étant donné que le contexte varie entre les PPU et les villes, aucun aspect du territoire ne se démarque plus que les autres.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Nous posons l’hypothèse secondaire qu’aucun aspect du territoire ne se démarquerait plus que les autres. En d’autres mots, aucune des dimensions du territoire (morphologique, administrative et institutionnelle, participative, normative et axiologique), prise sous la posture essentialiste ou socioculturelle n’aurait plus d’influence que les autres. Cette hypothèse diffère légèrement de celle avancée par Pradella et Verger (2012) pour qui la question de la différenciation de l’action publique est incontournable de la dimension administrative et institutionnelle et, plus précisément, des aspects politiques (volonté et implication des personnes élues localement, projection d’une image à travers un document de planification). Pour Pradella et Verger, ceci permet la négociation entre les acteurs du territoire (citoyens, administration publique, conseil municipal, organisations socio-économiques, etc.) et les acteurs de différents échelons de territoire (p. ex. au Québec : MRC, CM et gouvernements). Nous n’abondons pas entièrement en ce sens, estimant que la posture essentialiste pourrait tout de même jouer un rôle plus important que ce que Pradella et Verger laissent entendre. Pour nous, le territoire est une construction sociale résultant d’une coordination de toutes les dimensions. Le PPU résulterait donc d’une réflexion multidimensionnelle du territoire.

Concernant les approches de planification territoriale, deux hypothèses secondaires sont posées :

Tableau 13 : Questions et hypothèses secondaires de recherche — Les approches de planification territoriale

Question secondaire	Hypothèse secondaire
Q2 : Est-ce que l’approche de planification mise en place diffère d’une ville à l’autre, voire d’un PPU à l’autre et comment cela influence le contenu d’un PPU ?	H2.1 : L’approche de planification peut varier selon les villes et selon chaque PPU.
	H2.2 : L’approche de planification influence le contenu du PPU.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

La première propose que l’approche de planification varie selon les villes et selon chaque PPU. En effet, selon notre cadre conceptuel sur les approches de planification, aucune n’est émergée comme étant plus généralement utilisée que les autres et rien n’indique que le PPU doivent se rattacher à une approche en particulier. Nous pouvons donc supposer que, dans notre échantillon de PPU, nous retrouvons ces quatre approches entre les villes, mais également entre différents PPU d’une même ville. En d’autres mots, nous supposons qu’il n’y ait pas de façon prédéterminée d’élaborer un PPU et que la recette puisse être différente d’une fois à l’autre, même à l’intérieur d’une même ville. Enfin, nous posons l’hypothèse que l’approche de planification influence le contenu du PPU. Nous supposons que les différences dans le processus exerceront une influence sur la différenciation du contenu qui s’y retrouvera.

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE : UNE COLLECTE DES DONNÉES AVEC 31 CAS D'ÉTUDE

Ce mémoire s'inscrit, en partie, dans le projet de recherche « Aménagement de proximité : l'expérience des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) au Québec » (FRQSC référence : 2018-NP-205606) mené par M. Michel Rochefort, professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, et auquel nous participons en tant qu'assistante de recherche depuis novembre 2019. Si ce mémoire contribue à l'un des axes de cette recherche, à savoir les facteurs qui influencent le contenu des PPU ainsi que leur territoire d'application, il s'en distingue également. D'abord, ce mémoire soulève des questions de recherche qui lui sont propres. Celles-ci permettent d'analyser de façon plus approfondie le territoire ainsi que l'influence des approches de planification territoriale ; un aspect qui n'est pas couvert par la recherche financée par le FRQSC. De plus, l'échantillon de la présente recherche comprend deux villes supplémentaires, afin d'explorer davantage les logiques de différenciation et de standardisation des IAP.

Ce chapitre a de multiples objectifs. Il débute avec les grandes lignes de l'approche méthodologique utilisée à la fois par la recherche financée par le FRQSC (ci-après dénommée « recherche commune ») et notre mémoire. Par la suite, sont abordés les éléments relatifs à la sélection des cas d'étude, aux considérations éthiques, à la collecte des données et à leurs traitements. Le tout se termine par un court portrait des principales caractéristiques des villes et des PPU retenus.

3.1 UNE APPROCHE QUALITATIVE BASÉE SUR UNE ÉTUDE DE CAS MULTIPLES

L'approche méthodologique utilisée pour la recherche commune et pour ce mémoire de maîtrise est principalement qualitative et est basée sur une étude de cas multiples. Certaines données quantitatives sont également utilisées pour caractériser certains territoires. Ce choix méthodologique découle directement de la nature des questions posées afin d'arriver à un niveau suffisant de détails. Ce choix vient également approfondir une recherche de nature plus quantitative déjà menée, entre autres, eu égard à certains aspects de cet instrument (Rocheftort et Houde, 2020).

L'approche privilégiée est celle de l'étude de cas multiples. Un cas équivaut à un PPU puisqu'il nous semblait plus opportun, *a priori*, de comparer chaque PPU plutôt que chaque ville. L'approche de cas multiples permet de s'intéresser plus exhaustivement à un petit nombre de cas, afin de comprendre davantage leur contexte. Dans le cadre de la recherche commune, 22 PPU ont été analysés ainsi que 4 documents jugés équivalents³⁵. Ces données font partie de ce que nous appellerons désormais la banque de données commune. Dans le cadre du mémoire, 5 PPU ont également été ajoutés à ce que nous appellerons, dans le texte qui suit, la banque de données spécifique au mémoire. Ainsi, au total, 31 cas ont été étudiés.

Pour récolter le fruit de l'approche par cas multiples, il est important d'en définir certains paramètres. Une étude rigoureuse se doit, entre autres, de faire appel à plusieurs sources de données et elle doit être bien définie temporellement et spatialement (Pierre-Jean Barlatier, 2018). Ce mémoire s'efforce de respecter ces trois conditions. D'une part, nous utilisons deux outils de collecte de données et des sources documentaires variées³⁶. D'autre part, nos cas sont fixés temporellement par le début et la fin de l'élaboration de chaque PPU (soit leur date d'adoption par le conseil) et spatialement par les limites de leur territoire d'application. Par ailleurs, l'approche par cas multiples nous permet de combiner à la fois des données de type qualitatives et quantitatives (Barlatier, 2018). Tout ceci facilitera, au prochain chapitre, une certaine « profondeur de l'analyse » (Benoît Gauthier, 2009, p. 173).

Cette approche comporte tout de même quelques limites. D'abord, les informations récoltées sur les PPU restent partielles et certains résultats demeurent peu généralisables à d'autres villes ou à d'autres

³⁵ L'une des villes de la banque de données commune a demandé de tenir compte de quatre documents de planification ayant un contenu similaire au PPU, mais qui sont adoptés sous un autre vocable et en suivant un processus qui n'est pas tout à fait le même que celui prévu à la LAU pour les PPU. Ces documents de planification sont, aux yeux de l'urbaniste interviewé, « vraiment la même chose », la différence étant « sémantique » (ville B_urbaniste). Pour simplifier la lecture du texte, nous ne faisons pas de différence entre ces deux types de documents, à moins que cela soit pertinent.

³⁶ Voir les sections 3.3 Les deux outils de collecte de données à la page 73 et 3.4 Le traitement des données la page 78.

instruments d'urbanisme puisque les informations représentent essentiellement la réalité des PPU et des villes de notre échantillon (Simon N. Roy, 2009 ; Barlatier, 2018). En effet, tel que nous l'avons démontré dans le premier chapitre de ce mémoire, le PPU en tant qu'instrument d'urbanisme et en tant qu'IAP se trouve dans un vaste champ de possibilité. Chaque PPU peut être différent de ceux qui existent déjà et qu'il ne serait pas possible de choisir des cas plus représentatifs de l'ensemble que d'autres. De plus, dans notre recherche, l'une des difficultés rencontrées concerne la provenance variée des données et le fait qu'elles ne sont pas nécessairement disponibles de manière égale pour tous les territoires (Barlatier, 2018). Enfin, d'autres caractéristiques liées au territoire ou aux approches de planification qui n'auraient pas été relevées dans le cadre conceptuel pourraient potentiellement influencer les résultats obtenus sans que nous en ayons fait l'analyse. Ainsi, il y a également le risque que les résultats soient dus à des variables qui n'ont pas été prises en compte. Malgré ces limites, les conclusions de la recherche peuvent servir de pistes d'exploration.

3.2 LA SÉLECTION DES CAS D'ÉTUDE

3.2.1 La sélection des cas pour la banque de données commune

Pour la banque de données commune, la sélection des cas a débuté au printemps 2018. Une douzaine de villes ont été contactées en fonction de leur expérience en matière de PPU, de leur localisation géographique et de la taille de leur population. Dès le départ, une certaine diversité en ce qui a trait à leur localisation était souhaitée pour évaluer si le fait d'appartenir à l'une des deux communautés métropolitaines exerçait une influence étant donné l'existence de leur PMAD. Un raisonnement similaire a été fait pour ce qui est de leur taille de population. Pour tenir compte de ces deux facteurs de façon croisée, six villes devaient, idéalement, être sélectionnées³⁷. Uniquement cinq ont toutefois accepté de participer. Il est à noter que certains aspects de la recherche commune demandaient de réaliser des entretiens semi-dirigés avec trois types d'acteurs (membre du conseil municipal, gestionnaire et urbaniste). Or, la présence de relations tendues pouvant exister entre ces acteurs a été sous-estimée et a entraîné la non-participation de plusieurs villes. Malgré tout, la diversité des villes participantes a *grosso modo* été maintenue.

³⁷ Pour chaque communauté métropolitaine, une grande et une moyenne ville étaient souhaitées. À l'extérieur des communautés métropolitaines, nous souhaitions également deux villes (grandes ou moyennes). Puisque les villes ayant plusieurs PPU étaient privilégiées, cela excluait les petites villes et limitait le nombre de villes potentielles.

3.2.2 La sélection des cas pour la banque de données exclusive au mémoire

Dans le cadre de ce mémoire, nous souhaitons ajouter des données supplémentaires à celles présentes dans la banque commune, afin d'enrichir la recherche. L'échantillonnage des villes potentielles s'est d'abord fait en dressant une liste de trois critères d'exclusion (Tableau 14). Premièrement, il semblait peu opportun de recontacter les villes qui avaient déjà été invitées à participer à la recherche commune, mais qui avait refusé l'invitation. Deuxièmement, nous avons exclu les villes qui avaient des territoires de PPU délimités dans leur plan d'urbanisme, mais qui n'avaient pas encore adopté de projet de règlement pour les rendre en vigueur. Enfin, notre dernier critère d'exclusion fut la date d'adoption des PPU. En effet, tel que l'avait démontré l'analyse documentaire de la recherche commune, il est difficile d'obtenir certaines informations relatives au contexte lorsque les PPU datent d'avant les années 2000. Ainsi, bien que peu de PPU adoptés dans les années 1980 et 1990 soient encore en vigueur, nous avons exclu les villes ayant uniquement de tels PPU.

Ces différents critères d'exclusion nous ont permis de dresser une liste de vingt-trois (23) villes potentielles. Quinze d'entre elles ont été identifiées grâce à une recherche sur Google avec le mot-clé « programme particulier d'urbanisme ». La base de données Eureka a également été utilisée afin de trouver des articles de journaux présentant de l'information ou des avis publics sur l'adoption d'un PPU. Pour ce faire, nous y avons utilisé différents mots-clés : « PPU » ou « programme particulier d'urbanisme »³⁸. Ceci a permis d'ajouter cinq autres villes. Par ailleurs, trois autres ont été sélectionnées à la suite d'une discussion tenue avec le directeur de recherche en fonction de ses connaissances du domaine.

La prochaine étape fut de prendre ces vingt-trois (23) villes puis de les classer en ordre de priorité à contacter. Trois critères nous ont permis d'établir cet ordre (Tableau 14). D'abord, devaient être privilégiées les villes ne faisant pas partie d'une communauté métropolitaine afin d'avoir des contextes de planification complémentaires à ceux déjà contenus dans la banque de données commune. Ensuite, devaient être privilégiées les villes ayant adopté plus d'un PPU, dans le but d'avoir plusieurs cas à comparer. Enfin, nous avons regardé l'année d'adoption des différents PPU afin de prioriser les villes ayant adopté les plus récents PPU pour s'assurer de pouvoir facilement entrer en contact avec les acteurs municipaux impliqués dans leur élaboration.

³⁸ Nous avons également utilisé le mot clé « plan particulier d'urbanisme ». Bien qu'il s'agisse d'une erreur, il reste souvent utilisé par divers médias et organismes.

Tableau 14 : Critères de sélection des cas pour la banque de données spécifique au mémoire

Critère	
Exclusion	Avoir été approché pour la recherche commune et ne pas avoir donné suite ou avoir refusé
	Avoir une zone de PPU délimité dans son plan d'urbanisme, mais ne pas avoir adopté un projet de règlement
	Avoir un ou des PPU dont la date d'entrée en vigueur est avant l'année 2000
Priorité	Être situé hors d'une communauté métropolitaine
	Avoir plusieurs PPU en vigueur sur son territoire
	Avoir des PPU en vigueur qui ont été adoptés récemment

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Ce recrutement a débuté à la fin du mois de février 2021 au moment de l'obtention du certificat éthique, et ce, en suivant une méthode similaire à celle utilisée pour la constitution de la banque de données commune. Nous avons d'abord contacté, par courriel, les personnes occupant le poste de direction du service d'urbanisme³⁹ qui se trouvaient au-dessus de notre liste de villes potentielles. Le nom et l'adresse courriel de ces personnes étaient disponibles sur le site web des villes en question. Nous avons rédigé un courriel de base (ANNEXE D) qui a été adapté selon le contexte.

Une invitation a été envoyée aux trois premières villes de la liste. Immédiatement, nous avons obtenu une réponse positive d'une ville. Après avoir relancé les deux autres, une semaine plus tard, une seule a confirmé qu'elle ne serait pas en mesure de participer. Ce même processus a ensuite été répété avec les vingt autres villes de la liste. Silence radio ou refus pour chacune d'entre elles. Lors du deuxième courriel de relance, vu le faible taux de retour, il a été indiqué que nous voulions seulement un entretien avec un urbaniste, au lieu des trois entretiens initialement prévus. Nous souhaitons ainsi rendre l'invitation moins engageante pour la personne contactée. De plus, étant donné les élections municipales de 2021, il était à prévoir que les membres du conseil municipal seraient plus difficilement joignables. Toujours aucune réponse à nos invitations. Nous nous sommes alors tournés vers notre réseau de contacts afin d'entrer plus directement en communication avec des urbanistes municipaux. Ceci a permis de recruter une ville supplémentaire.

Malgré nos efforts, seules deux villes ont ainsi pu être ajoutées. Bien qu'elles ne répondent pas parfaitement aux critères de priorité, ces deux villes correspondent toutefois positivement aux critères de sélection. Le fait de s'entretenir uniquement avec des urbanistes a eu pour effet de modifier le guide d'entretien utilisé. Nous y reviendrons⁴⁰. Il est également important de mentionner que, malgré les refus

³⁹ À des fins d'uniformité, nous utilisons l'expression « service d'urbanisme », bien que chaque ville puisse adopter sa propre désignation.

⁴⁰ Voir la section 3.3.2 L'entretien semi-dirigé, à la page 74.

de plusieurs villes, il était jugé essentiel de constituer notre échantillon avec des villes qui acceptent de participer à un entretien. En d’autres mots, il aurait été possible d’évaluer les éléments contenus des PPU des villes ayant refusé, mais la tenue d’entretiens était essentielle.

Le tableau qui suit permet d’avoir un aperçu de l’échantillon. Le présent mémoire utilise les données provenant de 31 PPU et de 17 entretiens menés dans un total de sept villes. Celles-ci sont identifiées pour le reste de ce mémoire comme étant les Villes A à G afin de protéger leur identité.

Tableau 15 : Synthèse de la composition de l’échantillon et des outils de collecte de données

	Banque commune (5 villes)	Banque spécifique au mémoire (2 villes)	Total (7 villes)
PPU	26	5	31
Entretiens	15 (5 urbanistes, 5 membres du conseil municipal et 5 gestionnaires)	2 (2 urbanistes)	17

Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.2.3 Les considérations éthiques

D’emblée, mentionnons que nous avons suivi la formation « Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains : Formation en éthique de la recherche » en novembre 2019 et que ce mémoire fait l’objet d’un certificat éthique qui lui est propre (ANNEXE B).

Certaines questions de la recherche commune nécessitaient de maintenir confidentiels le choix des villes et l’anonymat des personnes interviewées, notamment celles entourant le rôle des différents acteurs au sein du processus décisionnel conduisant à l’adoption d’un PPU. Des considérations éthiques ont donc dû être maintenues dans le cadre de ce mémoire, bien que la plupart des aspects étudiés soient jugés moins sensibles. Par conséquent, nous ne dévoilons pas l’identité des villes faisant partie de l’échantillon ainsi que les différents territoires de PPU. Nous avons plutôt associé chaque ville à une lettre et chacun de ses PPU à un chiffre. Dans un même ordre d’idée, aucune donnée précise permettant d’identifier une ville ou un territoire de PPU ne seront dévoilés (nombre exact d’habitants, nom de la MRC ou de la région, nom de lieu, nom de rue, identification d’un cours d’eau, système de transport en commun, etc.).

De plus, nous nous sommes assurés d’avoir le consentement éclairé des personnes interviewées et de leur expliquer les mesures de confidentialité mise en place. Cela a permis d’avoir des réponses plus franches avec moins de retenues. Lorsque des citations tirées des entretiens sont utilisées, le rôle de la personne et la lettre associée à leur ville respective sont inscrits. Toutes les références permettant d’identifier un lieu ou une personne sont toutefois enlevées de la citation.

3.3 LES DEUX OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

Étant donné la nature des questions de recherche, autant celles de la recherche commune que celles spécifiques au mémoire, il semblait opportun d'utiliser deux méthodes complémentaires de collecte de données : l'analyse documentaire et l'entretien semi-dirigé. Le protocole mis en place, avec ces deux outils, permet de faire la vérification de nos hypothèses de recherche de façon valide et objective.

3.3.1 L'analyse documentaire

L'analyse documentaire concerne les documents officiels rendus publics par les villes eu égard à nos différents cas d'étude. Il s'agit généralement du document adopté pour mettre en vigueur le PPU et joint, à ce titre, au plan d'urbanisme de la ville. Afin de saisir certaines caractéristiques liées aux villes sélectionnées et aux différents territoires concernés, nous avons également utilisé des données statistiques provenant de diverses sources ainsi que des articles de journaux. Le tableau à la page suivante présente les cinq types d'analyses effectuées pour ce mémoire, l'analyse des PPU reste toutefois la principale.

Les entretiens dont il sera question plus loin ont été complémentaires à cette analyse documentaire. Lors des entretiens, les acteurs interrogés étaient principalement questionnés sur ce qui représentait, selon eux, les principaux éléments de leurs PPU. Il aurait été impossible d'aborder l'ensemble desdits PPU. Or, l'analyse documentaire des documents officiels permet de saisir différemment le discours émis par les villes et d'avoir une compréhension plus exhaustive de la vision de planification et d'aménagement souhaitée. Pour les besoins de notre recherche de maîtrise, cette analyse documentaire permet également de mieux discerner les façons dont est décrit le territoire et de saisir plus en profondeur le contenu de chacun des PPU. Par ailleurs, le fait de combiner deux méthodes de collecte de données permet de « pondérer » les observations entre ce qui est perçu comme important par les acteurs, ce qui est écrit dans le document officiel et ce qui a réellement un impact concret sur le développement des territoires touchés⁴¹.

⁴¹ À ce titre, il ne faut pas oublier que seuls les éléments de contenu traduits sous forme réglementaire ont des conséquences sur l'émission des permis à construire.

Tableau 16 : Provenance des données pour les cinq types d'analyse de l'analyse documentaire

Type d'analyse	Principaux documents	Provenance des données et principale utilisation
Analyse des PPU	31 PPU des villes de l'échantillon	Les PPU ont été téléchargés en format .PDF depuis le site web de chacune des villes de l'échantillon. Il s'agit de documents publics.
Analyse des autres documents d'urbanisme	PMAD, SAD et PU Politiques urbaines diverses	L'ensemble des politiques municipales et autres documents d'urbanisme ont été récupérés en format .PDF depuis le site web de chacune des entités concernées. Il s'agit de documents publics.
Analyse des statistiques	Produits des recensements	Les données statistiques brutes des recensements canadiens de 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 ont été téléchargées en format .IVT directement sur le site de Statistique Canada
Analyse des articles de presse	Articles de journaux	Les données de presses ont été récupérées via deux outils. Le premier étant la base de données Eureka (Eureka, s. d.) accessible via notre statut d'étudiante. Le deuxième étant l'outil de recherche publique « BAnQ numérique » où plusieurs journaux québécois ont été numérisés (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, s. d.). Afin de protéger l'anonymat des villes ayant accepté de participer, il n'est pas possible de mentionner les noms de périodiques utilisés, mais ils couvrent une période allant de 1990 à 2021.
Analyse cartographique	Secteur de recensement	Les secteurs de recensement associés à chaque territoire de PPU ont été repérés grâce à des codes postaux en utilisant un outil de recherche sur le site web de Statistique Canada.
	<i>Google Maps</i>	L'outil a parfois été utile afin de calculer l'aire des territoires de PPU, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles ailleurs dans la documentation.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.3.2 L'entretien semi-dirigé

Selon Lorraine Savoie-Zajc, l'entretien semi-dirigé est une forme de conversation entre le chercheur et son interlocuteur (2009). Cette méthode de collecte de données comporte plusieurs forces. Elle permet, entre autres, d'expliquer les questions au fur et à mesure, de prendre plus de temps avec les acteurs consultés et d'explorer plus longuement leurs réponses. L'entretien semi-dirigé permet ainsi une « compréhension riche d'un phénomène ancrée dans le point de vue et le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité » (Savoie-Zajc, 2009, p. 337). Or, si cette méthode est utile pour récolter beaucoup d'informations, il importe de garder une ouverture à ce que disent les acteurs et de s'adapter à eux en fonction de ce qu'ils veulent dire (Savoie-Zajc, 2009). Dans le cadre qui nous concerne, son utilisation a été jugée adéquate pour connaître en détail le processus d'élaboration des PPU et ce qui influence leur contenu selon les acteurs. On peut questionner leurs perceptions, leurs expertises et leurs motifs d'action. Cela pourrait permettre de relever des facettes de l'action publique qu'eux seuls possèdent ainsi que certaines influences qui ne sont pas écrites dans lesdits documents.

L'entretien semi-dirigé comporte cependant certaines limites à considérer. D'abord, les acteurs ne peuvent pas relater chaque facette de l'élaboration des PPU, car leur mémoire et leur implication sont

limitées. De plus, le temps qui passe peut faire évoluer leurs perceptions de l'instrument. Pour y remédier, il importe alors de trianguler les données obtenues, d'où la pertinence de croiser plusieurs entretiens avec l'analyse documentaire. C'est également l'une des raisons pour lesquelles les questions formulées lors des entretiens portent surtout sur les PPU adoptés relativement récemment. Enfin, il y a aussi le risque que les personnes interviewées aient le désir de plaire et de montrer leur planification et leur ville sous le meilleur angle. D'où l'intérêt de combiner deux outils de collecte de données.

Dans le cadre de la recherche commune, 15 entretiens ont été réalisés avec différents acteurs entre juin 2018 et novembre 2019. Dans chacune des villes, les chercheurs se sont entretenus, en présentiel, avec au moins une personne de chaque catégorie : membre du conseil municipal, gestionnaire et urbaniste. La recherche commune demandait de réaliser des entretiens semi-dirigés avec ces trois types d'acteurs afin de mieux comprendre le processus de décision entourant l'élaboration d'un PPU. Bien que cet aspect ne soit pas couvert dans le cadre de ce mémoire, il n'en demeure pas moins que les données ainsi récoltées permettent une meilleure triangulation des informations utiles à nos propres recherches.

Pour ce présent mémoire, deux entretiens supplémentaires ont également été réalisés en mars et en juin 2021. La pandémie de COVID-19 a toutefois eu un impact minime sur ces entretiens. Le Gouvernement du Québec déconseillait les déplacements interrégionaux jusqu'au 28 mai 2021 (Gouvernement du Québec, 2021) et les personnes interviewées travaillaient de la maison. Les entretiens ont ainsi été menés virtuellement, mais il n'a pas fallu modifier les questions.

Lors des entretiens, la première étape était de vérifier que le formulaire de consentement (ANNEXE E) avait été signé et que la personne n'avait pas de questions avant de commencer. Avec la permission des personnes concernées, un enregistrement audio de l'entretien était réalisé aux fins de retranscription. Les entretiens étaient d'une durée moyenne de 60 minutes. La deuxième étape consistait à valider la liste des PPU en vigueur sur le territoire afin de s'assurer d'avoir en main toute la documentation nécessaire. Simultanément, nous demandions à la personne interviewée de valider le ou les PPU avec lesquels elles étaient plus familières et ceux sur lesquels elles avaient travaillé. Lors des entretiens à distance, une diapositive était préparée et comprenait le titre et une carte de chaque territoire de PPU. Cette diapositive était partagée durant l'entretien afin d'avoir en tout temps un rappel visuel. Nous espérons ainsi inciter la personne interviewée à discuter de chaque PPU, selon son implication et son niveau de connaissances. Les entretiens se basent sur trois guides :

Tableau 17 : Note sur les guides d'entretien

	Rôle	Annexe	Note
Banque commune	Urbaniste	ANNEXE F	Dans les 15 entretiens réalisés grâce à ces deux guides, certains passages avaient trait à des objectifs de recherche non partagés avec ce mémoire.
	Gestionnaire et membre du conseil municipal	ANNEXE G	
Banque spécifique au mémoire	Urbaniste	ANNEXE H	Ce guide retient la plupart des questions adressées aux urbanistes lors de la recherche commune ainsi que certains éléments du guide réalisé pour les gestionnaires et les membres du conseil municipal puisque nous ne pouvions pas nous entretenir avec ces personnes. Certaines questions relatives aux rôles des acteurs dans l'élaboration des documents de planification ont été enlevées puisque jugées non pertinentes pour notre mémoire. De plus, nous avons ajouté un nouveau volet sur les approches de planification territoriale.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Le tableau suivant résume les cinq volets qui ont été utilisés dans le guide élaboré pour les deux entretiens qui sont spécifiques à ce mémoire. Les entretiens avec les urbanistes réalisés dans le cadre de la recherche commune couvrent également ces aspects, mais leur division en volet est différente, compte tenu de la nature différente des questions de recherche.

Tableau 18 : Cinq volets de questions des entretiens avec les urbanistes

Volets	Détails
Volet 1 Raisons justifiant la réalisation du ou des PPU	Questions visant à connaître la raison principale de faire un PPU et la personne ayant initié ce choix.
Volet 2 Choix de l'outil	Questions portant sur le choix d'avoir fait un PPU plutôt qu'un autre outil de planification détaillée, sur le processus ayant mené à la décision et à la répétition de ce choix à l'avenir.
Volet 3 Territoire	Questions visant à comprendre le choix de territoire visé par le PPU, du processus menant à sa délimitation et sur leurs principales caractéristiques aux yeux de l'acteur interviewé.
Volet 4 Contenu	Questions portant sur le contenu du ou des PPU, les thématiques abordées et le choix de les inclure dans le ou les PPU.
Volet 5 Processus décisionnel et approche de planification	Questions portant sur les différentes étapes menées jusqu'à l'entrée en vigueur du PPU, les rôles des acteurs impliqués et les activités de consultations publiques.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

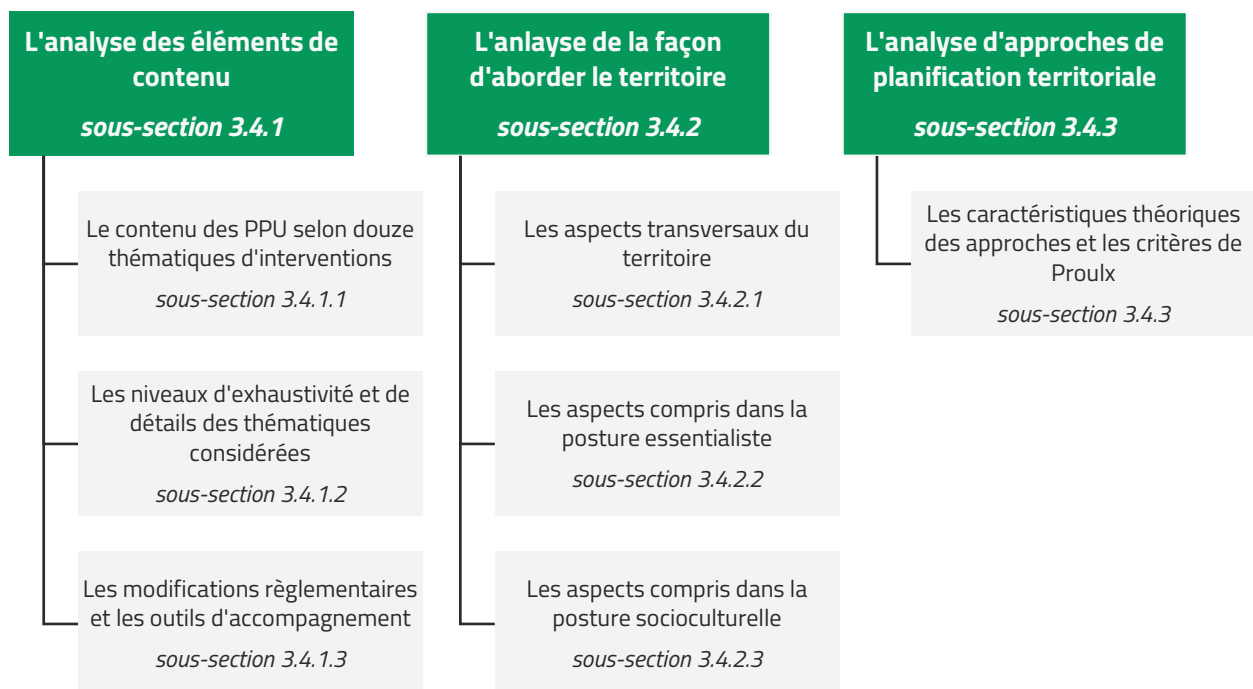
3.4 LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Cette section permet de présenter l'ensemble du traitement des données qui est réalisé dans le cadre de cette présente mémoire.

Dans le cadre de la recherche commune, le codage des données s'est fait de façon déductive, à partir d'une liste d'éléments à rechercher, mais également de façon inductive en fonction des propos tenus. L'analyse des documents officiels rendus publics par les villes eu égard à nos différents cas d'étude s'est faite en 2019, à l'aide du logiciel NVivo. Les entretiens ont été retranscrits et traités dans NVivo entre juillet 2019 et février 2020. Pour ce qui est de ce mémoire, une copie du traitement réalisé pour la banque commune a été sauvegardée. L'arbre de codage a toutefois été légèrement modifié pour correspondre à notre cadre d'analyse. Les analyses documentaires et les entretiens ont été traités dans NVivo entre mars et juin 2021.

À terme, pour notre mémoire, trois nœuds d'encodage principaux ont été retenus : éléments de contenu, territoire et approches de planification territoriale. À des fins de clarté, le schéma qui suit fait office de table des matières pour cette section du mémoire. Chacun comprend plusieurs nœuds secondaires. Les prochaines sous-sections les présentent avec plus de détails et abordent le traitement effectué pour chacun d'entre eux.

Figure 10 : Ensemble des nœuds traités dans la recherche



Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.4.1 L'analyse des éléments de contenu des PPU

Cette sous-section présente les différents nœuds considérés pour analyser les éléments de contenu des PPU. Ceux-ci sont classés en trois catégories : 1) les thématiques liées à des interventions, 2) leurs niveaux d'exhaustivité et de détail ainsi que 3) les modifications règlementaires et les outils d'accompagnement. Ces nœuds sont exactement les mêmes entre la banque commune et la banque spécifique au mémoire. Dans le cadre de ce mémoire, l'analyse des éléments de contenu sert principalement à savoir si ceux-ci varient en fonction du territoire et des approches en matière de planification considérés.

3.4.1.1 Le contenu des PPU selon douze thématiques d'interventions

De façon déductive, certains regroupements thématiques ont d'emblée été créés en fonction des éléments que nous retrouvons habituellement dans les documents de planification en urbanisme et en fonction des lectures théoriques effectuées. D'autres ont émergé de façon inductive au fur et à mesure de la lecture des PPU et à la suite des entretiens. Certaines thématiques ont été finalement regroupées à cause de leur similarité. Au terme de cet exercice, douze grandes thématiques ont été retenues. Ces thématiques ne sont pas toujours étanches et certains éléments peuvent concerner plusieurs d'entre elles. Lors du codage, des choix ont dû être faits en limitant, autant que possible, les interprétations et tout en gardant une certaine rigueur. Des éléments pouvaient, quelquefois, être classés dans plus d'une thématique. Le tableau qui suit présente les douze thématiques d'interventions et leurs composantes principales utilisées aux fins de codage.

Tableau 19 : Définitions des douze thématiques d'interventions

Thématique	Composante principale
Développement durable et environnement	<ul style="list-style-type: none">— Principes du développement durable ;— Impacts sur l'environnement ;— Requalification et consolidation plutôt que construction ;— Gestion des eaux, gestion des matières résiduelles, gestion des îlots de chaleur, gestion de l'efficacité énergétique ;— Gaz à effets de serre, gestion du transport ;— Écoquartier.
Milieux naturels et verdissement	<ul style="list-style-type: none">— Protection des milieux naturels caractérisés par des éléments d'hydrographie, de topographie, de biodiversité ou encore par leur couvert végétal existant (parcs et boisés) ;— Verdissement de tous types de milieux ;— Abattage d'arbres (domaine public et domaine privé).
Mobilité	<ul style="list-style-type: none">— Interventions en matière de transport sur le domaine public pour tous les modes ;— Sécurité et confort ;— Accessibilité universelle ;— Stationnement ;

Thématique	Composante principale
Arrimage aménagement-transport / TOD	<ul style="list-style-type: none"> — Conjugaison de l'aménagement physique des lieux et la mobilité dans le but d'améliorer la fluidité des déplacements et leur fonctionnalité ; — Principes du <i>Transit-Oriented Development</i> (TOD) et leur application autour d'arrêts de transport en commun.
Paysage, identité et patrimoine⁴²	<ul style="list-style-type: none"> — Éléments paysagers, par exemple les vues sur le fleuve ou le caractère agricole ; — Patrimoine bâti, par exemple régulations des hauteurs ou de la densité, mobilier urbain, affichages, etc. — Lieux ou des immeubles qui participent à la construction de l'identité d'un secteur (clocher d'église, bâtiment historique, lieu d'art public, mobilier urbain, etc.) — Rayonnement de l'identité (image de marque, équipements et événements culturels).
Qualité de l'architecture	<ul style="list-style-type: none"> — Alors que la thématique du paysage, identité et patrimoine concerne les interventions sur le cadre bâti existant, cette thématique concerne plutôt les interventions sur le cadre bâti projeté à intégrer dans le tissu urbain existant (hauteur, densité, matériaux, etc.).
Qualité des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> — Qualité générale du domaine public, souvent en lien avec le paysage, l'identité et le patrimoine ; — Accessibilité, confort, sécurité, convivialité, esthétisme. — Échelle humaine (hauteurs, gabarits, proximité, achalandage, animation, etc.).
Densification	<ul style="list-style-type: none"> — Ajout de logements ; — Densification des activités commerciales et institutionnelles ; — Vise certains lieux jugés plus stratégiques (boulevards, stations de métro, etc.) ou, de manière plus générale, à la totalité du secteur visé par le PPU ; — Vise de nouveaux développements ou inclut les terrains déjà construits.
Mixité des usages	<ul style="list-style-type: none"> — Diversification des usages sur le territoire pour le rendre plus multifonctionnel ; — Vise certains lieux jugés plus stratégiques ou à la totalité du secteur visé par le PPU ; — Vise de nouveaux développements ou l'ensemble des bâtiments ; — À l'intérieur d'un même immeuble (mixité verticale) ou dans des immeubles distincts (mixité horizontale).
Mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> — Logement social et abordable, la diversification des types de logements ; — Mixité des modes de tenure (propriétaire ou locataire) ; — Mixité générationnelle ; — Équipements communautaires.
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> — Activités commerciales ; — Tourisme ; — Loisirs, culture et sports ; — Développement des fonctions institutionnelles ; — Entrepreneuriat.
Sécurité et risques	<ul style="list-style-type: none"> — Mitigation aux abords des voies ferrées, des lignes de transport d'énergies et des routes nationales ; — Risques naturels liés aux particularités géographiques du territoire.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁴² Notre définition de patrimoine fait abstraction des statuts légaux qui peuvent être accordés à des immeubles ou des sites en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-9.002). Ainsi, nous y avons inclus des éléments sans statuts, mais qui avaient une valeur patrimoniale aux yeux de la ville.

3.4.1.2 Les niveaux d'exhaustivité et de détails des thématiques considérées

Une fois les documents de PPU et les entretiens codés selon les douze thématiques retenues, nous avons procédé à l'analyse de leur niveau d'exhaustivité. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur la recherche de Parés, Martí-Costa et Blanco (2014) qui s'intéressent à l'exhaustivité (*comprehensiveness*) des politiques publiques urbaines, c'est-à-dire de l'intégration d'une multitude de dimensions dans les interventions de ces politiques. Ainsi, en reprenant leur méthode, nous avons classé entre faible, modérée et élevée l'exhaustivité des PPU analysés (Tableau 20). Puisque la recherche de Parés, Martí-Costa et Blanco s'est effectuée dans un autre contexte, nous avons dû adapter le classement proposé selon le nombre de thématiques totales que nous avons. Ainsi, sur un total de 12 thématiques possible, le fait de traiter moins de la moitié a été considéré comme un niveau faible d'exhaustivité. Ensuite, compte tenu de la moyenne de thématiques traitées dans l'ensemble des PPU, il a été déterminé qu'un niveau modéré serait de six, sept ou huit thématiques. Finalement, en nous basant à la fois sur la classification de Parés, Martí-Costa et Blanco (2014) et sur la distribution de nos PPU, nous avons déterminé que le fait de traiter neuf thématiques et plus serait un niveau élevé d'exhaustivité.

Par la suite, il a été jugé opportun de pousser la réflexion sur l'exhaustivité des thématiques en analysant également leur niveau de détail. Suivant l'hypothèse qu'un PPU pouvait aborder plusieurs thématiques, mais ne le faire qu'en surface, alors qu'un autre pouvait traiter moins de thématiques, mais le faire de façon approfondie, une valeur qualitative a également été octroyée à chaque PPU entre faible, modérée et élevée (Tableau 20). Le processus d'attribution de ces valeurs a été itératif et a changé au fur et à mesure de la lecture des différents PPU. Lorsque la majorité des thématiques abordées sont traitées en profondeur, la valeur « élevée » était attribuée. Lorsque la majorité des thématiques traitées restent en surface, le niveau était considéré comme « faible ». Enfin, pour les cas où il s'agit d'un entre-deux, nous avons utilisé la valeur « modéré ».

La classification des niveaux d'exhaustivité et de détails s'est fait grâce à l'analyse des PPU et les barèmes utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 20 : Classement des catégories pour les niveaux d'exhaustivité et de détails

	Niveau d'exhaustivité	Niveau de détails
Faible	Le PPU traite de cinq thématiques et moins.	Les thématiques sont plutôt traitées en surface.
Modéré	Le PPU traite de six à huit thématiques.	Les thématiques sont parfois traitées en surface, parfois en profondeur.
Élevé	Le PPU traite de neuf à douze thématiques.	Les thématiques sont plutôt traitées en profondeur.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.4.1.3 Les modifications règlementaires et les outils d'accompagnement

Afin de compléter l'analyse des éléments de contenu, rappelons que les PPU peuvent également proposer des modifications règlementaires et des outils d'accompagnement afin de faciliter leur mise en œuvre⁴³. Leur repérage a été possible grâce à l'analyse des PPU dans NVivo et des extraits d'entretien pertinents ont été recueillis afin d'enrichir les analyses.

En ce qui a trait aux modifications règlementaires suggérées, la codification dans NVivo a permis de repérer sept types de règlements d'urbanisme considérés : le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le règlement sur les usages conditionnels, le règlement concernant la démolition d'immeubles ainsi que le règlement sur les permis et les certificats. Outre les deux premiers règlements qui ont été regroupés puisqu'ils sont de même nature et souvent utilisés simultanément, ceux-ci ont été classés dans des nœuds distincts.

Pour ce qui est des outils d'accompagnement, nous les avons également classés dans des nœuds distincts constitués au fur et à mesure de la lecture des PPU. Le premier regroupe les programmes d'aide financière (subvention ou crédit de taxes). Le second concerne les programmes d'acquisition permettant d'acquérir des terrains ou des bâtiments pour réaliser certaines interventions. Ces deux premiers nœuds sont, la plupart du temps, associés aux pouvoirs découlant de l'instrument PPU en vertu de la LAU. Enfin, un troisième nœud intitulé « études et travaux municipaux » a été constitué pour rassembler tout autre outil d'accompagnement mentionné (considérations budgétaires et plans triennaux d'immobilisation, volonté d'élaborer d'autres documents de planification à la suite de l'adoption du PPU comme un plan de transport ou de réaliser des études sur un sujet plus précis, etc.).

3.4.2 L'analyse de la façon d'aborder le territoire et les autres éléments liés

La notion de territoire est au centre de nos questions de recherche. Afin d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées à la fin du chapitre 2, nous avons premièrement procédé au codage de nos données en fonction du cadre théorique retenu. Nous avons étudié la description, la délimitation et les analyses faites pour chaque territoire de PPU en fonction des deux postures, essentialiste (*traditional place analysis*) ou une socioculturelle (*socio-cultural place analysis*) telles que décrit par Røe (2014) et

⁴³ Voir la sous-section 1.1.3 Un instrument d'urbanisme facultatif dont le contenu est variable à la page 74.

présentées au chapitre précédent. Pour chacun des PPU de la banque commune et de la banque spécifique, nous avons rempli un tableau regroupant les informations selon chaque posture.

Avant de présenter la façon d’aborder le territoire selon ces deux postures de notre cadre conceptuel, nous avons isolé certains aspects du territoire que nous jugions transversaux et qui ne se rattachaient pas à l’une ou l’autre de ces deux postures. Nous les présentons en premier puisqu’ils peuvent être utiles à la mise en contexte du reste du chapitre.

3.4.2.1 Les aspects transversaux du territoire

Notre recherche comprend trois aspects transversaux : la date d’adoption d’un PPU, son type de territoire, et la superficie qu’il couvre. La façon de collecter ces informations ainsi que leur classification est présentée au tableau des pages suivantes. À la fin du présent chapitre, une description sommaire des PPU étudiés est présentée en fonction de ces différents aspects⁴⁴.

Tableau 21 : Collecte de données — Les aspects transversaux du territoire

Aspects et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects	
Période d’adoption Analyse des PPU	La date d’adoption d’un PPU est bien souvent mentionnée sur la page couverture des documents, le cas échéant, il était possible de la retrouver sur le site web des municipalités.	16 PPU les moins récents	La date précise ne peut pas être révélée pour chaque PPU ce qui pourrait révéler leur identité. De plus, ils nous étaient impossible de créer des classes équivalentes autrement que de les diviser en deux groupes, soit les 16 PPU les moins récents de notre échantillon contre les 15 plus récents.
		15 PPU les plus récents	
Type de territoire Analyse des PPU et entretiens	Nos 31 PPU ont été classés en six catégories de types de territoire pour tenir compte de la variété des territoires considérés. Ces diverses catégories ont été créées au fur et à mesure de l’analyse documentaire. Lors de la classification des PPU selon ces six catégories, certains d’entre eux auraient pu être	Centre-ville	Cette définition de centre-ville exclut la notion de secteur central comme prévu à la LAU pour les PPU, puisque cette appellation est utilisée pour bénéficier de certains pouvoirs ⁴⁶ . Ainsi notre définition renvoie au centre perçu et chaque ville de notre échantillon ne pouvait qu’avoir qu’un seul centre-ville même si plusieurs autres PPU avaient la mention « secteur central » au sens de la LAU.
		Anciens noyaux urbains hors centre-ville	Les anciens centres-villes de villes sont des territoires qui ont fait partie d’une fusion municipale et qui ne sont pas le centre-ville de la nouvelle ville.

⁴⁴ Voir la section 3.5 Le court portrait des villes sélectionnées et des PPU analysés, à la page 92.

⁴⁶ À titre d’information, 16 des 31 PPU sont désignés comme étant des PPU de secteurs centraux répartis dans presque toutes nos typologies de territoire, sauf « site patrimonial ».

Aspects et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects	
	dans deux catégories ⁴⁵ . Nous avons sélectionné celle à laquelle le territoire s'apparentait le plus.	Pôles majeurs d'activités hors centre-ville	Il s'agit de territoires hors centre-ville, et qui ne sont pas d'anciens noyaux urbains, où l'on retrouve une concentration importante d'usages diversifiés faisant référence explicitement ou non à un TOD.
		Rue commerciale	La catégorie « rue commerciale » comprend les PPU traitant spécifiquement et exclusivement d'une rue commerciale, indépendamment qu'elle soit dans un centre-ville, dans un ancien noyau urbain ou dans un pôle majeur d'activité.
		Entrée de ville	Cette catégorie traite spécifiquement et exclusivement d'une entrée de ville, indépendamment qu'elle soit dans un centre-ville, dans un ancien noyau urbain ou dans un pôle majeur d'activité.
		Site patrimonial	Cette catégorie fait référence aux PPU traitant spécifiquement et exclusivement d'un site patrimonial, indépendamment qu'il soit dans un centre-ville, dans un ancien noyau urbain ou dans un pôle majeur d'activité.
Superficie du territoire Analyse des PPU Analyse cartographique	Cette mesure est inscrite au PPU, le cas échéant, la superficie a été calculée via l'outil <i>Google Map</i> .	La superficie d'un territoire de PPU est calculée en hectares.	

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁴⁵ Un site patrimonial aurait pu être localisé dans un ancien noyau urbain ou encore un pôle majeur d'activités aurait pu être également une entrée de ville, pour ne nommer que ces deux exemples.

3.4.2.2 Les aspects compris dans la posture essentialiste

Notre recherche comprend six aspects relatifs à la posture essentialiste. À titre de rappel, cette posture comprend les aspects associés à la dimension morphologique de Belley et Saint-Pierre (2017) ainsi qu'une partie de ceux associés à la dimension administrative et institutionnelle⁴⁷. Dans le tableau suivant sont présentés quelques détails ayant trait à leur traitement dans le cadre de cette recherche.

Tableau 22 : Collecte de données — Les aspects de la posture essentialiste

Aspect et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects
Éléments naturels et paysage Analyse des PPU et entretiens	Ces aspects ont été repérés via le codage des documents et des transcriptions d'entretiens dans NVivo. Si l'aspect était repéré, il était considéré comme couvert et pris en compte dans l'élaboration des PPU.	Les éléments naturels et paysage peuvent être par exemple un élément hydrographique, un élément topographie, la présence d'un milieu humide, la présence d'un habitat naturel ou encore un point de vue.
Cadre bâti Analyse des PPU et entretiens		Le cadre bâti fait référence explicitement à tous les immeubles construits dans un territoire.
Trame viaire Analyse des PPU et entretiens		La trame viaire comprend toutes les voies de circulation, peu importe le mode de transport auquel elle est vouée.
Usages Analyse des PPU et entretiens		La catégorie sur les usages renvoie aux activités faites sur un terrain ou dans un bâtiment.
Limites administratives Analyse des PPU et entretiens		Les limites administratives du territoire font référence à ce qui délimite la municipalité locale par rapport à une autre ou encore aux limites internes par exemple entre des arrondissements ou des districts.
Localisation Analyse des PPU et entretiens		La localisation des territoires de PPU est leur mise à l'échelle par rapport à d'autres secteurs de la même ville, de la région ou encore de la province.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.4.2.3 Les aspects compris dans la posture socioculturelle

Du côté de la posture socioculturelle, nous retrouvons, en tout ou en partie, les dimensions administrative et institutionnelle, participative, normative et axiologique de Belley et Saint-Pierre (2017)⁴⁸. C'est en tenant compte de ce cadre conceptuel que nous avons défini sept aspects pouvant être utiles à la compréhension de cette posture.

⁴⁷ Pour plus de détails, voir la sous-section 2.1.2.2 Les cinq dimensions du territoire, à la page 45.

⁴⁸ Pour plus de détails, voir la sous-section 2.1.2.2 Les cinq dimensions du territoire, à la page 45.

Tableau 23 : Collecte de données — Les aspects de la posture socioculturelle

Aspect et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects
Politique et organisation interne Analyse des PPU et entretiens	Ces aspects ont été repérés via le codage des documents et des transcriptions d'entretiens dans NVivo. Si l'aspect était repéré, il était considéré comme couvert et pris en compte dans l'élaboration des PPU.	La politique et organisation interne comprend des références aux implications politiques ou encore au rôle des personnes élues dans le processus d'élaboration du PPU, en plus de comprendre l'implication des différents services municipaux.
Réseaux d'acteurs Analyse des PPU et entretiens		Les réseaux d'acteurs comprennent les références aux liens qui unissent les acteurs de la société civile entre eux ainsi que ceux qui relient les acteurs de la société civile.
Profil sociodémographique Analyse des PPU et entretiens		Le profil sociodémographique est une analyse des données sociales, démographiques et économiques d'une population donnée. Pour cet aspect, nous avons repéré si les PPU mentionnaient ou incluaient un profil sociodémographique a priori de la vision d'aménagement. En entretien, les acteurs pouvaient mentionner certaines données pour décrire un territoire.
Autres documents de planification et/ou de contrôle Analyse des PPU et entretiens		Nous cherchons à savoir si un PPU prend en compte ou encore s'il découle d'un autre type de documents de planification et/ou de contrôle, et ce peu importe de quel palier ces autres documents relèvent.
Valeurs et identité Analyse des PPU et entretiens		Les valeurs et l'identité renvoient à la prise en compte de la symbolique associée à un lieu, à son rôle dans l'histoire ou encore à la part qu'il joue dans la construction de l'identité collective liée au territoire.
Opportunités économiques et/ou sociales Analyse des PPU et entretiens		Les opportunités économiques et/ou sociales incluent les choix de territoire qui découle de ce que le PPU ou les acteurs considèrent comme une occasion à saisir.
Historique de la planification Analyse des PPU et entretiens		L'historique de la planification comprend les planifications municipales précédentes et l'historique de conflits d'une ville en lien avec le territoire visé par le PPU. La recherche de ces informations s'est faite à la fois à l'analyse des PPU et dans les entretiens, où les éléments majeurs ressortaient, mais surtout à travers une recherche dans les journaux locaux.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.4.3 L'analyse des approches de planification territoriale

Afin d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses relatives aux approches de planification, nous avons procédé au codage de nos données dans NVivo en fonction des caractéristiques qui ont pu être extraites des définitions qui leur sont associées. En évaluant chacun des PPU de notre échantillon sur la base de ces caractéristiques, il a été possible de les associer à une approche en particulier et d'évaluer, par la suite, l'influence qu'exerce celle-ci en ce qui a trait à leur contenu et leur façon d'aborder le territoire. La façon utilisée pour collecter et analyser ces informations est présentée en détail dans le tableau suivant.

Tableau 24 : Collecte de données — Les approches de planification territoriale

Aspect et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects			
		PRG	PPP	PS	PC
Processus Analyse des PPU Analyses des autres documents d'urbanisme	Certains PPU indiquent leur méthodologie. Le processus a également été abordé en entretien. Afin de bonifier, nous avons consulté d'autres documents pour connaître le détail de certaines étapes tel que des avis publics, des procès-verbaux ou encore certaines nouvelles publiées sur le site web des villes.	De façon <u>linéaire</u> , c'est-à-dire que les étapes se suivent les unes après les autres jusqu'à l'obtention du résultat escompté.	De façon <u>séquentielle</u> , soit un ordre prédéfini qui fait s'enchaîner les étapes en prévoyant une série d'objectifs à atteindre en cours de route.	De façon <u>itérative</u> , soit en ayant la possibilité ou l'obligation de revenir sur nos pas dans l'élaboration ou en ayant un mécanisme de révision des objectifs au fur et à mesure.	
		Les objectifs à atteindre sont établis <u>a priori des analyses territoriales</u> qui font partie du PPU.	Les objectifs sont définis <u>au fur et à mesure</u> de l'élaboration du PPU, selon les analyses ou les événements.	Les objectifs sont définis <u>a priori tout en restant flexibles sur des changements possibles</u> .	Les objectifs sont définis seulement qu' <u>a posteriori des analyses territoriales</u> .
Vision Analyse PPU et entretiens	Certains PPU indiquent leur portée selon une période, souvent dans l'introduction. Certains acteurs l'ont mentionné en entretien. Cela peut également être disponible dans la séquence de mise en œuvre d'un PPU.	La vision a une portée à <u>long terme</u> . Les interventions ne sont pas présentées comme étant urgentes, bien qu'elles puissent être faites dès l'adoption du PPU.	La vision est plutôt à <u>court terme</u> . Les interventions sont mises en place rapidement, voire immédiatement, et les retombées escomptées sont prévues pour un avenir rapproché.	<u>Long terme</u>	<u>Court et long terme</u>
Prise en compte du contexte Analyse PPU et entretiens	Selon l'ampleur des analyses territoriales effectuées, selon la mention d'éléments contextuels ou encore selon l'historique d'élaboration relaté en entretien.	La prise en compte du contexte est jugée <u>faible</u> lorsque peu d'aspects font l'objet d'analyse préalablement à l'établissement de la vision.	Le niveau <u>modéré</u> est attribué aux PPU qui prennent en compte plusieurs aspects lors de leurs analyses.	Une prise en compte <u>élevé</u> fait référence aux PPU qui ont des analyses territoriales complètes, portant autant sur des aspects de la posture essentialiste que socioculturelle, en plus de comprendre un historique de développement et de planification du territoire.	

Aspect et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects			
		PRG	PPP	PS	PC
Évaluation des options d'aménagement Analyse des PPU et entretiens	<p>Dans les cas où des justifications aux interventions sont mentionnées, il est possible de déterminer si les différentes options d'aménagement ont été évaluées de manière quantitative ou qualitative. Cette caractéristique a parfois été impossible à qualifier, faute d'information.</p>	<p>L'évaluation des options se fait de manière <u>quantitative</u>. Elle est basée sur des mesures quantifiables, bien souvent en termes d'argent.</p>	<p>L'évaluation des options se fait de <u>manière quantitative et qualitative</u>. Les options sont évaluées en fonction de mesures quantifiables, mais également de façon qualitative avec ou sans critères établis ou présentés dans les PPU.</p>		
Analyse du territoire Analyse PPU et entretiens	<p>Les analyses du territoire sont la plupart du temps inclus à même les PPU. Leur lecture a donc été nécessaire pour les qualifier.</p> <p>Pour bonifier, certains extraits d'entretiens sont pertinents lorsque les acteurs précisent leur façon d'avoir délimité un territoire ou leur façon d'aborder une thématique.</p>	<p>Une analyse est jugée <u>exhaustive et rigoureuse</u> lorsque le PPU est basé sur des analyses territoriales complètes incluant même des aspects qui ne sont pas nécessairement repris ultérieurement.</p>	<p>Une analyse peut être faite <u>selon les ressources et les besoins</u>. Dans ces cas, les analyses sont limitées à ce qui semble essentiel pour justifier les interventions d'un PPU.</p>	<p>Une analyse peut être basée <u>selon les besoins, les connaissances ou encore les impératifs des acteurs en présence</u>.</p>	
Acteurs engagés dans l'élaboration Analyse PPU Analyse des articles de presse Entretiens	<p>Il est possible d'évaluer le processus en fonction des gens autour de la table qui y ont participé. Dans la plupart des PPU, les gens impliqués directement étaient nommés, donc il a été possible de les associer à l'un des rôles possibles, puis en fonction des étapes de consultation publique nous avons pu compléter ce portrait.</p>	<p><u>Experts en aménagement</u></p>	<p><u>Experts en aménagement</u> <u>Société politique</u></p>	<p><u>Experts en aménagement</u> <u>Société politique</u> <u>Institutions économiques</u></p>	<p><u>Experts en aménagement</u> <u>Société politique</u> <u>Institutions économiques</u> <u>Société civile</u></p>

Aspect et outils de collecte	Détails sur la collecte	Détails de la qualification des aspects			
		PRG	PPP	PS	PC
Efforts de participation publique Analyse PPU Analyse des articles de presse Entretiens	Nous avons classé les PPU entre faible, modéré et élevé, tel que le font également Parés, Martí-Costa et Blanco (2014). Plusieurs villes notaient à même leur PPU le processus de consultation. Ceci a également été abordé dans certains entretiens. Nous avons ensuite effectué une recherche dans les articles de presse. Pour quelques cas, cela nous a permis de retrouver les avis publics ou encore des articles sur les activités.	<u>Inexistant</u> , soit qu'aucune consultation publique n'a été tenue. Il s'agit d'un cas de figure impossible avec les PPU selon les paramètres prévus à la LAU.	Un niveau de participation publique <u>faible</u> fait référence au minimum prévu à la LAU, soit une consultation pour présenter le projet de règlement.	Le qualificatif <u>modéré</u> était attribué lorsqu'il y avait eu une consultation publique en amont pour établir les lignes directrices, les orientations ou compléter le diagnostic, en plus d'une consultation pour présenter le projet de règlement.	Le niveau <u>élevé</u> signifie que plusieurs consultations avaient été tenues tout au long du processus en plus d'une diversité d'activités.
Objectif principal de l'exercice de planification Analyse PPU et entretiens	Ce que visait principalement une ville en faisant un PPU se retrouve souvent dans l'introduction ou dans la mise en contexte du document de planification lui-même. Il s'agit également d'un aspect directement adressé en entretien.	Le PPU est axé sur la <u>production de connaissances</u> . Il sert à cerner les enjeux et les besoins du territoire.	Le PPU est axé sur la <u>prise d'action</u> . Le but principal du PPU est d'agir.	Le PPU vise à la fois une <u>production de connaissances et prise d'action</u> .	
Conditions initiales Analyse PPU Analyse des articles de presse Analyse des autres documents d'urbanisme Entretiens	Le contexte d'un PPU a pu être évalué via les entretiens puisqu'il s'agit d'aspect peu abordé dans la documentation, spécialement si le contexte était plutôt négatif. En complément, nous avons évalué le contexte avec les PPU, des articles de presse ainsi que les autres documents d'urbanisme.	Le PPU s'inscrit dans un contexte de <u>désordre social</u> . Le désordre renvoie à une condition initiale possédant « un certain degré de désordre social » (Proulx, 2008, p. 27) qui provoque ou nécessite des approches de planification plus radicales pour les corriger.	Le PPU s'inscrit dans un contexte d' <u>ordre social</u> . À titre de rappel, l'ordre social s'appuie sur la hiérarchie et la fonctionnalité des instruments pour garantir « le bon fonctionnement [...] du système territorial » (Proulx, 2008, p. 27).	<u>Désordre social</u>	

Composé par Émilie-Jade Bigelow

3.5 LE COURT PORTRAIT DES VILLES SÉLECTIONNÉES ET DES PPU ANALYSÉS

Avant de débiter le prochain chapitre qui présentera nos principaux résultats de recherche, il importe d'avoir un bref portrait des sept villes sélectionnées et des 31 PPU analysés dans le cadre de ce mémoire. Le tableau de la page suivante contient les aspects transversaux (période d'adoption, type de territoire et superficie du territoire [Tableau 25]). Pour mieux contextualiser les PPU, nous présentons dans cette section certaines données qui ne servent pas à décrire les territoires ultérieurement (taille de la municipalité et appartenance à une communauté métropolitaine).

- Cinq des sept villes sélectionnées comptent plus de 100 000 habitants, une entre 10 000 à 24 999 habitants et une dernière, plus petite, entre 2 000 à 9 999 habitants ;
- Quatre villes sont situées sur le territoire d'une des deux communautés métropolitaines (deux pour chacune des communautés) et trois hors territoire métropolitain ;
- Le nombre de PPU varie d'une ville à l'autre, allant d'un seul PPU (ville A) à 10 PPU (Ville B) pour une moyenne de 4,4 PPU par ville. Leur date d'adoption s'étale dans le temps, sur une période de 30 ans ;
- Plus du tiers (35 %) des territoires de PPU ont été classés dans la catégorie pôle majeur d'activités hors centre-ville alors que le quart (26 %) sont des centres-villes. Viennent ensuite, les anciens noyaux urbains hors centre-ville (16 %), les rues commerciales (13 %), les entrées de ville (6 %) puis les sites patrimoniaux (3 %). Il est à noter que, peu importe leur typologie, 81 % des PPU sont considérés comme des « secteurs centraux » sans que cela soit nécessairement le centre-ville⁴⁹ ;
- La superficie des différents territoires de PPU va de 12 à 675 ha pour une moyenne de 130 hectares. De manière générale, plus le territoire est grand, plus on y compte d'habitants. L'un des territoires a plus de 10 000 habitants tandis que quatre en possèdent moins de 1000. La moyenne se situe à 3900 habitants par PPU ;

⁴⁹ À titre de rappel, notre définition de centre-ville exclut la notion de secteur central comme prévu à la LAU, puisque cette appellation est utilisée pour bénéficier de certains pouvoirs. En effet, en définissant un territoire comme un « secteur central », une ville peut utiliser différents programmes, notamment un programme d'acquisition d'immeubles. Dans notre échantillon, 81 % des PPU sont des « secteurs centraux » tels que définis à la LAU, mais seulement 26 % sont des centres-villes eu égard à notre définition de typologie de territoire.

Tableau 25 : Court portrait des villes et des PPU de la recherche

	PPU	Période d'adoption	Type de territoire	Superficie du territoire (ha)
Ville A	A1	16 moins récents	Centre-ville	675
Ville B	B1	16 moins récents	Rue commerciale	54
	B2	16 moins récents	Entrée de ville	183
	B3	16 moins récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	25
	B4	16 moins récents	Rue commerciale	17
	B5	15 plus récents	Rue commerciale	37
	B6	15 plus récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	45
	B7	15 plus récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	89
	B8	15 plus récents	Centre-ville	12
	B9	15 plus récents	Rue commerciale	33
	B10	15 plus récents	Centre-ville	146
Ville C	C1	16 moins récents	Centre-ville	83
	C2	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	454
	C3	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	40
	C4	15 plus récents	Entrée de ville	71
	C5	15 plus récents	Site patrimonial	267
	C6	15 plus récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	160
	C7	15 plus récents	Centre-ville	88
Ville D	D1	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	79
	D2	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	25
	D3	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	24
	D4	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	147
	D5	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	175
Ville E	E1	15 plus récents	Centre-ville	152
	E2	15 plus récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	163
	E3	15 plus récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	322
Ville F	F1	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	96
	F2	16 moins récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	50
	F3	16 moins récents	Centre-ville	70
Ville G	G1	15 plus récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	181
	G2	15 plus récents	Centre-ville	70

Composé par Émilie-Jade Bigelow

DEUXIÈME PARTIE

LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET LA DISCUSSION

Les trois prochains chapitres exposent les résultats obtenus par les outils de collecte de données et d'analyse présentés au chapitre précédent. D'abord, le chapitre IV aborde les éléments de contenu des PPU. Ceux-ci sont présentés en premier puisqu'ils sont préalables à certaines analyses. Vient ensuite le chapitre V consacré à la description des 31 territoires des PPU selon les deux postures principales de Røe (2014). Une fois fait, nous établissons des liens entre le contenu et le territoire en croisant certaines données. Par la suite, le chapitre VI présente les différentes approches de planification territoriale mobilisées pour l'élaboration de chaque PPU et l'analyse de leurs liens avec les éléments de contenu.

À chacune des étapes d'analyse, les résultats sont présentés pour chacun des 31 PPU et par ville lorsque des agrégations de données s'avèrent intéressantes, ce qui est particulièrement le cas des données issues des entretiens. Ces résultats nous permettront de répondre, au chapitre VII, à nos questions de recherche et de revenir sur les hypothèses que nous avons énoncées. Dans ce dernier chapitre, notre discussion permet de faire des liens entre chacune des analyses et d'établir des constats sur les logiques de standardisation et de différenciation observés dans les PPU de notre échantillon.

CHAPITRE IV

LES ÉLÉMENTS DE CONTENU DES PPU

Ce chapitre présente l'ensemble des thématiques abordées dans chaque PPU, puis évalue leurs niveaux d'exhaustivité et de détails, en plus de présenter les modifications réglementaires et les outils d'accompagnement qu'ils prévoient. Ce chapitre se conclut sur une analyse des familles de contenu qui ont émergé des résultats ainsi que sur une brève note concernant l'évolution temporelle des contenus.

4.1 LES THÉMATIQUES CONSIDÉRÉES

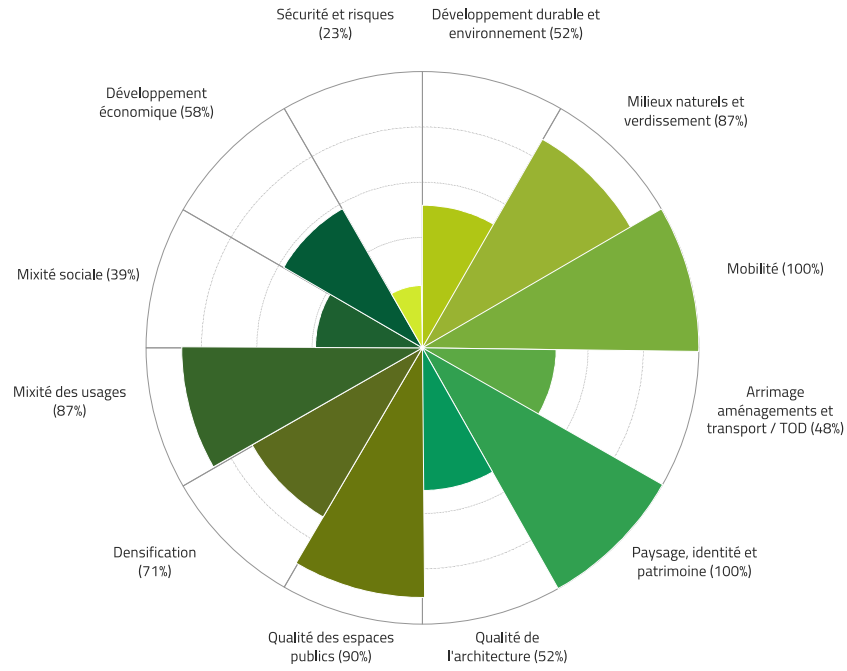
Une panoplie de thématiques peuvent être considérées dans un PPU. Dans le cadre de ce mémoire, nous les avons regroupées en 12 grandes catégories. À titre de rappel et pour mieux guider la lecture de la section qui suit, en voici les grandes lignes⁵⁰ :

1. **Développement durable et environnement** : intégration des principes du développement durable, atténuation des impacts sur l'environnement et gestion des nuisances.
2. **Milieus naturels et verdissement** : protection des milieux naturels et augmentation du verdissement.
3. **Mobilité** : interventions sur le domaine public pour tous les modes de transport.
4. **Arrimage aménagement-transport / TOD** : conjugaison de l'aménagement physique des lieux et la mobilité, intégration des principes du TOD.
5. **Paysage, identité et patrimoine** : protection et mise en valeur d'éléments paysagers, du patrimoine bâti et des lieux qui participent à la construction et au rayonnement de l'identité d'un secteur.
6. **Qualité de l'architecture** : interventions sur le cadre bâti projeté à intégrer dans le tissu urbain existant.
7. **Qualité des espaces publics** : augmentation de la qualité générale du domaine public.
8. **Densification** : ajout de logements, d'activités commerciales ou institutionnelles dans des lieux jugés plus stratégiques ou de manière plus générale.
9. **Mixité des usages** : diversification des usages sur le territoire pour le rendre plus multifonctionnel.
10. **Mixité sociale** : diversification du profil de la population via l'offre en logement et les équipements.
11. **Développement économique** : développement d'activités commerciales, touristiques et récréatives.
12. **Sécurité et risques** : mitigation aux abords des voies ferrées, des lignes de transport d'énergies et des routes nationales, prise en compte des risques et contraintes anthropiques du territoire.

Aux pages qui suivent se trouve une figure permettant de représenter visuellement le traitement des thématiques dans l'ensemble des PPU de notre échantillon, puis un tableau illustrant sommairement les thématiques considérées PPU par PPU. Les prochaines sous-sections contiennent les grandes lignes d'interventions prévues dans les 31 PPU de notre échantillon. Elles sont présentées dans un esprit de synthèse et de concision, le traitement exhaustif de ces données se trouve à l'ANNEXE I. Pour chaque ville, une courte analyse globale permet d'établir des éléments de comparaison. Enfin, cette section sur les thématiques considérées inclut une analyse des thématiques qui sont les plus déterminantes, soit les thématiques les plus transversales dans l'élaboration du contenu des PPU.

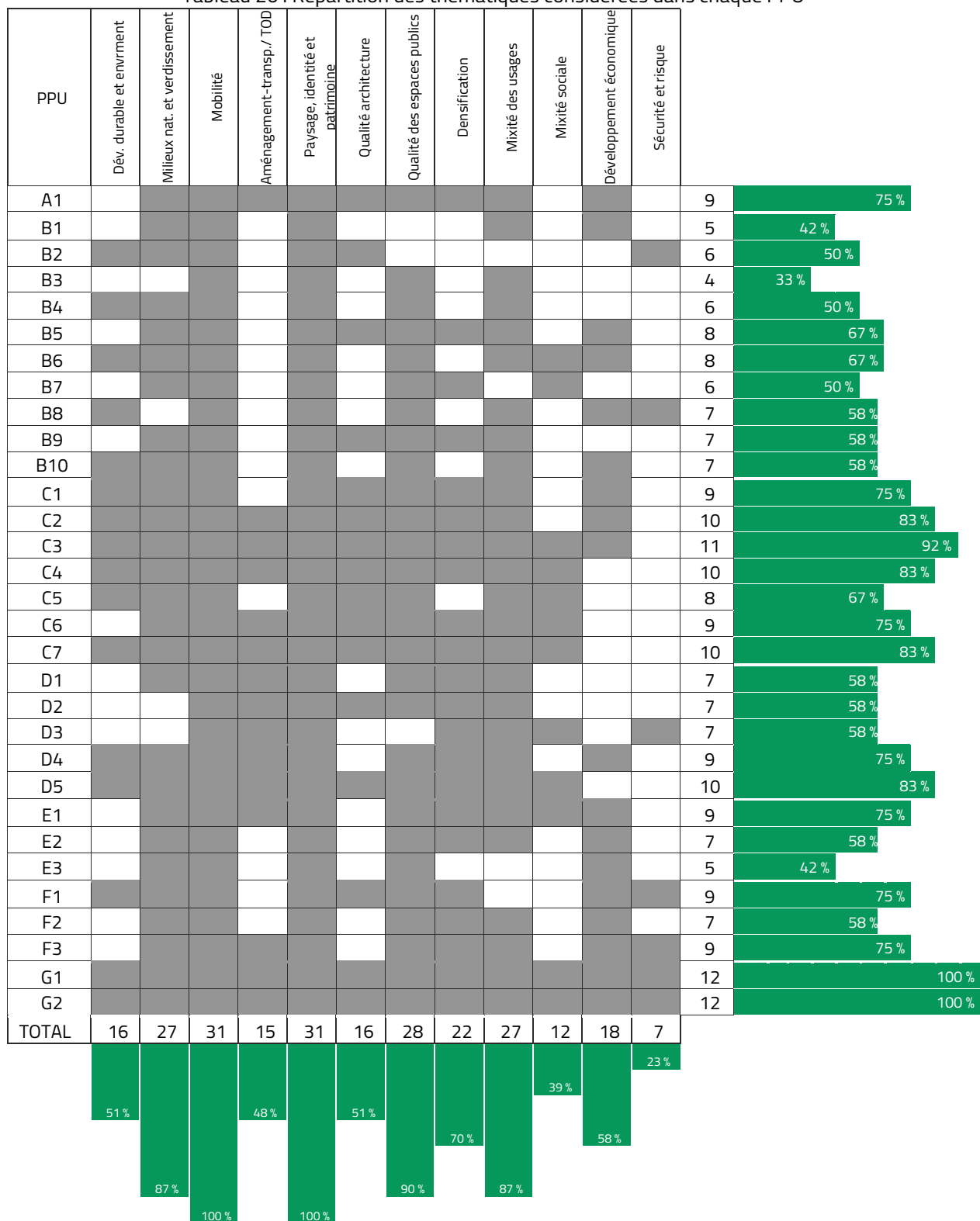
⁵⁰ Pour une définition complète de ce que comprend chaque thématique, voir la sous-section 3.4.1.1 Les thématiques considérées à la page 79.

Figure 11 : Répartition des thématiques considérées dans les 31 PPU de l'échantillon



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Tableau 26 : Répartition des thématiques considérées dans chaque PPU



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Dans l'ensemble des 31 PPU, il est possible de constater que des thématiques sont toujours, souvent, parfois ou rarement considérées :

TOUJOURS	SOUVENT	PARFOIS	RAREMENT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité ▪ Paysage, identité et patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des espaces publics ▪ Milieux naturels et verdissement ▪ Mixité des usage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'architecture ▪ Densification ▪ Développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement durable et environnement ▪ Arrimage aménagement-transport / TOD ▪ Mixité sociale ▪ Sécurité et risques

La notion d'identité ressort comme un élément central des PPU. Dépendamment des cas, elle est liée à des aspects de protection et de mise en valeur du patrimoine ou encore à des notions identitaires plus larges (histoire locale, régionale ou nationale, vie culturelle, image de marque, etc.).

Toujours de manière générale, les éléments les plus souvent considérés sont généralement liés entre eux. Nous y reviendrons plus en détail au fur et à mesure de l'analyse, lorsque ces cas se présentent. Bien que d'autres liens logiques puissent être faits entre d'autres thématiques, il reste que de façon générale, ce sont les thématiques suivantes qui sont le plus souvent liées entre elles dans les interventions :

Tableau 27 : Liens les plus fréquents entre les thématiques d'intervention

Thématique 1	Thématique 2	Liens entre les deux thématiques
Mobilité	Qualité des espaces publics	La mobilité s'effectue dans l'espace public, par exemple les rues ou les trottoirs. Ils sont souvent traités en concomitance de par la localisation des interventions prévues au PPU.
Mobilité	Arrimage aménagement-transport / TOD	La mobilité s'effectue dans l'espace public, par exemple les rues ou les trottoirs. Ils sont souvent traités en concomitance de par la localisation des interventions prévues au PPU.
Qualité des espaces publics	Milieux naturels et verdissement	Le verdissement peut se faire sur l'espace public et il peut agir comme solution pour rehausser sa qualité.
Densification	Mixité des usages	Les villes cherchent souvent à densifier et à diversifier en même temps, ces deux thématiques traitent implicitement des usages.
Qualité de l'architecture	Paysage, patrimoine et identité	La première traite des bâtiments non construits et la deuxième traite des bâtiments existants, bien que différents, ces deux thématiques sont liées en traitant au final du même objet.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.1 Ville A — Un PPU avec la densification comme thématique déterminante

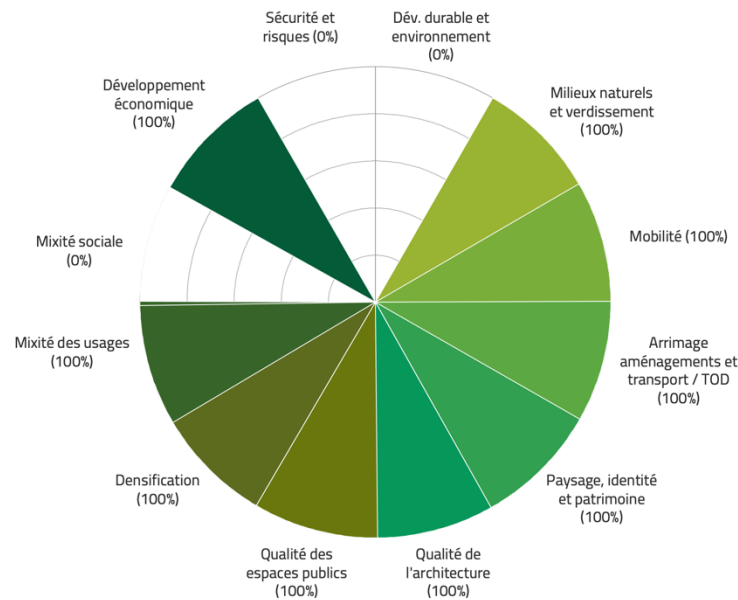
La ville A ne comprend qu'un seul PPU, sur un territoire de type centre-ville. Dans cette sous-section et celles qui suivent, les types de territoire ont été indiqués uniquement à titre d'information pour guider la lecture. Le lien entre contenu et territoire fera l'objet d'analyses approfondies au prochain chapitre. Le tableau qui suit synthétise le contenu thématique de ce PPU :

Tableau 28 : Contenu thématique du PPU de la ville A

	Type de territoire	Description du contenu thématique
A1	Centre-ville	<p>La thématique déterminante de ce PPU est la densification : « on parle de 10 000 nouveaux résidents » (gestionnaire_A). Elle est déterminante puisque les autres thématiques gravitent autour.</p> <p>Ce PPU aborde des thématiques de mobilité (ajout d'un mode de transport collectif structurant, application du principe TOD aux arrêts de transport en commun et parcours piétons) et de mixité des usages (multifonctionnalité du centre-ville). Il aborde aussi toute la question du développement économique ainsi que du patrimoine, du paysage et de l'identité (rayonnement de la ville dans la région, développer une signature propre au territoire).</p>

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Figure 12 : Répartition des thématiques considérées — Ville A (n=1)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.2 Ville B — Dix PPU au contenu similaire

La ville B comprend dix PPU dont la présentation du contenu thématique aux pages suivantes révèle de nombreuses similitudes. Une certaine standardisation s’observe :

Tableau 29 : Contenu thématique des PPU de la ville B

	Type de territoire	Description du contenu thématique
B1	Rue commerciale	Les PPU B1 et B2 ont un contenu comparable et ils s’appliquent sur un territoire quasi similaire ⁵¹ , ce pour quoi ils sont traités de façon commune dans ce tableau. Les thématiques considérées sont toujours liées avec la notion de design et de paysage. Les deux traitent également de mobilité (efficacité des déplacements, stationnement), paysage, d’identité et de patrimoine (enseignes commerciales et percées visuelles) ainsi que qualité des espaces publics (expérience de rue commerciale agréable) en lien avec un verdissement massif de la rue pour les bénéfiques en termes d’ombrage et d’esthétisme qu’il permet.
B2	Entrée de ville	
B3	Ancien noyau urbain hors centre-ville	Le PPU B3 propose des interventions principalement sur le cadre bâti, surtout en lien avec les éléments patrimoniaux. Ce PPU traite particulièrement de la qualité des espaces publics, en intégrant de nombreux éléments dans des plans concepts (affichage, mobilier urbain, enfouissement des fils, éclairage et stationnements) tout en faisant des liens avec les bénéfiques d’une mixité des usages sur les artères commerciales.
B4	Rue commerciale	Pour ce qui est du PPU B4 , il est envisagé de créer des lieux de rassemblement et des aires de repos propices à la détente, à la promenade et à l’attractivité commerciale. La mixité des usages vise également l’atteinte d’un milieu de vie plus complet et diversifié. Il n’en demeure pas moins que c’est la thématique de qualité des espaces publics qui est l’élément le plus transversal.
B5	Rue commerciale	Le PPU B5 aborde près du deux tiers des thématiques en se concentrant particulièrement sur la densification, et ce, pour répondre rapidement à des enjeux de croissance démographique, auxquels sont liés le développement économique et la mixité des usages de manière à profiter des espaces résiduels. S’y ajoutent, entre autres, des interventions sur la qualité et l’intégration de l’architecture des nouveaux bâtiments à venir ainsi que la création de nouveaux espaces publics au verdissement intensif.
B6	Pôle majeur d’activité hors centre-ville	Le PPU B6 ⁵² traite du plus grand nombre de thématiques parmi ceux réalisés par cette ville. Les principales sont le développement durable et les milieux naturels avec une série d’interventions touchant la gestion des eaux, le verdissement (espaces publics et espaces privés), l’agriculture urbaine ainsi que l’architecture

⁵¹ Élaborés à près de 15 ans de différence, ces deux documents existent en concomitance. Cependant, B2 est un document de planification qui ne porte pas le statut officiel de PPU, alors que c’est le cas pour le PPU B1.

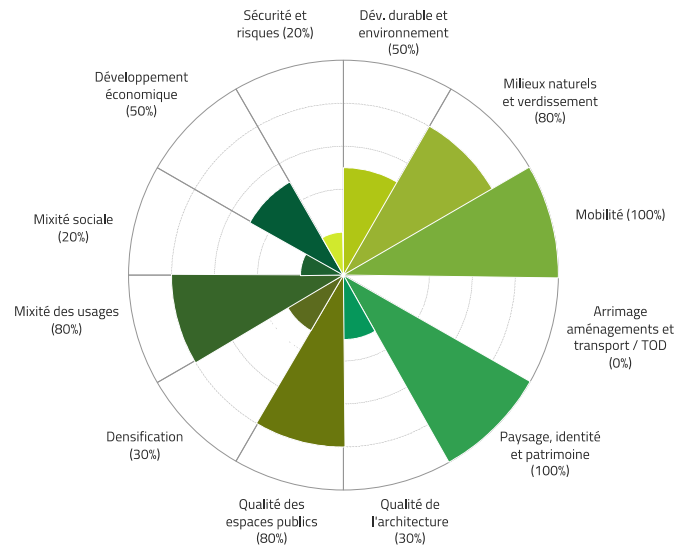
⁵² Ce PPU a la particularité de n’avoir jamais été adopté officiellement. Nous le prenons tout de même en compte puisqu’il s’est rendu jusqu’aux toutes dernières étapes d’élaboration. Son contenu est donc celui qui aurait été adopté.

	Type de territoire	Description du contenu thématique
		verte, notamment pour de nouveaux logements sociaux. Ce PPU vise également à mettre en valeur le patrimoine industriel.
B7	Ancien noyau urbain hors centre-ville	Dans le PPU B7 , la ville identifie des éléments patrimoniaux sur lesquels intervenir, en plus d'énoncer la volonté d'assurer une restauration rapide de certains lieux identitaires. En entrevue, l'urbaniste mentionne clairement que, dans ce PPU, c'est « le patrimoine qui prend une place importante » (urbaniste_B). La mobilité est également une thématique bien présente étant donné les besoins exprimés d'apaiser la circulation, de laisser plus de place aux piétons et aux cyclistes. La thématique de la qualité des espaces publics est également considérée avec des interventions qui visent à rendre certaines intersections majeures plus conviviales.
B8	Centre-ville	Le PPU B8 aborde de nombreuses thématiques de façons transversales. Par exemple, en traitant de la qualité de l'architecture, ce PPU aborde aussi les notions de sécurité et de risques (construction résidentielle près de la voie ferrée), de mixité des usages (mixité verticale), de développement économique (stimuler l'entrepreneuriat) ainsi que de qualité des espaces publics (interface entre le vide et le bâti).
B9	Rue commerciale	Pour le PPU B9 , la qualité des espaces publics fait le pont avec la thématique de milieux naturels et du verdissement. Les éléments de paysage jugés patrimoniaux sont également importants. On cherche à les distinguer et à les mettre en valeur. Il est également à noter que ce PPU propose de nombreuses interventions sur un bâtiment en particulier étant donné son positionnement stratégique.
B10	Centre-ville	Enfin, le PPU B10 aborde plusieurs thématiques afin de transformer le territoire, par exemple pour le rendre plus écologique (efficacité énergétique des bâtiments, gestion des matières résiduelles, gestion de l'eau, gestion des terrains contaminés et lutte aux îlots de chaleur). Ou encore via la transformation de ses espaces publics, tant par leur qualité que par la convivialité des déplacements qui s'y font (plus de place aux piétons) et en consolidant dynamisme et rayonnement.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Lorsque nous observons de façon transversale l'ensemble des PPU élaborés par cette ville, sont généralement abordés les éléments de contenu liés à la qualité de vie, à l'animation de ses milieux ainsi qu'à leur convivialité. Ils semblent traiter plus globalement de la qualité des espaces publics, dont les rues, que de la qualité du cadre bâti. Le bâti est peu abordé selon la qualité du cadre bâti projeté ou son intégration au tissu existant. Toutefois, ces PPU abordent le bâti souvent pour traiter de patrimoine.

Figure 13 : Répartition des thématiques considérées — Ville B (n=10)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Bien qu'ils aient été adoptés sur une période de 25 ans, leur contenu reste tout de même similaire d'un document à l'autre. La plupart du temps, une thématique est souvent considérée (80 % à 100 % du temps) ou elle ne l'est presque jamais (0 à 30 %).

4.1.3 Ville C — Sept PPU aux thématiques transversales

Passons aux sept PPU de la ville C dont les thématiques sont souvent transversales et sont liées les unes aux autres :

Tableau 30 : Contenu thématique des PPU de la ville C

	Type de territoire	Description du contenu thématique
C1	Centre-ville	Le PPU C1 traite du trois quarts des thématiques possibles. Ses interventions en environnement sont en lien avec le cadre bâti (réduction de la consommation d'énergie, toits verts, matériaux performants, gestion des matières résiduelles), les espaces publics (limiter la pollution sonore, lumineuse et visuelle), le développement économique et mixité des usages (dynamisme et animation).
C2	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Le PPU C2 traite surtout de mobilité et d'arrimage aménagement-transport / TOD. Les interventions prévoient la fluidité et la sécurité des déplacements. L'implantation d'un mode de transport structurant est également annoncée. Des mesures visant l'intégration des nouveaux projets dans le paysage (modulation des volumes) et la création d'espaces publics (polyvalence, confort et sécurité) y sont énoncées.
C3	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Pour ce qui est du PPU C3, il considère de nombreuses thématiques qui sont toutes interreliées par l'objectif principal qui est de « faire atterrir l'écoquartier » (gestionnaire_C). Elles concernent surtout le développement durable (économie,

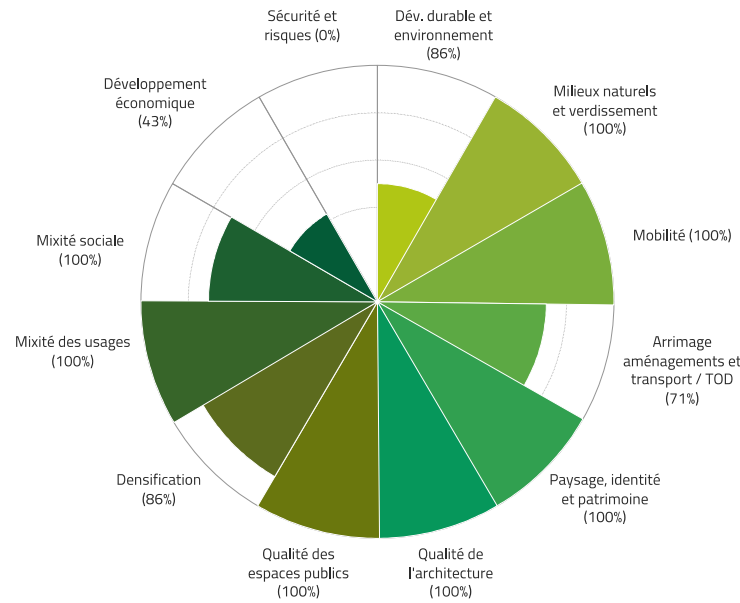
	Type de territoire	Description du contenu thématique
		société et environnement), la mobilité (création d'une nouvelle trame de rue) et la mixité sociale (typologies de logement).
C4	Entrée de ville	Le PPU C4 aborde plusieurs thématiques, par exemple la mixité des usages et la mixité sociale. Ces interventions sont liées entre elles dans le but de conserver la mixité existante tout en l'améliorant pour qu'elle corresponde mieux aux besoins de différents types de ménages. Il aborde également la qualité de l'architecture (bâtiments innovants, gabarit) et la qualité des espaces publics (mobilier urbain, éclairage, polyvalence, etc.).
C5	Site patrimonial	Pour le PPU C5, c'est le paysage, l'identité et le patrimoine. Ce PPU souhaite, entre autres, préserver les liens visuels pour mettre en valeur certains bâtiments à valeur patrimoniale. Il veut également assurer la cohabitation harmonieuse entre l'existant et les nouvelles constructions. En lien avec le verdissement, les interventions sur le cadre bâti visent à conserver la topographie du paysage et la sinuosité du tracé d'une des rues. Les interventions de ce PPU concernent également le respect des caractéristiques matérielles et architecturales qui caractérisent les bâtiments actuels.
C6	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Le PPU C6 considère diverses thématiques telles que la mobilité (renforcer l'utilisation des transports actifs et consolider l'intermodalité) et l'arrimage aménagement-transport / TOD (densifier près des arrêts de transport en commun structurant). Il aborde aussi la thématique de qualité des espaces publics (ajout, verdissement, hivernalité, mobilier urbain, etc.).
C7	Centre-ville	Finalement, le PPU C7 aborde de nombreuses thématiques à travers ses interventions dont le paysage, identité et patrimoine (identité créative, paysage naturel), la qualité des espaces publics (détente, rencontre, confort et appropriation), les milieux naturels et de verdissement (ajout d'arbres, ajout d'espaces verts) ainsi que la densification (résidentielle et d'emploi sur les terrains vacants).

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Lorsque nous portons un regard transversal sur les thématiques abordées dans les PPU de la ville C, celles-ci sont quasi similaires. En effet, six des 12 thématiques y sont systématiquement abordées. De plus, cette ville est également celle qui aborde le plus la notion de développement durable et sa traduction concrète dans des interventions d'aménagement, si nous la comparons aux autres villes de notre échantillon.

Pour la ville C, il est intéressant de noter que plusieurs interventions ont été classées dans plus d'une thématique, vu leur transversalité. Des liens étaient souvent faits entre les thématiques de densification, de mixité des usages et de mobilité ainsi qu'entre la mobilité et la qualité des espaces publics. Il semble que ce soit la thématique de densification qui est la plus importante dans l'ensemble de ces PPU (urbaniste_C). Cette thématique est souvent au centre de la démarche avec une attention particulière portée sur la qualité des projets, autant ceux réalisés dans l'espace public que dans l'espace privé.

Figure 14 : Répartition des thématiques considérées — Ville C (n=7)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.4 Ville D — Cinq PPU axés sur la mobilité et l'arrimage aménagement-transport / TOD

Les PPU de la Ville D sont surtout centrés sur la mobilité et l'arrimage aménagement-transport / TOD.

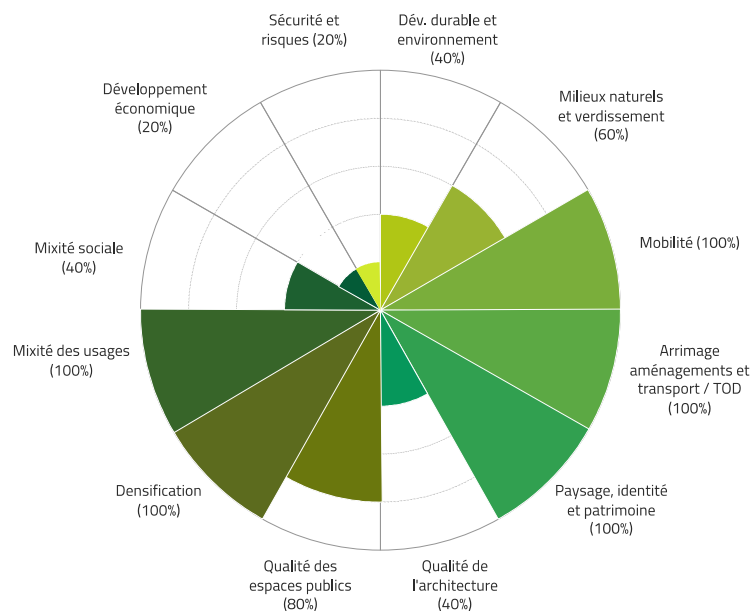
Tableau 31 : Contenu thématique des PPU de la ville D

	Type de territoire	Description du contenu thématique
D1	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Le PPU D1 est en lien avec les principes du TOD. Toutefois, celui-ci ne se concentre pas sur un territoire contigu à un arrêt de transport en commun, mais qui en est tout de même proche. Ce PPU vise également à densifier les fonctions résidentielles en plus d'améliorer la qualité des espaces publics qui sont actuellement très minéralisés, en lien avec la lutte aux îlots de chaleur et la réduction des GES.
D4	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Enfin, le PPU D4 est également en lien direct avec les principes du TOD vu la présence d'un arrêt futur de transport en commun structurant. Le PPU vise à compléter et améliorer la trame viaire, que ce soit par le prolongement de rues existantes ou par l'élargissement de rue pour implanter des pistes cyclables. La nature des usages présents et projetés s'oriente vers la création d'un pôle d'emploi.
D2 D3 D5	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Les PPU D2 , D3 et D5 ont un contenu similaire, nous les analysons donc de façon commune pour ce qui est de leur contenu thématique. Ceux-ci comportent d'ores et déjà un arrêt de transport en commun structurant au centre des interventions qui visent à améliorer plusieurs aspects de mobilité (confort, convivialité, largeurs des espaces, etc.). Les principes du TOD y sont clairement exprimés et visent, entre autres, la densification du territoire ainsi que la mixité des usages.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Lorsque nous comparons l'ensemble des PPU de la ville D, les thématiques les plus souvent abordées sont liées à la qualité des espaces publics et du cadre bâti (création d'une image de marque, d'un paysage distinctif), la densification, la mixité des usages, la mobilité et l'arrimage aménagement-transport / TOD (aussi bien la convivialité et la sécurité des transports actifs que favoriser l'utilisation des transports collectifs). Les thématiques de mixité sociale ainsi que de milieux naturels et de verdissement sont quelques fois abordées.

Figure 15 : Répartition des thématiques considérées — Ville D (n=5)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.5 Ville E — Trois PPU où domine la thématique paysage, identité et patrimoine

La Ville E a adopté trois PPU dont le contenu thématique, présenté au tableau suivant, est orienté principalement sur la thématique paysage, identité et patrimoine.

Tableau 32 : Contenu thématique des PPU de la ville E

	Type de territoire	Description du contenu thématique
E1	Centre-ville	Parmi les trois PPU de la ville E, le PPU E1 est celui qui prend en compte le plus de thématiques. Il s'intéresse particulièrement aux thématiques de densification, de développement économique et de mixité des usages, en plus d'intégrer de nombreuses interventions en lien avec le verdissement et la mobilité. Le tout dans une optique de développement d'un centre-ville complet qui intègre les particularités de son patrimoine bâti et naturel.
E2	Ancien noyau urbain hors centre-ville	Le PPU E2 mise, quant à lui, sur une vision qui implique des interventions visant la qualité des espaces publics et la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Il fait également des liens avec la mobilité autant à l'échelle locale qu'à l'échelle de la ville, et ce, pour tous les types d'usagers. La notion d'identité y est très forte et se traduit par la volonté de préserver le caractère du noyau malgré l'arrivée de nouveaux projets résidentiels ou d'un nouveau système de transport en commun structurant. Ce PPU propose également des interventions en matière de développement économique en lien avec le tourisme et le paysage.
E3	Ancien noyau urbain hors centre-ville	Le PPU E3 est similaire au précédent, à l'exception de l'absence d'interventions en lien avec la densification et la mixité des usages. On y retrouve plutôt des interventions visant le développement d'une vitalité économique et la qualité des espaces publics. La notion d'identité y est également très présente et l'on y dénote une volonté de développer une vie communautaire pour les résidents.

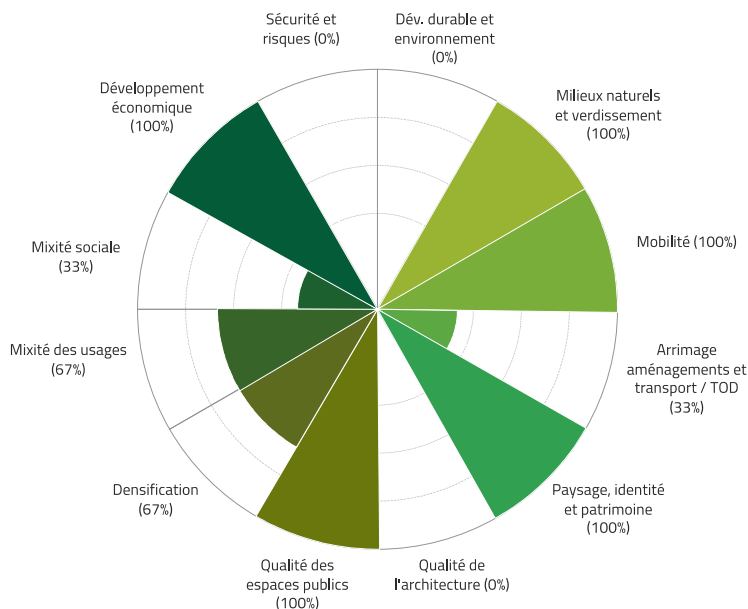
Composé par Émilie-Jade Bigelow

Les PPU de la ville E ne traitent pas de qualité de l'architecture. Ils abordent exclusivement la question du cadre bâti à travers la thématique du paysage, de l'identité et du patrimoine. Selon le gestionnaire interviewé « c'est l'une des premières questions qui est à l'origine du contenu » (gestionnaire_E).

De façon transversale, les éléments de contenu sont généralement liés à la qualité du cadre de vie (espaces naturels, espaces publics, paysages, cadre bâti, protection du patrimoine, etc.), à la densification et à la mixité des fonctions (ces deux notions sont clairement mises en relation dans les PPU E1 et E2 pour assurer un milieu de vie complet et dynamique) ainsi qu'à la mobilité (rue partagée, piste cyclable, sécurité, transport en commun et gestion des stationnements). En entretien, l'urbaniste, le gestionnaire et le membre du conseil ont tous les trois ajouté que le développement économique prend une place importante du fait du tourisme :

L'histoire, a pris de l'importance, donc on se dit récréotourisme pour attirer des gens dans le secteur qui s'intéressent à l'histoire, à venir prendre l'air sur le bord de l'eau, à valoriser nos paysages. En fait, nos paysages de bord de l'eau devenaient un attrait pour le quartier, pour attirer des gens. (membre du conseil municipal_E)

Figure 16 : Répartition des thématiques considérées — Ville E (n=3)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.6 Ville F — Trois PPU liés par le développement économique

Les trois PPU de la ville F abordent de nombreuses thématiques communes, mais de façon plutôt différente les unes des autres.

Tableau 33 : Contenu thématique des PPU de la ville F

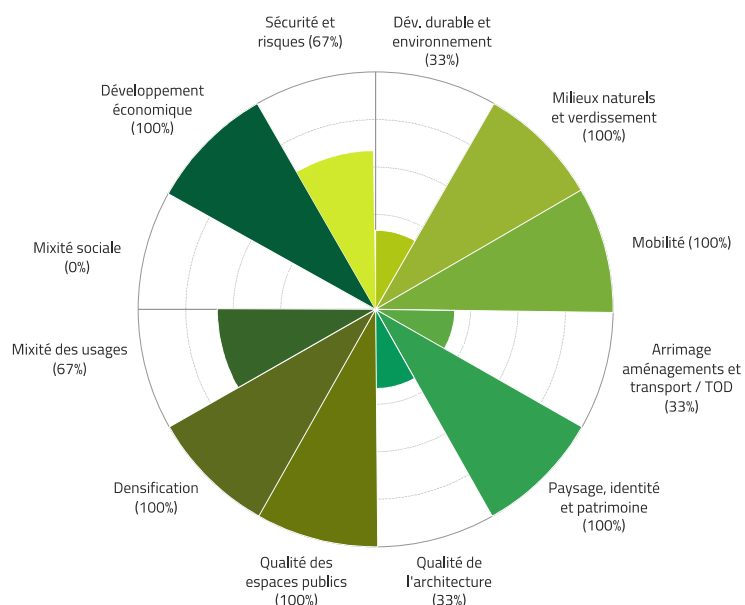
Type de territoire	Description du contenu thématique
F1 Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Le PPU F1 est décrit par l'urbaniste comme étant un PPU « costaud » (urbaniste_F). Les interventions concernant le développement durable, l'environnement, les milieux naturels et le verdissement sont nombreuses et concernent une panoplie d'éléments (préservation des écosystèmes, protection du cerf de Virginie, gestion des bassins versants, limitation des coupes d'arbres, gestion des matières résiduelles, etc.). Les interventions en matière de mobilité sont particulières, car elles concernent la création de l'ensemble de la trame viaire de A à Z puisqu'aucun chemin n'était existant au moment d'adopter le PPU.

F2	Ancien noyau urbain hors centre-ville	Dans le PPU F2, les interventions ont trait, entre autres, à la mobilité (piétonnisation, accessibilité universelle, circuit cyclable, signalisation), à la densification et à la mixité des usages. Elles ont également trait au développement économique en lien avec l'attractivité commerciale et l'offre d'activité culturelle.
F3	Centre-ville	Le PPU F3 vise également le développement économique et le dynamisme du territoire concerné. La « clé de voûte » (urbaniste_F) était la création d'un espace public de qualité et une grande partie des interventions sont faites en ce sens. Ce PPU poursuit aussi les objectifs d'augmenter le nombre de résidents et de promouvoir la mixité des usages.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

En comparant les trois PPU de cette ville, il est possible de constater que c'est le développement économique qui demeure le fil conducteur des visions proposées malgré de nombreuses thématiques communes (Figure 17). Les interventions qui en découlent sont toutefois différentes pour chacun des territoires. Pour le PPU **F1**, c'est la création d'un nouveau quartier orienté autour d'une activité de récréotourisme intensive. Pour le PPU **F2**, c'est la consolidation d'un pôle récréatif et familial à vocation régionale. Pour le PPU **F3**, il s'agit de la relance du centre-ville par un grand projet d'espace public.

Figure 17 : Répartition des thématiques considérées — Ville F (n=3)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.7 Ville G — Deux PPU considérant toutes les thématiques

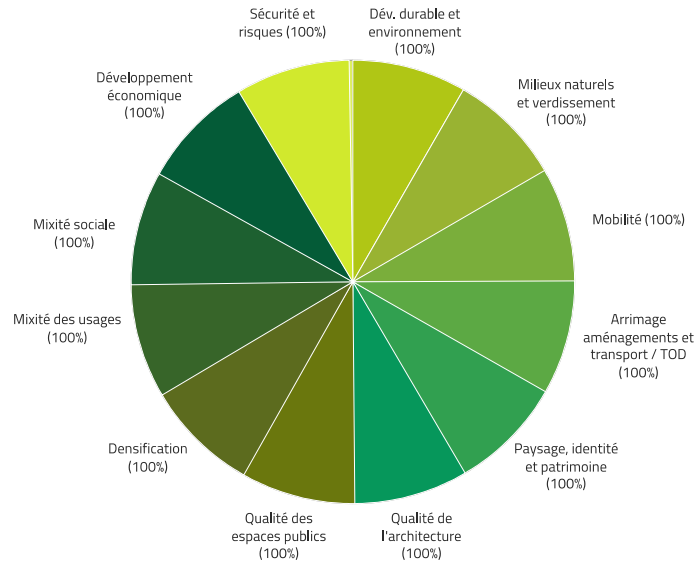
Les deux PPU de la ville G considèrent toutes les thématiques que nous avons considérées dans le cadre de ce mémoire.

Tableau 34 : Contenu thématique des PPU de la ville G

Type de territoire		Description du contenu thématique
G1	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	Pour le PPU G1 , deux thématiques apparaissent comme étant centrales : mobilité et densification. La première fait référence à la présence d'un arrêt de transport en commun structurant et à l'intégration des principes TOD. La deuxième est en lien avec la présence de nombreux terrains vacants voués à devenir des développements résidentiels. Toutes les autres thématiques y sont liées, par exemple le développement durable et l'environnement (quartier modèle LEED) ou encore la mixité sociale (équipements et logement). De plus, ce PPU traite bien précisément de la thématique sécurité et risques en instaurant des mesures de mitigation pour limiter les nuisances sonores et visuelles dues à la présence des grands axes routiers et du chemin de fer.
G2	Centre-ville	Le PPU G2 a , quant à lui, pour objectif la requalification complète d'un territoire pour y créer un nouveau centre-ville. Les thématiques ont donc toutes un lien avec cette création que ce soit en termes de cadre bâti (efficacité énergétique, boucles d'énergie et mixité verticale), d'espace public (forte végétalisation, animation, socialisation, signature distinctive) ou de mobilité (présence d'un arrêt de transport collectif structurant et les principes du TOD).

Ces deux PPU couvrent toutes les thématiques de notre recherche. Il s'agit des seuls PPU à le faire, incidemment de la seule ville. L'urbaniste indique qu'ils « essayent de tout regarder » (urbaniste_G). Il faut toutefois préciser que les deux PPU sont tout de même bien différents dans leur façon d'approcher les différentes thématiques. En revanche, ils se font tous les deux sur un territoire à requalifier. En plus des impératifs urbanistiques que cela requiert, il est mentionné en entretien qu'il y avait une volonté politique forte d'inclure plusieurs interventions en lien avec le développement durable et environnement, une thématique peu abordée dans les autres PPU de l'échantillon.

Figure 18 : Répartition des thématiques considérées — Ville G (n=2)



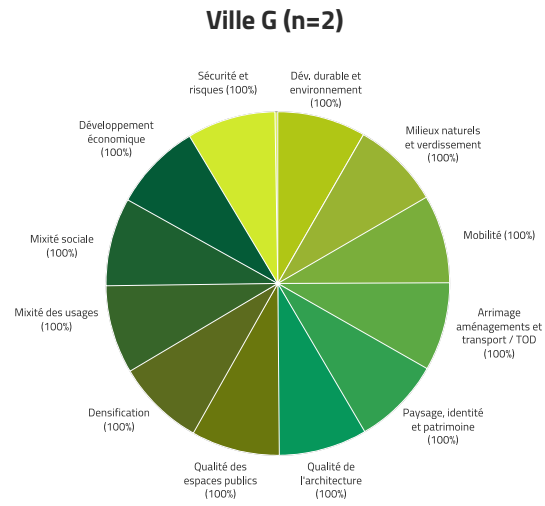
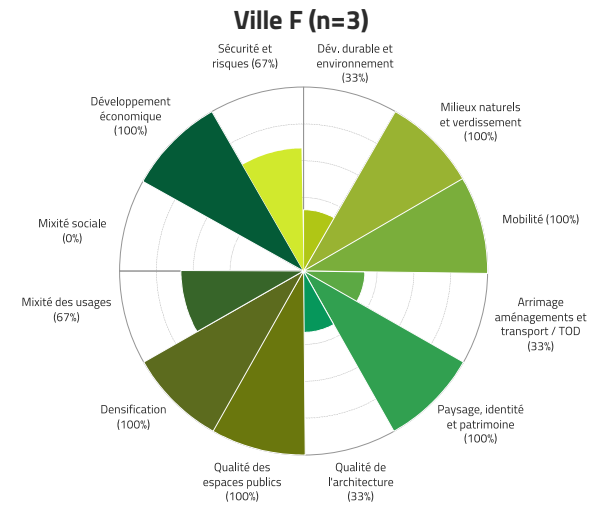
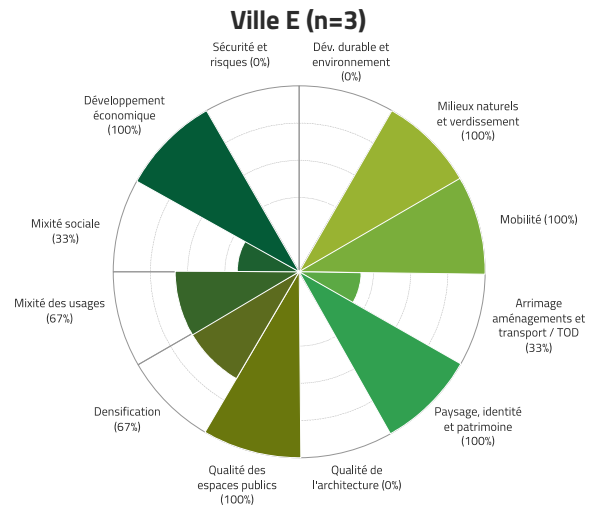
Composé par Émilie-Jade Bigelow

Les pages qui suivent présentent une vision d'ensemble sur les sept villes de notre échantillon. Nous y avons regroupé les

Figure 12 à 16, présentées à tour de rôle aux pages précédentes.

Figure 19 : Répartition des thématiques considérées parmi les PPU de chaque ville



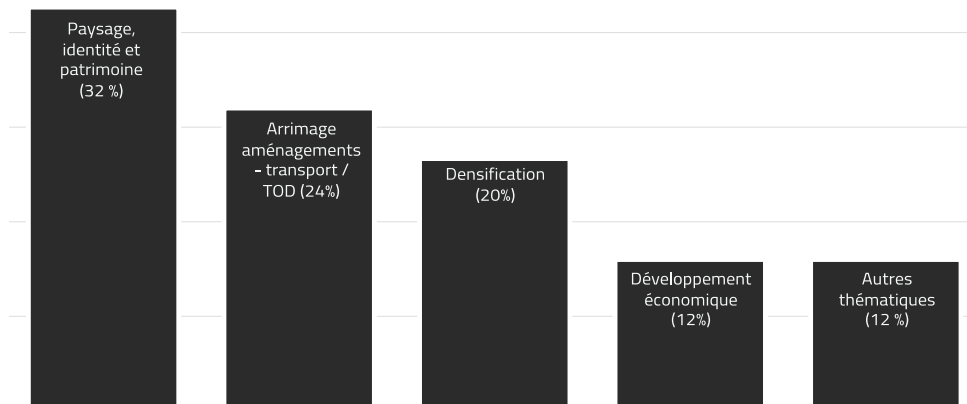


Composé par Émilie-Jade Bigelow

4.1.8 Les thématiques les plus déterminantes

Dans la présentation des thématiques considérées dans chaque PPU que nous venons de faire, les douze thématiques sont évaluées sur un même pied d'égalité. Toutefois, pour certains PPU⁵³, une thématique apparaît comme étant plus déterminante que les autres sur l'ensemble des éléments de contenu. En d'autres mots, il y a parfois une thématique plus transversale que les autres (Figure 20).

Figure 20 : Répartition des thématiques déterminantes les plus communes dans l'échantillon (n=25)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

C'est le cas pour quatre des douze thématiques, soit paysage, identité et patrimoine (32 % des cas), arrimage aménagement-transport / TOD (24 %), densification (20 %) et développement économique (12 %). D'autres thématiques sont également déterminantes pour peu de PPU, soit le développement durable et environnement ainsi que qualité des espaces publics. Ensemble, ces deux autres thématiques représentent 12 % des cas.

Les quatre thématiques les plus déterminantes sont celles qui sont au cœur du contenu d'un PPU. Les autres thématiques gravitent autour ou encore puisent leur utilité dans l'accomplissement d'un objectif en lien avec la thématique déterminante. Quelques exemples sont ici pertinents pour illustrer le principe des thématiques déterminantes :

- PPU A1 : sa thématique déterminante est la « densification ». Nous l'avons vu, ce PPU a pour objectif principal de densifier la population du territoire de près de 10 000 nouvelles personnes. Lorsque ce PPU aborde la question des transports, c'est en prévision des besoins de ces nouveaux résidents ;

⁵³ Il s'agit plus précisément de 25 des 31 PPU de l'échantillon, ce qui exclut les PPU B6, B8, C1, C6, F3 et G2

- PPU B1 et B2 : leur thématique déterminante est « paysage, identité et patrimoine ». L'ensemble de leurs interventions sont liées au design de la rue et à son embellissement. Même les interventions sur le domaine public qui sont afférentes à la thématique de « qualité des espaces publics » restent en lien avec le domaine de l'architecture du paysage et de l'identité commerciale de la rue ;
- PPU D1, D2, D3, D4 et D5 : leur thématique déterminante est l'« arrimage aménagements-transport / TOD ». L'ensemble des PPU de la ville D ont comme noyau central les principes du TOD et la présence d'un arrêt majeur de transport en commun structurant sur leur territoire. Le contenu thématique de ces PPU se réfère la plupart du temps à la présence de cet équipement.

En somme, certaines thématiques sont plus déterminantes, mais il reste que ce n'est pas 100 % du contenu d'un PPU qui y est relié et que les thématiques ne sont pas nécessairement toujours liées entre elles même si nous l'observons à de nombreuses reprises. Dans notre échantillon, il faut préciser qu'il y a six PPU sans thématique déterminante claire.

4.2 LES NIVEAUX D'EXHAUSTIVITÉ ET DE DÉTAIL DES THÉMATIQUES CONSIDÉRÉES

Une fois les thématiques des 31 PPU présentées, il est possible de se pencher sur leurs niveaux d'exhaustivité et de détails. À titre de rappel, l'exhaustivité fait référence au nombre de thématiques abordées dans un PPU selon une classification entre un niveau faible (0 à 5 thématiques), modéré (6 à 8 thématiques) ou élevé (9 à 12 thématiques). Quant au niveau de détails, celui-ci est fait de manière plus qualitative, également entre faible, modéré et élevé selon la précision des analyses ou interventions proposées⁵⁴.

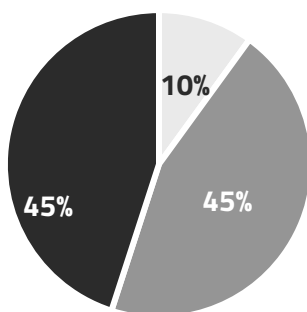
Le tableau qui suit illustre chacun des cas de figure pour les 31 PPU de l'échantillon. Chaque cas de figure est ensuite exploré plus en profondeur aux pages qui suivent.

⁵⁴ Pour plus de détails, voir la sous-section 3.4.1.2 Les niveaux d'exhaustivité et de détail des thématiques considérées à la page 81

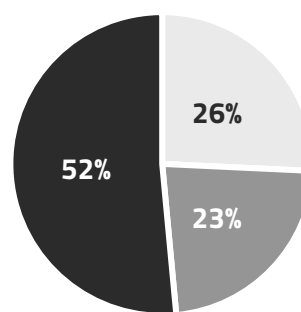
Tableau 35 : Niveaux d'exhaustivité et de détails des 31 PPU

PPU	Niveau d'exhaustivité	Niveau de détails
A1	Élevé	Élevé
B1	Faible	Faible
B2	Modéré	Modéré
B3	Faible	Modéré
B4	Modéré	Élevé
B5	Modéré	Élevé
B6	Modéré	Modéré
B7	Modéré	Modéré
B8	Modéré	Faible
B9	Modéré	Élevé
B10	Modéré	Faible
C1	Élevé	Modéré
C2	Élevé	Élevé
C3	Élevé	Élevé
C4	Élevé	Modéré
C5	Modéré	Faible
C6	Élevé	Modéré
C7	Élevé	Élevé
D1	Modéré	Faible
D2	Modéré	Faible
D3	Modéré	Faible
D4	Élevé	Élevé
D5	Élevé	Faible
E1	Élevé	Élevé
E2	Modéré	Élevé
E3	Faible	Élevé
F1	Élevé	Élevé
F2	Modéré	Élevé
F3	Élevé	Élevé
G1	Élevé	Élevé
G2	Élevé	Élevé

Répartition totale — Exhaustivité (n=31)



Répartition totale — Détails (n=31)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Le PPU **A1** traite d'un nombre élevé de thématiques et le fait selon un niveau de détails également élevé. Toutes les thématiques abordées sont approfondies et les interventions sont précises et localisées. Elles sont généralement accompagnées de cartes.

Les PPU de la ville B sont similaires en ce qui a trait leur niveau d'exhaustivité. Celui-ci est majoritairement modéré (**B2, B4 à B10**), alors que seulement deux PPU ont un niveau d'exhaustivité qualifié de faible (**B1 et B3**). Pour ceux ayant un niveau de détails élevé (**B4, B5 et B9**), les thématiques sont précises et les interventions très détaillées. Elles proposent, entre autres, des plans concepts, des rendus, des croquis, des coupes de rue ou encore des tableaux complets sur les types de végétaux prévus ou sur les types de mobilier urbain. D'autres PPU ont plutôt un niveau de détails faible. C'est le cas du PPU **B1**. Il s'agit d'ailleurs de l'un des PPU de l'échantillon le plus court. Le même constat peut être fait pour le PPU **B10**. Le contenu reste plus général. Il aborde de grands objectifs plutôt que des interventions directes sur le territoire. Le PPU **B8** a aussi un niveau de détails faible. Ceci pourrait éventuellement s'expliquer par un autre facteur : le temps. Il a été fait « en mode sprint » (urbaniste_B). Enfin, quatre PPU de cette ville ont un niveau de détails modéré. Les PPU **B2 et B3** vont plutôt en profondeur pour les notions de paysage, mais les autres thématiques restent peu détaillées. Pour ce qui est des PPU **B6 et B7**, ils ont un niveau d'exhaustivité modéré, de même qu'un niveau de détail modéré. Ces deux PPU ont des diagnostics très étayés et complets, mais le détail se trouve plutôt du côté du suivi et de la mise en œuvre que des interventions thématiques.

Les PPU de la ville C ont presque tous un niveau d'exhaustivité élevé, sauf le PPU **C5** qui a été qualifié de modéré⁵⁵. Leurs niveaux de détails sont cependant plus variés. Le PPU **C5** est le seul avec un niveau faible. Il ne contient pas beaucoup d'interventions concrètes et son contenu s'attarde davantage à établir une vision et une réflexion prospective du développement. Les PPU **C1, C4, C6 et C7** obtiennent un niveau modéré puisque leurs interventions restent la plupart du temps en surface. Les orientations énoncées restent générales et ces PPU identifient plus des potentiels que des interventions concrètes et localisées, bien que certaines soient quelques fois détaillées. De plus, dans le cas du PPU **C1**, plusieurs interventions dépendent des sommes qui seront disponibles au fil du temps. Enfin, le PPU **C2** a un niveau élevé puisque chacune des thématiques est précise et localisée sur le territoire ; même constat pour le PPU **C3**.

Au sein de la ville D, les PPU **D1, D2 et D3** considèrent sept thématiques, ce qui leur confère un niveau d'exhaustivité modéré. Les PPU **D4 et D5** traitent, quant à eux, respectivement de neuf et de dix thématiques, ce qui leur confère un niveau d'exhaustivité élevé. En revanche, les cinq PPU de cette ville

⁵⁵ À noter que celui-ci est à une thématique de rejoindre les six autres PPU dans la catégorie élevée.

ont généralement un niveau de détail faible. Les PPU **D1**, **D2** et **D3** sont très courts. Les thématiques ne font jamais plus qu'une ou deux phrases et ne sont pas toujours localisées sur le territoire comme le font d'autres villes. L'urbaniste l'est décrit d'ailleurs comme étant « minimalistes » (urbaniste_D). Même constat pour le PPU **D5** où les interventions thématiques sont présentées sans répondre aux questions : pourquoi et comment. À l'inverse, le PPU **D4** a un niveau de détails élevé. Il contient des plans, des schémas, des rendus et des archétypes où sont présentées en profondeur la majorité des interventions thématiques.

Pour ce qui est de la ville E, ses PPU sont répartis de manière égale dans chacune des catégories de niveau d'exhaustivité. Le PPU **E1** est élevé, le PPU **E2** est modéré, alors que le PPU **E3** est faible. Toutefois, ces trois PPU ont un niveau de détails élevé. Ces PPU sont très détaillés quand on les regarde individuellement. Certaines interventions sont, par exemple, déjà localisées sur des lots précis. Cependant, lorsque nous les comparons, il est possible de remarquer que plusieurs idées qui sont les mêmes d'un PPU à l'autre. Pour certaines thématiques d'interventions, c'est parfois mot pour mot.

La Ville F possède deux PPU avec un niveau d'exhaustivité élevé, considérant chacun neuf thématiques (**F1** et **F3**), ainsi qu'un PPU considérant sept thématiques, soit un niveau d'exhaustivité modéré (**F2**). Ces trois PPU ont néanmoins un niveau de détails élevé. Les interventions y sont précises et elles sont accompagnées de plan concept, de cartes de localisation ou encore de coupes de rue. Divers paramètres sont définis à même le PPU (marges, nombre d'unités, nombre de cases de stationnement, etc.). Les interventions sont également séquencées dans un calendrier de programmation.

Enfin, les deux PPU de la Ville G (**G1** et **G2**) sont les seuls à considérer l'ensemble des douze thématiques, pour un niveau d'exhaustivité est donc élevé. Il en est également ainsi pour leur niveau de détails. Leurs interventions thématiques sont les plus détaillées des 31 PPU de notre échantillon. Tout est localisé sur des cartes et des plans concepts. Chaque idée est accompagnée de précédents ou d'exemples, voire des coupes de rue, d'élévations et de choix de végétaux.

Il est également intéressant de porter un regard global sur ces deux niveaux pour l'ensemble des 31 PPU de l'échantillon.

Tableau 36 : Répartition des 31 PPU selon leurs niveaux d'exhaustivité et de détails

	Niveau d'exhaustivité	
Élevé	14	45 %
Modéré	14	45 %
Faible	3	10 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Le nombre moyen de thématiques considérées est de 8,06, ce qui correspond également à un niveau d'exhaustivité qualifié de moyen selon la nomenclature retenue. Il est toutefois à remarquer que très peu de PPU ont un niveau pouvant être qualifié de faible. Deux des trois PPU ayant ce niveau appartiennent à la ville B. La ville C a, quant à elle, six de ses sept PPU dans la catégorie élevée. Les deux PPU de la ville G se retrouvent également dans cette catégorie.

Tableau 37 : Répartition des 31 PPU selon leurs niveaux de détails

	Niveau de détails	
Élevé	16	52 %
Modéré	7	23 %
Faible	8	26 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

La moitié des PPU ont un niveau de détails élevé, tandis que le reste se divise également entre le niveau modéré et un niveau faible. Dans ce portrait, certaines villes se démarquent. La ville D a, entre autres, quatre de ses cinq PPU dans le niveau de détails faible. À l'inverse, les villes E, F et G ont l'ensemble de leurs PPU dans le niveau de détails élevé.

Afin de conclure cette analyse, nous nous questionnons à savoir si un niveau d'exhaustivité élevé se décline nécessairement en niveau de détails élevé. Le tableau qui suit permet de démontrer tous les cas de figure.

Tableau 38 : Regard croisé entre le niveau d'exhaustivité et le niveau de détails des 31 PPU

		Niveau de détails		
		Faible	Modéré	Élevé
Niveau d'exhaustivité	Faible	33 %	33 %	33 %
	Modéré	43 %	21 %	36 %
	Élevée	7 %	21 %	71 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

La plupart du temps un niveau d'exhaustivité élevé est associé à un niveau de détails élevé, soit dans 71 % de nos PPU. C'est donc une tendance forte dans notre échantillon. Toutefois, un niveau d'exhaustivité modéré donne le plus souvent un niveau de détails faible (43 % des cas). Quant à un niveau d'exhaustivité faible, cela ne semble pas favoriser un niveau de détails plus qu'un autre. Ainsi, traiter de peu de thématiques ne semble pas avoir un effet sur leur niveau de détails. Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'un nombre de thématiques réduit favorise un meilleur niveau de détails.

4.3 LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Dans nos analyses des éléments de contenu, la dernière catégorie concerne les modifications réglementaires et les outils d'accompagnement. Le tableau suivant résume les informations, PPU par PPU, puis nous analyserons tour à tour les règlements et les outils.

Tableau 39 : Modifications réglementaires et outils d'accompagnement mobilisés pour chaque PPU

Identification des PPU	Règlements normatifs	Règlements discre-tionnaires	Programme d'aide financière	Programme d'acquisition immeuble	Études et travaux municipaux	Total	
A1						5	100 %
B1						3	60 %
B2						4	80 %
B3						4	80 %
B4						4	80 %
B5						2	40 %
B6						4	80 %
B7						5	100 %
B8						2	40 %
B9						4	80 %
B10						1	20 %
C1						1	20 %
C2						3	60 %
C3						2	40 %
C4						4	80 %
C5						3	60 %
C6						2	40 %
C7						3	60 %
D1						2	40 %
D2						1	20 %
D3						3	60 %
D4						2	40 %
D5						2	40 %
E1						2	40 %
E2						5	100 %
E3						4	80 %
F1						3	60 %
F2						4	80 %
F3						3	60 %
G1						5	100 %
G2						3	60 %
Nombre de PPU	26	19	13	16	21		
	84 %	61 %	42 %	52 %	68 %		

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Pour les besoins de la recherche, nous avons regroupé les modifications réglementaires en deux types de règlements : normatif ou discrétionnaire. Un niveau d'analyse plus fin n'était pas jugé nécessaire, mais plus de détails sur les modifications réglementaires portées au zonage, au lotissement et au PIIA se trouvent à l'ANNEXE L. Dans l'ensemble des PPU de notre échantillon, il y a en moyenne 1,7 règlement d'urbanisme modifié. Plusieurs modifient leurs règlements normatifs (84 % de cas). Généralement, celles-ci ont trait aux usages permis dans les zones du territoire de PPU. Le deux tiers des PPU prévoient une modification à un règlement discrétionnaire. Dans la majorité des cas, il s'agit du règlement sur les PIIA, soit à un PIIA existant ou soit en adoptant un nouveau règlement. Notons quelques cas plus marginaux de modification à des règlements discrétionnaires. Trois PPU (**B4**, **B7** et **G1**) apportent des modifications réglementaires au règlement sur les PPCMOI. Trois PPU font des modifications à leur règlement sur les usages conditionnels (**A1**, **B3** et **B7**). Ces modifications ont trait à l'intégration de nouveaux critères concernant l'intégration des usages sensibles ou encore concernant la démonstration qu'un usage ne peut être installé ailleurs. Enfin, trois PPU posent une action sur le règlement de démolition d'immeuble (**E2**, **B5** et **B7**), dans le but de protéger certains bâtiments d'intérêt.

Parmi les moyens de mises en œuvre des PPU se trouvent également divers outils d'accompagnement. Dans le cadre de la présente recherche, trois catégories ont été créées : programmes d'aide financière, programme d'acquisition immeuble ainsi qu'études et travaux municipaux. De manière générale, les PPU de l'échantillon mobilisent 1,6 outil d'accompagnement. Il s'agit le plus souvent d'études et de travaux municipaux (68 % de cas), suivi de programmes d'acquisition d'immeubles (52 % des cas) et de programmes d'aide financière (42 % de cas). Si l'on ne prend en compte que seuls les PPU désignés comme étant des « secteurs centraux » au sens de LAU ont le pouvoir d'adopter un programme d'acquisition, ce sont 70 % desdits PPU qui en possèdent un. Dans la plupart des cas, l'acquisition est prévue sur des terrains vacants où il est envisagé d'implanter un équipement communautaire, un parc ou une place publique. C'est le cas notamment de la Ville F dont l'acquisition de terrains est au cœur des PPU **F2** et **F3** :

Je dirais qu'on est plus dans l'application de programmes et politiques et de mises en œuvre de projet que du réglementaire et du design. C'est sûr qu'il y a du design qui en découle, on le voit dans les espaces publics, mais le PPU ne venait pas dire comment le faire. Il venait juste dire voici le carré de jeu. Voici ton carré de sable avec lequel tu travailles et les projets gravitent autour de cet élément-là. (urbaniste_F)

Enfin, les programmes d'aide financière sont principalement des incitatifs financiers mis en place dans le but d'encourager l'entretien ou la rénovation du cadre bâti. Il peut s'agir, entre autres, d'une adhésion de la municipalité à un programme d'aide financière gouvernemental (**A1**, **B10**, **E1**, **E2**, **E3**, **F3**), d'un crédit ou d'une exemption de taxes (**A1**, **B1**, **F2**, **F3**, **G1**), de subventions résidentielles ou encore une subvention attribuée selon le statut patrimonial d'un immeuble (**A1**, **B3**, **E1**, **E2**, **E3**).

4.4 LES FAMILLES DE CONTENU DES PPU

Les sections précédentes ont permis de présenter l'ensemble des éléments de contenu des 31 PPU de notre échantillon. Il semble s'y dessiner trois familles de contenu : (1) design urbain, (2) règlementaire et (3) d'accompagnement. Les PPU ont été attribués à la famille auquel ils se rapprochaient le plus, puisque ces catégories ne sont pas exclusives.

Tableau 40 : Répartition des familles de contenu selon les 31 PPU de l'échantillon

	Design urbain	Règlementaire	D'accompagnement
Ville A	A1		
Ville B	B1, B2, B4, B5, B6, B7, B9	B3	B8, B10
Ville C	C2, C3, C6	C1, C4, C7	C5
Ville D		D1, D2, D3, D4, D5	
Ville E	E1, E2, E3		
Ville F		F1	F2, F3
Ville G	G1, G2		
Répartition totale	16 PPU 52 %	10 PPU 32 %	5 PPU 16 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

La première famille est axée sur les interventions qui ont trait au design urbain et 52 % des PPU de l'échantillon s'y rattachent. Les PPU des villes B, E et G en sont de bons exemples. Ils prévoient principalement des interventions thématiques sur le domaine public, la qualité de l'architecture ou encore sur le patrimoine, le paysage et l'identité. La prépondérance du design urbain est abordée par l'urbaniste de la ville B :

C'est parce que les PP sont des documents de design urbain. Ce sont nos plans concepts d'aménagement dans les faits. On s'en sert beaucoup au niveau design urbain et très peu au niveau règlementaire, car on le fait d'une autre façon la règlementation. On s'en sert un peu pour des programmes de subventions, des expropriations, mais c'est principalement, à 95 % des documents de design urbain. (urbaniste_B)

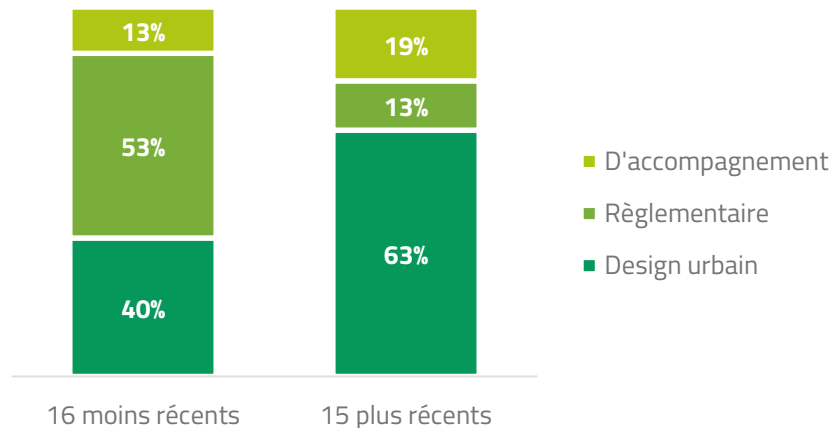
La seconde est une famille plutôt règlementaire, c'est-à-dire que les objectifs de développement et d'aménagement sont mis en œuvre par des modifications aux règlements d'urbanisme. 32 % des PPU de notre échantillon sont de cette famille. Par exemple, tous les PPU de la ville D ont un contenu principalement dédié aux modifications règlementaires à apporter aux usages permis :

Question : Vos PPU, surtout [D1 et D3], possèdent presque une grille de zonage intégrée. Pourquoi ce choix ? / Réponse : Pour forcer la concordance. Pour que ça soit clair les éléments à modifier au niveau de la règlementation et la façon dont le règlement devait être modifié. Il y a toute la question aussi d'approbation référendaire. Plus on est précis, plus à ce moment-là c'est clair, il y a une obligation de modification du règlement. (urbaniste_D)

La dernière est une famille de PPU qui mise plutôt sur les outils d'accompagnement. Seulement 16 % des PPU de l'échantillon sont dans une famille d'accompagnement. Certains des PPU de la ville F sont de bons exemples. Leur vision s'articule surtout autour d'un programme d'acquisition d'immeuble.

Il est également intéressant de brièvement se pencher sur l'évolution temporelle de ces familles.

Figure 21 : Évolution temporelle des familles de PPU (n=31)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Entre les 16 PPU les moins récents et les 15 PPU les plus récents, on observe une différence marquée dans la présence des familles règlementaires et de design urbain. Ce dernier semble avoir fait sa place au détriment des PPU de famille plus règlementaire. En effet, dans les PPU plus récents près du deux tiers ont été classés dans la famille design urbain. D'ailleurs, de ces PPU, ceux étant de famille design urbain sont surtout été élaborés dans les cinq dernières années, soit depuis 2017. De plus, la présence de PPU de famille règlementaire a diminué de façon importante dans notre échantillon entre les deux périodes. Enfin, on observe également dans l'échantillon une faible augmentation des PPU de famille d'accompagnement, mais ceux-ci restent plutôt en minorité.

4.4.1 L'influence de la famille de contenu sur les niveaux d'exhaustivité et de détails

Au prochain chapitre, nous abordons les liens entre le territoire et les éléments de contenu. Il nous semblait tout de même pertinent à ce stade de faire état d'une influence mutuellement entre deux éléments de contenu : la famille et les niveaux d'exhaustivité et de détails (Tableau 41).

Tableau 41 : Niveaux d'exhaustivité moyens et niveaux de détails parmi les trois familles de contenu des PPU

		Design urbain	Règlementaire	D'accompagnement
Niveau d'exhaustivité moyen		Modéré 8,12 thématiques	Modéré 8,20 thématiques	Modéré 7,60 thématiques
Niveau de détails	Faible	6 %	40 %	60 %
	Modéré	25 %	30 %	0 %
	Élevé	69 %	30 %	40 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Pour ce qui est du niveau d'exhaustivité moyen de ces trois familles, il ne semble pas y avoir d'influence. En effet, ils traitent à peu près tous du même nombre de thématiques (entre 7,6 et 8,2 thématiques), soit un niveau d'exhaustivité modéré.

Il y a toutefois des éléments à noter concernant la répartition des cas selon leur niveau de détails. Les PPU de design urbain ont dans 69 % des cas un niveau de détails élevé. Les PPU de famille règlementaire sont plus souvent dans un niveau de détails faible. Les PPU d'accompagnement sont à 60 % du temps dans un niveau de détails faible. Ainsi, une tendance semble émerger que lorsque le recours au PPU se fait pour des éléments opérationnels, par exemple pour acquérir un immeuble, pour faire une expropriation ou encore pour mettre sur pied un programme d'aide financière, le niveau de détail des thématiques diminue. Dans cette famille de PPU, le nombre de thématiques couvertes ne diminue pas, mais le détail est moindre au profit des outils d'accompagnement.

CHAPITRE V

LES DESCRIPTIONS, ANALYSES ET DÉLIMITATIONS DES TERRITOIRES DE PPU

Ce chapitre pose un regard sur l'ensemble des territoires des 31 PPU de notre échantillon. Sont d'abord présentés certains aspects transversaux du territoire. Nous verrons ensuite, tour à tour, la place de la posture essentialiste, puis la place de la posture socioculturelle pour la description, l'analyse et la délimitation des différents territoires de PPU. Ces données sont issues à la fois des analyses documentaires réalisées que des entretiens menés auprès des acteurs consultés.

Vu la quantité d'information, il aurait été trop chargé de présenter l'ensemble des aspects de façon détaillée dans ce chapitre. Ainsi pour les postures essentialiste et socioculturelle, des tableaux synthétiques ont été produits :

LES ASPECTS TRANSVERSAUX DU TERRITOIRE

- Tableaux détaillés : dès la page 123

LES ASPECTS DE LA POSTURE ESSENTIALISTE

- Tableau synthèse : page 126
- Tableau détaillé : Annexe J

LES ASPECTS DE LA POSTURE SOCIOCULTURELLE

- Tableau synthèse : page 132
- Tableau détaillé : Annexe K

Ce chapitre aborde aussi les principaux constats sur la façon de voir le territoire de PPU en plus de faire des liens avec les éléments de contenu du chapitre précédent.

5.1 LES ASPECTS TRANSVERSAUX DU TERRITOIRE

Certains aspects du territoire sont transversaux et ne se rattachent ni à la posture essentialiste ni à la posture socioculturelle. Nous verrons tout de même, plus loin dans ce chapitre, qu'ils peuvent exercer une influence sur le contenu d'un PPU. Nous les présentons en premier puisqu'ils peuvent être utiles à la mise en contexte du reste du chapitre. La présentation des aspects transversaux du territoire présentée dans les prochains tableaux (Tableau 42 à Tableau 48) se veut assez succincte. Ces aspects seront toutefois mobilisés à nouveau dans des sections subséquentes de ce chapitre aux fins d'analyse.

Tableau 42 : Aspects transversaux du territoire du PPU de la ville A

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
A1	16 moins récents	Centre-ville	675 ha

Le PPU de la ville A est le celui qui couvre le plus grand territoire de l'échantillon avec 675 ha. Ce PPU fait partie des 16 PPU les moins récents de notre échantillon.

Tableau 43 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville B

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
B1	16 moins récents	Rue commerciale	54 ha
B2	16 moins récents	Entrée de ville	183 ha
B3	16 moins récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	25 ha
B4	16 moins récents	Rue commerciale	17 ha
B5	15 plus récents	Rue commerciale	37 ha
B6	15 plus récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	45 ha
B7	15 plus récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	89 ha
B8	15 plus récents	Centre-ville	12 ha
B9	15 plus récents	Rue commerciale	33 ha
B10	15 plus récents	Centre-ville	146 ha

Les PPU de la ville B couvrent des surfaces plus linéaires et plus petites que tout autre PPU de notre échantillon. Toutefois, même sans compter les PPU « rue commerciale » qui sont très petits, la moyenne de superficie couverte par les PPU de cette ville est nettement moins élevée que pour le reste de notre échantillon. Tous les PPU de type de territoire « rue commerciale » de notre échantillon sont dans la ville B. D'ailleurs, le membre du conseil municipal lui attribue la définition de l'instrument PPU. Une perception partagée également par l'urbaniste qui indique que « normalement [leurs] PPU cherchent à avoir des secteurs qui couvrent à peu près 1 kilomètre à 1,5 km, des tronçons » (urbaniste_B). Enfin, la majorité des PPU de cette ville font partie des 15 PPU les plus récents de notre échantillon.

Tableau 44 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville C

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
C1	16 moins récents	Centre-ville	83 ha
C2	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	454 ha
C3	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	40 ha
C4	15 plus récents	Entrée de ville	71 ha
C5	15 plus récents	Site patrimonial	267 ha
C6	15 plus récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	160 ha
C7	15 plus récents	Centre-ville	88 ha

Les PPU de la ville C couvrent des superficies variées allant de 40 à 267 hectares, pour une moyenne de 81 ha. Ceux-ci ont été classés dans divers types de territoire, soit centre-ville (C1 et C7), entrée de ville (C4), pôle majeur d'activité hors centre-ville (C2, C3 et C6) et site patrimonial (C5). Ce dernier est d'ailleurs le seul PPU de ce type dans notre échantillon. Ces PPU sont répartis dans leur date d'adoption.

Tableau 45 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville D

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
D1	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	79 ha
D2	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	25 ha
D3	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	24 ha
D4	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	147 ha
D5	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	175 ha

Les cinq territoires de la ville D sont tous des pôles majeurs d'activité hors centre-ville, mais couvrent des superficies variables, pour une moyenne de 90 hectares. Les PPU D2 et D3 couvrent respectivement 25 et 24 hectares. Le PPU D1 couvre plus large avec 79 hectares, alors que les PPU D4 et D5 couvrent des superficies très grandes, soit de 147 et 175 hectares. Ils font tous partie des 16 PPU les moins récents de notre échantillon.

Tableau 46 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville E

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
E1	15 plus récents	Centre-ville	152 ha
E2	15 plus récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	163 ha
E3	15 plus récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	322 ha

Issue d'une fusion municipale, la ville E traite deux de ses anciens noyaux et son centre-ville. Ils couvrent une superficie plus grande (212 ha) que la moyenne de l'échantillon (130 ha). Le plus grand territoire de PPU (E3) n'est pas le territoire du centre-ville (E1) ni celui de l'ancien noyau villageois (E2) qui agit aujourd'hui comme centre administratif de cette ville. C'est une tendance que l'on ne remarque pas dans les autres villes nécessairement. Dans le cas du PPU E3, cela peut être, entre autres, dû à l'inclusion de l'ensemble des berges et à l'inclusion de grandes propriétés à valeur historique. Ils font tous partie des 15 PPU les plus récents de notre échantillon.

Tableau 47 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville F

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
F1	16 moins récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	96 ha
F2	16 moins récents	Ancien noyau urbain hors centre-ville	50 ha
F3	16 moins récents	Centre-ville	70 ha

La ville F est la ville la moins peuplée de l'échantillon. Également issue d'une fusion municipale, elle comprend trois PPU, dont l'un représente le noyau villageois (F2) et l'autre le centre-ville (F3). Un troisième PPU (F1), de type « pôle majeur d'activités hors centre-ville » couvre un territoire plus grand que les deux autres. Ils font tous les trois partie des 16 PPU les moins récents de notre échantillon.

Tableau 48 : Aspects transversaux du territoire des PPU de la ville G

Identification des PPU	Date d'adoption	Type de territoire	Superficie
G1	15 plus récents	Pôle majeur d'activité hors centre-ville	181 ha
G2	15 plus récents	Centre-ville	70 ha

Enfin, concernant les deux PPU de la ville G. Le premier est un pôle majeur d'activité hors centre-ville de 181 hectares, alors que le deuxième se situe sur une majeure partie du centre-ville avec une superficie couverte de 70 hectares. Ils font tous les deux partie des 15 PPU les plus récents de notre échantillon.

5.2 LES ASPECTS DE LA POSTURE ESSENTIALISTE : UNE FAÇON INCONTOURNABLE D'ABORDER LE TERRITOIRE

Cette section analyse les 31 territoires selon la posture essentialiste. À titre de rappel, la posture essentialiste est composée de deux dimensions territoriales (Belley et Saint-Pierre, 2017) et de six aspects⁵⁶.

La dimension morphologique fait référence à l'espace physique et matériel du territoire, comprenant entre autres ses éléments à la fois naturels et anthropiques. Les aspects de cette dimension sont :

- Les **éléments naturels et paysage**, par exemple un élément hydrographique, un élément topographie, la présence d'un milieu humide, la présence d'un habitat naturel ou encore un point de vue ;
- Le **cadre bâti**, soit tous les immeubles construits d'un territoire ;
- La **trame viaire**, soit toutes les voies de circulation peu importe le mode de transport auquel elle est vouée ;
- Les **usages**, soit toutes les activités qui ont lieu sur un terrain ou dans un bâtiment.

La dimension administrative et institutionnelle est en partie comprise dans la posture essentialiste. Elle fait référence à l'ensemble des délimitations administratives qui encadrent un territoire. Les aspects de cette dimension sont :

- Les **limites administratives** du territoire, soit ce qui délimite la municipalité par rapport à une autre ou encore aux limites internes par exemple entre des arrondissements ou des districts ;
- La **localisation** des territoires de PPU, soit leur mise à l'échelle par rapport à d'autres secteurs de la même ville, de la région ou encore de la province.

L'analyse qui suit le tableau synthèse de la page suivante révèle que la posture essentialiste est largement sollicitée pour décrire et pour procéder aux choix de territoire de PPU.

⁵⁶ Pour une définition complète des aspects, voir la sous-section 3.4.2.2 Les aspects compris dans la posture essentialiste, à la page 84.

Tableau 49 : Description des territoires des 31 PPU selon les aspects de la posture essentialiste

Case grise : l'aspect a été traité dans le PPU. Case noire : l'aspect a été soulevé en entretien.⁵⁷

	Liés à la dimension morphologique				Liés à la dimension admin. et insti.	
	Éléments naturels et paysage	Cadre bâti	Trame de rue	Usages	Limites administratives	Localisation
A1						
B Général						
B1						
B2						
B3						
B4						
B5						
B6						
B7						
B8						
B9						
B10						
C Général						
C1						
C2						
C3						
C4						
C5						
C6						
C7						
D Général						
D1						
D2						
D3						
D4						
D5						
E Général						
E1						
E2						
E3						
F1						
F2						
F3						
G1						
G2						

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁵⁷ La rangée « général » de chaque ville fait référence aux propos tenus en entretien qui ne se rattachaient pas à un PPU en particulier.

5.2.1 Ville A — Un PPU pour le centre-ville

Pour le PPU **A1**, les aspects associés à la posture essentialiste semblent influencer le choix du territoire de PPU. Sont notamment considérés : l'hydrographie, les autoroutes, les chemins de fer, les usages et le cadre bâti ainsi que la limite administrative qu'elle partage avec une autre ville. En entretien, il a également été mentionné que des bâtiments importants économiquement ont été inclus dans le PPU, car il ne faudrait pas les « laisser flotter tout seuls » (gestionnaire_A).

La PPU **A1** a la particularité de diviser le territoire de son PPU en sous-secteurs ayant des caractéristiques similaires. Une manière de faire unique à ce PPU parmi ceux de notre échantillon. Cela pourrait s'expliquer par la superficie importante qu'il couvre. Il s'agit du plus grand territoire de notre échantillon avec 675 hectares. Ces sous-secteurs présentent certains enjeux et défis d'aménagement similaires et leurs limites correspondent généralement à des éléments naturels ou des limites physiques de la trame de rue.

5.2.2 Ville B — Dix PPU délimités selon l'homogénéité de leurs aspects

Selon l'urbaniste, la délimitation du territoire du PPU se fait selon l'homogénéité et le caractère de la rue, ce qui réfère à la dominance de la posture essentialiste dans la façon de voir le territoire pour cette ville.

La majorité des territoires ont au moins une limite physique importante telle qu'un élément hydrographique, topographique, une autoroute, un boulevard ou encore un chemin de fer (**B1, B2, B4, B6, B7, B8 et B9**). Dans le cas des rues commerciales, la délimitation prend en compte les concentrations d'usages commerciaux (**B1, B2, B3, B4 et B9**). Quelques PPU ont également une limite correspondant à un arrondissement ou un district (**B1, B3, B6 et B7**).

Pour le PPU **B1**, le choix du territoire d'intervention a été fait en fonction d'un bâtiment institutionnel central, ce qui a permis de délimiter l'étendue du pôle civique désiré. Dans le cas de la rue commerciale du PPU **B2**, ce serait plutôt l'homogénéité des usages qui auraient influencé le découpage du territoire.

Pour le PPU **B4**, c'est la topographie qui permet de délimiter le territoire de PPU. En effet, le sommet de la côte pose une contrainte physique pour ceux qui visitent les commerces de la rue commerciale. Ceci a donc « permis d'exclure [un] tronçon du territoire [de PPU] » (membre du conseil municipal_B). Il s'agit du même constat pour le PPU **B8** qui comprend également une topographie particulière. À l'inverse, dans le cas du PPU **B5**, c'est une déstructuration des usages qui a permis de délimiter un territoire étant donné la rapidité des changements qui surviennent causant cette déstructuration.

5.2.3 Ville C — Sept territoires de PPU orienté sur le cadre bâti

Passons aux territoires des sept PPU de la ville C. Parmi les critères considérés, ce sont les éléments de la trame de rue ainsi que le cadre bâti qui influencent, dans presque tous les cas, la délimitation territoriale des PPU. Parfois, certains éléments créant des « limites franches » (urbaniste_C) sont pris en compte. Il peut s'agir d'une topographie particulière (**C1**, **C6**, **C7**), d'axes de transports majeurs (**C2**, **C3**, **C7**) ou d'un cours d'eau (**C4**, **C5**, **C7**). Dans le cas du PPU **C2**, il a la particularité d'être délimité par des axes routiers tout en incluant les lots des deux côtés de ses rues, dans le but « d'aller chercher un *buffer* alentour [pour] voir l'aire d'influence » (urbaniste_C). Les limites du PPU **C6** semblent s'en tenir aux activités économiques et le PPU s'arrête là où commencent les quartiers à dominance résidentielle.

Enfin, à deux occasions, il est intéressant de souligner que l'urbaniste a précisé que la délimitation d'un territoire apparaissait assez évidente. Pour le PPU **C1**, c'était « relativement clair » vu les « limites assez franches » (urbaniste_C) du territoire délimité par quatre grands boulevards. Pour le PPU **C5**, c'est la présence de bâtiments patrimoniaux qui rendait la délimitation « relativement facile » (urbaniste_C).

Les PPU **C1** et **C5** sont situés à cheval sur deux arrondissements. Une particularité que la ville tente maintenant d'éviter puisque cela multiplie les conseils municipaux et les comités lors de la prise de décision. Les territoires des PPU **C1** et **C5** contiennent de nombreux immeubles ayant un statut patrimonial ou encore fortement lié à l'histoire du lieu, dont certains revêtent une importance nationale. Ces bâtiments sont intimement liés aux objectifs de développement et d'aménagement de ces PPU.

5.2.4 Ville D — Cinq PPU en lien avec le transport collectif structurant

Les aspects de la posture essentialiste semblent prendre une place importante dans l'influence de la délimitation de ces cinq PPU, spécialement ceux en lien avec la présence d'un mode de transport collectif structurant.

Le PPU **D1** a un territoire avec une forme particulière. Il s'agit en fait de l'addition de trois secteurs différents qui s'articulent autour de trois axes routiers convergeant vers un arrêt de transport en commun structurant. Un des trois sous-secteurs regroupe principalement des usages commerciaux, alors que les deux autres sont plutôt résidentiels. Le territoire est caractérisé comme ayant un paysage discontinu dû aux terrains vacants, aux nombreux espaces de stationnement ainsi qu'aux « usages désuets » (urbaniste_D).

En prenant en compte l'historique et les étapes de développement, le territoire du PPU **D2** a été délimité en se fiant à la trame de rue d'origine : « on voit que les secteurs aux alentours ont un développement un peu plus récent de banlieue, avec des rues plus en courbes, alors qu'on est restés plus avec la trame plus rectiligne » (urbaniste_D). Ce territoire est l'un des noyaux les plus anciens de la ville en plus d'être une porte d'entrée importante pour la ville.

Le PPU **D3** a aussi un territoire en lien avec un arrêt de transport en commun structurant, autour duquel se trouvent beaucoup de résidences unifamiliales, de terrains industriels et de terrains vacants le long d'une voie ferrée. Le territoire regroupe également ce qui offre un potentiel de requalification afin d'atteindre les objectifs d'un TOD.

Le PPU **D4** semble être une exception pour cette ville. En effet, il ne considère qu'un aspect de la posture essentialiste : la trame viaire. Le territoire est délimité par de grands axes routiers qui le bordent.

Pour ce qui est du PPU **D5**, son territoire est délimité par des éléments hydrographiques, un grand parc ainsi que de grands axes routiers. On peut lire dans le PPU que ce sont ces limites physiques qui ont découpé le territoire d'interventions. Le territoire comprend une mixité de fonction et un cadre bâti hétérogène. Ce territoire est un lieu central d'activités variées qui jouent la fonction d'entrée de ville, et ce depuis longtemps.

De manière plus générale, pour l'urbaniste de cette ville, les PPU ciblent surtout des territoires en fonction principalement de la trame viaire et du cadre bâti :

Il y a toute la notion historique qui se rattache aussi à la trame et la morphologie urbaine et, conséquemment, aussi au cadre bâti. Il y a une certaine typologie, une certaine forme urbaine qui est assez claire, nette et précise, qui permet de cibler les territoires. Sinon, il y a les grandes barrières physiques, qui entrent en ligne de compte. (urbaniste_D)

5.2.5 Ville E — Trois PPU sur les territoires des noyaux issus de la fusion

Les trois PPU de la ville E sont délimités grâce à certaines caractéristiques du cadre bâti, plus particulièrement les valeurs identitaires et patrimoniales. Les trois PPU bordent un cours d'eau qui agit comme limite incontournable pour le PPU. L'image, l'identité, le caractère du cadre bâti et les traces de l'histoire sont des thématiques qui reviennent entre les acteurs interviewés de cette ville. On décrit ses territoires comme : « une image collective que les gens se font » (gestionnaire_E) en référence à l'homogénéité des éléments.

De nombreuses analyses se retrouvent dans les trois PPU où sont décrites en long et en large plusieurs composantes du territoire autant physiques et économiques que sociales. Toutefois, de ce qu'on peut extraire des entretiens, le territoire est délimité d'avance par le service d'urbanisme et le conseil municipal avant que ces analyses soient produites par un consultant externe. Les trois PPU suivent généralement la trame viaire de l'ancien noyau villageois et s'arrêtent là où débutent les développements résidentiels plus récents, en plus de parfois prendre en compte des éléments hydrographiques (**E1**, **E2** et **E3**) ou encore topographiques (**E2** et **E3**).

5.2.6 Ville F — Trois territoires de PPU liée aux activités économiques

Pour ce qui est des trois PPU de la **ville F**, le premier se concentre autour d'activités récréatives (**F1**), le deuxième (**F2**) est décrit comme ayant une vocation familiale, alors que le troisième (**F3**) a plutôt une vocation de services régionaux et de commerces. À l'instar des autres villes, sont également des limites influencées par des éléments morphologiques : la limite du périmètre d'urbanisation (**F1**) ou encore la limite d'une zone commerciale dont le noyau est un point structurant de transport en commun (**F2**). Ils suivent plutôt des limites qui suivent leurs activités commerciales respectives.

5.2.7 Ville G — Deux PPU délimités par les usages

La ville G comprend deux PPU où la posture essentialiste semble jouer un rôle dans la délimitation de ces deux territoires, mais à un niveau moindre que les autres villes de l'échantillon. Le premier PPU (**G1**) est organisé comme un TOD et ses principales limites sont de grands axes routiers qui le bordent. Il s'agit d'un secteur déjà développé autour d'un arrêt structurant de transport en commun. L'urbaniste souligne d'ailleurs la particularité de la localisation du territoire par rapport au reste de la ville : « Le territoire est central par rapport au transport en commun, mais excentré par rapport au reste de la ville et excentré de notre centre-ville. » (urbaniste_G) Ce PPU regroupe ainsi les terrains dans le TOD à développer surtout pour du résidentiel.

Le deuxième (**G2**) comprend, entre autres, un ancien ensemble industriel à requalifier, un pôle civique ainsi qu'un arrêt de transport en commun. En entretien, il a été mentionné que le choix du territoire s'est d'abord fait selon les usages en place sur lesquels capitaliser pour créer leur centre-ville :

« C'est un pôle civique connu et reconnu par les citoyens. Les fonctions qu'on souhaite accroître et consolider sont-là. C'est la colonne vertébrale de la ville. La ville y voyait un grand potentiel de redéveloppement » (urbaniste_G).

5.3 LES ASPECTS DE LA POSTURE SOCIOCULTURELLE : DES FAÇONS CONTRADICTOIRES D'ABORDER LE TERRITOIRE

Cette section analyse les 31 territoires selon la posture socioculturelle qui comprend quatre dimensions sous-divisées en un total de sept aspects⁵⁸. La dimension administrative et institutionnelle est en partie comprise dans la posture socioculturelle en raison des institutions socio-économiques et politiques qui gouvernent les territoires. L'aspect de cette dimension est :

- La politique et organisation interne, soit les implications politiques et le rôle des personnes élues, ou des services municipaux, dans le processus d'élaboration d'un instrument.

La dimension participative inclut toutes les ressources humaines d'un territoire, dont leurs besoins et leurs enjeux. Ses aspects de cette dimension sont :

- Les réseaux d'acteurs, soit les références aux liens qui unissent les acteurs de la société civile entre eux ainsi que ceux qui relient les acteurs de la société civile ;
- Le profil sociodémographique, soit la prise en compte ou la production d'une analyse sociodémographique a priori de l'élaboration de la vision d'aménagement.

La dimension normative concerne l'organisation interne ainsi que l'encadrement d'un territoire et comprend un aspect :

- Les autres documents de planification et/ou de contrôle, soit la prise en compte ou l'influence d'un autre document, et ce peu importe le palier duquel il relève.

La dimension axiologique fait référence à l'ensemble des valeurs et des idées qui, à travers le temps, orientent et influencent l'action publique. Les aspects de cette dimension sont :

- Les valeurs et identités, soit la prise en compte de l'importance symbolique accordé à un lieu ou, entre autres, à son rôle dans l'histoire du territoire ;
- Les opportunités économiques et/ou sociales, soit les choix de territoire qui découle de ce que l'instrument ou les acteurs considèrent comme une occasion à saisir ;
- L'historique de la planification, soit les planifications municipales précédentes et l'historique de conflits d'une ville en lien avec le territoire visé par le PPU.

L'analyse qui suit le tableau synthèse de la page suivante révèle que la considération des aspects de la posture socioculturelle est en contradiction entre ce que contiennent les PPU et ce que perçoivent les acteurs du territoire interviewés. Dans les documents, les aspects de cette posture sont peu considérés, alors qu'en entretien les acteurs leur accordent une importance plus grande.

⁵⁸ Pour une définition complète, voir la sous-section 3.4.2.3 Les aspects compris dans la posture socioculturelle à la page 87.

Tableau 50 : Description des territoires des 31 PPU selon les aspects de la posture socioculturelle

Case grise : l'aspect a été traité dans le PPU. Case noire : l'aspect a été soulevé en entretien.

	Liés à la dim. admin. et insti.	Liés à la dimension participative		Liés à la dimension normative	Liés à la dimension axiologique		
	Politique et org. interne	Réseaux d'acteurs	Profil sociodémographique	Autres doc. planification/ contrôle	Valeurs identité	Opportunités économiques et/ou sociales	Historique de la planification
A1							
B Général							
B1							
B2							
B3							
B4							
B5							
B6							
B7							
B8							
B9							
B10							
C Général							
C1							
C2							
C3							
C4							
C5							
C6							
C7							
D Général							
D1							
D2							
D3							
D4							
D5							
E Général							
E1							
E2							
E3							
F1							
F2							
F3							
G1							
G2							

5.3.1 Ville A — Un PPU aux sous-secteurs définis par des exercices de consultation publique

La délimitation du PPU **A1** découle, entre autres, directement du plan d'urbanisme dans lequel le territoire est une unité territoriale distincte possédant ses propres orientations et objectifs. Ce territoire découle également d'un autre exercice de planification qui avait été effectuée par la ville six ans auparavant.

Il est à noter que la délimitation de ce PPU dépassait la portée de l'instrument PPU puisqu'il fallait choisir ce qui allait constituer le centre-ville de la nouvelle ville découlant de la fusion municipale et ce qui en était exclu. C'était une « commande » (gestionnaire_A) politique qui avait été donnée au service d'urbanisme. Ainsi, la délimitation retenue résulte ainsi d'un double geste politique : inclure et exclure.

C'est pour ça que délimité le cœur du centre-ville, le geste, juste ça, délimiter le cœur du centre-ville, ça a rassuré beaucoup de gens qui avaient peur justement qu'il y aille la rénovation des vieilles rues, de mettre trop de vignettes, donc, je pense que ça a été un geste profitable. (urbaniste_A)

Il est intéressant de noter que les informations partagées lors des entretiens révèlent la place de la participation publique dans la délimitation des sous-secteurs. Des exercices ont permis de faire ressortir certains éléments d'homogénéité entre les différents secteurs du centre-ville. Elles ont renforcé les choix de découpage des sous-secteurs qui étaient faits à la base sur le cadre physique :

C'était aussi le reflet de ce qu'on avait entendu dans les consultations. C'était que ce n'est pas homogène ce milieu, loin de là. Puis il y a des valeurs différentes. On accorde des valeurs différentes à ces portions de territoire. On a des préoccupations différentes. Donc, de découper l'espace ça permettait d'arriver à des propositions. (gestionnaire_A)

Enfin, le territoire de ce PPU est également décrit sous un angle plus identitaire. Il s'agit d'un territoire important dans l'histoire et pour l'identité de cette ville, ainsi que pour la région dans laquelle elle se trouve. C'est à cet endroit que l'on retrouve les premières installations urbaines.

5.3.2 Ville B — Dix PPU délimités par des éléments identitaires

Nous avons vu précédemment que les éléments morphologiques prenaient une place importante dans la définition des territoires des PPU de la ville B. Cependant, en entretien ce sont plutôt les éléments identitaires et de valeurs qui ressortent : « Donc, ce qui nous guide, bien il y a les éléments géographiques, mais aussi, ce qui est déjà en place et la vision qu'on veut pour ces tronçons. » (membre du conseil municipal_B)

Pour la ville B, il semble qu'elle fasse beaucoup d'exercices de planification qui s'imbriquent tous les uns dans les autres (guide de réaménagement, plans stratégiques, plans d'aménagement, scénarios de développement, plan de mobilité durable, politique de patrimoine culturel, etc.). Ces documents, en plus du SAD, ont des effets sur le découpage des territoires, mais aussi sur le contenu des PPU. C'est le cas des PPU **B4, B7, B8, B9** et **B10**, dont les quatre derniers sont les plus récents. En regardant l'historique de planification de ces territoires, il est possible de remarquer que les besoins de planification sont parfois mentionnés dans d'autres documents municipaux avant de prendre la décision d'élaborer un PPU (**B3, B4, B5**). Parfois, ces documents remontent à plus d'une décennie (**B7**), voire trois (**B6**).

Pour la ville B, les entretiens révèlent l'implication d'acteurs dans la définition du territoire et dans l'élaboration des contenus de PPU. Concernant les rues commerciales, les commerçants et un organisme paramunicipal sont impliqués dans les discussions sur la délimitation. Des comités aviseurs ont également été créés pour certains PPU (**B3, B4** et **B6**).

Enfin, il faut noter l'importance que représentent les opportunités économiques de ces territoires de PPU. On y dénote, entre autres, un achalandage et une circulation déjà élevée (**B1, B2, B3** et **B4**), le potentiel des terrains vacants (**B1, B2, B6** et **B9**), un dynamisme commercial ou touristique existant sur lequel capitaliser (**B3, B7** et **B9**), un bon état général des infrastructures et des équipements (**B5** et **B9**) ou encore le fait que la ville soit déjà propriétaire de près du tiers du territoire de PPU (**B6**).

5.3.3 Ville C — Sept PPU guidés par la participation publique et les commandes politiques

Passons aux territoires des sept PPU de la ville C. L'implication de certaines parties prenantes pourrait avoir un rôle à jouer dans la délimitation de ces PPU. À ce sujet, l'urbaniste explique :

C'est qu'on fait plusieurs démarches de consultation en amont maintenant. On ne vient pas nécessairement présenter un projet tout de suite, on vient analyser le territoire et en faire ressortir différents éléments, les présenter aux citoyens. On fait une soirée pas de consultation, où on pose comme question aux gens, qu'est-ce que vous en pensez ? (urbaniste_C)

Il est déjà « arrivé [qu'en] consultation que les gens nous disent oui, mais il y a telle chose, telle chose, et que ça nous amène à rajouter des morceaux » (urbaniste_C). Ainsi, il est possible de dire que l'implication de certains acteurs et les commandes politiques au cours des processus d'élaboration du PPU ont un impact sur le territoire initialement découpé. Le PPU **C4** est un cas intéressant de territoire qui a été agrandi en cours de route pour profiter de l'exercice de planification :

Tant qu'à y être, tant qu'à y être pourquoi on ne va pas chercher l'église, et à l'époque on était plus intéressé par réaménagé le stationnement en façade en place publique. Tant qu'à y être, de l'autre côté [...] il y a un projet de résidence pour personne âgée importante, le promoteur pense hausser le gabarit, on va le mettre dans le territoire du PPU (gestionnaire_C).

Pour plusieurs des sept PPU de la ville C, un regard sur l'historique de planification permet de mieux comprendre la définition des territoires et le choix de faire une planification détaillée. Dans le cas des PPU **C1** et **C6**, c'est l'absence d'un historique de planification détaillé pour le territoire qui aurait été l'un des éléments déclencheurs de ces PPU.

À l'instar des autres villes, certains PPU de la ville C (**C4**, **C6** et **C7**) font face à des opportunités économiques qui l'incitent à ajouter des portions de territoires vu la circulation importante, les terrains vacants et leur potentiel de consolidation ou encore vu les projets et investissements annoncés. Concernant ce dernier point, l'urbaniste précise que pour le PPU **C7**, les projets annoncés à proximité du territoire initial ont fait en sorte que celui-ci a été agrandi :

Quand j'ai travaillé sur ça j'ai dit : écouter on ne va pas tricoter alentour de ça, on ramasse tout ça ici. Parce que de toute façon il y avait des changements, il y avait un nouveau pôle d'échange, il y avait de nouvelles orientations et il y avait des choses qui étaient changées dans ce secteur-là. (urbaniste_C)

5.3.4 Ville D — Cinq PPU peu influencés par la posture socioculturelle

Pris sous la lunette de la posture socioculturelle, les cinq territoires de la ville D sont similaires. Peu d'aspects de cette posture sont ressortis de nos analyses. Les aspects considérés sont surtout liés aux opportunités économiques qu'offre le territoire (**D1**, **D3** et **D4**). Un élément qui peut sembler étonnant, 3 PPU de la ville D sont spécifiquement des TOD. Toutefois, seulement l'un d'entre eux mentionne spécifiquement que le mode structurant a été une opportunité économique ayant exercé une influence sur la délimitation du territoire de PPU (**D3**). De manière générale, l'urbaniste indique que d'autres éléments en lien avec les opportunités d'un territoire peuvent être analysés en amont de sa délimitation :

On a regardé les secteurs qui ont un potentiel de revitalisation, les terrains vacants aussi, les questions de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, les données socio-économiques tout ça. (urbaniste_D)

Enfin, d'autres aspects sont parfois considérés, mais il reste plus anecdotique. Le PPU **D2** aborde l'aspect « valeurs et identité » à travers la prise en compte de l'historique du territoire dans sa délimitation en se chargeant de relater les grandes lignes du développement de ce noyau. De plus, pour deux PPU (**D1** et **D4**), d'autres documents de planification entrent en ligne de compte dans la délimitation du territoire.

5.3.5 Ville E — Trois PPU influencés par le jeu politique

Pour ce qui est des trois PPU de la ville E, ils semblent être surtout influencés par ce qu'on peut appeler le « jeu politique ». C'est l'urbaniste qui aborde ce sujet en entretien en indiquant qu'il y a un « jeu politique » qui s'effectue lors de la délimitation des territoires de PPU, afin d'aller chercher des populations pour leur dire « on pense à vous, vous êtes intégrés dans le PPU » (urbaniste_E).

De plus, ces trois PPU comportent tous un profil sociodémographique exhaustif qui est présenté a priori des enjeux ciblés et de la vision d'aménagement. Ils sont également influencés par d'autres documents de planification et de contrôle. La ville identifie plusieurs pôles d'intérêts dans un plan stratégique qui énonce une vision commune de développement pour l'ensemble des pôles. La vision pour trois de ces pôles se réalise à travers un PPU.

5.3.6 Ville F — Trois PPU aux identités différentes

Les trois PPU de la ville F ont des identités territoriales bien différentes. Cela s'observe également dans la différenciation du traitement des aspects de la posture socioculturelle.

Pour ce qui est du PPU **F1**, son territoire appartient majoritairement à un seul propriétaire qui compte devenir le promoteur du projet. Le territoire englobe toutes ses propriétés. Le réseau d'acteurs est donc peu étendu, mais l'importance de cet unique propriétaire influence le contenu du PPU. De plus, ce territoire est identifié par son potentiel économique en termes de tourisme et d'activités récréatives.

La notion d'identité territoriale est mise de l'avant dans le PPU **F2** et **F3** puisque l'instrument est vu comme une occasion de mieux définir les deux identités propres au noyau villageois et au centre-ville, le but étant de les différencier et d'éviter qu'ils se fassent concurrence. Dans le cas du PPU **F2**, le territoire et l'instrument ont été choisis en fonction d'une autre étude de potentiel commercial réalisé par cette ville :

La manière que c'était déterminé c'était en fonction d'une étude de positionnement commercial fait en 2010, qui venait un peu pister sur les solutions pour revitaliser le village. (urbaniste_F)

D'ailleurs, un redécoupage du territoire de ce PPU a dû être effectué afin de mieux concentrer les efforts de dynamisation et d'assurer des retombées, principalement économiques, plus positives. La situation est un peu différente pour le centre-ville (**F3**). Le territoire est délimité en fonction de ce que la ville veut y faire. Il inclut ainsi des terrains qui lui appartiennent déjà et des terrains dont elle veut se porter acquéreuse pour atteindre les objectifs.

5.3.7 Ville G — Deux PPU peu influencés par la posture socioculturelle

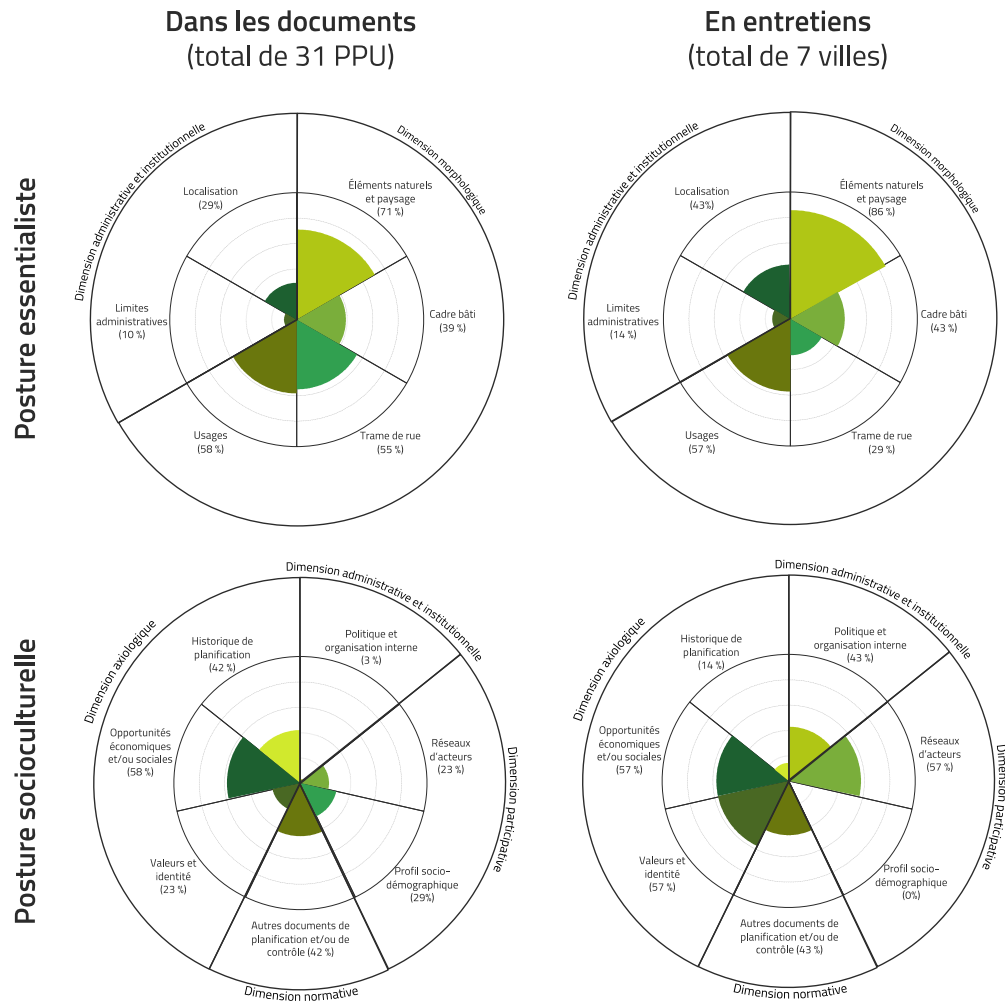
Passons aux deux PPU de la ville G qui sont eux aussi peu influencés par les aspects de la posture socioculturelle. C'est surtout le cas du PPU **G1** pour qui le seul aspect considéré est que le territoire présente des opportunités économiques en ce qui concerne la présence d'un arrêt structurant de transport en commun.

Pour ce qui est du PPU **G2**, il inclut plusieurs terrains identifiés comme ayant un potentiel de correspondre à l'identité souhaitée pour un centre-ville étant donné leurs liens avec l'histoire de la ville, leur localisation stratégique par rapport aux secteurs déjà développés et dynamiques. Le territoire de PPU inclut un ensemble de terrains à requalifier choisi d'une part parce que le principal propriétaire des terrains industriels souhaitait se requalifier et d'autre part, car cela tombait au moment où la ville cherchait à définir son centre-ville : « historiquement, il n'y en avait pas de centre-ville, on cherchait il était où le lieu où les gens se rassemblaient » (urbaniste_G). Il y avait ainsi une question de saisir une opportunité au bon moment.

5.4 LES PRINCIPALES OBSERVATIONS SUR LA FAÇON D'ABORDER LE TERRITOIRE DE PPU

La section qui précède a permis de faire ressortir les différents aspects utilisés pour définir les 31 territoires de PPU. La figure qui suit permet de représenter visuellement l'ensemble de ces aspects en distinguant ce qui provient de l'analyse documentaire de ce qui est ressorti des entretiens réalisés. L'analyse documentaire prend en compte les 31 PPU de notre échantillon tandis que les figures réalisées à partir des entretiens sont à l'échelle des sept villes puisque les acteurs interviewés discutaient le plus souvent de leurs PPU de façon générale.

Figure 22 : Couverture des aspects de la posture essentialiste et de la posture socioculturelle



Composé par Émilie-Jade Bigelow

En ce qui concerne la posture essentialiste, les PPU abordent principalement les éléments naturels, les usages et la trame de rue. Ceux-ci sont principalement utilisés à des fins de délimitations des territoires de PPU, par exemple, en arrêtant la délimitation d'un territoire à un cours d'eau ou en incluant un ensemble patrimonial ou encore des bâtiments nécessitant une certaine revitalisation. À cet égard, certains extraits des entretiens avec les urbanistes permettent de bien illustrer la prévalence des usages, et, plus précisément, de leur homogénéité dans la délimitation d'un territoire de PPU :

- C'est pour ça qu'on essaye d'aller dans des secteurs, vraiment circonscrits, vraiment réduits, homogènes. Les parties principalement commerciales là où on fait [les PPU] et la partie noyau urbain qu'on cherche à faire comme PPU. C'est ça qui est visé. (urbaniste_B)

- On avait un enjeu ici qu'on avait des noyaux, des anciens noyaux qui ne sont pas protégés en tant que tel, mais ce sont des noyaux ouvriers anciens, donc on les englobait. (urbaniste_C)
- Dans le cas de [D3], c'était vraiment tout le secteur industriel. C'était là où on voulait vraiment qu'il y ait un redéveloppement. Pour [D2], c'est un peu ça aussi. C'était le noyau autour de tous les terrains vacants ou avec des fonctions, des usages désuets. Ce n'est pas très reluisant [la rue], de part et d'autre. (urbaniste_D)
- Celui du village [F2] a été choisi, en fait c'est facile on s'est limité aux secteurs commerciaux. C'était quand même assez simple comme territoire à définir. (urbaniste_F)

En entretien, les personnes interrogées dont, en particulier, les urbanistes font ressortir davantage l'aspect « éléments naturels et paysage » dans la description des territoires de PPU comparativement à ce qui est écrit dans les documents de planification :

- Bien évidemment, il y a les grandes barrières physiques, qui entrent en ligne de compte. (urbaniste_D)
- Je pense qu'ils sont ciblés les grands axes, les limites franches comme telles. Par exemple ici [la côte]. (urbaniste_C)
- Le secteur du PPU [F2] c'est tout petit. Il est fait dans un entonnoir qui est borné par deux flancs de montagne et le périmètre fait un fer à cheval autour de la montagne et il n'y a pas d'autres choses à développer à cause des pentes fortes. (urbaniste_F)

De son côté, la posture socioculturelle apparaît moins souvent abordée, même si en entretien les acteurs y ont laissé une place plus importante que ce qui découlait, a priori, des analyses documentaires. Les acteurs interviewés ont surtout discuté de l'influence du politique sur le découpage d'un territoire et de la prise en compte des opportunités, surtout lorsqu'elles sont d'ordre économique⁵⁹. Ce sont les entretiens qui ont permis de faire ressortir le traitement de la posture socioculturelle. Les personnes interviewées ont discuté d'éléments de contexte ne se retrouvant pas souvent dans les PPU. C'est le cas, par exemple, de l'aspect « valeurs et identité » dont l'influence sur le découpage des territoires a été plutôt révélée en entretien :

- Il y a des valeurs différentes. On accorde des valeurs différentes à ces portions de territoire. On a des préoccupations différentes. Donc, de découper l'espace ça permettait d'arriver à des propositions adaptées. (gestionnaire_A)
- [Le territoire] c'est comme une image collective que les gens se font. (gestionnaire_E)
- Historiquement, il n'y en avait pas de centre-ville, on cherchait, il était où le lieu où les gens se rassemblaient. (urbaniste_G)

⁵⁹ Nous reviendrons sur l'importance des opportunités économiques, voir la section 7.1 L'influence des territoires à la page 183.

5.5 LES LIENS ENTRE LES ÉLÉMENTS DE CONTENU D'UN PPU ET LA FAÇON D'ABORDER LE TERRITOIRE

Cette section vise à présenter les liens qui existent dans notre échantillon entre les territoires d'application des PPU et leurs éléments de contenu. Les analyses qui suivent prennent parfois des cas spécifiques ou parfois une ville dans son ensemble en ne faisant des commentaires que pour les cas intéressants. L'analyse qui compose cette section aborde quatre éléments de contenu et les décline en fonction de l'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle, l'influence du type de territoire ou encore en fonction de l'influence de la superficie d'un territoire de PPU. Nous abordons l'influence du territoire sur quatre éléments de contenu, soit :

LES THÉMATIQUES ABORDÉES

(section 5.5.1, page 141)

- L'influence du type de territoire;
- L'influence de la superficie du territoire.

LES NIVEAUX D'EXHAUSTIVITÉ ET DE DÉTAILS

(section 5.5.2, page 145)

- L'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle;
- L'influence du type de territoire;
- L'influence de la superficie du territoire.

LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

(section 5.5.3, page 149)

- L'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle;
- L'influence du type de territoire;
- L'influence de la superficie du territoire.

LES FAMILLES DE CONTENU

(section 5.5.4, page 153)

- L'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle;
- L'influence du type de territoire;
- L'influence de la superficie du territoire.

5.5.1 L'influence du territoire sur les thématiques considérées

Nous explorons dans cette section l'influence que peuvent avoir deux aspects transversaux du territoire sur les thématiques⁶⁰ qui sont abordées dans les PPU.

⁶⁰ Pour une définition complète des thématiques, voir la sous-section 3.4.1.1 Les thématiques considérées à la page 79.

5.5.1.1 L'influence du type de territoire

Le contenu thématique d'un PPU semble varier en fonction du type de territoire. Les entrées de villes et les centres-villes semblent couvrir un spectre plus large de thématiques, alors que les autres types de territoires semblent avoir des interventions sur des thématiques plus ciblées. À des fins de clarté, nous présentons notre analyse sur ces types de territoire dans le tableau de la page suivante. Des figures sur la couverture des thématiques pour chaque type de territoire sont présentées à la page suivante.

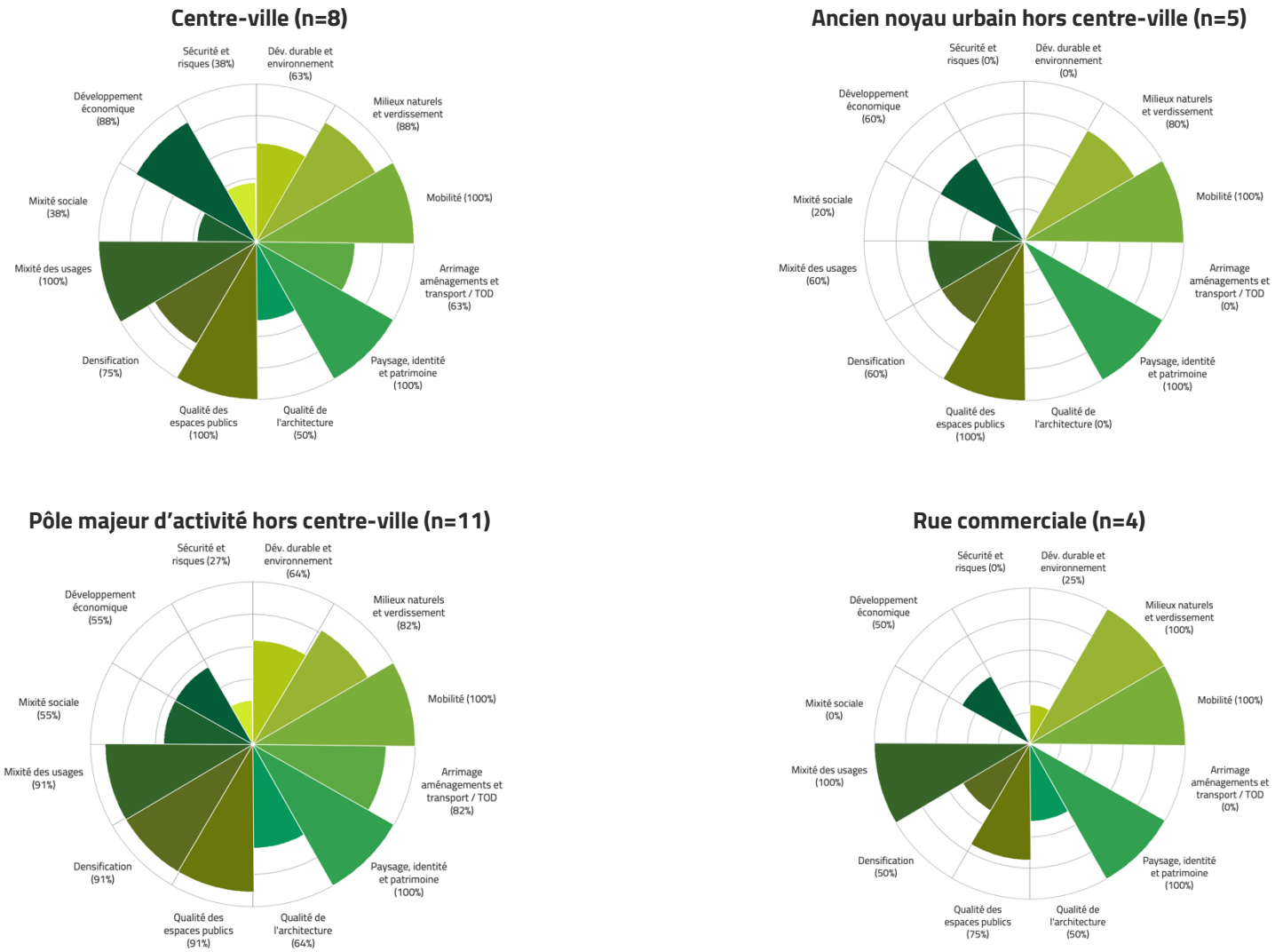
Tableau 51 : Liens entre le type de territoire et les thématiques considérées dans les 31 PPU de l'échantillon

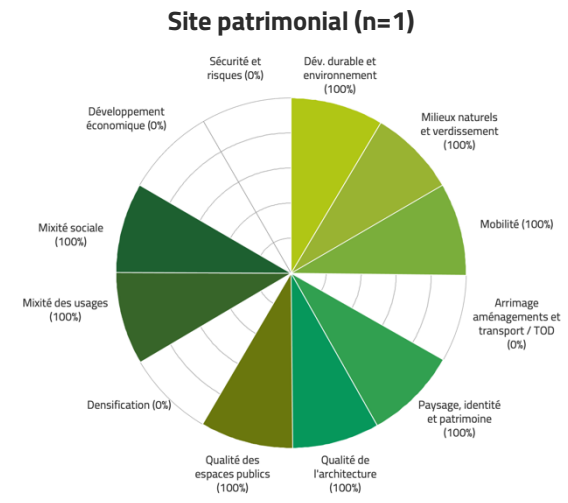
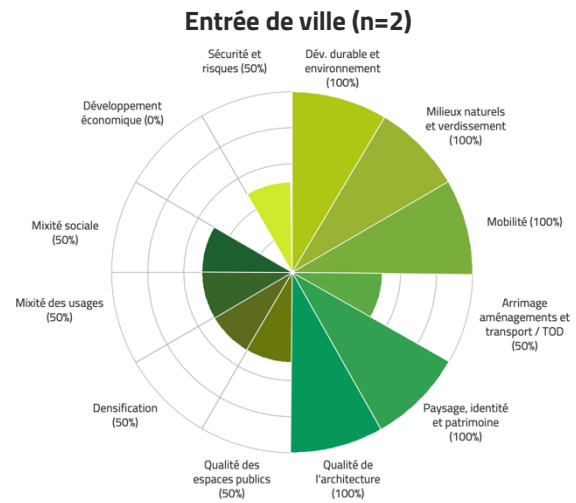
Type de territoire	Analyse
Anciens noyaux urbains hors centre-ville (n=5)	Ces PPU semblent couvrir des thématiques plus précises qui se construisent autour des thématiques « patrimoine, paysage et identité », « qualité des espaces publics » et « milieux naturels et verdissement ». Pour le membre du conseil municipal de la ville E, dont deux des trois PPU sont dans ce type de territoire les PPU servent, entre autres, à ne pas dénaturer les secteurs tout en les revitalisant : « la vocation récréotouristique, l'histoire, a pris de l'importance, donc on se dit récréotouristique pour attirer des gens dans le secteur qui s'intéressent à l'histoire, qui s'intéressent à venir prendre l'air sur le bord [de l'eau], à valoriser nos paysages, en fait nos paysages de bord [de l'eau] devenaient un attrait pour le quartier, pour attirer des gens. » (membre de conseil municipal_E) Les anciens noyaux urbains traitent également de mobilité, souvent en lien avec le développement des activités économiques et touristiques, tel que l'indique l'urbaniste de la ville F en discutant du PPU F2 : « Pour faire ce que j'appelle un cordon de transport entre le pôle touristique et le secteur du village. Pour ramener les gens à se promener finalement. » (urbaniste_F)
Rue commerciale (n=4)	Ces PPU traitent tous de la thématique « mixité des usages » qui est utilisée afin de varier les usages sur la rue commerciale et d'assurer ainsi une certaine vitalité économique (compétition et complémentarité entre les commerces) et une ambiance plus dynamique (mixité entre les résidences et les commerces). Chacun de ces PPU traite également de la thématique « milieux naturels et verdissement », principalement en lien avec le verdissement de la rue pour augmenter sa convivialité et le confort des passants grâce à l'ombre.
Site patrimonial (n=1) 61	Comme le dit le gestionnaire : « le site patrimonial est un peu à part » (gestionnaire_C). Son contenu s'articule surtout autour de la thématique « patrimoine, paysage et identité » sans laisser de côté d'autres thématiques pour autant. En effet, ce type de territoire s'intéresse à d'autres enjeux d'urbanisme qui dépassent son statut patrimonial, tels que la mobilité ou l'environnement. À titre de rappel, seulement le PPU C5 fait partie de cette catégorie.
Pôle majeur d'activité hors centre-ville (n=11)	Ce sont les pôles majeurs d'activités hors centre-ville qui considèrent le plus la thématique « arrimage aménagement-transport / TOD », ce qui est peu étonnant étant donné que la majorité d'entre eux ont comme élément central un arrêt de transport en commun structurant où les villes souhaitent appliquer explicitement les principes TOD.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁶¹ Nous avons inclus le site patrimonial à cette analyse par type de territoire bien que nous n'ayons qu'un seul PPU dans cette catégorie puisqu'il s'agit d'un cas unique, mais tout de même intéressant.

Figure 23 : Croisement des résultats entre les types de territoire et les thématiques considérées





Composé par Émilie-Jade Bigelow

5.5.1.2 L'influence de la superficie du territoire

À la suite de nos analyses, la superficie d'un territoire de PPU en hectares ne semble pas avoir d'impact sur les thématiques considérées. Alors que la superficie moyenne de l'ensemble des territoires de l'échantillon est de 130 hectares, les tailles moyennes de territoires selon chaque thématique considérée vacillent entre 94 hectares et 161 hectares. Pour référence, voici la superficie moyenne couverte par les PPU qui traitent des thématiques :

- | | |
|---|--|
| — Développement durable et environnement (131 ha) ; | — Qualité des espaces publics (136 ha) ; |
| — Milieux naturels et verdissement (146 ha) ; | — Densification (135 ha) ; |
| — Mobilité (131 ha) ; | — Mixité des usages (125 ha) ; |
| — Arrimage aménagement-transport / TOD (161 ha) ; | — Mixité sociale (114 ha) ; |
| — Paysage, identité et patrimoine (131 ha) ; | — Développement économique (157 ha) ; |
| — Qualité de l'architecture (161 ha) ; | — Sécurité et risques (94 ha). |

Bref, plusieurs d'entre eux se rapprochent de la moyenne totale de 139 ha. Il ne ressort pas de nos analyses des liens entre les thématiques et la superficie. Ce qui est plus révélateur est le lien à faire entre la superficie d'un territoire et ses niveaux d'exhaustivité et de détails. Nous y reviendrons (Figure 25).

5.5.2 L'influence du territoire sur les niveaux d'exhaustivité et de détails

Dans cette sous-section, nous explorons l'influence du territoire sur les niveaux d'exhaustivité et de détails des PPU. À titre de rappel, le niveau d'exhaustivité fait référence au nombre de thématiques considérées alors que le niveau de détails renvoie à la profondeur des interventions⁶².

5.5.2.1 L'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle

Des liens sont observables entre le niveau d'exhaustivité d'un PPU ou son niveau de détails et le pourcentage d'aspects qui sont couverts selon chacune des deux postures :

⁶² Pour plus de détails sur les deux types de niveaux, voir la sous-section 3.4.1.2 Les niveaux d'exhaustivité et de détail des thématiques considérées à la page 81.

Tableau 52 : Répartition des moyennes (%) d'aspects couverts par posture en fonction du niveau d'exhaustivité et de détails de chaque PPU

Niveau d'exhaustivité	Posture essentialiste % d'aspects couverts	Posture socioculturelle % d'aspects couverts	Niveau de détails	Posture essentialiste % d'aspects couverts	Posture socioculturelle % d'aspects couverts
Faible	61 %	33 %	Faible	46 %	23 %
Modéré	45 %	39 %	Modéré	50 %	49 %
Élevé	43 %	38 %	Élevé	44 %	48 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Les PPU dont le niveau d'exhaustivité est faible couvrent en moyenne 61 % des aspects de la posture essentialiste, soit 16 % plus que ceux ayant un niveau modéré ou élevé. Ce n'est toutefois pas un écart que l'on constate du côté de la couverture des aspects de la posture socioculturelle ou la moyenne d'aspects couverts varie de seulement 6 % entre les trois niveaux. Ainsi, considérer le territoire selon plusieurs de ces facettes ne semble pas mener les villes à traiter plus de thématiques d'interventions dans le contenu de leur PPU.

En ce qui a trait au niveau de détails, la couverture des aspects de la posture essentialiste ne semble pas non plus exercer une influence, puisque la moyenne varie peu entre les trois niveaux de détails (entre 44 et 50 %). Cependant, on observe une différence marquée entre la couverture des aspects de la posture socioculturelle. En effet, les PPU ayant un niveau de détails faible couvrent en moyenne seulement 23 % des aspects de la posture socioculturelle alors que ceux de niveaux modéré et élevé en couvrent près de deux fois plus. Donc, plus il y a d'aspects de la posture socioculturelle qui sont considérés, plus le niveau de détails des interventions semble augmenter. En observant attentivement ces cas de figure, on remarque que des éléments compris dans la posture socioculturelle sont repris comme justifications de certaines interventions et semblent plus réfléchis et ainsi plus détaillés. Ceci peut se faire par exemple en utilisant des résultats du profil sociodémographique pour justifier des interventions dans la thématique « mixité sociale » ou encore en axant une série d'intervention sur des opportunités économiques et/ou sociales.

5.5.2.2 L'influence du type de territoire

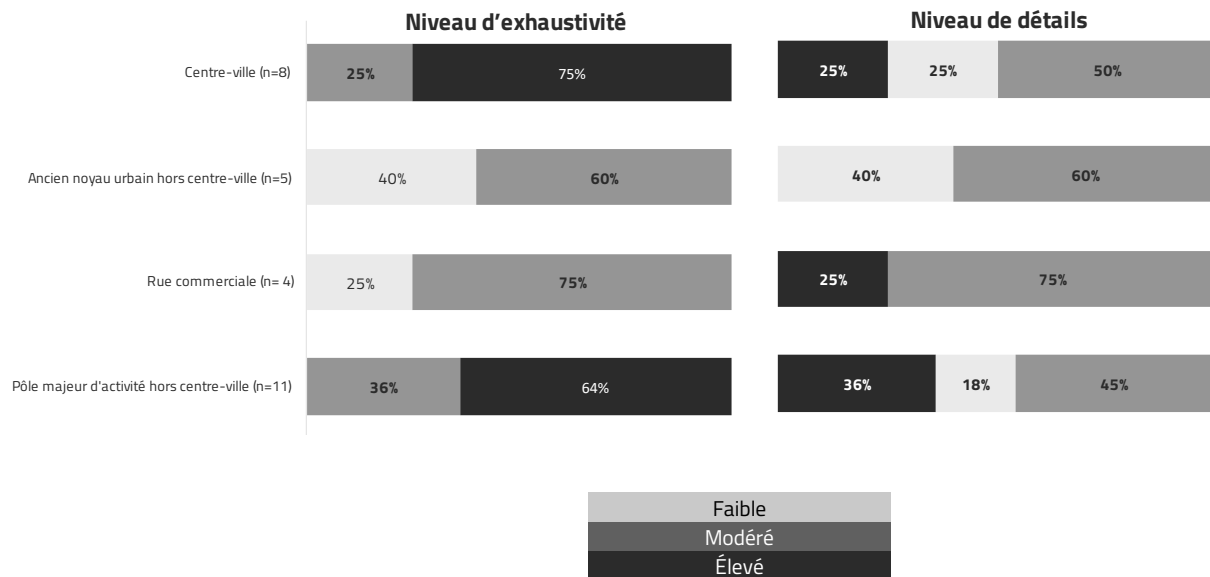
Notre recherche relève peu de liens entre le type de territoire et les niveaux d'exhaustivité ou de détails. L'exhaustivité d'un PPU semble diminuer lorsque l'objectif est plus restreint, par exemple sur les rues commerciales. Les entretiens réalisés nous portent à croire qu'il s'agit surtout de l'objectif principal qui

exerce une influence⁶³. Une exhaustivité moyenne plus élevée s’observe pour les pôles majeurs d’activités hors centre-ville, pour les centres-villes et pour les entrées de ville. En ce sens, le cas du PPU **A1** est probant. En entretien, il est mentionné que développer un centre-ville c’est un peu faire de tout. Ceci pourrait expliquer le fait que le PPU touche plusieurs thématiques :

On parle de 10 000 nouveaux résidents, attaché à l’objectif de qualité de vie et tout le rôle de la verdure, des grands espaces publics, des grands espaces verts toute la notion de connectivité de ces espaces, toute la brisure parce que c’est un territoire qui est extrêmement fragmenté par les infrastructures, les grandes infrastructures routières, puis le boulevard c’est une tranchée à déstructurer. (gestionnaire_A)

Le type de territoire semble moins influencer les niveaux d’exhaustivité et de détails, voici tout de même les résultats de ce croisement pour les types de territoires comptant plus de deux PPU.

Figure 24 : Répartition des types de territoires selon leurs niveaux d’exhaustivité et de détails



Composé par Émilie-Jade Bigelow

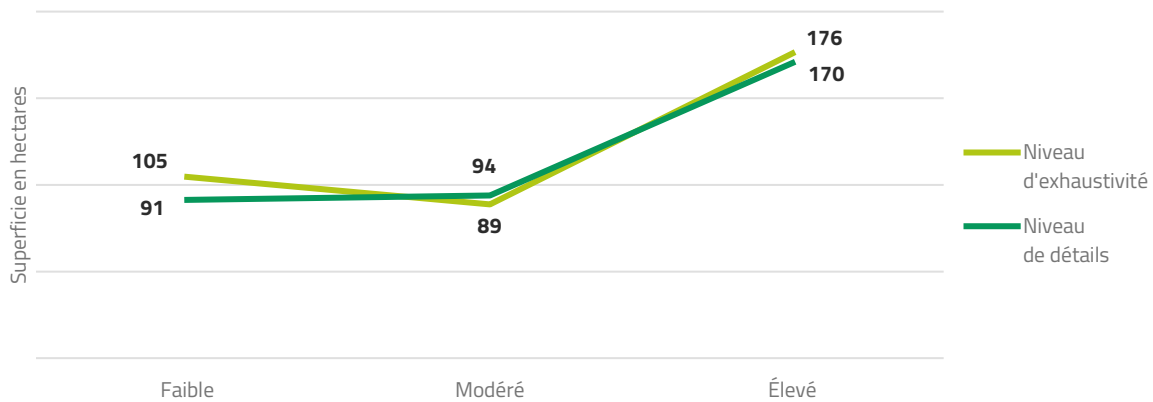
⁶³ Nous y reviendrons dans la discussion, voir la section 7.1.1 Le territoire comme justification au PPU : l’influence du territoire sur le choix de l’instrument, à la page 189.

5.5.2.3 L'influence de la superficie du territoire

De manière générale dans notre échantillon, plus un territoire est grand, plus il considère des thématiques et plus il le fait plus en détail que pour des territoires plus petits. Ainsi, le fait de faire un PPU sur un territoire plus circonscrit n'indique pas, dans notre échantillon, que son contenu serait plus détaillé que celui d'un PPU qui s'intéresse à un large territoire.

Les territoires plus petits sont ceux qui sont souvent associés à des objectifs plus limités ou à des aspects opérationnels plus forts et ont généralement tendance à avoir une exhaustivité et un niveau de détail moins élevés. Ceci pourrait être directement relié au type de territoire concerné, tel que nous venons de le présenter.

Figure 25 : Répartition des niveaux d'exhaustivité et de détails des PPU selon la superficie moyenne des territoires en hectare (n=31)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Concernant l'influence de la superficie du territoire, le cas du PPU **A1** est intéressant. Il s'agit du plus grand territoire de l'échantillon et il a des niveaux élevés d'exhaustivité et de détails. En entretien, il est soulevé que ce territoire est « très très grand et donc c'était tout un défi d'arriver avec des propositions » (urbaniste_A). On peut supposer que le fait de couvrir plus large confronte une ville à de plus nombreux enjeux, ce qui peut l'amener à considérer plus de thématiques. Dans ce cas, le fait d'avoir séparé le territoire du PPU en six sous-territoires qui sont utilisés pour séparer les interventions peut leur permettre d'aller plus en détail. À l'inverse, pour les PPU de la ville B, le niveau de détails ne semble pas varier en fonction des années et du type de territoire, mais en fonction de la grandeur du territoire : les plus petits ayant un niveau de détail plus élevé. L'urbaniste de cette ville précise que c'est aussi lié au plan triennal des immobilisations (PTI) puisqu'avoir de plus petits territoires permet de mieux circonscrire leurs investissements dans leurs budgets, en d'autres mots pour « concentrer les efforts » (membre du conseil municipal_B).

5.5.3 L'influence du territoire sur les modifications règlementaires et les outils d'accompagnement

Dans cette sous-section, nous présentons les liens qui existent entre le territoire d'un PPU et les modifications règlementaires qu'il effectue ou encore avec les outils d'accompagnement qu'il prévoit⁶⁴.

5.5.3.1 L'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle

D'abord, examinons les liens entre les modifications règlementaires et les outils d'accompagnements avec la façon d'aborder le territoire :

Tableau 53 : Moyenne d'aspects couverts par posture en fonction des modifications règlementaires

	Posture essentialiste % d'aspects couverts	Posture socioculturelle % d'aspects couverts
Aucune modification règlementaire	38 %	25 %
Modification d'un type de règlement	44 %	37 %
Modification des deux types de règlements	48 %	41 %

Dans notre échantillon, ce sont les PPU qui modifient à la fois les règlements de nature normative et de nature discrétionnaire qui couvrent en moyenne le plus d'aspects des deux postures, soit 48 % pour la posture essentialiste et 41 % pour la posture socioculturelle. L'écart est plus prononcé du côté de cette dernière ou les PPU qui ne modifient aucun règlement ne couvrent que le quart de ses aspects, en moyenne.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Ainsi, dans notre échantillon, les PPU qui abordent le territoire selon plusieurs de ces facettes ont tendance à prévoir dans leur contenu des modifications règlementaires sur plus de types de règlements.

Tableau 54 : Moyenne d'aspects couverts par posture en fonction des outils d'accompagnement

	Posture essentialiste % d'aspects couverts	Posture socioculturelle % d'aspects couverts
Aucun outil d'accompagnement	50 %	18 %
Programmes d'aide financière et/ou d'acquisition	51 %	43 %
Études et travaux municipaux	31 %	29 %
Tous les outils d'accompagnement	43 %	49 %

Dans notre échantillon, la couverture des aspects essentialiste ne semble pas avoir d'influence sur l'intégration d'un outil d'accompagnement dans le PPU. Les PPU qui n'ont aucun outil et ceux qui les prévoient tous couvrent environ la même proportion d'aspects de la posture essentialiste. C'est toutefois la situation inverse du côté de la posture socioculturelle alors que la différence dans la couverture des aspects est notable entre les PPU qui n'ont aucun outil (18 %) et ceux qui les ont tous (49 %).

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁶⁴ Pour plus de détails, voir la section 3.4.1.3 Les modifications règlementaires et les outils d'accompagnement, à la page 82.

De plus, les PPU qui n'ont aucun outil d'accompagnement ont tendance à plutôt couvrir les aspects de la posture essentialiste (50 %) que ceux de la posture socioculturelle (18 %). Ainsi, dans notre échantillon, on observe que le fait d'accorder une importance et de considérer le territoire sous l'angle de posture socioculturelle, résulte en des PPU qui prévoient de plus nombreux outils d'accompagnement (surtout des programmes d'aides financières et/ou d'acquisition).

5.5.3.2 L'influence du type de territoire

Le type de territoire ne semble pas avoir un impact sur les modifications règlementaires prévues et les outils d'accompagnement inscrit dans un PPU. Cependant, deux faits saillants ressortent de ce croisement. D'abord, les types de territoires qui modifient le plus de règlements avec leur PPU sont les anciens noyaux urbains hors centre-ville et les pôles majeurs d'activités hors centre-ville (Tableau 55).

Tableau 55 : Répartition des modifications règlementaires selon le type de territoire

	Centre-ville (n=8)	Ancien noyau urbain hors centre-ville (n=5)	Rue commerciale (n=4)	Entrée de ville (n=2)	Site patrimonial (n=1)	Pôle majeur d'activité hors centre- ville (n=11)
Aucune modification règlementaire	50 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Modification d'un type de règlement	25 %	0 %	25 %	50 %	0 %	36 %
Modification des deux types de règlements	25 %	100 %	75 %	50 %	100 %	64 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Ensuite, les types territoires qui prévoient le plus d'outils d'accompagnement dans les PPU sont les anciens noyaux urbains hors centre-ville et les rues commerciales. De tous les PPU de l'échantillon, les seuls qui ne proposent pas d'outils d'accompagnement sont des pôles majeurs d'activités hors centre-ville (Tableau 56).

Tableau 56 : Répartition des outils d'accompagnement prévus selon le type de territoire

	Centre-ville (n=8)	Ancien noyau urbain hors centre-ville (n=5)	Rue commerciale (n=4)	Entrée de ville (n=2)	Site patrimonial (n=1)	Pôle majeur d'activité hors centre-ville (n=11)
Aucun outil d'accompagnement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	36 %
Programmes d'aide financière et/ou d'acquisition	25 %	20 %	0 %	0 %	0 %	27 %
Études et travaux municipaux	38 %	0 %	0 %	0 %	100 %	18 %
Tous les outils d'accompagnement	38 %	80 %	100 %	100 %	0 %	18 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

On constate alors que parmi les anciens noyaux, les rues commerciales et les entrées de villes, peu ne prévoient aucun outil d'accompagnement ou encore n'en prévoit que dans une des deux catégories (programmes ou études). Ceux-ci prévoient la plupart du temps tous les outils d'accompagnement. De l'autre côté, les pôles majeurs d'activités hors centre-ville et les centres-villes ont une répartition différente des outils qu'ils prévoient. On peut supposer que de par l'hétérogénéité des enjeux et des populations qu'ils couvrent, plusieurs types d'outils peuvent répondre à leurs différents objectifs.

5.5.3.3 L'influence de la superficie du territoire

D'autres liens peuvent finalement être faits entre la superficie d'un territoire de PPU et les règlements qu'ils modifient ou les outils qu'ils l'accompagnent. En effet, la variété des règlements modifiés par un PPU et le nombre d'outils prévus pour sa mise en œuvre augmentent au fur et à mesure que la superficie d'un territoire augmente.

Tableau 57 : Superficie moyenne des territoires en fonction des modifications réglementaires prévus

	Superficie moyenne des territoires
Aucune modification réglementaire	103 ha
Seulement des modifications de règlements normatifs	62 ha
Seulement des modifications de règlements discrétionnaires	183 ha
Modification des deux types de règlements	165 ha

Composé par Émilie-Jade Bigelow

En moyenne dans notre échantillon, les PPU plus petits que la moyenne ne procède à aucune modification réglementaire dans leurs moyens de mise en œuvre ou s'il le faut, c'est souvent que des modifications portées à des règlements de nature normative. À l'inverse, les PPU qui procèdent à des modifications réglementaires seulement sur des règlements discrétionnaires ou encore qui en font sur les deux types de règlements sont plus grands que la moyenne.

Tableau 58 : Superficie moyenne des territoires en fonction des outils d'accompagnement prévus

	Superficie moyenne des territoires
Aucun outil d'accompagnement	107 ha
Seulement des programmes d'aide financière et/ou d'acquisition	159 ha
Seulement des études et travaux municipaux	113 ha
Tous les outils d'accompagnement	133 ha

Composé par Émilie-Jade Bigelow

En moyenne dans notre échantillon, les PPU dont la superficie est plus petite que la moyenne ont tendance à n'avoir aucun outil d'accompagnement prévu ou il s'agit seulement d'études et de travaux municipaux. Les PPU plus grands prévoient seulement des programmes ou encore prévoient tous les types d'outils d'accompagnements possibles.

En somme, sur les grands territoires, les villes semblent prévoir des moyens de mises en œuvre plus engageants qui leur demandent plus de ressources financières (via les programmes) ou humaines (via le temps nécessaire pour effectuer les études, les travaux et les exercices de concordance réglementaires).

5.5.4 L'influence du territoire sur la famille de contenu

Dans cette sous-section, nous analysons l'influence du territoire sur la famille de contenu d'un PPU. À titre de rappel, notre recherche a soulevé que les PPU semblent appartenir à l'une des trois familles de contenu suivantes : (1) design urbain, (2) règlementaire et (3) d'accompagnement.

5.5.4.1 L'influence des aspects de la posture essentialiste et socioculturelle

Une influence est observable lorsque sont croisées la couverture des aspects des deux postures et la famille de contenu d'un PPU :

Tableau 59 : Répartition des moyennes (%) d'aspects couverts par posture en fonction de la famille de contenu

	Posture essentialiste % d'aspects couverts	Posture socioculturelle % d'aspects couverts
Design urbain	52 %	41 %
Règlementaire	43 %	33 %
D'accompagnement	30 %	37 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Selon les résultats du tableau ci-contre, les PPU de famille design urbain sont ceux qui couvrent en moyenne le plus d'aspects autant dans la posture essentialiste que dans la posture socioculturelle. C'est une famille de contenu qui appelle à la pluridisciplinarité ce qui pourrait expliquer en partie les raisons pour lesquelles leur façon d'aborder le territoire est plus vaste. De façon générale, en observant les liens entre les éléments de contenu d'un PPU et la façon d'aborder le territoire, on remarque que les interventions se concentrent sur les éléments physiques, tangibles, du territoire et que cela se ressent également dans la prééminence du traitement de la posture essentialiste.

5.5.4.2 L'influence du type de territoire

En croisant les familles de contenu avec les types de territoire, on obtient la répartition suivante :

Tableau 60 : Répartition des familles de contenu selon le type de territoire des PPU

	Design urbain	Règlementaire	D'accompagnement
Ancien noyau urbain hors centre-ville (n=5)	60 %	20 %	20 %
Centre-ville (n=8)	38 %	25 %	38 %
Entrée de ville (n=2)	100 %	0 %	0 %
Pôle majeur d'activité hors centre-ville (n=11)	45 %	55 %	0 %
Rue commerciale (n= 4)	75 %	25 %	0 %
Site patrimonial (n=1)	0 %	0 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

De ces résultats nous tirons deux observations. D’abord, certains types de territoires sont plus polarisants. Les entrées de villes et les rues commerciales sont des types de territoire dont les PPU sont plus souvent, voire tout le temps, de famille design urbain. Ce sont des types de territoire qui, comme nous l’avons vu, sous-tendent un objectif d’aménagement et de développement assez précis. Les thématiques les plus souvent considérées par les PPU de ces deux types de territoires sont « paysage, identité et patrimoine », « milieux naturels et verdissement » et « qualité des espaces publics » ce qui fait le pont logiquement avec la famille design urbain. Ensuite, les types de territoires qui ont des portées plus larges considèrent plus de thématiques et ils ont des familles de contenu plus varié. C’est le cas pour les PPU sur des territoires de types « ancien noyau urbain hors centre-ville », « centre-ville » ainsi que « pôle majeur d’activité hors centre-ville ». Ceux-ci sont répartis entre les trois familles de contenu.

5.5.4.3 L’influence de la superficie du territoire

Chaque famille de contenu de PPU comporte des territoires aux superficies variables :

- Design urbain : 165 ha
- Règlementaire : 84 ha
- Accompagnement : 113 ha

Toutefois, en approfondissant il ne semble pas que cela exerce une influence importante. Les PPU de la famille design urbain ont tendance à couvrir des territoires plus grands que la moyenne, avec 165 ha, alors que les PPU de la famille d’accompagnement sont un peu plus petits en moyenne (113 ha) et ceux de famille règlementaire sont aussi adoptés sur des territoires plus petits (84 ha). Concernant ces derniers, ils sont surtout des PPU utilisés pour gérer le territoire autour d’un arrêt de transport en commun avec les principes du TOD. Cela pourrait expliquer leur territoire moins étendu que les autres puisque leur délimitation suit la desserte du transport en commun, dans un rayon concentré. Toutefois, il s’agit ici d’une moyenne dont certains cas dérogent, par exemple les PPU **D4** et **D5**, de famille règlementaire, s’appliquent sur des territoires plus grands, respectivement de 147 et de 175 ha puisqu’ils s’intéressent à l’ensemble des quartiers autour du nouveau TOD à créer.

CHAPITRE VI

LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE DES PPU

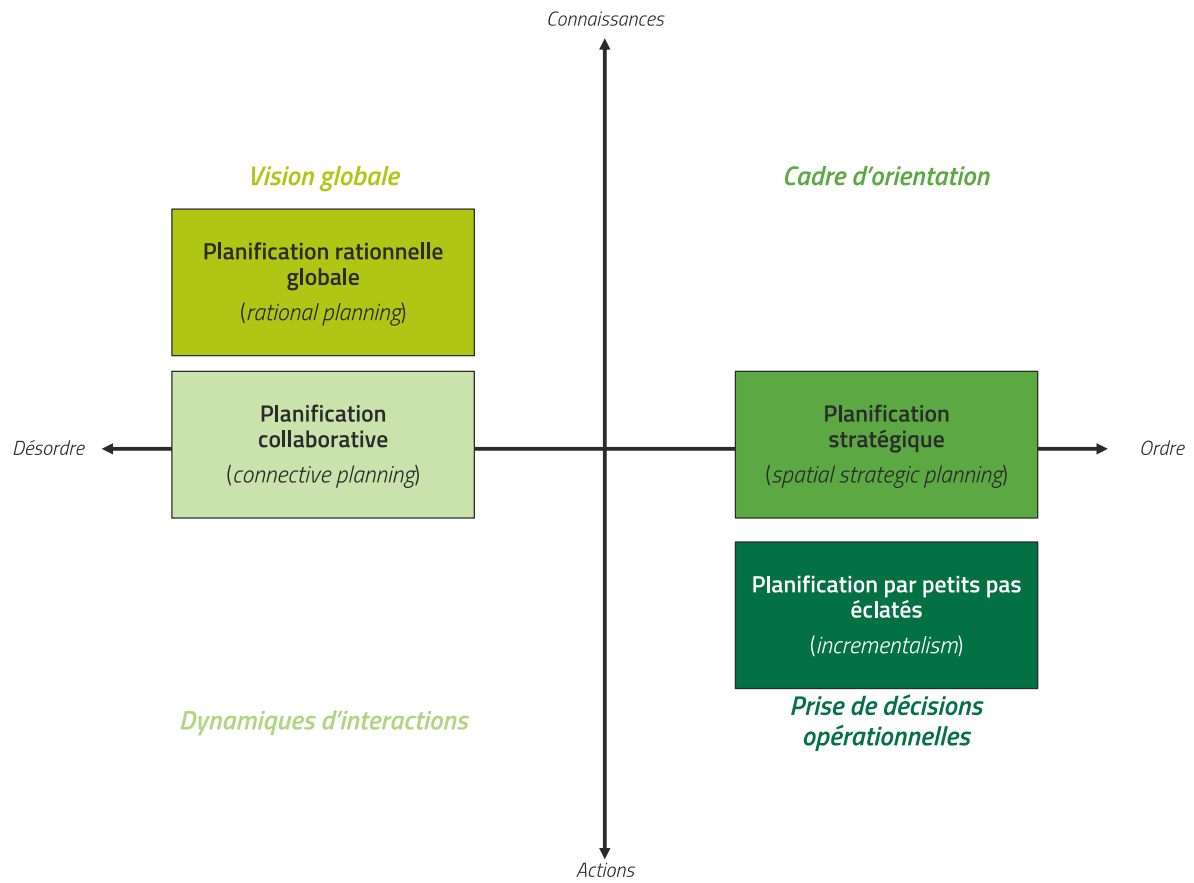
Ce chapitre de restitution des résultats concerne les approches de planification territoriale. Nous y posons un regard transversal sur l'ensemble des approches mises en place pour l'élaboration de chacun des 31 PPU de l'échantillon.

Nous utilisons le modèle d'analyse de Proulx, sous la forme d'un schéma à quatre quadrants, pour associer chaque PPU à une approche. À des fins de clarté et de lisibilité, nous avons produit ce schéma pour les PPU de chaque ville et ceux-ci seront présentés au fur et à mesure de l'analyse des résultats (Figure 27 à Figure 33). Une représentation schématique comprenant les approches pour l'ensemble de l'échantillon est également présentée (Figure 34).

À titre de rappel, l'axe horizontal du plan sert à évaluer la situation initiale dans laquelle s'inscrit la planification. Les PPU y sont répartis selon une situation initiale d'ordre, équilibrée ou de désordre. Pour ce faire, nous utilisons surtout les données provenant des entretiens réalisés. Nous les classons également sur l'axe vertical du schéma qui, quant à lui, renvoie à l'objectif principal visé par la planification, soit une production de connaissances, une prise d'action ou un mélange des deux. Les analyses contenues dans ce chapitre se basent principalement sur ces deux axes. De plus, pour nous guider dans le positionnement de chaque PPU, chaque quadrant correspond à ce que Proulx appelle « éléments explicites fondamentaux » soit un indicateur des principaux éléments de contenu de l'instrument analysé. Ce sont ces trois éléments, en plus des diverses caractéristiques théoriques des approches, qui nous permettent de positionner, de manière qualitative, chaque PPU dans le modèle d'analyse de Proulx⁶⁵.

⁶⁵ Pour plus de détails, voir la sous-section 2.2.5 Le modèle d'analyse des approches de planification territoriale à la page 58.

Figure 26 : Rappel — Modèle d'analyse des approches de planification territoriale — Version revisitée



Source : Tiré de Proulx, 2008, p. 29. Revisité par Émilie-Jade Bigelow

6.1 LES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE DES PPU

Les pages qui suivent se concentrent sur la présentation des approches de planification territoriale déployées pour chacun des 31 PPU de l'échantillon de cette recherche. L'analyse se veut synthétique et se concentre sur les éléments influents des approches. Pour chaque PPU, des tableaux synthèses de toutes les caractéristiques des approches de planification se trouvent à l'ANNEXE M. De plus, lorsque cela est pertinent, et pour éviter des redites, des agrégations entre les PPU d'une même ville sont faites.

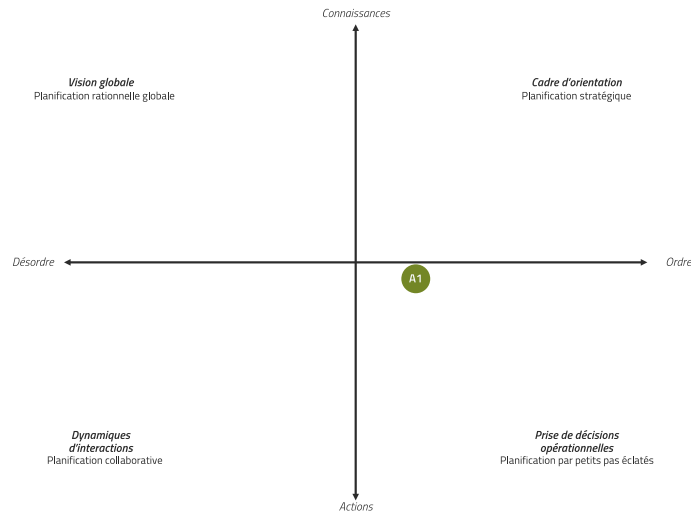
6.1.1 Ville A — Un PPU dans une approche de planification stratégique

Eu égard aux aspects relevés, le PPU **A1** semble s'être élaboré dans une approche de planification stratégique bien qu'il soit possible d'y dénoter certaines tendances vers la planification par petits pas éclatés. C'est un PPU qui est partagé entre la production de connaissances et la prise d'action. D'un côté, il énonce le besoin de connaître le territoire choisi pour le centre-ville et de comprendre sa place à la suite de la fusion municipale, voire de prendre sa place dans la région. D'un autre côté, il évoque la nécessité d'intervenir pour requalifier le territoire, lui donner une nouvelle image et, plus concrètement, augmenter sa population résidente. Ces objectifs ont été définis a priori, tout en restant flexibles, c'est-à-dire que l'objectif principal restait de se concentrer sur l'aménagement et la croissance démographique du centre-ville, bien que la délimitation de ce qu'était le centre-ville soit venue au fur des premières étapes. L'urbaniste indique qu'ils étaient en mode « page blanche » :

C'était plutôt pour dégager des grands constats, plus en termes de diagnostic et là on était en mode page blanche un peu. On n'avait pas de propositions à faire d'aménagement, rien et là on recueillait des commentaires. Donc évidemment c'étaient plus de grandes orientations je dirais. C'est traduit plus dans de grandes orientations. (urbaniste_A)

Il est également possible d'associer ce PPU au « cadre d'orientation » dans le modèle de Proulx, vu ses objectifs à la fois de production de connaissances et de prise d'action qui s'appuient autant sur la coercition, l'indication ainsi que l'incitation. C'est un PPU élaboré dans une approche de planification tout de même influencé par les caractéristiques de la planification par petits pas éclatés eu égard à sa vision à long terme et à l'analyse rigoureuse du territoire. Le cadre d'orientation de ce PPU est basé sur des analyses d'un territoire plus large que celui délimité par le PPU, des éléments de la ville en général, voire de la région, qui influencent ou qui sont influencés par le centre-ville. De plus, la prise en compte du contexte est certainement assez élevée de par les références qui y sont faites dans le reste du PPU à travers les analyses physico-spatiales et socio-économiques.

Figure 27 : Approche de planification territoriale — Ville A (n=1)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.2 Ville B — Dix PPU dont les approches de planification territoriale sont variées

Les dix PPU de la ville B ont été élaborés selon diverses approches de planification territoriale qui semblent avoir évolué avec les années. En effet, trois grandes familles de PPU semblent émerger des résultats, à savoir des PPU qui tendent vers la planification rationnelle globale (**B2, B6, B8**), des PPU bien ancrés dans la planification par petits pas éclatés (**B1, B3, B4, B5**) et des PPU plutôt de planification collaborative (**B7, B9 et B10**). Regardons ces dix PPU en suivant ces trois grandes familles.

D'abord, le PPU **B2** semble avoir été élaboré dans une approche de planification rationnelle globale, même si son objectif principal, demandant d'agir assez rapidement, lui permet de se rapprocher du centre (axe vertical). Son contexte de condition initiale est plutôt désordonné, puisque les retombées des interventions du PPU **B1**, dont le territoire est concomitant, tardaient à se faire sentir. En d'autres mots, les choses n'étaient pas encore assez enclenchées et les enjeux subsistaient. La vision d'aménagement est établie à court terme puisque la ville veut agir tout de suite sur la rue commerciale, les interventions sur la rue sont bien détaillées et les coûts sont déjà établis. Nous posons le même constat pour le PPU **B6** dont l'évaluation des différents scénarios se fait sur une base quantitative (viabilité, rentabilité, budget, etc.). Ce PPU émane également d'une situation de désordre puisque les terrains étaient principalement vacants et les bâtiments industriels n'étaient plus en fonction laissant passer des opportunités de développement. Toutefois, ce qui différencie le PPU **B6** du PPU **B2** est que son objectif principal semble plutôt être la production de connaissances, puisqu'il est utilisé comme outil permettant de mettre à jour l'ensemble des informations sur ce territoire qui n'avait pas fait l'objet d'évaluation depuis près de dix ans. Pour ce qui est du PPU **B8**, il est le PPU le plus récent de l'échantillon à avoir été classé dans l'approche de planification

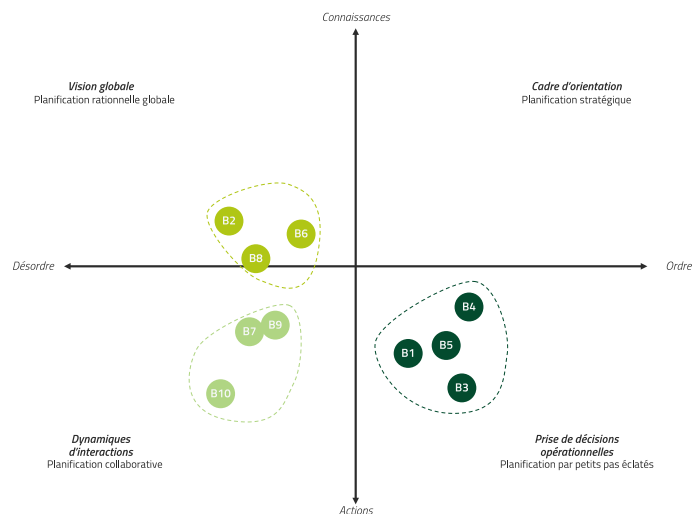
rationnelle globale. Ses conditions initiales peuvent être classées dans la catégorie « équilibre ». En effet, le contexte pousse la ville à vouloir donner un regain de vitalité à cette portion de terrain puisque c'était une orientation du conseil municipal. Le PPU est orienté vers une prise d'action, dont l'horizon visé est de 10 ans. Ses objectifs d'aménagement et de développement ont été établis a priori, une caractéristique propre à la planification rationnelle globale. Lors des activités de consultation publique, il est d'ailleurs soulevé que tout semblait décidé à l'avance, sans que l'apport des citoyens puisse avoir un réel impact sur le contenu. Bref, nous rattachons ces trois PPU à la notion de « vision globale » de Proulx étant donné que ces PPU tentent d'aborder de nombreux enjeux en même temps et qu'ils ont des analyses du territoire très détaillées.

Passons aux PPU qui semblent être réalisés dans une approche de planification par petits pas éclatés (**B1, B3, B4, B5**). Ce sont quatre PPU orientés vers une prise de décisions opérationnelles sur leur territoire respectif. En effet, ils sont plutôt concentrés sur la prise d'action par des moyens de coercition, d'indication ou d'incitation, que sur la production de connaissances de leur territoire respectif. De plus, tel que nous le verrons dans ce paragraphe, ils ont des contextes initiaux qui diffèrent quelque peu, mais qui ont tous en commun d'être orientés dans une prise d'action directe. Le PPU **B1** se fait en réponse directe à un problème avec une vision plus à court terme (cinq années). De plus, les divers scénarios physiques d'aménagement qui sont rapidement mentionnés dans le PPU avant de présenter le scénario final retenu, semblent avoir été évalués dans une optique quantitative selon les opportunités économiques, le niveau de circulation et d'achalandage ainsi que selon les coûts des interventions. Le PPU **B3** et **B4** suivent également une approche par petits pas éclatés. Ces deux PPU suivent un processus que nous pouvons qualifier de séquentiel, car les sections du document sont validées et revues après une rencontre avec le comité avisé. Enfin, ces deux PPU ont des contenus qui sont orientés vers une prise d'action. Dans le cas du PPU **B3**, le PPU est clairement décrit comme un outil de prise d'action. Là où ils sont différents, c'est par rapport à la définition de leurs objectifs. Le PPU **B3** le fait au fur et à mesure de l'exercice de planification. La Ville a un objectif général au début, face aux inquiétudes sur le noyau villageois et son dynamisme, mais pour le PPU les analyses sont majoritairement faites après, de quoi découlent des enjeux puis des objectifs. Le PPU **B4** définit ses objectifs a priori tout en restant sur des changements possibles au fur et à mesure des analyses. Enfin, le PPU **B5** suit en grande partie les mêmes aspects de la planification par petits pas éclatés que les PPU **B3** et **B4**, mais ses conditions initiales se retrouvent plus près du centre du modèle de Proulx, c'est-à-dire dans une situation d'équilibre. Ce PPU découle d'un intérêt particulier qu'a le conseil pour l'avenir de ce secteur et de son intérêt à y apporter des changements, sans que cela vienne nécessairement d'une situation qualifiée de problématique.

Trois PPU ont pour leur part été classés dans une approche de planification collaborative (**B7, B9 et B10**). Dans ces trois cas, les différentes rencontres avec les comités que la ville implique ont permis de valider

et de bonifier les propositions des PPU, et ce tout au long de leur élaboration. Ils sont en partie axés sur la production de connaissances, puisqu'il est prévu qu'ils deviennent des documents de référence pour d'autres types de planification ou pour leurs futurs projets qui pourraient avoir lieu sur ce territoire, ou encore sur des territoires adjacents. Ces PPU sont vus comme étant des outils d'aide à la prise de décisions et comme une première étape dans une série d'actions permettant l'atteinte des objectifs. Plus spécifiquement pour le PPU **B10**, ses objectifs d'aménagement et de développement ont été développés a posteriori des analyses du territoire et des activités participatives⁶⁶. D'une autre part, ses efforts en termes de participation publique sont élevés et ce PPU énonce des interventions qui ont fait le plus consensus. On y dénote donc une « dynamique d'interactions », tel que décrit par Proulx.

Figure 28 : Approche de planification territoriale — Ville B (n=10)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.3 Ville C — Sept PPU souvent ancrés dans la prise d'action

Les sept PPU de la ville C ont été élaborés dans des approches de planification diverses, mais il est possible de faire certains rapprochements entre des processus d'élaboration qui partagent des similarités. La majorité des PPU se rattachent à la planification par petits pas éclatés (**C1, C5, C6, C7**), d'autres à la planification collaborative (**C2, C4**) et un à la planification rationnelle globale (**C3**).

D'abord, les PPU qui semblent avoir été élaborés dans une planification par petits pas éclatés. Ils ont tous les quatre un objectif principal de prise d'action et une condition initiale que nous pouvons qualifier

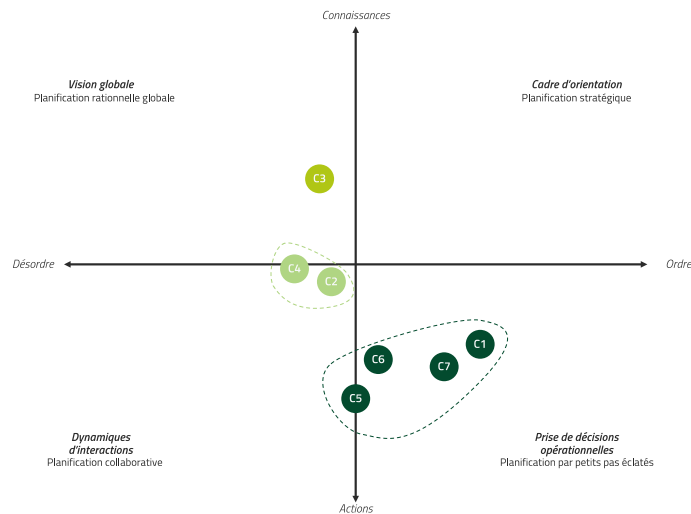
⁶⁶ C'est d'ailleurs ce qui le différencie le plus du PPU B8. Ces deux PPU ont été élaborés sur un territoire similaire, et ce en concomitance, tel que nous l'avons vu à la sous-section xx. Pourtant ils semblent bien classés dans deux approches différentes.

d'ordonnée. Nous les verrons brièvement tour à tour, mais de manière générale ce sont des PPU qui organisent leurs interventions de manière bien ciblée. Cela passe préalablement par la prise en compte élevée du contexte territorial, de l'implication d'acteurs diversifiés ainsi qu'un niveau élevé d'efforts de participation publique. Le PPU **C1** a une vision d'aménagement qu'il souhaite mettre en place à court terme puisque face à la spéculation foncière et aux projets qui sont déjà en cours, il y a un besoin d'agir rapidement qui se fait sentir. Il faut également souligner que les objectifs de ce document de planification ont été définis a priori de son élaboration et que la prise de décision est opérationnelle pour une application rapide sur le territoire. Le PPU **C5** a un objectif très clair de prendre des actions qui sont surtout réglementaires. Il émerge d'un contexte où la ville anticipe des changements à venir et utilise le PPU pour être prêt à y faire face. Pour ce qui est des PPU **C6** et **C7**, ce sont deux territoires qui sont décrits de manière plutôt positive et la volonté de faire une planification détaillée découle d'une volonté de poursuivre ou de mettre à jour certains éléments sur lesquels capitaliser. La prise de décisions qui entourent l'élaboration de ces PPU, mais aussi de leur application par la suite, s'inscrit dans une prise de décisions opérationnelles basées sur l'atteinte d'objectifs élaborés a priori et dont l'horizon visé pour leur achèvement est relativement court.

Passons aux PPU **C2** et **C4** qui sont plutôt de type « planification collaborative » tout en ayant certains rapprochements avec la planification stratégique. Alors que le PPU **C2** définit ses objectifs a priori des analyses, le PPU **C4** reste flexible face aux changements, spécialement ceux qui ressortent lors des consultations publiques. Et ce même si c'est le PPU **C2** qui a le niveau d'efforts de participation publique le plus élevé. Pour ce PPU, ce sont une panoplie d'acteurs qui sont engagés dans son élaboration et qui collaborent avec la Ville afin de proposer des éléments de contenu qui prennent en compte leurs réalités sur le terrain. Le PPU **C2** est un secteur en transformation qui présente peu de caractéristiques d'un milieu de vie jugé de qualité, alors que le PPU **C4** émerge d'un contexte plus équilibré sur lequel on souhaite tirer profit. Bref, au sens de Proulx, on les associe à la planification collaborative, étant donné leurs efforts de participation publique et l'influence qu'ont eue une panoplie d'acteurs impliqués dans l'élaboration.

Enfin, le PPU **C3** est un PPU qui s'inscrit plutôt dans une approche de planification rationnelle globale. Ses principaux objectifs ont été définis en amont. En effet, la réalisation d'un écoquartier était l'idée de base, le PPU n'était que l'outil pour le concrétiser. Il est principalement axé vers la production de connaissances, puisque c'est l'outil ayant permis de cerner les éléments nécessitant le plus d'interventions et les potentiels de développement du territoire en fonction de l'objectif. Le PPU sert donc à établir une « vision globale » pour ce territoire.

Figure 29 : Approche de planification territoriale — Ville C (n=7)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.4 Ville D — Cinq PPU pragmatiques

La ville D comprend cinq PPU élaborés selon deux approches de planification : petits pas éclatés (**D2** et **D3**) et stratégique (**D1**, **D4** et **D5**)⁶⁷. D'emblée, ces cinq PPU ont de nombreuses caractéristiques communes. Leur niveau d'efforts de participation publique est faible. Ils ont tous tenu qu'une assemblée de consultation, soit celle qui est minimalement obligatoire selon la LAU. Leur prise en compte du contexte est modéré et est surtout concentré sur l'état des bâtiments, la disponibilité des terrains et leur potentiel de densification et/ou de diversification des usages qui s'y trouvent. Ce qui les distingue réellement, ce sont leurs objectifs principaux (production de connaissances et/ou prise d'action) ainsi que leur condition initiale (ordre ou désordre). Dans tous les cas, il est possible de les qualifier de pragmatiques comme le décrit l'urbaniste durant l'entretien en utilisant des expressions telles que « projet structurant », « interventions concrètes », « précis », « clair » et « *pratico-pratique* » pour décrire les cinq PPU de la ville.

Pour les deux PPU élaborés selon l'approche de planification par petits pas éclatés (**D2** et **D3**), leur condition initiale est plutôt équilibrée. Ils sont situés sur des territoires délimités autour d'arrêt de transport en commun structurant à venir, et les investissements requis par les divers paliers gouvernementaux et municipaux sont déjà confirmés au moment d'entamer l'élaboration des PPU. Ce sont toutefois des territoires qui avaient besoin d'un élan puisqu'il « ne se faisait rien et il a fallu créer le mouvement » (gestionnaire_D). L'instrument vient donc dans ces cas permettre de mieux encadrer les

⁶⁷ À titre informatif, les PPU de la Ville D sont ceux dont le plus de caractéristiques d'approches de planification n'étaient pas disponibles limitant ainsi les pistes d'explications pouvant apporter plus de nuances à cette sous-section.

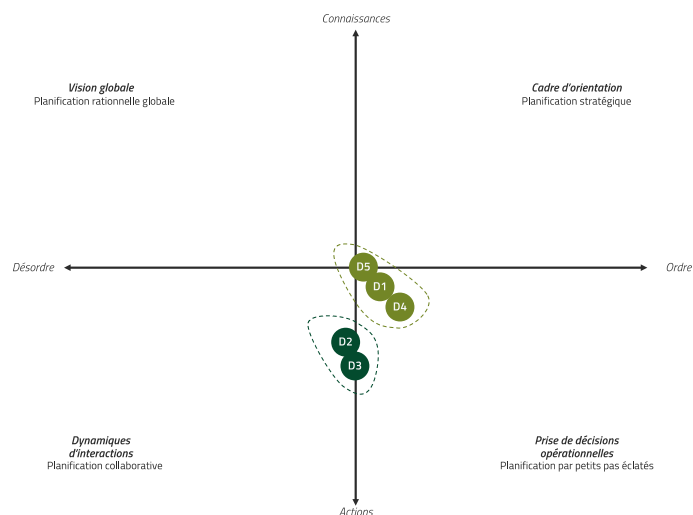
retombées prévues d'une situation avantageuse sur les plans urbanistiques et économiques que représente l'arrivée d'un tel service sur le territoire de la ville.

Dans le cas des PPU **D1**, **D4** et **D5**, nous les avons classés dans l'approche de planification stratégique. En effet, ce sont des PPU qui sont toujours orientés vers la prise d'action, mais qui accordent tout de même une place de choix à la production de connaissances dans l'élaboration des contenus. Dans le schéma de Proulx, le quadrant de la planification stratégique renvoie à des contenus qui s'appuient sur l'existant pour mettre en place des moyens de mise en œuvre diversifiés. Dans le cas des PPU de la ville D, il s'agit surtout de moyen de coercition, via des modifications règlementaires. Toutefois, et plus spécifiquement pour les PPU **D4** et **D5** qui ont été adoptés environ trois années plus tard, les objectifs poursuivis par la Ville avaient évolué. La question est abordée en entretien par l'urbaniste qui insiste sur l'importance d'inclure dans les PPU du contenu concret de prise d'action pour assurer que les PPU puissent arriver à terme :

Question : Dans les premiers PPU [**D1**, **D2** et **D3**], les interventions restent quand même très très floues tandis que le cadre règlementaire est plutôt développé.

Réponse : Et sans engagements. Mais comment on y arrive ? Mais encore ? C'est quoi le pratico-pratique de ça ? On est bien bons pour faire des orientations et des objectifs d'aménagement, mais quels sont les actions à entreprendre, leur séquence, leur échéancier, leur budget, les partenaires impliqués ? Est-ce que c'est inscrit au [programme triennal d'immobilisations] PTI ? Il faut que ça soit écrit dans le plan de PTI de la Ville. Pour les premiers trois ans, pour les interventions dans les trois premières années. Ça prend ça et ça prend un gardien et un plan d'action après. (urbaniste_D)

Figure 30 : Approche de planification territoriale — Ville D (n=5)



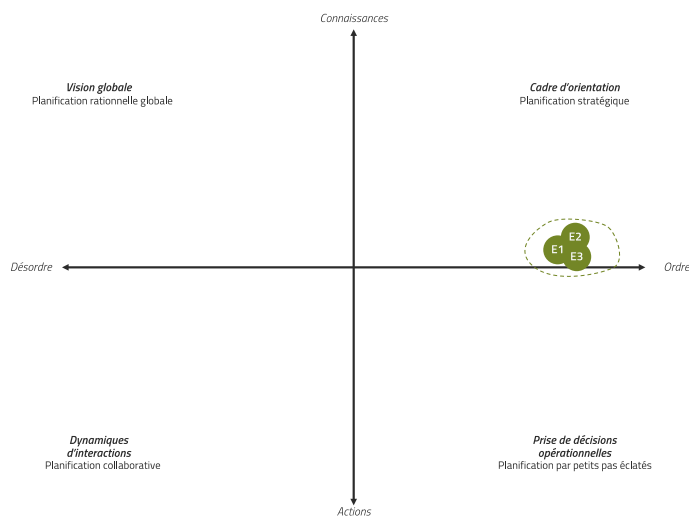
Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.5 Ville E — Trois PPU avec une approche de planification stratégique identique

Les trois PPU de la ville E (**E1**, **E2** et **E3**) semblent avoir été élaborés dans une approche de planification stratégique. Les trois PPU sont issus de la même « commande politique » (urbaniste_E). Ils ont été élaborés par la même firme de consultants, dans les mêmes années et les comités de suivi qui ont été mis en place pour suivre l'élaboration ont presque la même composition. Ils sont issus de conditions initiales qualifiées d'ordre où la Ville souhaitait y faire une planification pour y allouer de nouvelles ressources.

Ces trois PPU sont élaborés avec un objectif de prise d'action, dans ces cas : la revitalisation des anciens noyaux urbains. Cet objectif est défini a priori du processus tout en restant flexible selon diverses informations pouvant ressortir lors des consultations publiques ou encore lors d'une discussion du conseil municipal. Toutefois, ils ont aussi une partie de leur objectif principal qui est orienté vers la production de connaissances. En effet, leurs analyses du territoire sont exhaustives et rigoureuses. Il s'agit d'une « photo vraiment à jour. On va vraiment chercher toute l'info pour rédiger cette analyse du territoire. Donc, c'est un gros travail de recherche d'information si on veut » (urbaniste_E). En plus de leur objectif de produire des connaissances sur le territoire, ils deviennent des outils de référence pour d'autres documents de planification de cette même ville. De manière générale, ce sont des PPU qui « suivent exactement la même liste d'étapes » (urbaniste_E). Un processus fait de manière linéaire.

Figure 31 : Approche de planification territoriale — Ville E (n=3)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.6 Ville F — Trois PPU qui s'apparentent à la planification rationnelle globale

Les trois PPU de la ville F ont été élaborés selon la même approche de planification rationnelle globale. Ils ont été élaborés dans la même période et par la même personne au service de l'urbanisme de cette ville.

Le PPU **F1** est un cas particulier dans notre échantillon. Il est décidé d'y faire un PPU à la suite d'une vente et d'un échange de terrain. Les étapes qui mènent à son adoption se suivent sans qu'il y ait de retour en arrière, puisqu'il est alors impossible de revenir sur l'entente entre les propriétaires. De plus, le PPU n'est pas révisé, lors la fusion municipale de la ville F. Il est intégré dans le nouveau plan d'urbanisme, et ce, même après la tenue d'une consultation publique où il y a eu du mécontentement soulevé par la population, le PPU serait resté très similaire. On qualifie donc cette condition initiale de désordre, dans le modèle de Proulx, portée par ce que l'urbaniste a qualifié de « pas dans ma cour » (urbaniste_F). Bref, ce PPU est surtout axé surtout sur la production de connaissances d'un territoire sur lequel il n'y avait jamais eu d'interventions et sur lequel il n'y avait aucune population au moment d'adopter le PPU. Toutefois, il est également guidé par une prise d'action concrète dans le but d'encadrer et de collaborer avec le promoteur principal du site.

Les PPU **F2** et **F3** semblent aussi élaborés dans une approche de planification rationnelle globale, même si leur contexte est différent du PPU qui vient d'être présenté. Le PPU **F2** est l'un des noyaux villageois alors que le PPU **F3** est le centre-ville, soit les deux pôles principaux de la ville F :

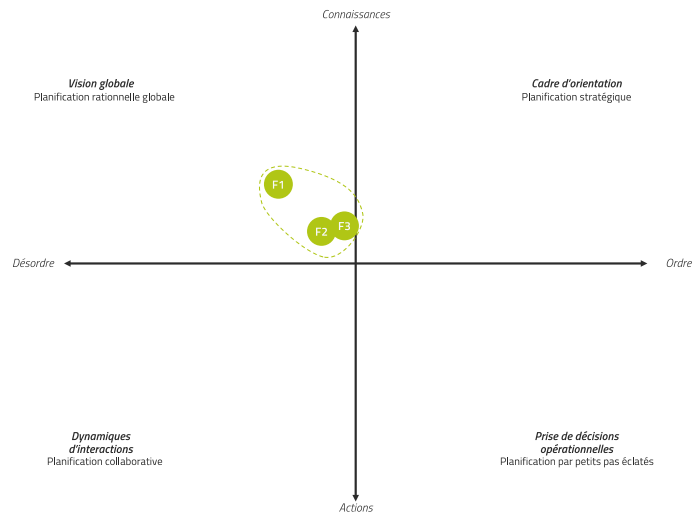
Au début de l'existence de la Ville, il existait un comité composé des principaux acteurs et penseurs. Chacun partageait leurs projets pour leur pôle et ils ont décidé de travailler tout le monde ensemble pour fabriquer une vision. Dans cette vision, la Ville avait deux pôles. On a par la suite créé deux PPU. L'idée générale c'était : on ne veut pas des pôles en compétition, on veut des pôles qui travaillent ensemble (urbaniste_F).

Dans ce contexte, le processus d'élaboration de ces deux PPU s'est fait de manière linéaire et de manière très rapide, une fois les pôles délimités. D'ailleurs, l'urbaniste précise que « la rédaction du PPU s'est faite en huit jours, mais [que] bâtir les connaissances s'est fait sur une période de trois ans » (urbaniste_F). La planification repose sur l'implication d'experts puisque l'élaboration a reposé entièrement sur le service d'urbanisme, en plus de la collaboration avec les experts des autres pôles⁶⁸ dont la planification ne revenait pas à la Ville. De plus, ces deux PPU ont une orientation de production de connaissances assez importante, qui se fait en tenant surtout compte des éléments morphologiques liés aux usages et aux

⁶⁸ Ces autres pôles ont été développés par des organismes publics ou privés divers. Afin de conserver l'anonymat de la ville F, il n'est pas possible de révéler les autres pôles.

terrains disponibles. Les analyses du territoire concernent surtout les terrains qui sont à acquérir, les immeubles qui sont au cœur du pôle et qui font partie des principales interventions.

Figure 32 : Approche de planification territoriale — Ville F (n=3)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.7 Ville G — Deux PPU qui s'inscrivent dans la planification collaborative

Les deux PPU de la ville G s'inscrivent dans une planification de type collaborative. D'abord, pour le PPU **G1**, bien que ses objectifs aient été définis a priori de l'élaboration du PPU, ils ont pu évoluer du fait des changements au conseil municipal aux élections qui ont suivi l'adoption du PPU et les modifications apportées par la consultation publique. En effet, en entretien il est précisé que :

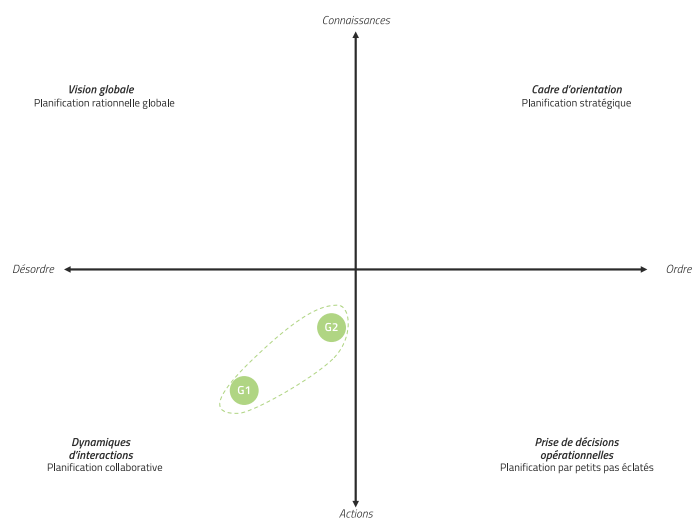
Il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de commentaires récoltés des citoyens, des propriétaires de terrain à développer et des organismes. La nouvelle version du PPU [**G1**] a été adoptée en tenant compte de ces commentaires. (urbaniste_G)

Pour sa part, le PPU **G2** va plus loin dans ses activités de consultation, grâce à la diversité des activités proposées et à la variété de parties prenantes qui y ont pris part. Dans son élaboration, plusieurs types d'acteurs ont été impliqués, notamment les nombreux propriétaires des terrains du PPU avec qui la ville se devait de collaborer pour assurer la mise en œuvre de sa vision. Ce PPU est toutefois plus équilibré avec un objectif de production de connaissances, alors que le premier était plutôt dans la prise d'action. Il propose des analyses du territoire qui sont exhaustives et rigoureuses, puisqu'elles servent de justifications aux éléments de contenu :

La première étape c'est d'aller sur le territoire et de faire un diagnostic complet des terrains qui sont inclus dans le secteur de PPU, de les analyser, de voir ce qu'il y a autour, les contraintes du site, les opportunités et les enjeux. Il faut tout relever et c'est ce qui constitue la section « diagnostic ». C'est la base de nos interventions par la suite. (urbaniste_G)

Malgré leurs différences, nous plaçons, dans le modèle de Proulx, ces deux PPU dans la planification collaborative étant donné leur prise en compte des différentes parties prenantes et la complexité de leurs enjeux respectifs. Les deux ont laissé place aux échanges pour améliorer les éléments de contenu des PPU. Pour ce qui est de leur condition initiale, alors que le PPU **G1** émane d'une situation de désordre, vu la pression immobilière créée autour d'un arrêt de transport en commun, le PPU **G2** est plutôt issu d'une situation d'équilibre. De cette situation, pouvait se réaliser des interventions jugées innovantes et nouvelles : « si ça n'existait pas avant, maintenant ça va exister chez nous » (urbaniste_G).

Figure 33 : Approche de planification territoriale — Ville G (n=2)



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.1.8 Portrait global des approches de planification territoriale des PPU de l'échantillon

Des constats généraux peuvent être posés sur les analyses réalisées concernant les approches de planification territoriale. D'une part, la représentation visuelle des résultats (Figure 34) démontre qu'il n'y a pas de concentration dans une approche plutôt qu'une autre. D'autre part, il semble que certaines villes aient standardisé leur approche (Villes E, F et G) tandis que d'autres utilisent deux types d'approches (ville D), voire trois (Villes B et C).

Figure 34 : Répartition des 31 PPU selon leur approche de planification territoriale (n=31)



PRG	PC	PS	PPP
B2, B6, B8	B7, B9, B10	A1	B1, B3, B4, B5
C3	C2, C4	D1, D4, D5	D2, D3
F1, F2, F3	G1, G2	E1, E2, E3	C1, C5, C6, C7

Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.2 LES LIENS ENTRE LES ÉLÉMENTS DE CONTENU ET LES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Maintenant que les approches de planification de chaque PPU ont été présentées, nous avons cherché à savoir si des liens entre celles-ci et les éléments de contenu étaient apparents. Nous aborderons les liens entre l'approche de planification territoriale et les niveaux d'exhaustivités et de détails, puis avec les modifications règlementaires et les outils d'accompagnement et enfin les liens avec la famille de contenu. Les analyses qui suivent prennent parfois des cas spécifiques ou parfois une ville dans son ensemble. Toutefois, nous ne ferons des commentaires que pour les cas les plus intéressants. Les analyses suivent les deux axes du modèle de Proulx, soit entre le désordre ou l'ordre ou encore entre production de connaissances et prise d'action. Ces éléments seront rappelés dans chacun des tableaux des prochaines sous-sections. De plus, lorsque pertinent, une schématisation des résultats dans le modèle de Proulx est incluse aux analyses.

6.2.1 L'influence de l'approche de planification territoriale sur les niveaux d'exhaustivité et de détails

Cette sous-section vise à évaluer l'influence que pourrait avoir eue l'approche de planification mobilisée pour élaborer un PPU sur son niveau d'exhaustivité et sur son niveau de détails.

D'abord, le niveau d'exhaustivité (Tableau 61) semble augmenter lorsque la planification se fait à la fois pour la production de connaissances que pour la prise d'action (PS et PC), alors que les PPU plutôt de production de connaissances uniquement (PRG) sont plutôt de niveau modéré et que le niveau faible renvoie plus souvent à la planification visant une prise d'action (PPP).

Tableau 61 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leur niveau d'exhaustivité

<i>Conditions initiales</i>		Désordre		Ordre	
		<i>Objectif principal</i>			
		Production de connaissances	Entre production de connaissances et prise d'action		Prise d'action
		PRG	PC	PS	PPP
Exhaustivité	Faible			14 % (E3)	20 % (B1, B3)
	Modéré	57 % (B2, B6, B8, F2)	43 % (B7, B9, B10)	29 % (D1, E2)	50 % (B4, B5, C5, D2, D3)
	Élevé	43 % (C3, F1, F3)	57 % (C2, C4, G1, G2)	57 % (A1, D4, D5, E1)	30 % (C1, C6, C7)
	TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

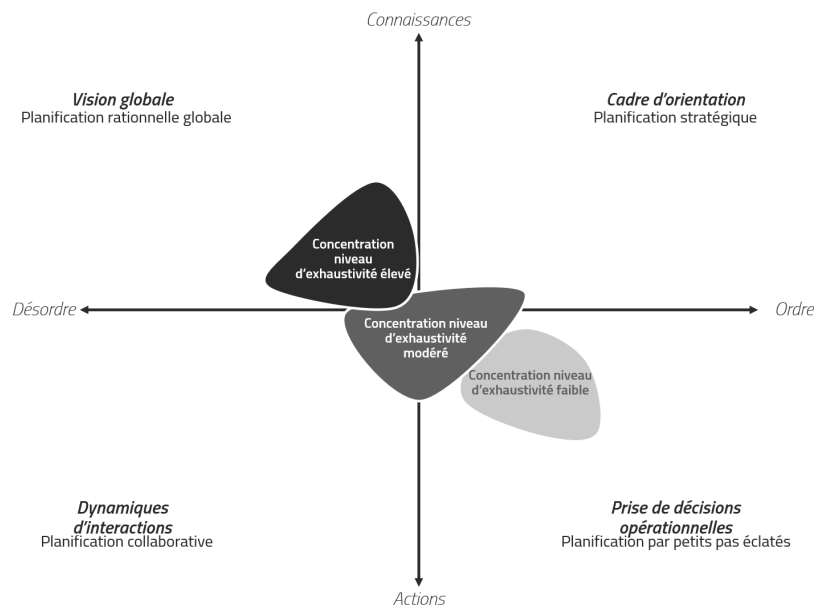
Composé par Émilie-Jade Bigelow

Afin d'éclairer ces résultats, nous proposons quelques pistes d'explication. D'abord, il apparaît que ce sont les PPU qui ont un objectif ou une partie de leur objectif principal de production de connaissances qui

considèrent le plus de thématiques d'intervention. La prise d'action se voulant plus directe et plus opérationnelle aurait donc tendance à percoler dans les éléments de contenu en les limitant à de moins nombreuses thématiques différentes. On constate également que le niveau d'exhaustivité diminue chez les PPU qui sont dans des conditions initiales d'ordre. On pourrait supposer que lorsque la situation est relativement stable, il soit moins nécessaire d'intervenir sur une panoplie de thématiques. Les efforts semblent, dans ces cas, plutôt concentrés.

De plus, les efforts de participation publique semblent favoriser des niveaux d'exhaustivité plus hauts. En effet, pour les PPU qui ont un double objectif principal (PS et PC), et qui ont un niveau élevé ou modéré, inclus une plus grande variété d'acteurs impliqués dans le processus de planification. Ceci pourrait les amener à inclure plus de thématiques du fait de l'inclusion de leurs besoins et leurs enjeux dans le contenu des PPU. De plus, théoriquement dans ces approches la prise en compte du contexte est plus élevée de même que les efforts de participation publique. On pourrait supposer que cette implication a exercé une influence dans le nombre de thématiques par les PPU de ces deux approches, dans notre échantillon. On le remarque surtout à la lumière des résultats pour les PPU dans l'approche PRG puisqu'ils ont également un objectif principal de production de connaissances, mais n'ont généralement pas des niveaux d'efforts de participation publique très élevés.

Figure 35 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et le niveau d'exhaustivité



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Ensuite, en ce qui concerne le croisement entre l'approche de planification territoriale et le niveau de détails des thématiques, il n'y a pas nécessairement de tendances claires qui se dégagent des résultats. Nous pouvons tout de même énoncer quelques constats en fonction des données du tableau suivant :

Tableau 62 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leur niveau de détails

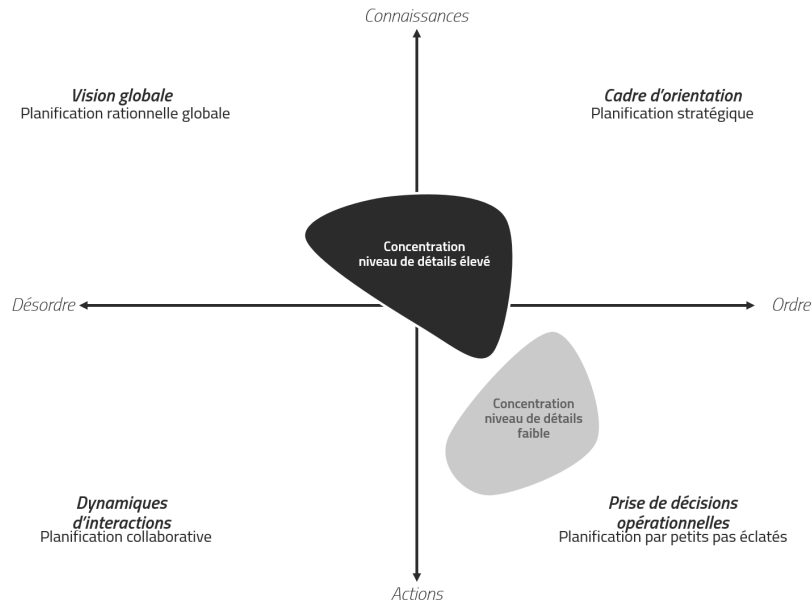
<i>Conditions initiales</i>		Désordre		Ordre	
		<i>Objectif principal</i>			
		Production de connaissances	Entre production de connaissances et prise d'action		Prise d'action
		PRG	PC	PS	PPP
Détails	Faible	14 % (B8)	14 % (B10)	29 % (D1, D5)	40 % (B1, C5, D2, D3)
	Modéré	29 % (B2, B6)	43 % (B7, B9, C4)		30 % (B3, C1, C6)
	Élevé	57 % (C3, F1, F2, F3)	43 % (C2, G1, G2)	71 % (A1, D4, E1, E2, E3)	30 % (B4, B5, C7)
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

De manière générale, les PPU issues d'approches orientées vers la production de connaissances (PRG et PS) ont plus souvent des niveaux de détails élevés, alors que ceux orientés vers la prise d'action (PPP et PC) ont une répartition plus égale des cas entre les différents niveaux de détails. Les PPU orientés vers la production de connaissances incluent des analyses territoriales plus exhaustives et rigoureuses qui se traduisent par un niveau de détails plus élevé que ceux qui font des analyses selon les besoins et les ressources. En récoltant plus d'informations sur leur territoire, ces PPU proposent des interventions plus détaillées, voire parfois très détaillées et localisées.

De plus, les PPU qui émergent de conditions initiales d'ordre ont plus souvent des niveaux de détails faibles que ceux qui sont dans une situation de désordre. On pourrait supposer que lorsque les acteurs de la planification ne ressentent pas le besoin d'utiliser des approches plus radicales, les justifications de chaque intervention sont moins présentes dans le document de planification. Dans ces cas, il semble moins y avoir la nécessité de tout planifier dans le détail.

Figure 36 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et le niveau de détails



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.2.2 L'influence de l'approche de planification territoriale sur les modifications réglementaires et les outils d'accompagnement

Cette sous-section vise à évaluer l'influence que pourrait avoir eue l'approche de planification mobilisée pour élaborer un PPU sur les modifications réglementaires qu'ils proposent et sur les outils d'accompagnement qu'ils prévoient mettre en place.

D'abord, regardons les modifications réglementaires proposées en fonction des approches de planification pour l'ensemble des PPU de l'échantillon :

Tableau 63 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leurs modifications réglementaires

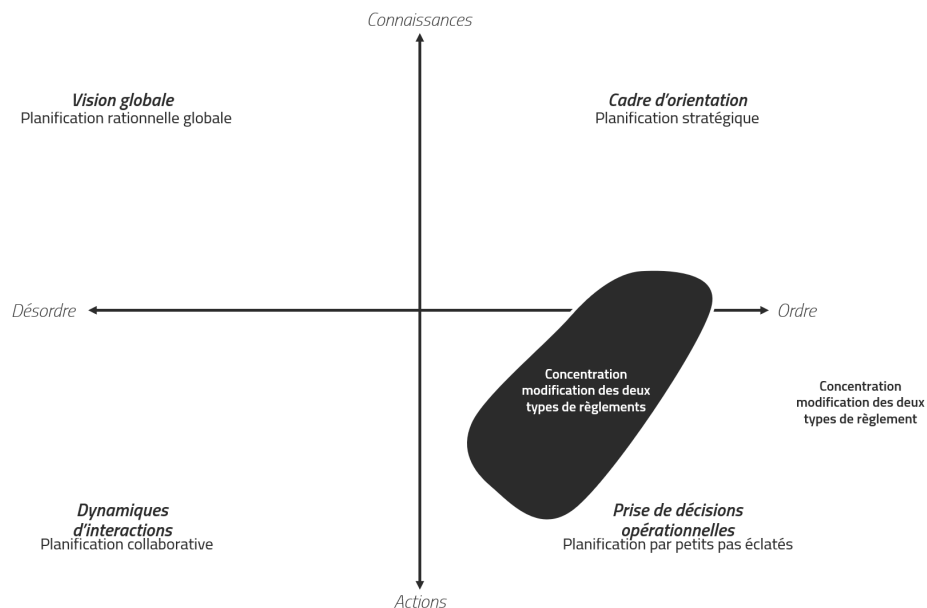
<i>Conditions initiales</i> <i>Objectif principal</i>	Désordre		Ordre	
	Production de connaissances	Entre production de connaissances et prise d'action		Prise d'action
	PRG	PC	PS	PPP
Aucune modification réglementaire	14 % (B8)	14 % (B10)	14 % (E1)	10 % (C1)
Modification d'un type de règlement	42 % (B2, C3, F3)			60 % (B1, B5, C6, D2, D3, C7)
Modification des deux types de règlements	43 % (B6, F1, F2)	86 % (B7, B9, C2, C4, G1, G2)	86 % (A1, D1, D4, D5, E2, E3)	30 % (B3, B4, C5)
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Quatre des PPU de l'échantillon ne proposent aucune modification réglementaire et ils appartiennent chacun à une approche de planification différente. Pour une majorité de PPU issue d'approches PRG ou PPP, ils modifient seulement un type de règlement. Les PPU qui s'inscrivent dans la PS et la PC, plus ancrés dans la prise d'action, proposent plus souvent que les autres des modifications réglementaires aux deux types de règlements d'urbanisme. D'ailleurs, ces PPU modifient en moyenne plusieurs types de règlements dans la catégorie « discrétionnaires », alors que les autres ne modifient que le PIIA.

Dans l'ensemble de l'échantillon, les PPU qui ont une vision sur le court terme prévoient majoritairement des modifications réglementaires sur un seul type de règlements, alors que ceux avec une vision à long terme en font plus souvent sur les deux types. Une vision à court terme semble donc inciter les villes à faire des modifications réglementaires sur des règlements normatifs qui ont une portée plus directe sur le territoire. À l'inverse, les PPU qui ont des visions sur le long terme ont plutôt tendance à modifier les deux types de règlements. Ils introduisent donc des modifications à des règlements de nature discrétionnaires qui eux peuvent avoir des retombées plus lointaines dans le temps.

Figure 37 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et les modifications réglementaires



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Ensuite, certains PPU prévoient des outils d'accompagnement utiles à la mise en œuvre des interventions :

Tableau 64 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leurs outils d'accompagnement

<i>Conditions initiales</i>	Désordre		Ordre	
	Production de connaissances	Entre production de connaissances et prise d'action		Prise d'action
	PRG	PC	PS	PPP
Aucun outil d'accompagnement			25 % (D1, D4, D5)	8 % (D2)
Programmes d'aide financière et/ou d'acquisition	45 % (B2, B6, B8, F2, F3)	46 % (B7, B9, C2, C4, G1, G2)	33 % (A1, E1, E2, E3)	46 % (B1, B3, B4, C6, C7, D3)
Études et travaux municipaux	45 % (B2, B6, B8, C3, F1)	38 % (B7, B9, B10, C4, G1)	25 % (A1, E2, E3)	46 % (B1, B3, B4, B5, C1, C5, C7, D3)
Tous les outils d'accompagnement	9 % (B2)	15 % (B7, G1)	17 % (A1, E2)	
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

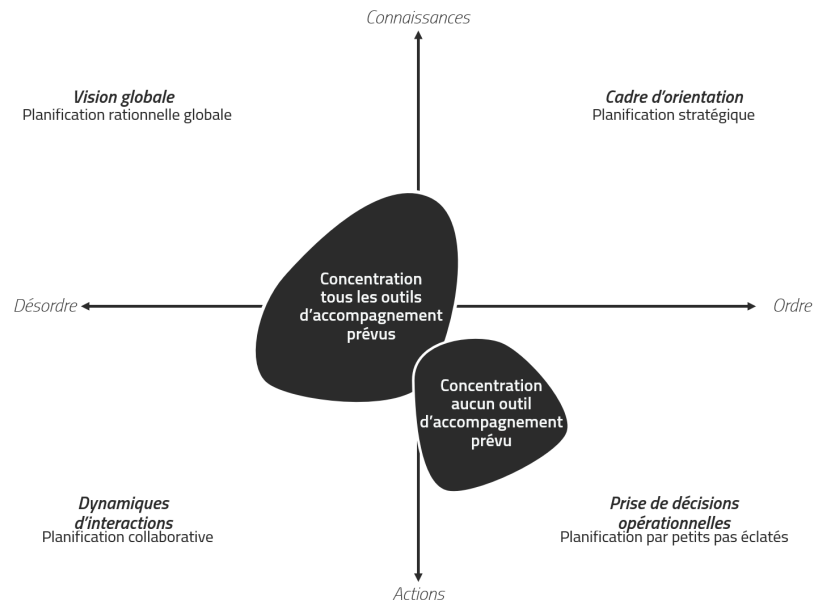
Selon les données présentées dans le tableau précédent, les PPU prévoient de manière similaire les outils d'accompagnement qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Toutefois, ceux orientés vers la production de connaissances prévoient plus souvent tous les outils d'accompagnement que nous avons recensés. Les PPU dans les approches de planification rationnelle globale et par petits pas éclatés, plus orientés vers la production de connaissances, proposent peut-être moins de modifications règlementaires, mais proposent tout de même souvent au moins un programme ou prévoient des études et des travaux municipaux.

Ce ne sont que les PPU issus de conditions initiales d'ordre qui ne prévoient aucun outil d'accompagnement. On pourrait supposer, et ce dans le même sens que nous l'avons fait dans la sous-section précédente, que lorsque les acteurs de la planification ne ressentent pas le besoin d'utiliser des approches plus radicales, ils ne semblent pas non plus le besoin d'instaurer des outils d'accompagnement dans leur PPU.

D'ailleurs, il est intéressant de soulever que les PPU ayant une vision à long terme, et qui ont un objectif principal de production de connaissances (PRG, PS et PC) prévoient plus d'outils d'accompagnement. Ces derniers sont utiles aux villes qui peuvent, ou qui veulent, attendre avant de récolter leur fruit. Par exemple, il peut s'écouler de nombreuses années entre l'énonciation de la volonté de mettre sur place un programme d'aide financière pour la rénovation de logements et la fin des travaux de projets qui en auront

bénéficié. Il peut s'écouler également un certain temps entre la prévision d'une étude sur une thématique donnée et sa publication.

Figure 38 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et les outils d'accompagnement



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.2.3 L'influence de l'approche de planification territoriale sur la famille de contenu

Pour conclure ce chapitre, nous proposons de croiser les approches de planification territoriale et les familles de contenu des PPU. D'emblée, on constate que peu importe l'approche de planification règlementaire, la famille design urbain reste surtout mobilisée, à l'exception des PPU dans l'approche PPP qui eux élaborent la moitié du temps, dans notre échantillon, du contenu de la famille règlementaire.

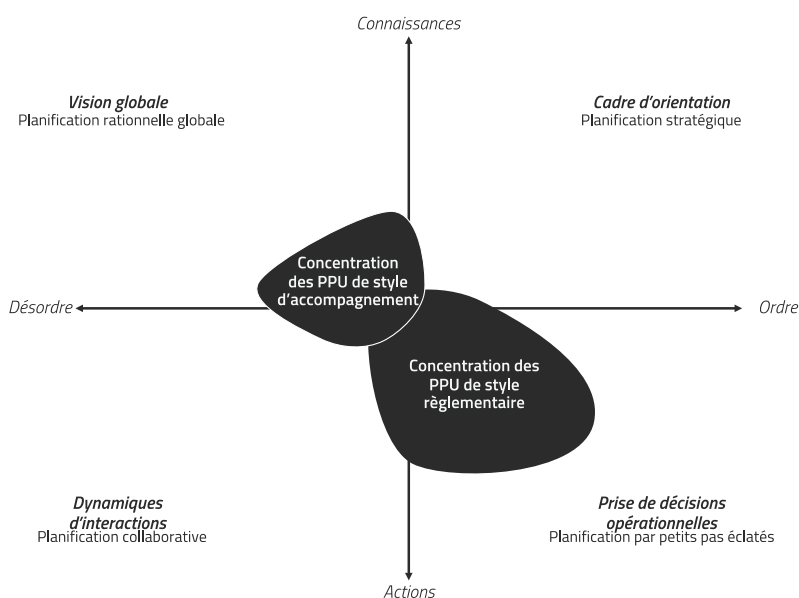
Tableau 65 : Répartition des PPU selon leur approche de planification territoriale et leur famille de contenu

Conditions initiales Objectif principal	Désordre		Ordre	
	Production de connaissances PRG	Entre production de connaissances et prise d'action PC	Production de connaissances et prise d'action PS	Prise d'action PPP
Design urbain	43 % (B2, B6, C3)	71 % (B7, B9, C2, G1, G2)	57 % (A1, E1, E2, E3)	40 % (B1, B4, B5, C6)
Règlementaire	13 % (F1)	14 % (C4)	43 % (D1, D4, D5)	50 % (B3, C1, C7, D2, D3)
D'accompagnement	43 % (B8, F2, F3)	14 % (B10)		10 % (C5)
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

En se rapportant au schéma de Proulx (Figure 39), la présence de la planification rationnelle globale du côté des conditions initiales dites de désordre pourrait être une piste pour expliquer que plusieurs de ces PPU soient de famille d'accompagnement, puisque selon le modèle théorique, elles nécessitent des interventions plus radicales pour les corriger. Du côté des conditions initiales d'ordre, Proulx indique qu'on y retrouve des approches respectueuses de la hiérarchie et des cadres normatifs. Dans notre échantillon, cela se traduit par l'élaboration de contenu plutôt de famille règlementaire lorsque les PPU sont dans l'approche de planification stratégique ou par petits pas éclatés.

Figure 39 : Croisement entre l'approche de planification territoriale et la famille de contenu des PPU



Composé par Émilie-Jade Bigelow

6.2.4 L'influence du temps sur l'approche de planification territoriale

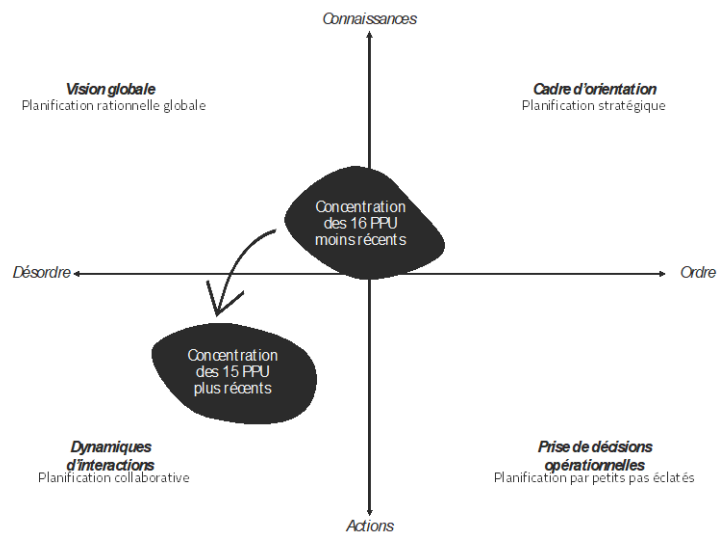
Pour conclure ce chapitre, nous avons également jugé pertinent de regarder les approches de planification territoriale d'un PPU en fonction de leur année d'adoption. Toutefois, et ce au même titre que pour nos analyses sur le territoire, cette analyse reste exploratoire et vise plutôt à soulever ce qui semble être un mouvement temporel (Figure 40), puisque nos PPU ne sont pas répartis de manière égale dans le temps.

Les 16 PPU les moins récents de notre échantillon sont la plupart du temps des PPU dans l'approche PRG. Ces PPU se concentrent davantage sur un objectif de production de connaissances. D'ailleurs, de ces PPU, nous en retrouvons qui précisent explicitement qu'ils agissent comme document de référence pour la prise de décision en plus d'apporter des actions concrètes.

De leur côté, les 15 PPU les plus récents de l'échantillon s'inscrivent généralement dans la planification collaborative. Dans ces PPU plus orientés vers la prise d'action, il y a généralement une plus grande diversité d'acteurs impliqués dans leur élaboration, la société civile y joue un rôle actif et le niveau d'efforts de participation publique augmente. À titre d'exemple, la participation publique est, entre autres, soulevée comme une étape de l'élaboration du PPU **G2**, qui a orienté certaines sections du PPU. Dans ce cas, le PPU devient un outil intéressant de communication pour cette ville :

Nous avons rencontré les propriétaires qui sont limitrophes, car nous savions qu'il y avait eu beaucoup d'opposition au premier PPU à cet endroit. Nous souhaitons aller les informer et tâter le terrain en amont. Nous avons aussi rencontré les entreprises et les organismes à l'intérieur du territoire, pour les informer de la vision d'aménagement de la ville. (urbaniste_G)

Figure 40 : Croisement entre l'année d'adoption et les approches de planification — Mouvement temporel



Composé par Émilie-Jade Bigelow

CHAPITRE VII

UNE DISCUSSION SUR L'INFLUENCE DU TERRITOIRE ET DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE SUR LE CONTENU DES PPU

En tenant compte des résultats qui viennent d'être présentés, ce chapitre propose une discussion sur l'influence que peuvent avoir les territoires et les approches de planification territoriale sur le contenu des programmes particuliers d'urbanisme (PPU). La discussion s'organise en trois grandes sections liées à nos questions et nos hypothèses de recherche, en commençant par celles identifiées comme secondaires. Par la suite, nous faisons un retour sur notre question et nos hypothèses principales en portant un regard croisé entre nos deux notions principales. Notre discussion s'articule principalement autour de dix principaux constats. Ceux-ci ont trait aux différentes notions abordées dans ce mémoire et nous permettent de valider ou d'invalider nos hypothèses de recherche.

7.1 L'INFLUENCE DES TERRITOIRES

Débutons avec la question secondaire et son hypothèse ayant trait à la notion de territoire :

Question secondaire	Hypothèse secondaire
Q1 : Quels aspects du territoire influencent le plus l'élaboration d'un PPU et son contenu ?	H1 : Étant donné que le contexte varie entre les PPU et les villes, aucun aspect du territoire ne se démarque plus que les autres.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

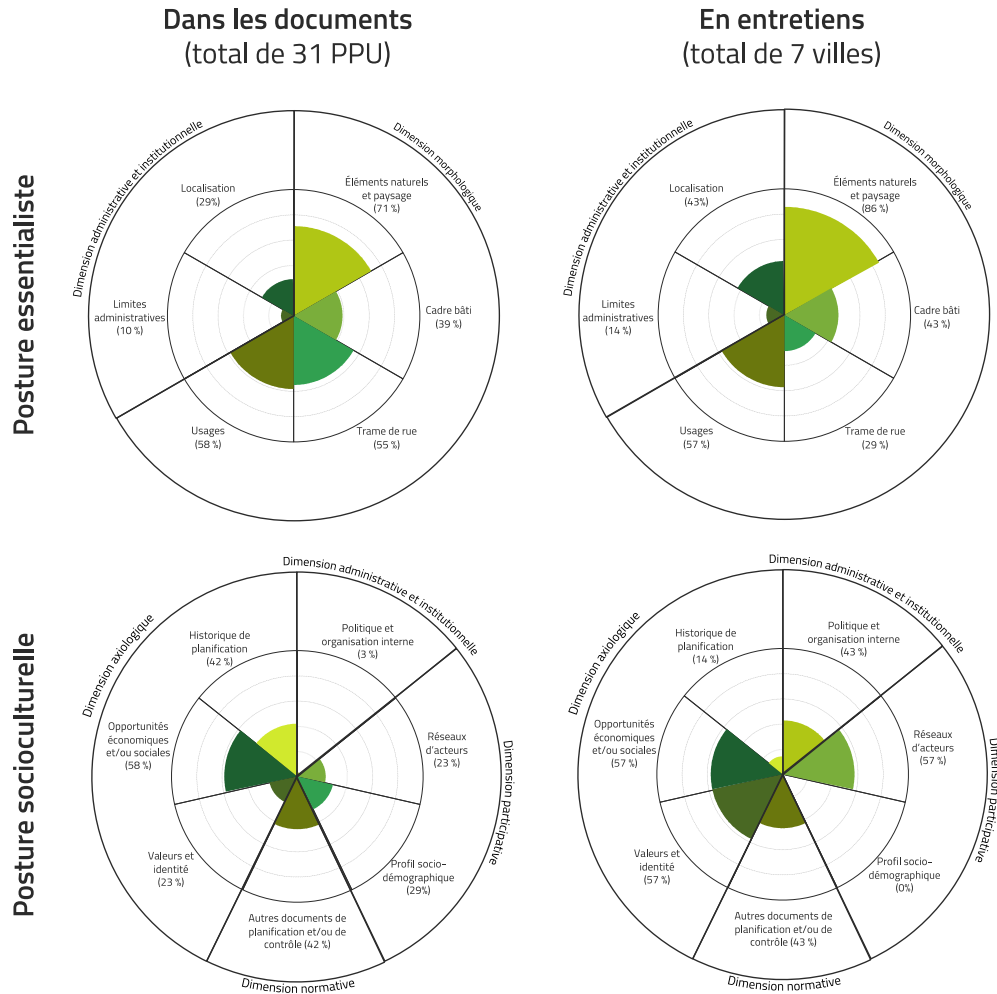
Dans la revue de littérature sur les logiques de différenciation et de standardisation, le territoire apparaît comme exerçant une influence majeure de différenciation des instruments de l'action publique (IAP)⁶⁹. Plusieurs l'ont souligné (Chiasson et Gauthier, 2017 ; Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014 ; Pinson et Reigner, 2012 ; Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010), si bien que certains utilisent l'expression « territorialisation des politiques publiques » ou sa version anglaise « *place-based public policy* » (Dreier, Mollenkopf et Swanstrom, 2014 ; Bradford, 2005 ; Cars *et al.*, 2018 et Méasson, 2012). Il s'agit d'un point central de cette recherche et, en ce sens, nous avons énoncé notre première question secondaire. Celle-ci implique que d'emblée nous acceptons l'idée que le territoire influence le PPU. Afin d'y répondre, nous avons élaboré un cadre conceptuel proposant deux lectures possibles du territoire comme proposées par le géographe Røe (2014) : selon une posture essentialiste ou selon une posture socioculturelle. Dans chacune de ces postures, il a été possible d'introduire les cinq dimensions du territoire décrites par Belley et Saint-Pierre (2017), soit les dimensions que nous avons nommées : morphologique, administrative et institutionnelle, participative, normative et axiologique⁷⁰. Chacune de ces dimensions a ensuite été décortiquée en fonction de la revue de littérature et du cadre conceptuel afin d'arriver à un ensemble d'aspects pouvant les définir. Nous avons posé la première sous-hypothèse estimant qu'aucun de ces aspects n'aurait plus d'impact que les autres sur l'élaboration des PPU, puisque chaque contexte est unique.

Or, dans notre échantillon, malgré des contextes variables entre chacun des territoires des 31 PPU et entre les sept villes, il n'en demeure pas moins que ce sont les aspects de la posture essentialiste qui restent le plus souvent abordés. Il serait donc faux de dire qu'aucun aspect ne se démarque. Cette première hypothèse est donc invalide puisque, malgré des contextes variables, certains aspects se démarquent plus que les autres. Nous présentons à nouveau la figure de la page suivante, étant donné son importance pour comprendre la prépondérance de certains aspects du territoire.

⁶⁹ Voir la sous-section 1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait à la page 34.

⁷⁰ Voir la sous-section 2.1.2 Les différentes façons d'aborder le territoire à la page 43.

Figure 41 : Rappel — Couverture des aspects de la posture essentialiste et de la posture socioculturelle



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Tel que la restitution des résultats a tenté de le démontrer, les aspects qui sont liés à la dimension morphologique, au sens de Belley et Saint-Pierre (2017) (éléments naturels et paysage, cadre, bâti, trame de rue et usages) sont dominants dans la description, dans l’analyse et dans la délimitation des territoires de PPU. De plus, les acteurs interviewés font plus souvent référence aux aspects de la dimension axiologique (valeurs et identité, opportunités économiques et/ou sociales et historique de planification) que le laissent entrevoir les documents de PPU. Toutefois, tel que nous le verrons dans cette discussion, ceux-ci renvoient souvent au choix de prendre le PPU comme outil de planification territoriale plutôt qu’au territoire lui-même. Par ailleurs, il est important de noter qu’un choix d’un territoire pour y faire un PPU ne semble pas découler de la prise en compte de tous les aspects. En moyenne, les PPU de l’échantillon couvrent 44 % des aspects de la posture essentialiste et 31 % de ceux de la posture socioculturelle. Aucun PPU ne les traite tous et aucun de nos cas ne se démarque vraiment de ces moyennes.

Ce sont les quatre constats présentés aux pages suivantes qui nous permettent d'invalider notre hypothèse sur le territoire.

Constat n° 1 | L'influence de la posture essentialiste domine. Plus précisément, les aspects de la dimension morphologique sont ceux les plus souvent abordés.

Les aspects de la posture essentialiste sont plus souvent abordés et plus précisément, la dimension morphologique. En effet, à la lecture des PPU, c'est d'abord et avant tout les éléments spatiaux qui ressortent. Le territoire est surtout analysé sous cet angle, par exemple, via l'utilisation du sol, les réseaux de mobilité, les contraintes naturelles ou encore l'évolution des typologies architecturales. Lorsque des PPU établissent un diagnostic du territoire, celui-ci est principalement basé sur ces aspects. Ceux-ci sont les premiers mentionnés lorsque les Villes décrivent le territoire sur lequel ils interviennent, et ce, que ce soit dans les documents ou lors des entretiens. Dans les choix de délimitation des PPU, c'est le même constat. Ce sont plus précisément ces aspects qui entrent le plus en ligne de compte. Par exemple, un territoire peut être délimité étant donnée la présence d'éléments de topographie, d'hydrographie, d'infrastructures routières ou encore selon un regroupement d'usages. Enfin, lorsque d'autres aspects sont abordés, ils restent souvent liés aux aspects de la posture essentialiste. Par exemple, en discutant de la notion d'identité, les acteurs interviewés en parlent en fonction des bâtiments ou de la trame historique de rue.

Constat n° 2 | Les opportunités économiques et/ou sociales qu'offre un territoire sont déterminantes dans la sélection des interventions qui sont planifiées dans un PPU.

Les opportunités économiques et/ou sociales qu'offre un territoire sont importantes, dans certains cas déterminants, dans la délimitation d'un territoire de PPU et dans l'élaboration de son contenu. Nous l'avons constaté autant dans les documents de PPU que dans les entretiens. Ces opportunités sont plus souvent économiques que sociales et elles sont liées à des aspects physiques. Pensons, par exemple, à un bâtiment ou un ensemble de bâtiments nécessitant des investissements, à une trame fondatrice ou à un élément hydrographique à mettre en valeur ou encore plus largement au caractère général d'un quartier et aux traces physiques liées à son histoire. De plus, les opportunités de développement économique sont souvent liées au tourisme. Elles deviennent des justificatifs à l'élaboration d'un PPU puisque les villes estiment pouvoir capitaliser sur leur présence et leur mise en valeur⁷¹.

⁷¹ Nous reviendrons sur cette idée, voir la sous-section 7.1.1 Le territoire comme justification au PPU : l'influence du territoire sur le choix de l'instrument à la page 189.

Constat n° 3 | Les acteurs interrogés accordent plus d'importance à l'influence du jeu politique que le laissent transparaître les documents de PPU.

Dans le cadre de ce mémoire, les acteurs interrogés ont accordé plus d'importance à l'aspect « politique et organisation interne » que le laissent transparaître les documents de PPU. C'est grâce aux entretiens que l'on peut deviner la part que joue le politique dans le choix de délimitation des territoires et dans les choix des éléments de contenu. Nous l'avons constaté, à divers degrés, pour la quasi-totalité des villes de notre échantillon, et ce, peu importe les fonctions, de la personne interviewée. Ceci confirme les propos de Pradella et Verger (2012) pour qui les aspects politiques occupent une place de choix dans la différenciation des IAP. Ce constat n'est pas en soi surprenant étant donné la part importante du politique dans l'aménagement au Québec. Le tableau qui suit présente des extraits d'entretien percutant sur le rôle des acteurs politiques dans l'élaboration des PPU.

Tableau 66 : Rôle des commandes politiques dans le choix de l'instrument et la délimitation du territoire

Quelques extraits d'entretiens	
Ville A	<ul style="list-style-type: none"> — « Question : La volonté de tout traiter ce territoire est restée du début jusqu'à la fin ? Réponse : On avait ce mandat-là. » (urbaniste_A) — « Il y avait une volonté politique très ferme d'unifier. » (gestionnaire_A)
Ville B	<ul style="list-style-type: none"> — « Ça fait plusieurs années que le conseiller du secteur veut faire un PPU avec ça. » (membre du conseil municipal_B)
Ville D	<ul style="list-style-type: none"> — « Dans un des cas, ça a été une volonté du maire, qui a dit qu'il voulait que ça aille jusque-là. Il a tracé la ligne au crayon lui-même. » (membre du conseil municipal_D)
Ville E	<ul style="list-style-type: none"> — « Alors, on nous a donné une commande de rédiger des PPU [...]. C'est que d'habitude, les directions de l'urbanisme, on aurait souhaité mettre de la pression et essayer de convaincre nos élus que ça nécessitait un PPU, mais on n'a même pas eu besoin de le faire. C'est vraiment venu d'en haut. C'est une commande politique carrément » (urbaniste_E). — « C'est le maire qui a souhaité avoir ça, et ce, dès le début de son premier mandat. » (gestionnaire_E) — « Le maire souhaitait [...] c'était poussé. » (membre du conseil municipal_E)
Ville F	<ul style="list-style-type: none"> — « C'était une commande, une volonté politique. C'était la vision que le conseil s'était donnée. C'est l'outil de mise en œuvre de la vision du conseil. » (urbaniste_E)
Ville G	<ul style="list-style-type: none"> — « Les conseils municipaux ont des idées, ça va de soi. Ils vivent leur ville. Ils ont de grands objectifs et de grands rêves. Après, ça percole par les directions et ça s'en vient au service d'urbanisme » (urbaniste_E).

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Constat n° 4 | Le type de territoire pourrait avoir une influence sur les éléments de contenu en identifiant implicitement une thématique déterminante.

Lors de l'analyse, il est apparu que pour chaque PPU, une thématique semblait plus déterminante que les autres en termes de contenu⁷². Ici, nous proposons que cette thématique déterminante puisse être liée au type de territoire sur lequel s'applique un PPU. Il semble que cela soit le cas pour deux des types de territoire.

D'abord, pour la majorité des anciens noyaux urbains hors centre-ville c'est la thématique « paysage, identité et patrimoine » qui est au cœur du contenu. Celui-ci est surtout axé sur la présence d'éléments physiques importants qui caractérise le noyau et qui le différencie des autres noyaux, et du centre-ville. Par exemple, la présence d'un équipement important pour la communauté telle que l'église, la salle communautaire ou encore un bâtiment historique ainsi que la présence d'éléments naturels tels un cours d'eau ou une montagne, pour ne nommer que ces exemples.

Pour les PPU sur des rues commerciales, ils sont partagés entre les thématiques « paysage, identité et patrimoine » et « développement économique ». Le contenu s'oriente autour de la notion de paysage, d'expérience positive lors de la circulation sur la rue concernée ainsi que sur son attractivité.

Bref, malgré les contextes variés, il apparaît que certains aspects du territoire se démarquent plus que les autres :

Tableau 67 : Territoire — Une hypothèse invalidée

Question secondaire	Hypothèse secondaire	Synthèse de la discussion
Q1 : Quels aspects du territoire influencent le plus l'élaboration d'un PPU et son contenu ?	H1 : Étant donné que le contexte varie entre les PPU et les villes, aucun aspect du territoire ne se démarque plus que les autres.	Nos résultats invalident notre hypothèse, puisque malgré les contextes variables entre chacun des PPU, de même qu'entre chaque ville, des aspects du territoire se démarquent. En effet, il semble que les aspects du territoire qui influencent le plus l'élaboration d'un PPU et son contenu sont ceux qui concernent la dimension morphologique. Nos résultats démontrent également que les opportunités économiques et/ou sociales, le jeu politique et le type de territoire ont également des influences sur le PPU.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁷² Voir la sous-section 4.1.8 Les thématiques les plus déterminantes à la page 112.

7.2 L'INFLUENCE DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE

La deuxième partie de notre recherche s'intéresse aux approches de planification territoriale.

Question secondaire	Hypothèse secondaire
Q2 : Est-ce que l'approche de planification mise en place diffère d'une ville à l'autre, voire d'un PPU à l'autre et comment cela influence le contenu d'un PPU ?	H2.1 : L'approche de planification peut varier selon les villes et selon chaque PPU.
	H2.2 : L'approche de planification influence le contenu du PPU.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Notre revue de littérature soulevait que la façon de procéder, notamment les acteurs impliqués et les efforts de participation publique, pouvait avoir une influence sur un instrument⁷³ (Gauthier, Chiasson et Gagnon, 2016 ; Paulhiac-Scherrer *et al.*, 2012 ; Pradella et Verger, 2012). En ce sens, nous avons énoncé une question secondaire de recherche. Pour y répondre, un cadre conceptuel a été réfléchi afin de déterminer les caractéristiques théoriques des différentes approches de planification et d'établir un modèle d'analyse basé sur celui que Proulx a utilisé à plusieurs reprises (1996, 2008, 2019)⁷⁴. À titre de rappel, ce modèle est un schéma à quatre quadrants sur lequel sont disposées les quatre principales approches de planification territoriale (rationnelle globale, par petits pas éclatés, stratégique et collaborative). Le modèle permet de définir l'approche utilisée pour l'élaboration d'un instrument selon son objectif principal (production de connaissances ou prise d'action) et selon son contexte d'émergence (ordre, équilibre ou désordre social). À la lumière de ce cadre conceptuel, nous avons établi deux hypothèses secondaires que nous validons tour à tour dans la section qui suit. En effet, dans notre échantillon, l'approche de planification varie selon chaque ville et selon chaque PPU et influence leurs éléments de contenu.

Débutons avec l'hypothèse H2.1. Le tableau suivant permet de répartir les PPU selon l'approche de planification territoriale mobilisée. A priori, nous avons supposé qu'il s'agit d'un instrument pouvant être élaboré selon n'importe quelle approche, ce qui s'est avéré véridique :

⁷³ Voir la sous-section 1.3.2 Les logiques de différenciation en études urbaines : ce que l'on sait à la page 34.

⁷⁴ Voir la section 2.2 Les approches en matière de planification territoriale : théorie et cadre d'analyse à la page 50.

Tableau 68 : Répartition des PPU de l'échantillon selon leur approche de planification territoriale

<i>Conditions initiales</i> <i>Objectif principal</i>	Désordre		Ordre	
	Production de connaissances	Entre production de connaissances et prise d'action		Prise d'action
	PRG	PC	PS	PPP
Ville A			A1	
Ville B	B2, B6 et B8	B7, B9 et B10		B1, B3, B4 et B5
Ville C	C3	C2 et C4		C1, C5, C6 et C7
Ville D			D1, D4 et D5	D2 et D3
Ville E			E1, E2 et E3	
Ville F	F1, F2 et F3			
Ville G		G1 et G2		
Répartition totale (100 %)	7 PPU 22,6 %	7 PPU 22,6 %	7 PPU 22,6 %	10 PPU 32 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Il y a des PPU dans chacune des quatre approches de planification territoriale. Seuls les PPU élaborés par PPP sont légèrement plus représentés. De plus, l'on retrouve dans notre échantillon un nombre un peu plus élevé de PPU élaboré dans un contexte d'ordre que de désordre.

Les approches de planification territoriale peuvent aussi varier à l'intérieur d'une même ville. C'est le cas pour les villes B, C et D, dont l'élaboration des PPU est répartie dans deux ou trois approches différentes. Pour ce qui est des villes E, F et G, on observe une certaine standardisation dans l'approche qui pourrait être dû au fait qu'ils ont été élaborés dans un court laps de temps ou par les mêmes personnes qui ont été. Les acteurs impliqués ont reproduit leur façon de procéder d'un PPU à l'autre. C'est une standardisation que nous avons également observée dans leur contenu. Cela démontre encore une fois que des logiques de différenciation et de standardisation s'observent dans l'élaboration de l'instrument PPU.

Regardons maintenant l'hypothèse H2.2 concernant l'influence que l'approche de planification territoriale pourrait avoir sur le contenu d'un PPU. Nos résultats ont démontré que le contenu pouvait être influencé par l'approche mobilisée. En effet, en fonction des approches observées, les niveaux d'exhaustivité et de détails, de même que les modifications règlementaires et les outils d'accompagnement varient. Étant donné les analyses effectuées et les résultats obtenus, nous énonçons trois principaux constats sur cette influence.

Constat n° 7 | Les efforts de participation publique ont une influence substantielle.

Les PPU qui ont un niveau élevé d'efforts de participation publique impliquent souvent une plus grande diversité d'acteurs dans le processus. Nous constatons que ces PPU traitent de plus nombreuses thématiques et qu'ils le font plus en détail. Les efforts de participation publique auraient donc une influence sur les éléments de contenu. L'entretien réalisé avec l'urbaniste de la ville F a d'ailleurs permis de mieux le comprendre. Dans le cas des trois PPU de cette ville, même sans des efforts de participation publique élevés, les activités ont eu des impacts sur le processus mis en place. Par exemple, pour le PPU **F1**, le fait d'avoir de l'opposition citoyenne au projet a modifié certains des éléments de contenu, même si seulement une consultation a été tenue pour présenter le projet de PPU. Le tableau qui suit regroupe quelques extraits d'entretiens pertinents qui soulèvent l'influence de la participation publique sur le contenu ainsi que sur la délimitation des territoires.

Tableau 69 : Rôle des efforts de participation publique dans la délimitation du territoire et le contenu du PPU

Quelques extraits d'entretiens	
Ville A	<ul style="list-style-type: none"> — « C'était aussi le reflet de ce qu'on avait entendu dans les consultations. » (gestionnaire_A) — « Puis quand on est en mode consultation, il ne faut pas écrire de scénario d'avance. Il faut vraiment laisser aux personnes le plaisir de s'exprimer, de ne pas arriver avec un projet tout canné. » (urbaniste_A)
Ville B	<ul style="list-style-type: none"> — « C'est beaucoup à la base. C'est beaucoup au début pour donner une couleur finalement au PPU. » (membre du conseil municipal_B)
Ville C	<ul style="list-style-type: none"> — « Il est arrivé qu'on arrive en consultation et que les gens nous disent oui, mais il y a telle chose, telle chose, et que ça nous amène à rajouter des morceaux. » (urbaniste_C) — « Ce qu'on fait c'est qu'on fait plusieurs démarches de consultation en amont maintenant. On ne vient pas nécessairement présenter un projet tout de suite, on vient analyser le territoire et en faire ressortir différents éléments, les présenter aux citoyens. On fait une soirée de consultation, où on pose comme question aux gens, qu'est-ce que vous en pensez ? » (urbaniste_C)
Ville D	<ul style="list-style-type: none"> — « Pour les élus, ils veulent que le projet passe en consultation publique » (urbaniste_D) — « La consultation publique, depuis le renouveau je dirais, ça a une partie très importante. Il y en a beaucoup plus que le minimum requis par la loi » (gestionnaire_D).
Ville E	<ul style="list-style-type: none"> — « Bien on en a parlé ensemble, avec les citoyens autour qui étaient là et le comité, on s'est très bien entendus sur ce que devait être le secteur touché. Ça a bien été, c'était logique. » (membre du conseil municipal_E) — « L'approche de consultation en amont c'est bénéfique, les citoyens apprécient être consultés. On ne peut pas plaire à tout le monde et ça, c'est un avantage aussi de s'entendre et d'entendre les commentaires dans la salle. Les gens réalisent : ma façon de voir les choses ce n'est pas unanime et on doit essayer de trouver un compromis dans tout ça. » (membre du conseil municipal_D)
Ville F	<ul style="list-style-type: none"> — « On a fait quand même beaucoup de consultations et c'est ça le nerf de la guerre, d'avoir un dialogue avec les citoyens, de savoir quels sont les enjeux » (urbaniste_F) — « Encore là, on demandait de se prononcer sur ce qu'on avait écrit pour aller chercher soit des idées ou un peu élargir nos horizons et voir ce que la consultation nous amènerait, soit à justifier une intervention ou à l'élargir ou à la peaufiner. » (urbaniste_F)
Ville G	<ul style="list-style-type: none"> — « C'est sûr qu'on prend le temps de tout lire, d'analyser et de regarder ce qui est applicable et faisable ou non. » (urbaniste_G)

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Constat n° 8 | Le moment où sont définis les objectifs d'aménagement à atteindre exerce une influence sur les éléments de contenu.

Dans notre cadre d'analyse des approches de planification territoriale se trouve la caractéristique définition des objectifs, soit le moment où les objectifs de la planification sont définis (a priori des analyses territoriales, au fur et à mesure de l'élaboration de l'instrument, a priori tout en restant flexible ou encore a posteriori des analyses). Alors que l'on pourrait penser que faire une panoplie d'analyses permettrait d'élargir l'objectif initial, voire de répondre à des enjeux auxquelles on ne pensait pas au début, nous observons qu'avec des objectifs définis a priori les villes font les analyses du territoire qu'elles pensent être utiles. Elles restent limitées et se font que selon les ressources ou les acteurs en présence. Dans notre échantillon, une définition des objectifs a posteriori ne s'est présentée qu'une seule fois (**B10**). Plus souvent, les villes ont souhaité régler une situation en ayant déjà une idée de la façon de faire. De ce fait, nous avons observé que pour ces PPU, les niveaux de détails sont généralement plus faibles. À l'inverse lorsque la définition des objectifs reste flexible ou lorsque les analyses se font de manière plus exhaustive, le niveau de détails, de même que le nombre d'outils d'accompagnement prévus, augmente.

Constat n° 9 | Une vision à long terme et un objectif principal de production de connaissances se traduisent généralement par des PPU plus exhaustifs et plus détaillés.

L'une des caractéristiques des approches de planification territoriale a trait à la portée de la vision d'aménagement et de développement du territoire : entre court et long terme. Les PPU de notre échantillon qui ont une vision établie à long terme ont majoritairement un niveau d'exhaustivité élevé, alors que ceux ayant une vision plutôt à court terme ont majoritairement un niveau d'exhaustivité modéré. Donc, on pourrait supposer qu'en planifiant à long terme, on peut prévoir plus d'interventions diversifiées. De plus, les PPU dont l'objectif principal est plutôt orienté vers la production de connaissances ont en majorité un niveau d'exhaustivité élevé. C'est le même constat pour les PPU dont l'objectif est équilibré entre la production de connaissances et la prise d'action. Ces derniers ont plutôt une exhaustivité modérée. Les PPU qui ont un objectif principal plutôt du côté de la production de connaissances font des analyses exhaustives et rigoureuses et ils ont un niveau d'exhaustivité plutôt modéré.

Bref, nos deux hypothèses de recherche sont validées :

Tableau 70 : Approches de planification territoriale — Deux hypothèses validées

Question secondaire	Hypothèse secondaire	Synthèse de la discussion
Q2 : Est-ce que l'approche de planification mise en place diffère d'une ville à l'autre, voire d'un PPU à l'autre et comment cela influence le contenu d'un PPU ?	H2.1 : L'approche de planification peut varier selon les villes et selon chaque PPU.	Nous avons constaté que les PPU peuvent s'élaborer selon les quatre approches de planification territoriale. Ces approches peuvent différer d'un PPU à l'autre, mais de manière générale, les villes conservent la même approche pour chacun de leurs PPU.
	H2.2 : L'approche de planification influence le contenu du PPU.	Certains aspects de ces approches ont toutefois une influence sur les éléments de contenu des PPU. C'est notamment le cas pour les efforts de participation publique consentis, le moment où l'on définit les objectifs du PPU ainsi que la portée de sa vision de développement et d'aménagement.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

7.3 UN REGARD CROISÉ SUR L'INFLUENCE DU TERRITOIRE ET DE L'APPROCHE DE PLANIFICATION. RETOUR SUR L'HYPOTHÈSE GÉNÉRALE

Cette discussion propose également un regard croisé entre les deux notions au centre de ce mémoire, soit le territoire et les approches de planification.

Question principale	Hypothèse principale
QP : Est-ce que le territoire et l'approche de planification mise en place exercent une influence suffisante pour différencier le contenu des programmes particuliers d'urbanisme ?	HP.1 : Le territoire et l'approche de planification mise en place influencent le contenu d'un PPU et cette influence différencie substantiellement les PPU entre eux, à la fois entre les villes et dans une ville donnée.
	HP.2 : L'approche de planification influence le PPU de manière moins importante que le territoire.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Nos résultats démontrent que dépendamment des villes et des PPU, s'observent à la fois des logiques de standardisation et de différenciation. Par exemple, la Ville E propose trois PPU dont les contenus thématiques, les modifications réglementaires et les outils d'accompagnement sont similaires. D'ailleurs, ils ont été réalisés par le même consultant externe durant une même période donnée. Certains passages sont copiés-collés entre les PPU, et ce malgré les analyses du territoire rigoureuses et complètes qui sont incluses en première partie de PPU. Néanmoins, il faut garder en tête que certains PPU au contenu qui semblent standardisés proposent tout de même des solutions propres à chaque milieu. En entretien, le gestionnaire insiste sur les différences entre ces PPU :

Donc la recette c'était d'aller cueillir cette information-là, et d'être certains que les actions qu'on amène ce ne sont pas des actions importées d'un secteur vers un autre. Il y a beaucoup d'information à aller chercher. Je pense que c'est la meilleure recette pour avoir quelque chose qui est à l'image de son milieu. Donc c'est vraiment cette recette-là qu'on a utilisée et qu'on a multipliée. Ça a donné des résultats différents avec un peu la même recette, des saveurs différentes. (gestionnaire_E)

Pour ce qui est de l'hypothèse HP.1, nos résultats permettent de la valider en partie. En effet, le territoire et l'approche de planification semblent permettre aux villes de différencier leur contenu de PPU, mais il n'est pas possible de dire que cette différence soit substantielle. Ceci est appuyé par les sept constats présentés jusqu'à maintenant. De plus, tel qu'il le sera présenté dans cette section, on observe des logiques de standardisation dans les PPU de certaines villes comme en témoignent notamment la prépondérance des contenus de la famille « design urbain ». Du côté de l'hypothèse HP.2, nos résultats démontrent que ce sont les aspects du territoire qui influencent le plus les éléments de contenu des PPU et qu'ils vont même jusqu'à influencer l'approche de planification.

Constat n° 8 | Le territoire est un facteur de différenciation plus influent que l'approche de planification territoriale.

Nos résultats ont démontré qu'il n'y avait pas d'aspects du territoire qui, pris individuellement, s'associaient plus à l'une des quatre approches de planification. Conséquemment, pour discuter de l'influence du territoire, nous nous concentrons sur la couverture des aspects qui composent respectivement les postures essentialiste et socioculturelle. Pour ce faire, nous avons croisé le pourcentage d'aspects couverts selon l'approche de planification territoriale des PPU.

Tableau 71 : Moyenne d'aspects couverts par posture en fonction des approches de planification territoriale

<i>Conditions initiales</i> <i>Objectif principal</i>	Désordre		Ordre	
	Production de connaissances	Entre production de connaissances et prise d'action		Prise d'action
	PRG	PC	PS	PPP
Aspects couverts — posture essentialiste	38 %	36 %	55 %	45 %
Aspects couverts — posture socioculturelle	33 %	31 %	24 %	36 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Il importe de soulever le faible écart entre la couverture des aspects des deux postures lorsque les PPU sont élaborés dans des approches associées à des conditions initiales de désordre. Un écart de seulement 5 % s'observe. Les PPU des approches PRG et PC couvrent presque autant d'aspects dans l'une posture que dans l'autre. En revanche, lorsque les conditions initiales d'un PPU sont qualifiées d'ordre, l'écart se creuse. Pour la PS, ils sont près de deux fois plus couverts que les aspects de la posture socioculturelle. Lorsque placé dans le schéma de Proulx, les PPU plutôt du côté de l'ordre sur l'axe horizontal, et du côté de la prise d'action sur l'axe vertical, couvrent en plus grande proportion les aspects de la posture essentialiste. On observe alors, à nouveau, que la couverture des aspects essentialiste du territoire domine. En ce sens, nous énonçons le constat que le territoire est un facteur plus influent que l'approche de planification territoriale. Ceci est également appuyer par nos sept précédents constats.

D'autres éléments observés, nous permettent d'approfondir ce constat en énonçant que l'influence du territoire est telle qu'il influence à son tour le choix de l'instrument (sous-constat 8.1) ainsi que la façon dont il est perçu (sous-constat 8.2). En effet, on dénote un lien avec le territoire, perçu positivement, et le choix de l'outil, ainsi qu'entre le territoire et la perception positive qu'ont les villes de l'outil PPU.

Sous-constat n° 8.1 | Le territoire influence le choix de l'instrument.

Nos résultats démontrent que le territoire n'influence pas uniquement le contenu d'un PPU ou son processus d'élaboration, mais également qu'il puisse influencer le choix de l'instrument. En effet, il semble qu'il puisse agir d'élément central du choix et de la justification d'élaborer un PPU, d'où l'intérêt de considérer une recherche avec une entrée par les instruments. En effet, avec une entrée par les instruments telle que nous l'avons fait, il a été possible de pousser plus loin la réflexion de l'influence du territoire et ainsi proposer que celui-ci influence non seulement le contenu, mais aussi toute la justification derrière l'élaboration d'un PPU.

Le MAMH (2018 d) indique qu'il y aurait trois justifications principales menant à la réalisation d'un PPU. Il est possible de retrouver ces justifications dans certains des PPU de notre échantillon :

1. Lors de la révision du plan d'urbanisme. Dans notre échantillon, aucun PPU n'avait comme élément déclencheur la révision du plan d'urbanisme. Toutefois, si révision il y avait après l'adoption d'un PPU, ceux-ci y étaient reconduits.
2. Lorsque des investissements majeurs sont annoncés. C'est le cas des PPU D1, D2, D3 et G1 qui sont adoptés au même moment où entre en fonction le nouveau réseau de transport structurant. Un autre exemple serait le PPU F1 qui est adopté à la suite d'une entente d'échange de terrains avec le gouvernement pour le développement du site.
3. Lorsque des enjeux sont soulevés. Par exemple, les enjeux de spéculation foncière sur les immeubles patrimoniaux du territoire C5 ou encore le besoin d'éviter la compétition des commerces et du tourisme entre les territoires des PPU F2 et F3.

En revanche, notre recherche révèle une nuance à ces deux dernières justifications : les villes feraient des PPU parce que cela vaut la peine d'en faire. En effet, les territoires qui sont choisis sont ceux qui offrent des potentiels intéressants, là où les besoins valent plus la peine d'être réglés et là où il y a assez de potentiels sur lesquels capitaliser pour justifier les investissements. À cet égard, il apparaît intéressant d'élaborer une liste non exhaustive des mots-clés à connotation positive qui sont utilisés dans les PPU pour décrire les territoires ou pour justifier l'exercice de planification. Ces mots-clés sont tirés à la fois des documents de planification et des entretiens.

Tableau 72 : Mots-clés à connotation positive utilisés pour décrire les territoires ou pour justifier l'exercice

	Description du territoire	Justification de l'exercice
Ville A	<ul style="list-style-type: none"> — Lieu unique — Meilleur potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> — Fort potentiel de mise en valeur
Ville B	<ul style="list-style-type: none"> — Actif impressionnant — Exceptionnel et unique — Localisation avantageuse / Stratégique — Principale vitrine — Vigueur de l'activité commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> — Bougie d'allumage — Mettre en valeur les potentiels du territoire — Nécessaire et opportun — Potentiel de vitalité — Transformer les contraintes en points positifs
Ville C	<ul style="list-style-type: none"> — Attractif, stratégique et unique — En pleine effervescence — Fort potentiel — Hautement prisé — Grand pouvoir d'attraction — Milieu de choix 	<ul style="list-style-type: none"> — Nécessaire — Opportun — Étape charnière — Exercice profitable — Intérêt indéniable
Ville D	<ul style="list-style-type: none"> — Pôle / Site stratégique — Secteur clé — Importance majeure — Territoire aux potentiels multiple 	<ul style="list-style-type: none"> — Axe stratégique de développement — Exercice nécessaire / Prioritaire — Opportun / Opportunité — Sous-exploité
Ville E	<ul style="list-style-type: none"> — Au cœur des dynamiques régionales — Destination recherchée / Prisé — Spectaculaire — Charmant — Exceptionnel 	<ul style="list-style-type: none"> — Intérêt indéniable — Nécessaire — Tirer parti
Ville F	<ul style="list-style-type: none"> — Chef de file — Opportunités — Stratégiquement situé 	<ul style="list-style-type: none"> — Faisabilité et intérêts — Maximiser les retombées positives — Mise en valeur du potentiel — Nouveau souffle — Sous-exploité
Ville G	<ul style="list-style-type: none"> — Qui suscite un réel engouement — Grand potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> — Profiter des opportunités — Un phare pour les projets à venir

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Sous-constat n° 8.2 | Le territoire est lié à la façon de percevoir positivement le PPU.

Les PPU **C1** et **C2** énoncent clairement que le PPU est un outil qui permet à la ville de capitaliser sur la vitalité économique en cours. Ils énoncent également qu'il s'agit d'un outil qui permet de pallier la rareté foncière et de lutter contre la spéculation foncière. Bref, ceci indique qu'au-delà de l'influence que peut avoir le territoire sur le contenu d'un PPU, il peut aussi exercer une influence sur le choix à la base d'effectuer un exercice de planification détaillée.

Pour prendre en main le développement d'un territoire, le PPU est un instrument qui offre, aux yeux des personnes interviewées, les outils les plus intéressants. Le territoire semble directement lié à la façon de percevoir l'outil. Par exemple, le territoire du PPU **F2** couvre une superficie plus petite que ce qui était prévu à l'origine. L'urbaniste indique que ce choix a été fait pour maximiser les retombées positives du PPU à un endroit plutôt que de les « diluer » (urbaniste_F) sur un territoire trop grand. Certains des PPU de la ville B opèrent également dans ce sens en délimitant une zone d'interventions assez petite, mais en faisant des analyses territoriales sur une aire d'influence plus large. Il n'y a pas d'interventions prévues dans cette aire, mais les impératifs urbanistiques, sociaux et économiques qu'elle impose sont pris en compte. Donc, le PPU est perçu comme un outil utile et l'on circonscrit un territoire en conséquence de l'utilité qu'il aura.

La façon de percevoir l'outil influence donc, a priori ou de façon simultanée, le choix du territoire ainsi que les éléments de contenu. D'ailleurs, l'influence sur les éléments de contenus s'observe principalement dans les outils d'accompagnement et les modifications réglementaires, tel que l'abordent directement les urbanistes à la question « Pourquoi avoir choisi le PPU comme instrument ? » :

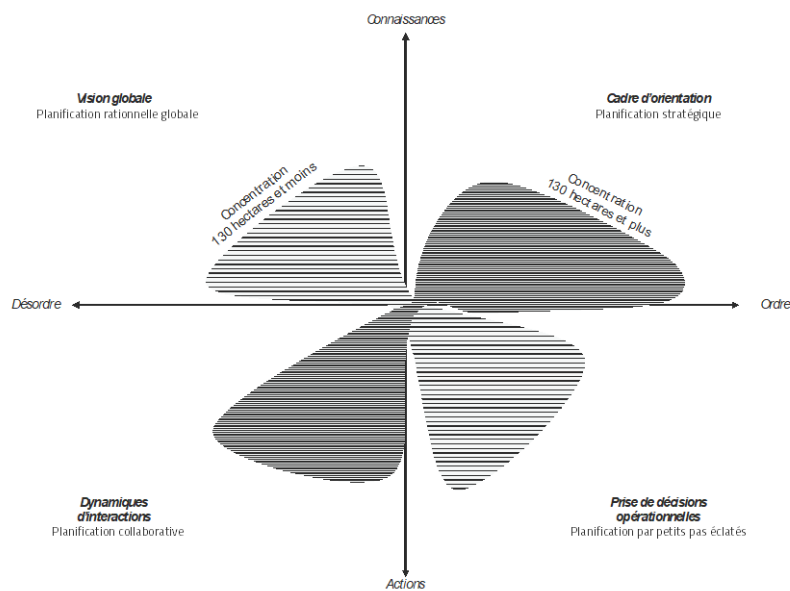
- Le PPU [**B8**], c'est vraiment une façon pour l'expropriation. On a délimité le secteur d'interventions où l'on voulait exproprier. (urbaniste_B)
- À l'époque, c'était purement une façon de détourner l'approbation référendaire, ça, c'était clair à l'époque. C'était l'objectif principal : comment amener les règles pour favoriser certains promoteurs et certains développements au détriment des citoyens ? C'est définitivement ça. (membre du conseil municipal_D)
- Pour qu'on puisse avoir des pouvoirs spécifiques en lien avec l'expropriation ou des acquisitions, etc. Pour qu'on puisse établir des programmes le cas échéant. Donc l'existence d'un PPU est tributaire des pouvoirs qui sont dans la LAU. (gestionnaire_E)
- C'est essentiellement à cause des pouvoirs que ça donnait par la suite, en fonction des projets qui avaient été établis. Il a fallu faire des gestes qui sont reconnus comme étant draconiens, d'aller en expropriation, de faire des réserves foncières, faire des acquisitions, des règlements d'emprunts. Les pouvoirs qui sont donnés par les PPU c'était l'incitatif qui a fait en sorte qu'il a été choisi comme outil. (urbaniste_F)

Constat n° 9 | Le territoire peut influencer l'approche de planification territoriale mobilisée pour élaborer un PPU.

Deux aspects transversaux des territoires semblent avoir une influence sur l'approche de planification mobilisée, soit la superficie du territoire et le type de territoire. Ceci nous permet de valider notre hypothèse suggérant que le territoire exerce une influence plus importante que l'approche de planification sur les éléments de contenu. Nous allons même jusqu'à proposer que le territoire influence également l'approche de planification territoriale mobilisée.

D'abord, concernant la superficie, la figure de la page suivante illustre le croisement entre l'approche de planification territoriale et la superficie couverte que nous avons divisée en deux groupes : les territoires plus petits que la moyenne de l'échantillon (130 ha et moins) et ceux plus grands que la moyenne (plus de 130 ha).

Figure 42 : Croisement entre la superficie du territoire et les approches de planification

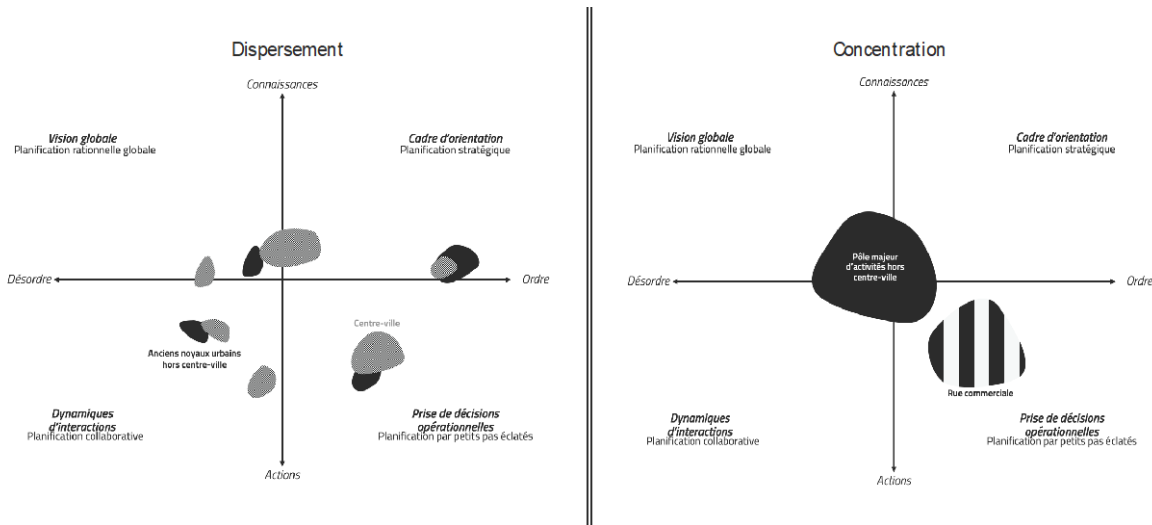


Composé par Émilie-Jade Bigelow

Sous cet angle, deux types de concentrations s'observent. D'abord, les plus petits territoires de l'échantillon ont souvent une planification de type « rationnelle globale » ou « petits pas éclatés ». Quant aux plus grands territoires, ils s'inscrivent plus souvent dans le type « planification stratégique » ou « collaborative ». Le fait qu'une diversité d'acteurs puisse le plus souvent s'observer sur de plus grands territoires et que cette diversité favorise les exercices de participation propres aux deux dernières approches explique peut-être ces concentrations.

En fonction du type de territoire, l'approche choisie semble varier (Figure 43). On remarque deux tendances. Il y a un dispersément pour certains types de territoire, c'est-à-dire qu'on les retrouve dans toutes les approches de planification territoriale, et ce de manière égale. Il s'agit des centres-villes et les anciens noyaux urbains hors centre-ville. Il est également possible de cerner des concentrations dans certaines approches selon les types de territoires, il s'agit des pôles majeurs d'activités hors centre-ville et des rues commerciales. Nous n'avons pas inclus les entrées de villes et le site patrimonial étant donné leur faible nombre.

Figure 43 : Schématisation du croisement entre les types de territoire et les approches de planification



Composé par Émilie-Jade Bigelow

D'abord, les centres-villes et les anciens noyaux urbains hors centre-ville sont dispersés dans le modèle d'analyse. Ces PPU ont à la fois des objectifs de production de connaissances et de prise d'action. De plus, ce sont des territoires plutôt hétérogènes, par exemple en termes de typologies architecturales, d'usages, de population, ou encore par le fait que ces territoires ont historiquement fait plus souvent l'objet d'un exercice de planification que les autres. La variété des besoins et enjeux possibles sur ce type de territoire pourrait en partie expliquer qu'ils puissent être élaborés dans plusieurs approches.

Pour ce qui est des deux poches de concentration, les rues commerciales sont surtout rattachées au PPP. Ces types de territoires sont plus homogènes et l'approche de planification mobilisée fait en sorte qu'ils sont tous orientés vers une prise d'action concrète dans un horizon à court terme. Enfin, pour les pôles majeurs d'activités, ils sont surtout concentrés entre la PRG et la PS. Ils ont tous en commun d'avoir un objectif ayant été défini a priori, souvent en concordance avec les principes TOD, ainsi que de mettre en place un niveau faible d'efforts de participation publique. Ceci pourrait indiquer que la spécificité du territoire en lien avec ses usages ou en lien avec la présence d'un mode de transport structurant pourrait définir d'emblée la façon de procéder.

Constat n° 10 | Les PPU de notre échantillon suivent la même structure et chaque ville a tendance à standardiser le contenu de ses PPU.

Même s'ils n'ont pas d'obligations, en termes de contenu, les PPU de notre échantillon ont à peu près le même squelette. Les PPU débutent en décrivant le territoire dans lequel il s'applique, généralement avec une mise en contexte sur la planification, une description sommaire des limites du territoire suivi d'une analyse de la situation actuelle au moment de l'adoption du PPU. Les analyses du territoire sont similaires d'un PPU à l'autre, peu importe la ville. On analyse souvent les mêmes thèmes, on produit le même genre de carte et les données sont présentées dans le même ordre. À la suite de cette analyse est souvent produit un diagnostic sous la forme de FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces). À ce sujet, il faut préciser que le MAMH précise qu'« il serait approprié de joindre au PPU le diagnostic des composantes physico-spatiales et sociodémographiques devant être considérées dans la préparation des propositions d'aménagement et l'élaboration du PPU » (MAMH, 2018d). Une recommandation qui semble suivie par plusieurs. De ce diagnostic découlent soit un énoncé de vision ou une liste d'enjeux à traiter avec le PPU. C'est ce qui guide ensuite la rédaction d'orientation, d'objectifs puis des pistes d'interventions que nous avons traitées comme étant des thématiques considérées dans ce mémoire. Les modifications réglementaires et les outils d'accompagnement, s'il y a lieu, se retrouvent plutôt à la fin des PPU avec les moyens de mises en œuvre tels que la séquence des travaux ou les budgets alloués.

Nous observons également une certaine standardisation dans les familles de contenu des PPU des villes de l'échantillon. En excluant la ville A du calcul étant donné qu'elle ne comprend qu'un seul PPU, les villes de notre échantillon reprennent les trois quarts du temps la même famille de contenu entre leurs PPU. À titre indicatif, nous présentons à nouveau le classement suivant :

Tableau 73 : Rappel — Répartition des familles de contenu selon les 31 PPU de l'échantillon

	Design urbain	Règlementaire	D'accompagnement
Ville A	A1		
Ville B	B1, B2, B4, B5, B6, B7, B9	B3	B8, B10
Ville C	C2, C3, C6	C1, C4, C7	C5
Ville D		D1, D2, D3, D4, D5	
Ville E	E1, E2, E3		
Ville F		F1	F2, F3
Ville G	G1, G2		
Répartition totale	16 PPU 52 %	10 PPU 32 %	5 PPU 16 %

Composé par Émilie-Jade Bigelow

De manière générale, il semble avoir un fil conducteur entre les contenus des PPU d'une même ville et entre le contenu des PPU qui se font sur le même type de territoire, mais ce ne sont pas constamment des aspects du territoire qui apparaissent comme en étant la source. D'où l'intérêt d'intégrer dans cette recherche l'influence que peuvent avoir les approches de planification territoriale. De plus, l'impact relativement faible des analyses effectuées une fois le territoire et sa délimitation choisis pourrait, d'une part, expliquer leur standardisation à l'intérieur d'une ville, et ce, malgré la différence de contexte entre chaque PPU. D'autre part, cette faible influence pourrait également expliquer le manque, voire l'absence, d'analyses entourant certains aspects.

En somme, il est possible de dire que le territoire et l'approche de planification exercent certaine une influence sur la différenciation des éléments de contenu des PPU, bien que des logiques de standardisation soient également observables. En effet, le PPU ne semble pas toujours être un instrument qui, de faction, permet une différenciation substantielle des contenus abordés. Notre recherche démontre la domination du traitement de la dimension morphologique et du design urbain ce qui peut cadrer le PPU dans des logiques de standardisation, entre les villes de même qu'à l'intérieur d'une même ville.

Tableau 74 : Influence du territoire et des approches de planification — Deux hypothèses en partie validées

Question principale	Hypothèse principale	Synthèse de la discussion
QP : Est-ce que le territoire et l'approche de planification mise en place exercent une influence suffisante pour différencier le contenu des programmes particuliers d'urbanisme ?	HP.1 : Le territoire et l'approche de planification mise en place influencent le contenu d'un PPU et cette influence différencie substantiellement les PPU entre eux, à la fois entre les villes et dans une ville donnée.	Nos résultats démontrent que le territoire et l'approche de planification territoriale mise en place influence le contenu d'un PPU. Toutefois, nous ne pouvons qualifier ces influences de substantielles, que cela soit pour les PPU de villes différentes de même que ceux d'une même ville. Notre recherche révèle une certaine standardisation des contenus par la place dominante accordée à la dimension morphologique du territoire ainsi qu'au contenu de la famille « design urbain ».
	HP.2 : L'approche de planification influence le PPU de manière moins importante que le territoire.	Toutefois, lorsqu'il y a différenciation, nous estimons que celle-ci serait due au territoire plutôt qu'aux approches de planification. Nous allons même jusqu'à avancer que le territoire influence directement l'approche qui sera mise en œuvre pour élaborer un PPU.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

CONCLUSION

LA PERTINENCE D'UNE ENTRÉE PAR LES INSTRUMENTS

Ce mémoire a fait du programme particulier d'urbanisme (PPU) son objet de recherche principal. Le PPU est l'un des instruments d'urbanisme prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) que peuvent adopter les municipalités locales au Québec. Ce mémoire s'est penché plus spécifiquement sur les logiques de standardisation et de différenciation dans lesquelles oscillent les politiques publiques urbaines. Nous avons les prémisses que les PPU sont des instruments d'action publique (IAP) au sens de Lascoumes et Le Galès (2014) et que le PPU ne sont pas de fait différencier. Nous avons cherché à comprendre l'influence du territoire ainsi que celle des approches de planification territoriale sur les éléments de contenu des PPU. En ce sens, nous avons formulé l'hypothèse que ces deux facteurs permettraient d'observer une différenciation substantielle entre les PPU, à la fois entre ceux de villes différentes et entre ceux d'une même ville. Notre deuxième hypothèse principale était que l'approche de planification exercerait une influence moindre que le territoire. Ce mémoire permet de valider que les PPU sont pris dans une certaine standardisation, bien qu'à l'étude de nos cas des facteurs d'influence ont été relevés.

Pour y arriver, nous avons analysé la documentation relative à un total de 31 PPU ayant été adoptés dans sept villes différentes en plus de réaliser 17 entretiens avec des gestionnaires municipaux, des membres du conseil municipal et des urbanistes de ces villes. Basés sur les données ainsi récoltées, nos résultats sont divisés en trois chapitres.

Le chapitre IV restitue l'ensemble des éléments de contenu des PPU, des interventions thématiques, en passant par les modifications règlementaires jusqu'aux différents outils possibles d'accompagnement (programmes, études, etc.).

Notre contribution principale à cet égard est la distinction des trois familles de contenu qui se sont dégagées de nos 31 PPU :

Figure 44 : Rappel — Les trois familles de contenu des PPU

FAMILLE DESIGN URBAIN	FAMILLE RÈGLEMENTAIRE	FAMILLE D'ACCOMPAGNEMENT
S'appuie sur des interventions thématiques visant le domaine public et le cadre bâti, lesquelles sont souvent accompagnés de plans concepts, de croquis, de rendus ou tout autre type de démonstration visuelle 2D ou 3D.	Repose principalement sur des modifications aux règlements d'urbanisme par effet de concordance et de ces modifications prend forme la vision du PPU.	Vise la réalisation d'une vision d'aménagement par l'adoption de différents programmes dont, généralement, un programme d'acquisition d'immeubles.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

La distinction de ces trois familles de PPU a permis de nuancer certaines des influences observées entre les PPU puisque dans l'ensemble de notre échantillon, une majorité des PPU ont un contenu dans la famille du design urbain, et ce, peu importe leur façon d'aborder le territoire et leur approche de planification territoriale.

Le chapitre de résultats V est consacré aux territoires des PPU, à leur description, à leur analyse et à leur délimitation. Notre cadre conceptuel établissait d'emblée qu'il y avait deux façons de voir le territoire, chacune comprenant son propre lot d'aspects à considérer⁷⁵ :

- La posture essentialiste : éléments naturels et paysage, cadre bâti, trame viaire, usages, limites administratives, localisation ;
- La posture socioculturelle : politique et organisation interne, réseaux d'acteurs, profil sociodémographique, autres documents de planification et/ou de contrôle, valeurs et identité, opportunités économiques et/ou sociales, historique de la planification.

Ce chapitre révèle que les aspects de la posture essentialiste sont prédominants lorsque les villes délimitent les territoires qui feront l'objet d'une planification détaillée. Nous avons spécifiquement observé l'influence des éléments morphologiques, des opportunités économiques et/ou sociales qu'offre un territoire. Ce sont les acteurs interviewés qui mettent l'accent sur les aspects de la posture socioculturelle, alors que ceux-ci restent plutôt au second plan dans la documentation. De plus, notre recherche a permis de comprendre que les choix de l'outil et du territoire sont influencés par les commandes politiques. À cet égard, une analyse plus approfondie des profils sociodémographiques des

⁷⁵ Ce cadre conceptuel a été élaboré grâce aux écrits de Røe, 2014; Belley et Saint-Pierre, 2017 et Parés, Martí-Costa et Blanco, 2014. Pour plus de détails voir la sous-section Les différentes façons d'aborder le territoire à la page 43.

territoires de PPU pourrait être intéressante, afin d'explorer davantage cette observation. Une autre justification possible, que nous n'avons pas abordée dans ce mémoire, mériterait d'être explorée. À titre de piste de réflexion, nous avons observé que le niveau d'exhaustivité et le niveau de détail des PPU de notre échantillon semblent augmenter lorsqu'une raison politique guide le choix de faire un PPU, par exemple, en résultante aux processus de fusions municipales ou encore à l'élection d'une nouvelle personne à la mairie. Il pourrait donc y avoir une influence importante de la volonté politique de montrer qu'ils touchent à tout et qu'ils en font beaucoup. Ceci se rattache à l'un constat de Pradella et Verger (2012) qui présentaient que l'image politique d'un gouvernement local passe par la rédaction de documents de planification et son contenu.

Un chapitre de résultats est consacré à la restitution des approches de planification territoriale qui ont été mises en place pour l'élaboration de chacun des PPU de l'échantillon (chapitre VI). Dans notre recherche, une approche constitue la façon de procéder à l'élaboration du PPU jusqu'au moment de son adoption par le conseil municipal. Nous avons retenu quatre types d'approches de planification : rationnelle globale, par petits pas éclatés, stratégique et collaborative. Grâce à une caractérisation des approches et à un modèle d'analyse (Proulx, 1996, 2008, 2019), nous avons été en mesure de classer les PPU. Nos 31 PPU étaient répartis de manière quasi équivalente entre ces quatre approches. Alors que l'on observe des éléments de standardisation dans les processus de certaines villes, d'autres procèdent de manière différente d'une fois à l'autre. Les différences observées dans les éléments de contenu sont parfois liées aux conditions initiales desquelles émerge le PPU. Par exemple, les PPU dans des conditions plutôt de désordre préconisent des approches dites « radicales » pour régler la situation. Ceux-ci prévoient plus souvent tous les types d'outils d'accompagnement possibles à prévoir via un PPU. À l'inverse, les PPU dans des conditions initiales d'ordre prévoient moins d'outils d'accompagnement, mais modifient plus souvent leur règlement d'urbanisme à travers le PPU. D'ailleurs, Proulx insiste sur le fait que les approches de planification dans des conditions d'ordre sont plus respectueuses de la hiérarchie et des cadres normatifs en place (Proulx, 1996). Les différences observées peuvent également avoir trait à l'objectif principal poursuivi, soit la production de connaissances ou la prise d'action. Par exemple, du côté de la production de connaissances, les PPU de notre échantillon avaient des niveaux d'exhaustivité et de détails plus élevés que ceux avec un objectif ancré dans la prise d'action. Il importe toutefois de mentionner une certaine limite à ces résultats puisqu'il a été ardu de trouver les informations de manière égale pour chaque PPU et qu'en plus l'entretien peut avoir introduit un biais, puisque les PPU que connaissaient les acteurs sont peut-être mieux positionnés sur le schéma que nous avons utilisé comme modèle d'analyse. Notre recherche s'arrête au moment où un PPU est adopté. Cependant, il pourrait être intéressant d'utiliser ce même modèle pour évaluer les approches mobilisées pour mettre en œuvre les PPU. En effet, rien n'indique qu'un PPU doit être élaboré et mis en œuvre selon le même type d'approche.

Le dernier chapitre de ce mémoire a proposé une discussion sur le contenu des PPU, le territoire, les approches de planification ainsi que les influences qu'ils exercent les uns sur les autres (chapitre VII). Dix constats principaux émergent de nos résultats et y sont présentés en fonction des questions de recherche.

Tableau 75 : Réponses aux questions de recherche - Les dix constats principaux

Question	Hypothèse	Constats de la recherche
Q1 : Quels aspects du territoire influencent le plus l'élaboration d'un PPU et son contenu ?	H1 : Étant donné que le contexte varie entre les PPU et les villes, aucun aspect du territoire ne se démarque plus que les autres.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'influence de la posture essentialiste domine. Plus précisément, les aspects de la dimension morphologique sont ceux les plus souvent abordés. 2. Les opportunités économiques et/ou sociales qu'offre un territoire sont déterminantes dans la sélection des interventions qui sont planifiées dans un PPU. 3. Les acteurs interrogés accordent plus d'importance à l'influence du jeu politique que le laissent transparaître les documents de PPU. 4. Le type de territoire pourrait avoir une influence sur les éléments de contenu en identifiant implicitement une thématique déterminante.
Q2 : Est-ce que l'approche de planification mise en place diffère d'une ville à l'autre, voire d'un PPU à l'autre et comment cela influence le contenu d'un PPU ?	<p>H2.1 : L'approche de planification peut varier selon les villes et selon chaque PPU.</p> <p>H2.2 : L'approche de planification influence le contenu du PPU.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5. Les efforts consentis à la participation publique ont une influence substantielle. 6. Le moment où sont définis les objectifs d'aménagement à atteindre exerce une influence sur les éléments de contenu. 7. Une vision à long terme et un objectif principal de production de connaissances se traduisent généralement par des PPU plus exhaustifs et plus détaillés.
QP : Est-ce que le territoire et l'approche de planification mise en place exercent une influence suffisante pour différencier le contenu des programmes particuliers d'urbanisme ?	<p>HP.1 : Le territoire et l'approche de planification mise en place influencent le contenu d'un PPU et cette influence différencie substantiellement les PPU entre eux, à la fois entre les villes et dans une ville donnée.</p> <p>HP.2 : L'approche de planification influence le PPU de manière moins importante que le territoire.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 8. Le territoire est un facteur de différenciation plus influent que l'approche de planification territoriale. <ol style="list-style-type: none"> 8.1. Le territoire influence le choix de l'instrument. 8.2. Le territoire est lié à la façon de percevoir positivement le PPU. 9. Le territoire peut influencer l'approche de planification territoriale mobilisée pour élaborer un PPU. 10. Les PPU de notre échantillon suivent la même structure et chaque ville a tendance à standardiser le contenu de ses PPU.

Composé par Émilie-Jade Bigelow

Tous ces constats démontrent la pertinence, en matière de recherche, d'une entrée par les instruments. Jusqu'à la parution du livre « Gouverner par les instruments » (Lascoumes et Le Galès, 2004b), les IAP faisaient moins l'objet de recherches en études urbaines dans la littérature francophone qu'anglophone. Depuis ce livre, l'entrée par les instruments a cependant connu un certain regain d'intérêt dans les recherches, ce qui a permis d'approfondir et d'enrichir sa pertinence scientifique. Comme mentionné dans notre revue de littérature, une telle approche permet de mettre en lumière des dimensions « peu visibles autrement » (2004c, p. 13). Pour Weller, la pertinence d'utiliser une entrée par les instruments repose dans le fait qu'il faille considérer qu'ils disent et qu'ils font quelque chose⁷⁶ (2008). Ceci rappelle que les IAP ont une double portée à la fois technique et sociale.

Nous estimons que ce mémoire permet de mettre en évidence l'importance d'une telle approche en démontrant les trois éléments suivants qui sont illustrés à la Figure 45 (page suivante). D'une part, si la façon d'aborder le territoire influence les éléments de contenu d'un PPU, le choix de ce territoire est également influencé par la perception qu'ont les acteurs du PPU comme un instrument utile. D'autre part, cette perception est elle-même préalablement influencée par l'objectif principal poursuivi. De cette façon, les choix liés à l'instrument sont, dans le cas de cette recherche, des facteurs d'influence de la différenciation de l'action publique. Or, si ces deux éléments sont, a priori, des facteurs de différenciation, il n'en demeure pas moins que cette perception et ces objectifs tentent à devenir des facteurs de standardisation entre les villes. On observe une standardisation dans les éléments de contenu, ce sont surtout les aspects de la dimension morphologique qui sont traités et les PPU d'une même ville tendent à se standardiser dans la famille de contenu « design urbain ». Enfin, les facteurs « territoires » et « approches de planification territoriale » s'influencent également entre eux comme nous l'avons démontré dans notre chapitre discussion⁷⁷.

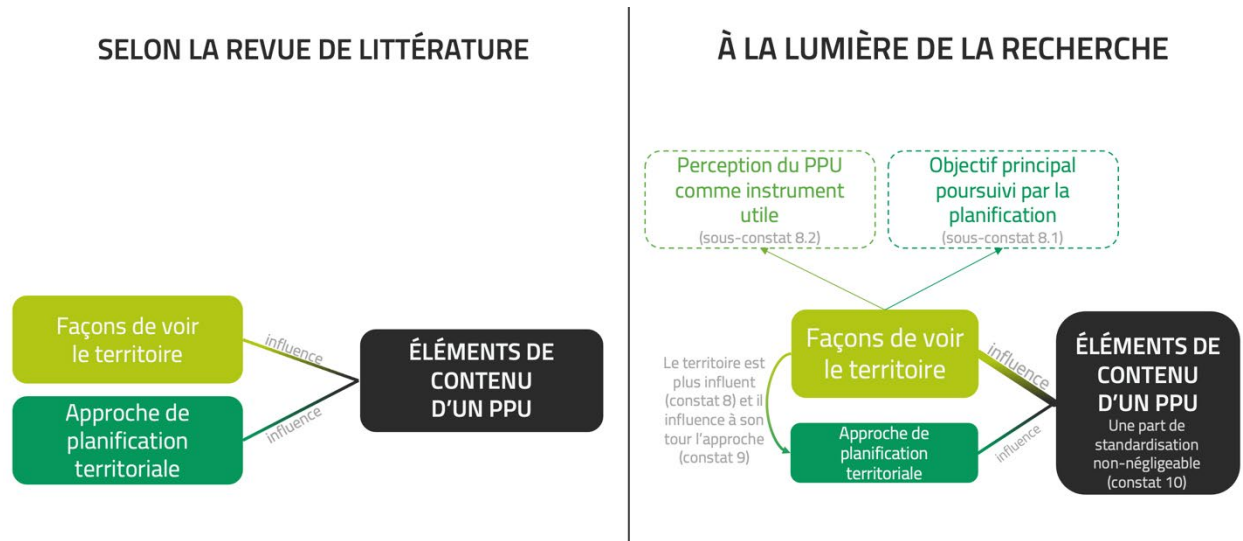
Ces observations sont dues à une entrée par les instruments. Elles seraient restées peu visibles si notre regard s'était uniquement concentré sur l'influence du territoire et de l'approche de planification territoriale. Ceci démontre tout l'intérêt de continuer à s'intéresser aux instruments d'urbanisme québécois, d'autant plus que la LAU devrait être révisée au courant des prochaines années⁷⁸.

⁷⁶ Voir la sous-section 1.2.2 La pertinence de la notion d'IAP pour la recherche à la page 28.

⁷⁷ Voir la section 7.3 Un regard croisé sur l'influence du territoire et de l'approche de planification. Retour sur l'hypothèse générale à la page 195.

⁷⁸ En date du 6 juin 2022, le gouvernement du Québec a dévoilé sa « Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ». À terme, cette politique devrait mener à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre prévu pour l'hiver 2023. Les modifications nécessaires à porter à la LAU y seraient subséquentes (Gouvernement du Québec, 2022).

Figure 45 : Une entrée par les instruments — Ce que la recherche révèle



Composé par Émilie-Jade Bigelow

ANNEXE A — CITATION ORIGINALE EN ANGLAIS

Citation originale du Tableau 6 : Principales différences entre la posture essentialiste et la posture socioculturelle, à la page 44 de ce mémoire.

<i>Traditional Place Analyses</i>	<i>Socio-cultural Place Analyses</i>
<i>Essentialist thinking and understanding</i>	<i>Constructivist thinking and understanding</i>
<i>Places are understood as material spaces</i>	<i>Places are understood as spaces for humans, social practices, culture and meaning</i>
<i>Knowledge is mainly expert-based</i>	<i>Knowledge is collected from different social positions</i>
<i>Data are mainly about physical conditions</i>	<i>Data are about social, contextual and cultural conditions</i>
<i>Normative premises : norms and values are mainly decided a priori</i>	<i>Relativistic premises: norms and values are to be investigated</i>
<i>System perspective: experiences and use of space are seen as part of a social order</i>	<i>Subjective perspective : meaning and practices in space are seen as part of the life world and interests of individuals and stakeholders</i>
<i>Participation, influence and power are procedural issues</i>	<i>Participation, influence and power are to be investigated and studied</i>
<i>Empirical results are based on deductive methodology</i>	<i>Empirical results are based on explorative methodology</i>

Source : Røe, 2014, p. 503.

ANNEXE B — CERTIFICAT ÉTHIQUE

*Le titre de la recherche a évolué depuis l'obtention du certificat.

UQAM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat: 4775
Certificat émis le: 03-02-2021

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet: L'adaptation des instruments d'action publique au territoire : le cas des programmes particuliers d'urbanisme
Nom de l'étudiant: Émilie-Jade BIGELOW
Programme d'études: Maîtrise en études urbaines (profil avec mémoire)
Direction de recherche: Michel ROCHEFORT

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

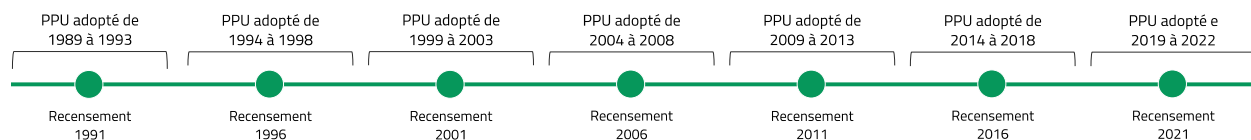


Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

ANNEXE C — UTILISATION DE STATISTIQUE CANADA ET DES AIRES DE DIFFUSION

Pour les PPU qui n'indiquaient pas le nombre de résidents sur le territoire à même le document, nous devons récupérer la donnée en additionnant la population de chacune des aires de diffusion comprises approximativement dans le territoire de PPU. Les aires de diffusion étant délimitées par Statistique Canada, leurs limites ne correspondaient que peu souvent aux limites d'un territoire de PPU. Un choix subjectif d'inclure ou d'exclure une aire de diffusion dans le calcul a été fait par l'auteure.

La population totale d'une aire de diffusion est calculée par Statistique Canada à chaque recensement national, soit une fois tous cinq ans. Dans le cadre de la recherche, nous avons pris le nombre de résidents correspondant au recensement le plus près de la date d'adoption du PPU. Le schéma suivant permet de couvrir tous les cas de figure :



Composé par Émilie-Jade Bigelow

Pour le PPU **B1**, le nombre de résidents était non disponible (n.d.). Les données peuvent être retirées par Statistique Canada lorsque le nombre de répondants est trop faible dans le but de protéger la confidentialité des renseignements. Il s'agit d'une erreur non due à l'échantillonnage qui oblige l'institution à ne pas dévoiler certaines parties des résultats issus du recensement (Statistique Canada, 2021).

ANNEXE D — INVITATION ADRESSÉE AUX PARTICIPANTS

*Le titre de la recherche a évolué depuis l'envoi des invitations.

Objet : Recherche sur l'utilisation des programmes particuliers d'urbanisme (PPU)

[Identification de la personne]
[coordonnées]

Bonjour [Identification de la personne],

Je vous contacte aujourd'hui afin de vous inviter à participer à une recherche ayant pour objectif de mieux comprendre le processus d'élaboration des programmes particuliers d'urbanisme (PPU). Nous cherchons à comprendre les raisons motivant l'utilisation de cet instrument et les raisons entourant le choix de territoire où appliquer une telle planification détaillée. Cette recherche est basée sur des études de cas réparties sur le territoire de plusieurs municipalités au Québec. Dans le cadre d'une recherche connexe, déjà 5 municipalités ont participé à des entretiens en 2018-2019. Si vous acceptez, ou si un membre de votre équipe accepte l'invitation la participation consiste à un entretien d'environ 60 minutes. Les questions porteront essentiellement sur les actions menées à titre [inscrire le rôle de la personne au sein de l'organisme].

Cet entretien aurait lieu par vidéoconférence. Nous pourrions convenir, par retour de courriel, d'une date et d'une heure en fonction de vos disponibilités. Un formulaire d'information et de consentement est également joint à ce courriel afin de préciser différentes modalités liées à votre entretien.

Bien entendu, tous les renseignements recueillis demeureront confidentiels dans leur traitement et leur diffusion. De plus, puisque cette participation est volontaire, vous demeurez libre de ne pas répondre à une ou plusieurs questions lors de l'entretien.

Afin de convenir d'une date d'entretien, ou si vous avez des questions concernant le projet de recherche, vous pouvez communiquer avec moi aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Cordialement,

Émilie-Jade Bigelow

Candidate à la maîtrise en études urbaines (profil mémoire)

Département des études urbaines et touristiques
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal (UQÀM)
CP 8888, succursale Centre-ville,
Montréal, Québec, H3C 3P8

ANNEXE E — FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

* Le titre de la recherche a évolué depuis la signature des formulaires.

UQAM Université du Québec
à Montréal

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

L'influence du territoire sur les instruments de l'action publique : le cas des programmes particuliers d'urbanisme

Étudiant-chercheur

Émilie-Jade Bigelow
Maîtrise en études urbaines (profil mémoire)

Direction de recherche

Michel Rochefort
Département d'études urbaines et touristiques

Préambule

Vous avez été approché pour participer à un projet de recherche ayant trait à l'utilisation des programmes particuliers d'urbanisme (PPU). Votre participation implique un entretien individuel d'environ 60 minutes enregistré. Ce formulaire de consentement explique le but de cette étude ainsi que ses procédures, ses avantages, ses risques et ses inconvénients. Il indique également les personnes à contacter au besoin.

Dans l'éventualité où certaines informations ne seraient pas compréhensibles, nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

L'objectif de la recherche est de mieux comprendre le processus d'élaboration des PPU. Nous cherchons à comprendre les raisons motivant l'utilisation de cet instrument ainsi que les raisons entourant le choix de territoire où appliquer une telle planification détaillée. Nous cherchons à comprendre ce qui différencie les PPU d'une ville entre eux et entre les villes.

Ce projet est réalisé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Rochefort, professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Nature et durée de votre participation

Votre participation consiste à un entretien d'environ 60 minutes. Les questions porteront essentiellement sur les actions menées à titre de responsable de l'urbanisme. Les entretiens se dérouleront par vidéoconférence à l'aide du logiciel Zoom. La date et l'heure de l'entretien sont à convenir par courriel, selon vos disponibilités. Avec votre permission uniquement, l'audio de cette entrevue sera enregistré aux fins de transcription. Le nom associé au fichier d'enregistrement ainsi que sa transcription à l'aide du logiciel Word ne permettront pas de vous identifier personnellement. En aucun cas, seront dévoilés votre nom et celui de la ville où vous exercez vos fonctions.

Avantages et risques liés à la participation

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des raisons motivant l'utilisation des PPU. En principe, aucun risque et avantage ne sont liés à la participation à cette recherche. Lors de l'entretien, vous demeurez libre de ne pas répondre à une question ou de mettre fin à l'entretien sans avoir à vous justifier.

Confidentialité

Tous les renseignements recueillis lors de l'entretien sont confidentiels et seuls les membres de l'équipe de recherche auront accès à votre enregistrement et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement audio, transcription et formulaire de consentement) sera conservé sur un serveur institutionnel protégé. Ce matériel sera détruit 3 ans après les dernières publications.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Émilie-Jade Bigelow verbalement lors de l'entretien ou, par courriel, une fois l'entretien terminé. Par la suite, toutes les données vous concernant seront détruites.

Votre accord à participer implique également que vous acceptez que l'équipe de recherche puisse utiliser aux fins de la présente recherche (articles, conférences et communications scientifiques) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune

information permettant de vous identifier personnellement ou d'identifier la ville pour laquelle vous travaillez ne soit divulguée publiquement.

Indemnité compensatoire

Il est entendu que vous ne recevrez aucune compensation financière pour votre participation.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet:

Émilie-Jade Bigelow

Michel Rochefort

Des questions sur vos droits? Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CIEREH) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la présidence du CIEREH par l'intermédiaire de son secrétaire au numéro (514) 987-3000, poste 7750 ou par courriel à CIEREH@UQAM.CA.

Remerciements

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Prénom Nom Signature Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom Signature Date

Ce formulaire serait à signer si l'invitation est acceptée.

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé vous sera remis.

ANNEXE F — GUIDE D'ENTRETIEN RECHERCHE COMMUNE : URBANISTE

INTRODUCTION

Premièrement, j'aimerais encore une fois vous remercier d'avoir accepté de participer à cette recherche, ainsi pour objectif de mieux comprendre les raisons motivant l'utilisation des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) ainsi que le processus de prise de décision qui conduit à son élaboration et sa mise œuvre.

Je vous remercie également d'avoir signé le formulaire de consentement. Tel que prévu, cet entretien sera d'une durée d'environ 60 minutes.

Je vous rappelle qu'en tout temps, dans le cadre de nos travaux et d'éventuelles publications, votre nom ainsi que celui de votre organisme restent confidentiels.

Avant de commencer, est-ce que vous acceptez que cet entretien soit enregistré afin que je puisse prendre de meilleures notes ?

Avez-vous des questions avant de commencer ?

VÉRIFIER LA LISTE DES PPU

Existant : Vingt la liste des PPU que nous avons trouvés ... est-ce exact ? / En cours d'élaboration : Est-ce qu'il y a d'autres PPU en cours d'élaboration ?

OUTILS ET PROCESSUS

- 1) Pour les acteurs que nous venons de mentionner, pourquoi avez-vous choisi d'utiliser l'outil PPU et non d'autres outils propres à la PPU ?
 - a. Avez-vous également pensé à d'autres options ?
 - b. Et pourquoi, à la fin, avoir opté pour un PPU ?
 - c. Est-ce que ce PPU se combine à d'autres outils ou programmes ?
- 2) Comment ce choix a-t-il été décidé à l'intérieur ?
 - a. Qui était l'initiateur du choix ? (maire, élu, élu, service d'urbanisme, etc.)
 - b. Cette idée est arrivée à quel moment ? dans quelle situation ?
 - c. Quelles étaient les raisons évoquées ?
- 3) Est-ce qu'il y avait consensus à l'intérieur en ce qui a trait à la réhabilitation de ce PPU ?
- 4) Quel a été votre rôle au sein de ce processus décisionnel ?
- 5) Avez-vous eu besoin d'aller chercher des ressources internes ou externes supplémentaires (ressources professionnelles, contractuelles, formations, etc.) pour participer à ces réflexions ?
- 6) Est-ce que vous percevez une évolution dans la façon de prendre les décisions entre ces différents PPU ? Comment expliquez-vous cette évolution ?
- 7) Quelle place a-t-elle donnée à la consultation publique dans ce processus ?
 - a. Comme place a-t-elle été donnée ?
 - b. Pourquoi ?
- 8) Observez-vous des différences entre ces différents PPU ?

- 9) Comment expliquez-vous ces différences ?

TERRITOIRE

- 10) Comment a-t-il défini le territoire de ces PPU ?
 - a. Quelles étaient les raisons évoquées ?
- 11) Est-ce qu'il y avait consensus à l'intérieur en ce qui a trait à la délimitation de ce territoire ?
 - a. Qui était l'initiateur de ce choix ? (maire, élu, élu, service d'urbanisme, etc.)
- 12) Est-ce que vous percevez une évolution dans la façon de délimiter le territoire entre ces différents PPU ?
 - a. Comment expliquez-vous cette évolution ?
- 13) Utilisez-vous une méthode précise pour procéder à l'analyse du territoire ?
 - a. D'où vient cette méthode ?
- 14) Est-ce que certains éléments vous semblaient plus importants ? (par exemple, le réseau de transport, la vitalité commerciale, etc.) / Pourquoi ?
- 15) L'analyse du territoire vous a-t-elle permis de relever certaines enjeux / certaines potentialités qui, au départ, vous étaient inconnus / Lesquels ?

THÈMES ET ASPECTS

- 16) Selon vous, quels sont les principaux thèmes (aspects ou objets) évoqués dans ces PPU ?
- 17) Comment ont été choisis ces différents thèmes ?
- 18) Ces thèmes ont-ils influencé votre façon d'appréhender le territoire ou le concept d'aménagement ?
- 19) Est-ce que vous percevez une évolution dans les thèmes couverts par ces PPU ?
 - a. Comment expliquez-vous cette évolution ?
- 20) Pour chacun des PPU, quel thème vous semble le plus important ?
- 21) Est-ce que des expériences de planification précédentes ou des exemples vous ont servi d'inspiration ?
 - a. Le cas échéant, dans quelle mesure ces expériences ont-elles influencé le contenu du PPU ?

DERNIÈRE QUESTION

- 22) Que pensez-vous de l'approche par PPU / de la volonté de la municipalité d'agir par PPU ?

MOT DE LA FIN

Notre entretien est maintenant terminé.

Je vous remercie encore une fois d'avoir accepté de participer à cette recherche.

ANNEXE G — GUIDE D'ENTRETIEN RECHERCHE COMMUNE : GESTIONNAIRE ET MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

INTRODUCTION

Premièrement, j'aimerais encore une fois vous remercier d'avoir accepté de participer à cette recherche ayant pour objectif de mieux comprendre les raisons motivant l'utilisation des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) ainsi que le processus de prise de décision qui conduit à son élaboration et son adoption.

Je vous remercie également d'avoir signé le formulaire de consentement. Tel que prévu, cet entretien sera d'une durée d'environ 45 minutes.

Je vous rappelle qu'en tout temps, dans le cadre de nos travaux et d'éventuelles publications, votre nom ainsi que celui de votre organisme resteront confidentiels.

Avant de commencer, est-ce que vous acceptez que cette entrevue soit enregistrée afin que je puisse prendre de meilleures notes ?

Avez-vous des questions avant de commencer ?

PPU EXISTANTS ET EN COURS D'ÉLABORATION :

D'après les informations que nous avons obtenues lors de notre entretien avec l'urbaniste, voici la liste des PPU existants ou en cours d'élaboration :

Formule type :

Avez-les(e) ou lesquel(s) de ces PPU êtes-vous le plus familier ?
Étes-vous en sache lors de leur élaboration ou adoption ?
Commentez-vous la notion de PPU avant d'entrer en fonction ?

OUTILS ET ÉLABORATION

1. Selon vous, pour les secteurs que nous venons de mentionner, pourquoi une approche par PPU a-t-elle été choisie ?
 - a. Quelles étaient les raisons évoquées ?
 - b. Est-ce que, selon vous, d'autres options auraient été envisagées ?
 - c. Et pourquoi, à la fin, avoir opté pour un PPU ?
2. Comment ce choix a-t-il été décidé à l'intérieur ?
 - a. Qui était l'initiateur du choix ? (maire, élu, dg, service l'urbanisme, etc.)
3. Cette idée est arrivée à quel moment ? dans quelle situation ?
4. Est-ce qu'il y avait consensus à l'intérieur en ce qui a trait à la réalisation de ce PPU ?
5. Quel a été votre rôle au sein de ce processus décisionnel ?
6. Avez-vous l'impression d'avoir participé aux réflexions ayant mené à l'élaboration de ce PPU ?
 - a. Sur quels éléments précisément ?
 - b. Avec quel(s) représentant(s) avez-vous le plus échangé ?
 - c. Comment décririez-vous la qualité des échanges que vous avez eu avec ce représentant ?
7. Avez-vous eu besoin d'aller chercher des ressources internes ou externes supplémentaires (ressources professionnelles, contractuelles, formations, etc.) pour participer à ces réflexions ?
8. Est-il égal aux autres PPU que vous connaissez, en quel sens-ci différencie-t-il en ce qui a trait :
 - a. à son contenu ? à la délimitation du territoire à couvrir ?
 - b. à la façon dont la décision a été prise à l'intérieur de le réaliser ?
 - c. Comment expliqueriez-vous ces différences ?
9. Quel rôle a-t-il joué à la consultation publique dans ce processus ?
 - a. Cette place a-t-elle évolué ?

b. Pourquoi ?

TERRITOIRE

10. Selon vous, comment a-t-il été défini le territoire de ces PPU ?

11. Est-ce qu'il y avait consensus à l'intérieur en ce qui a trait à cette délimitation ?

a. Qui était l'initiateur de ce choix ? (maire, élu, dg, service l'urbanisme, etc.)

12. Est-ce que vous percevez une évolution dans la façon de délimiter le territoire entre ces différents PPU ?

a. Comment expliqueriez-vous cette évolution ?

THÈMES ET ASPECTS

13. Selon vous, quels sont les principaux thèmes (aspects ou objets) abordés dans ces PPU ?

a. Comment ont été choisis ces différents thèmes ?

14. Pour chacun des PPU, quel thème vous semble le plus important ?

b. [selon leur niveau de connaissance] Est-ce que vous percevez une évolution dans les thèmes couverts par ces PPU ?

c. Comment expliqueriez-vous cette évolution ?

15. [selon leur niveau de connaissance] Est-ce que des expériences de planification précédentes ou des exemples vous ont servi d'inspiration ?

d. Le cas échéant, dans quelle mesure ces expériences ont-elles influencé le contenu du PPU ?

DERNIÈRE QUESTION

16. Que pensez-vous de l'approche par PPU / de la volonté de la municipalité d'agir par PPU ?

MOT DE LA FIN

Notre entretien est maintenant terminé.

Je vous remercie encore une fois d'avoir accepté de participer à cette recherche.

ANNEXE H — GUIDE D'ENTRETIEN MÉMOIRE : URBANISTE

INTRODUCTION

Premièrement, j'aimerais encore une fois vous remercier d'avoir accepté de participer à cette recherche ayant pour objectif de mieux comprendre l'élaboration des programmes particuliers d'urbanisme (PPU).

Je vous remercie également d'avoir signé le formulaire de consentement. Comme prévu, cet entretien sera d'une durée d'environ 60 minutes.

Je vous rappelle qu'en tout temps, dans le cadre de nos travaux et d'éventuelles publications, votre nom ainsi que celui de la ville resteront confidentiels.

Avant de commencer, est-ce que vous acceptez que cet entretien soit enregistré afin que je puisse prendre de meilleures notes ?

Avez-vous des questions avant de commencer ?

Les questions porteront essentiellement sur le PPU ou les PPU suivants : (énumérez leur liste de PPU)

CONNAISSANCE DES PPU

1. Avez-vous participé au processus d'élaboration du (ou des) PPU en vigueur en ce moment ?
 - a. Si oui, avec lequel ou lesquels êtes-vous le plus familier et pour quelles raisons ? (Mentionnez la liste des PPU adoptés par la ville en même temps que la question, permettez également de vérifier les oublis éventuels.)

À partir de maintenant mes questions porteront sur cinq blocs (les dire) :

RAISONS JUSTIFIANT LA RÉALISATION DU OU DES PPU CONNUS PAR LA PERSONNE INTERVIEWÉE

2. Connaissez-vous les raisons ayant justifié la réalisation d'un PPU pour les différents secteurs mentionnés à la liste ? (Insister sur les PPU connus par la personne, en essayant toutefois de les aborder tous.)
 - a. Qui était l'initiateur de ce (de ces) choix ? (maire, élu, dg, service d'urbanisme, etc.)

CHOIX DE L'OUTIL

3. Connaissez-vous les raisons ayant justifié l'utilisation du PPU comme instrument de planification ? (Bien prendre le temps d'expliquer qu'il s'agit de l'outil en tant que tel.)

- a. Qui était l'initiateur de ce choix ? (maire, élu, dg, service d'urbanisme, etc.)
 - b. Avez-vous pensé à d'autres options ?
 - c. Et pourquoi, à la fin, avoir opté pour un PPU ?
 - d. Comment s'est fait ce choix ?
4. Si c'était à refaire, est-ce que l'outil PPU serait choisi comme instrument à nouveau ?
 - a. Pourquoi avoir répété l'expérience (dans le cas où plusieurs PPU à des dates différentes) ?

TERRITOIRE

5. Comment a-t-il été défini le territoire pour [nommer les différents PPU connus par la personne, en essayant toutefois de les aborder tous] ?
 - a. Quelles étaient les raisons évoquées pour délimiter ainsi ce territoire ?
 - b. Qui était l'initiateur de ce choix ? (maire, élu, dg, service d'urbanisme, etc.)
 - c. Est-ce qu'il y avait consensus à l'intérieur en ce qui a trait à la délimitation de ce territoire ?
 - d. Est-ce que la délimitation du territoire a changé en cours de route ?
 - e. (Dans le cas où le municipalité a plus qu'un PPU) Connaissez-vous que les territoires sur lesquels ont été appliqués des PPU ont des similarités ? / qu'est-ce qui les différencie ?

CONTENU

6. Pour chacun des PPU en vigueur présentement, quel était le principal objectif à atteindre lorsqu'il a été décidé d'élaborer ce/ces PPU ?
 - a. Est-ce que l'objectif s'est modifié en cours de route ?

7. Selon vous, quels sont les principaux thèmes (objets) évoqués dans ce/ces PPU ?
 - a. Comment ont été choisis ces différents thèmes ?
 - b. Est-ce qu'il y a des thèmes abordés dans le PPU qui découlent d'un autre document de planification ?
 - c. Quel thème vous semble le plus important et pourquoi ?
 - d.

Maintenant, revenons maintenant notre dernière série de questions :

PROCESSUS DÉCISIONNEL

8. Quel est le processus habituellement suivi pour la création d'un PPU ? (Des étapes et l'ordre des étapes.)
 - a. Qui prend en charge le projet (ou les différentes étapes) ? / est-ce que c'est le cas pour chaque PPU ?
 - b. (dans l'éventualité que ça ne soit pas attribué par la personne) Quelles sont les premières étapes pour l'élaboration du PPU ? / (dans l'éventualité que ça ait été abordé par la personne déjà) donc si je comprends la première étape au début est [nommer l'étape]
 - c. Une fois que l'élaboration est bien entamée, est-ce qu'on se tient sur les premières décisions ?
 - d. Est-ce que différents secteurs de la ville sont impliqués ? (à quelles étapes)
 - e. Est-ce que d'autres organismes ou acteurs sont impliqués dans le processus d'élaboration du/les PPU ? (nommer les différents PPU connus par la personne, en essayant toutefois de les aborder tous.)
 - f. Combien de temps dure l'élaboration du PPU ?
 - g. (Dans le cas où la municipalité a plus qu'un PPU) Est-ce que cette manière de faire a été similaire d'un PPU à l'autre ?

9. Si la ville décidait de faire un autre PPU, est-ce que ce processus serait similaire ?

10. Est-ce qu'il y a eu des activités de consultation publique lors de l'élaboration de ce/ces PPU ?

- a. Lesquelles ?

11. Quelles est la place des citoyens et d'autres organisations dans la conception du PPU ?

- a. Spécialiser pour le choix de territoire
- b. Spécialiser pour le choix de contenu
- c. Est-ce que cet engagement est similaire pour d'autres projets que le PPU ?

MOT DE LA FIN

Notre entretien est maintenant terminé.

Je vous remercie encore une fois d'avoir accepté de participer à cette recherche.

ANNEXE I — DÉTAILS DES THÉMATIQUES CONSIDÉRÉES

Les tableaux qui suivent contiennent le détail de chaque thématique considérée pour chacun des 31 PPU de l'échantillon. Les informations ont été anonymisées. Les cases vides indiquent que la thématique n'est pas traitée. Les tableaux comptent également des extraits d'entretiens jugés pertinents.

Le tableau qui suit fait office de table des matières, afin de se retrouver plus facilement dans cette annexe.

Thématique d'intervention	Voir page
Propos généraux en entretien sur les thématiques en général	212
Développement durable et environnement Milieux naturels et verdissement	213
Mobilité Arrimage transports-aménagements / TOD	215
Paysage, identité et patrimoine Qualité de l'architecture	218
Qualité des espaces publics Densification	221
Mixité des usages Mixité sociale	223
Développement économique Sécurité et risques	225

Propos généraux en entretien

Ville A	<p>Membre du conseil municipal : L'élément le plus fondamental du PPU pour le centre-ville c'est de faire de la « revitalisation intelligente » Assurer la complémentarité et la cohabitation des usages, densifier, construire plus de résidences, etc. pour que ça soit moins « le far west ».</p> <p>Gestionnaire : « On parle de 10 000 nouveaux résidents, attaché à l'objectif de qualité de vie et tout le rôle de la verdure, des grands espaces publics, des grands espaces verts toute la notion de connectivité de ces espaces, toute la brisure parce que c'est un territoire qui est extrêmement fragmenté par les infrastructures, les grandes infrastructures routières, puis le boulevard [x] c'est une tranchée à déstructurer. Donc, on voit d'ailleurs l'effort qui est mis sur le plan de la connectivité, la classification des rues, les types d'aménagement de rue, qui ne sont pas des aménagements de voirie, qui sont vraiment de rue de surfaces qui contribuent à l'ambiance, qui tiennent compte du milieu environnant. Il y a vraiment cette notion de redonner un sens à habiter le centre-ville par des mesures qui touchent le domaine public. »</p>
Ville B	<p>« on travaille tout le temps dans une dynamique commerciale » (gestionnaire_B)</p> <p>« Toute la question des parcs nature je pense qu'il y a un travail qui a été fait quand même par l'entremise [d'un organisme de tourisme régional]. Toute la thématique de divertissement. On travaille sur projet qui s'appelle [x] qui va revoir un grand tronçon sud de [nom du cours d'eau] et du [nom du cours d'eau] et qui va unir [deux institutions]. Ça pourrait être les dynamiques justement autour des dynamiques. Là, on a beaucoup de dynamique de quartier autour des écoles secondaires, aux endroits où il y a les universités, on voit que ça crée des revenus partout autour, dans les quartiers. Ça, ça pourrait être des cibles intéressantes. Je dirais que c'est ça que je vois. » (gestionnaire_B)</p>
Ville C	<p>Urbaniste : À propose de tous sauf du PPU 5, la thématique la plus importante est : « densification de ces territoires-là, de faire ça, assurer qu'on crée un milieu urbain »</p>
Ville D	<p>Urbaniste : Le plus important serait la vision qu'on donne à un territoire avant même d'embarquer dans la mise en œuvre et les détails. Les PPU aujourd'hui sont plus détaillés qu'avant (l'analyse) et il y a un plan d'action ce qu'il n'y avait pas dans des PPU plus anciens. Avoir des analyses plus complètes ça leur permet de bien cibler les besoins et de mieux cibler les interventions.</p> <p>Gestionnaire : Beaucoup de travail à faire sur le paysage, l'intégration des nouveaux projets avec les quartiers existants : « On a beaucoup de travail à faire aussi sur la beauté [esthétisme]. On a mis en place une équipe qui est en design urbain pour favoriser ça davantage. Alors c'est sûr que ce volet-là dans nos futurs PPU va prendre plus de place. »</p>
Ville E	<p>Gestionnaire : La formule s'appliquait à pas mal tous les PPU qu'ils ont fait : « Je pense que la formule s'appliquait quand même assez bien. En quelque part, la démarche en était une d'identifier des enjeux spécifiques à chacun des milieux, donc pour être certain qu'on parle des bons sujets, des sujets qui préoccupent les gens qui vivent dans ce milieu-là. C'est dans les premières étapes qu'on faisait. Donc la recette c'était d'aller cueillir cette information-là, et d'être certains que les actions qu'on amène ce ne sont pas des actions importées d'un secteur vers un autre. »</p> <p>« INTERVIEWEUR : Les deux prochains qui arrivent, est-ce qu'ils vont suivre le même plan ?</p> <p>URBANISTE : Oui, dans le fond on a les livrables et les présentations qu'on fait au niveau des élus et les PPU suivent exactement la même liste d'étapes. »</p> <p>Gestionnaire : la notion de protection du patrimoine et du cadre bâti qui contribue au caractère de ces territoires est importante à protéger et mettre en valeur avec un PPU : « C'est une des premières questions qu'on se pose, et qui est à l'origine, c'est une des orientations qu'on se donne pour les PPU ».</p> <p>Membre du conseil municipal : Les PPU servent entre autres à ne pas dénaturer les secteurs tout en les revitalisant. « Donc est-ce qu'on veut : la vocation récréotouristique, l'histoire, a pris de l'importance, donc on se dit récréotouristique pour attirer des gens dans le secteur qui s'intéressent à l'histoire, qui s'intéressent à venir prendre l'air sur le bord du fleuve, à valoriser nos paysages, en fait nos paysages de bord de l'eau devenaient un attrait pour le quartier, pour attirer des gens. »</p>
Ville F	<p>Les thématiques principales sont le logement et le commerce. « le débat éternel c'était on veut attirer des familles dans le secteur du [noyau villageois] » (urbaniste). « Maintenir une trame commerciale qui était à l'échelle du piéton et une trame commerciale qui était aussi en lien avec la vocation culturelle qui est complémentaire à la vocation principale que j'ai mentionnée. « Pour le centre-ville c'était l'espace public qui devient la clé de voûte (urbaniste_F), un pôle familial récréatif extérieur » (urbaniste_F)</p>
Ville G	<p>« Le principal avec ça c'est de créer des milieux de vie qui sont intéressants pour les citoyens. » Mobilité, parc, culture et art public, mixité, densité. « On essaye de tout regarder ».</p>

Développement durable et environnement		Milieux naturels et verdissement
A1		Puisque le territoire touche plusieurs points d'eau, il y a des interventions qui touchent la préservation et la mise en valeur des différentes berges. Verdir le domaine public et favoriser le verdissement du domaine privé aussi. Ajouter des arbres dans les parcs existants. Profiter du fait que le PPU va engendrer beaucoup de travaux sur les infrastructures publiques pour ajouter des arbres.
B1		C'est mentionné qu'il y aurait rapidement la mise sur pied d'un programme de plantation d'arbres
B2	Les aménagements ont pour objectifs d'être durables et sont pensés pour le long terme et les différentes saisons.	Le PPU propose de verdir les abords d'un boulevard pour marquer les intersections en plus de contribuer à l'embellissement et à l'encadrement pour la mise en valeur d'un cours d'eau.
B3		
B4	Réduction des îlots de chaleur et régularisation des eaux de pluie par le choix de certains végétaux.	Programme détaillé de plantations à faire (où et quoi). Ils ajoutent des îlots de verdure le long de la rue commerciale en plus de proposer des modifications règlementaires pour favoriser le verdissement des propriétés privées.
B5		Verdissement, zones tampons entre les usages. Plus de verdissement en bord de rue et au centre pour améliorer l'expérience.
B6	Gestion des eaux de ruissellement et décontamination in situ + s'inspirer des concepts d'écoquartier pour créer un milieu de vie qui respectent les principes de développement durable. C'est nommé comme objectifs, mais il n'y a pas nécessairement d'interventions thématiques	Verdir les espaces publics et encourager le verdissement des espaces privés, ajouter de nouveaux espaces verts et, favoriser l'agriculture urbaine et l'aménagement de toits verts.
B7		Verdir les espaces publics et encourager le verdissement des espaces privés, protéger la canopée existante parce qu'il y a beaucoup d'arbres matures, verdir les aires de stationnement. Le verdissement sert à la fois pour des raisons environnementales et d'encadrement du paysage.
B8	Lutte aux les îlots de chaleur	
B9		Ajouter des arbres principalement sur le bord de la rue dans l'espace public. Standardiser l'emplacement et la distance entre les arbres le long de la rue.
B10	Rendre le centre-ville plus écologique (efficacité énergétique des bâtiments, gestion des matières résiduelles, gestion de l'eau, terrains contaminés et îlot de chaleur).	Mise en valeur des milieux naturels, assurer la préservation des écosystèmes sensibles, intégrer le concept de ceinture verte autour du centre-ville.
C1	Les interventions en environnement concernent surtout le cadre bâti : réduction de la consommation d'énergie, toits verts, matériaux performants + gestion des matières résiduelles + limiter la pollution sonore, lumineuse et visuelle des nouveaux projets de construction. En somme, développer, mais minimiser l'empreinte écologique.	Verdir certains espaces comme les stationnements de surfaces et obliger plus de plantations en marge avant pour les nouveaux projets.
C2	De manière très générale : performance, l'innovation, et l'intégration des principes de développement durable.	Bonifier le couvert végétal, confort des piétons, réduction des îlots de chaleur : plus de plantations (particulièrement le long des axes importants/commerciaux), plus de végétation près des stations de bus et futures stations de tramways, verdir les stationnements + protéger les boisés et les grands espaces verts existants
C3	Le but principal du PPU c'est de créer un écoquartier donc tout tourne un peu autour des trois piliers du développement durable et il y a une volonté d'avoir une cohésion entre les interventions et l'environnement + volonté de réduire les GES et la consommation d'énergie.	Autoriser les toits verts + verdir les grands boulevards + réduire les stationnements de surface + biodiversité

Développement durable et environnement		Milieux naturels et verdissement
C4	Contre les îlots de chaleurs, encourager les projets qui sont performants énergétiquement et qui utilisent des matériaux performants et permettre l'intégration d'agriculture urbaine. Création d'un écoquartier sur des friches.	Augmenter la canopée dans les parcs principalement, mais aussi dans les autres espaces publics (rues) + préserver le couvert végétal existant
C5	Mesures novatrices qui minimisent l'impact sur l'environnement. Développer un milieu urbain favorisant un mode de vie durable. Être exemplaire et innovant	Verdissement à accroître autant sur le domaine public que privé. Protéger le couvert boisé par une réglementation plus sévère pour la coupe d'arbres.
C6		Maintien et ajout d'arbres et d'espaces verts, à la fois pour lutter contre les îlots de chaleur et pour mettre en valeur le patrimoine bâti.
C7	De manière très générale, la conception des bâtiments et des aménagements privés doit être en adéquation avec des mesures de développement durable.	Encourager le maintien ou l'ajout d'arbres et d'espaces verts (quand même précis avec des cibles en %). L'ajout d'arbres est réfléchi en les localisant à des endroits jugés stratégiques.
D1		Mettre en valeur les espaces verts, augmenter leur nombre (surtout sur les espaces commerciaux) et créer un corridor de verdure en bordure d'un boulevard.
D2		
D3		
D4	Aménagements quatre saisons et écologiques. Gestion des eaux de pluie. En lien avec les transports : aménagements encourageant les initiatives de réduction des GES (stationnement d'autopartage et stationnement pour vélos)	En lien avec les nouveaux aménagements pour les déplacements actifs, les rendre plus verts et protéger les berges. En lien avec la densification : implantation de bâtiments qui assure la préservation de massifs d'arbres et de corridors de végétation.
D5	Réduction de l'empreinte écologique des projets et des résidents	Maintien de la canopée existante (pas pour l'augmenter nécessairement). Diminuer les îlots de chaleur et protéger les berges.
E1		Diminuer les îlots de chaleur par la réalisation d'un inventaire des arbres matures et par la plantation de nouveaux arbres là où l'étude aura ciblé un manque. Protection des berges
E2		Mettre en valeur et conserver des attraits naturels et relier les espaces verts et les parcs.
E3		Un peu comme les deux autres PPU : protection des berges et du couvert végétal existant.
F1	Préservation des écosystèmes, par exemple le cerf de Virginie. Entretien et gestion d'un cours d'eau. Utilisation d'espèces végétales indigènes.	Les projets n'ont aucun impact sur les milieux naturels, particulièrement les cours d'eau, en plus de limiter la coupe d'arbres. Préserver les arbres matures. Études d'impact et plan d'interventions particuliers.
F2		Créer un circuit naturel (préservation et interprétation)
F3		Accroître les accès aux points naturels d'intérêts en lien avec le développement d'activités récréatives au centre-ville.
G1	Faire du nouveau quartier un modèle en matière de développement durable. Gestion des eaux de pluie, gestion de l'énergie, gestion des matières résiduelles diminution de la consommation, certification LEED, réduire les gaz à effet de serre.	Favoriser le verdissement tôt dans le projet. Minimiser les îlots de chaleur.
G2	Ville nourricière et agriculture urbaine encouragée, gestion des eaux pluviales. Partage des ressources et des équipements. Les bâtiments écoénergétiques sont favorisés (isolation, énergies renouvelables, gestion des eaux grises, etc.) Réflexion sur les boucles d'énergie.	Forte végétalisation des espaces publics et encourager le verdissement sur les terrains privés tout en minimisant les surfaces pavées. Jardins sur les toits et arbres fruitiers.

Mobilité		Arrimage aménagement-transport / TOD
A1	Favoriser le transport actif et le transport collectif tout en revoyant l'offre de stationnement. Avoir des aménagements pour faciliter les déplacements à pied	Possibilité de revoir l'emplacement d'une des stations de transport en commun structurant pour optimiser son utilisation par la population de ce quartier résidentiel. Pas détaillé c'est juste la possibilité de faire une étude.
B1	Améliorer l'expérience avec une halte routière, des voies cyclables (qui deviennent des pistes de ski l'hiver), de l'éclairage et mobilier urbain pour les piétons. Ceci fait également le lien avec la thématique qualité espace public.	
B2	Les interventions en mobilité sont étroitement liées au verdissement. Pour réduire la vitesse et améliorer l'expérience du piéton, la ville passe par des plantations réfléchies en ce sens.	
B3	Le PPU traite beaucoup de mobilité en créant des liens piétonniers sécuritaires et fonctionnels (trottoir, saillies, marquage au sol) entre les différentes composantes du territoire. Volonté de développer des pistes cyclables sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.	
B4	Piste cyclable, stationnement pour vélo (leur localisation est précise sur une carte), élargissement des trottoirs, saillies et traverses désignées.	
B5	Marquage au sol, traverses piétonnes, réduction de la vitesse, saillies de trottoirs, piste et bande cyclable pour lier différentes composantes du territoire surtout pour sécuriser les déplacements vers les écoles et les parcs.	
B6	Favoriser le transport collectif et actif avec plus de desserte pour eux.	
B7	Apaisement de la circulation, plus de place aux piétons et aux cyclistes, marquage, convivialité, sécurité. Il faut composer avec les normes du MTQ.	
B8	Plus de stationnement, circulation plus fluide, garder les réseaux existants pour les piétons et cyclistes, mais améliorer la mobilité, partage de la route 4 saisons.	
B9	Marquage au sol des traverses piétonnes, saillies, à des intersections précises. Retirer des cases de stationnement sur rue pour élargie des trottoirs. Création d'un lien cyclable sur certaines rues. Standardiser la largeur des voies de circulation des voitures et des cases de stationnement sur rue pour le territoire.	
B10	Plus de place aux transports collectifs et actifs (plus convivial) sans oublier la place consacrée à l'automobile.	
C1	Accroître la part de déplacements actifs et en transports collectifs en les rendant plus confortables et sécuritaires + accessibilité universelle	
C2	Avec la proximité des ponts, les interventions prévoient de maintenir la circulation, assurer la fluidité pour entrer/sortir et traverser le quartier, mais pour les déplacements à l'interne on vise plus le transport actif et collectif. Il y a aussi l'espace pour un mode plus structurant qui est prévu. Les parcours sont réfléchis pour l'efficacité, le confort et la sécurité.	Le développement du quartier et l'arrivée de nouveaux usages et de plus de densité font en sorte qu'ils prévoient la circulation et l'achalandage que ça va créer, mais aussi les connexions entre les pôles, les parcours piétons et le désenclavement de certains îlots.
C3	Assurer la sécurité et le confort des transports actifs toute saison, une attention particulière à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, minimiser la présence et l'impact des automobiles et de leurs aires de circulation, aider les employeurs à mettre en place des mesures limitant l'autosolo pour aller travailler.	Réfléchir à l'aménagement des nouvelles rues et des nouveaux lieux publics pour assurer leur accessibilité universelle + s'assurer d'avoir des aménagements qui sont faits pour faciliter l'intermodalité et s'assurer d'avoir des aménagements qui favorisent la mobilité des personnes qui ont des limitations physiques ou sensorielles.

Mobilité		Arrimage aménagement-transport / TOD
C4	Limiter les impacts de l'autoroute sur les déplacements piétons et cyclistes, prévoir les parcours piétons et cyclistes facilités et sécuritaires dans le quartier et pour connecter avec des nœuds importants.	Profiter de l'arrivée d'un mode de transport structurant pour arrimer le cadre bâti et le réseau routier autour de ce projet structurant + arrimer les stationnements avec cette nouvelle offre.
C5	Optimiser les déplacements pour tous les types d'usagers de la router (pas vraiment d'action précise ou d'usagers priorités)	
C6	Renforcer l'utilisation des transports actifs, les rendre plus faciles et sécuritaires, favoriser le partage de la chaussée, consolider les correspondances entre les parcours de transports en commun, avoir une trame urbaine plus perméable.	En lien avec la densification, la faire dans des endroits stratégiques pour le transport, pour avoir plus de monde, mais qui utiliseront les transports collectifs et actifs.
C7	Faciliter les déplacements pour les piétons et les cyclistes (ajout d'espaces qui leur sont réservés) confort et sécurité. Prévoir les parcours des gens pour réfléchir l'intermodalité.	Avoir des aménagements qui favorisent l'utilisation du transport collectif et en transport actif en combinant avec les objectifs de densification.
D1	Diminution du nombre de cases de stationnement. Améliorer le confort et la sécurité des déplacements piétons et cyclables.	Réseau de déplacements piétons et cyclables entre le mode de transport en commun structurant et les espaces publics
D2	Prévoir plus de liens cyclables et piétons en plus d'assurer un nombre suffisant de cases de stationnement.	Aménager une place publique autour d'un nœud de TC pour qu'elle soit mise au centre, en valeur et qu'elle soit plus accessible. Reconfigurer certains îlots bâtis existants et la trame de rues afin d'améliorer la fluidité de la circulation et d'optimiser leur potentiel de développement. Lier le réseau cyclable et le réseau piéton avec la station.
D3	À cause de la présence d'un mode de transport structurant et de la densification projetée, le PPU vise à minimiser les impacts que cela aura sur la circulation (nuisances, accidents, etc.)	Les principes d'un TOD sont l'orientation principale de ce PPU pour ce territoire. Les interventions d'arrimage traite directement de rendre plus accessible le transport en commun pour les différents usagers (leurs parcours soient efficaces, sécuritaires et conviviaux).
D4	Réseau de voies de circulation existant que cela soit par le prolongement de rues ou par l'élargissement de rue pour implanter des pistes cyclables. Favoriser les déplacements actifs en faisant des aménagements pour qu'ils soient sécuritaires et conviviaux + des stationnements à étages.	Arrimer les nouveaux aménagements pour les déplacements actifs avec des normes d'esthétisme pour le paysage, la fonctionnalité entre les usages et la fluidité et des déplacements.
D5	Encourager une utilisation variée des modes de transport, que les déplacements actifs soient plus sécuritaires et confortables, voir la possibilité de réaménagement les carrefours pour les piétons et les vélos.	Lier les pôles d'activités par un réseau intégré de déplacements actifs. Les interventions de densification et de mixité sont en lien directement avec la présence des transports en commun.
E1	Nouvelles pistes cyclables, adaptation des trajets transports actifs avec la topographie du site, avoir des rues partagées + mieux gérer le stationnement sur rue	Les nouveaux aménagements pour la mobilité active ont pour objectif de relier les espaces publics et les éléments importants.
E2	Renforcer le réseau cyclable (récréotourisme), rendre plus sécuritaire le partage de la route + bonifier la desserte en transport en commun	
E3	Faciliter et sécuriser les déplacements en transport actifs + pour le transport collectif : améliorer l'attente des usagers du transport en commun.	
F1	Développement/amélioration en collaboration avec le MTQ d'artères principales. Gestion d'une circulation accrue. Favoriser la présence de piétons, espace qui leur est presque exclusif.	
F2	Piétonniser une partie du noyau villageois. Assurer l'accessibilité universelle des rues commerciales du noyau. Circuit de vélo (en lien avec le développement touristique). Meilleur affichage pour aider la fluidité de la circulation.	

Mobilité		Arrimage aménagement-transport / TOD
F3	Assurer la connexion entre les différents points d'intérêts du centre-ville. Piétonniser une partie du centre-ville et assurer l'accessibilité universelle. Population active et en santé. Promotion du transport collectif.	Densification plus près des nœuds structurants de transports collectifs. Penser à des stations multimodales pour le transport collectif surtout pour les touristes.
G1	Favoriser les transports collectifs et actifs. Piétonnisation de certains axes. Augmentation de l'espace attribué aux cyclistes. Réduire l'utilisation de l'automobile	Principe du TOD appliqué à la création du nouveau quartier. Principe de l'écomobilité.
G2	Transport actif au cœur des interventions. Étendre le réseau de transport actif entre les points d'intérêt, utile aussi l'hiver. Bonifier le service de transport collectif qui se rattache à l'arrêt principal de transport structurant. Prévoir des passages à niveau pour les piétons.	Le principe du TOD est au centre de la vision d'aménagement pour le nouveau centre-ville.

Paysage, identité et patrimoine		Qualité de l'architecture
A1	Mettre en valeur des éléments de patrimoine qui ont une valeur pour la région et préserver le caractère particulier de certaines rues du centre-ville (surtout celle qui reste des années plus ouvrières qui n'ont pas été détruites avec le temps). En mettant plusieurs normes pour les hauteurs, formes, etc., l'objectif est de préserver l'image/l'identité du centre-ville existant et d'aider à développer une signature propre à ce « nouveau » centre-ville.	Comment plusieurs usages cohabitent, ils veulent assurer l'harmonie entre les bâtiments.
B1	Volonté d'établir un lien entre les abords du cours d'eau, les espaces verts et l'artère commerciale par des aménagements ponctuels.	
B2	Dans le PPU, la majorité du contenu traite de paysage, d'embellissement et d'encadrement du parcours le long de la route. Volonté d'améliorer l'identité puisque c'est une entrée de ville. Ils veulent la faire plus distinctive. Les objectifs traitent autant des propriétés privées que publiques, de l'encadrement visuel pour les automobilistes ainsi que pour les autres usagers, les percées visuelles et le point de vue, l'entreposage, les types de plantations selon la topographie, l'identité visuelle.	L'embellissement de la rue commerciale passe également par une architecture de qualité et une harmonisation du cadre bâti + PIIA.
B3	Puisque c'est un ancien noyau villageois, ils ont des éléments de patrimoine à protéger, aider à restaurer en plus de vouloir faire des études et inventaires sur le sujet.	
B4	Avoir une porte d'entrée distinctive pour la rue commerciale et favoriser l'harmonisation dans le cadre bâti et l'affiche. Embellir la rue avec des plantations, enfouissement des fils.	
B5	Avoir un style distinctif pour la rue (mobilier, affichage, plantation) dans un style champêtre.	Qualité des intégrations architecturale en plus de rénover les façades.
B6	Mettre en valeur le patrimoine industriel du secteur avec l'ancienne usine du chemin de fer et les voies ferrées en plus d'y faire référence dans les aménagements et le mobilier urbain.	
B7	Puisque c'est un ancien noyau villageois, ils ont du patrimoine qu'ils veulent protéger, aider à restaurer en plus de vouloir faire des études et inventaires. Ils ciblent des éléments patrimoniaux précis. Volonté d'avoir du mobilier urbain distinctif En entrevue l'urbaniste : « Ça dépend toujours des milieux comme à [PPU 7] et à [PPU 3] où le patrimoine prend une place importante, bien la densification oui est importante, mais dans des endroits déstructurés, comme des terrains vacants ou des espaces de stationnement hors rues, mais sinon, surtout [PPU 7], le patrimoine a une place importante. »	
B8	Mettre en valeur le paysage et le patrimoine du centre-ville (sans plus de détails)	
B9	Distinguer certains éléments du territoire par des aménagements particuliers comme un escalier pour aller vers le [cours d'eau], signalisation pour l'entrée du parc. Aussi assurer une transition dans le paysage pour marquer la différence entre la rue commerciale et le reste du centre-ville. Avoir du mobilier urbain distinctif pour cette rue.	Interventions sur un bâtiment en particulier de par son positionnement face aux éléments morphologiques importants. Assurer que les nouveaux bâtiments respectent le caractère du secteur (escaliers, corniches, fenêtres, matériaux, colonnes, enseignes, etc.)
B10	Préserver et valoriser le patrimoine bâti du centre-ville et ses spécificités architecturales. Affirmer l'identité, le positionnement et l'histoire du centre-ville.	

Paysage, identité et patrimoine		Qualité de l'architecture
C1	Intégrer de l'art public et des éléments culturels à l'architecture pour définir une signature pour le quartier. Concernent surtout la présence du patrimoine bâti (à protéger, mettre en valeur et parfois à recycler, car certains usages deviennent désuets) et du patrimoine paysager.	Au cœur des décisions à prendre après l'entrée en vigueur du PPU. Exiger un traitement architectural de qualité exceptionnelle.
C2	Identité : développer un sentiment d'appartenance, promouvoir une bonne image pour la ville à l'échelle de la province à travers ce projet. Enfouir les fils électriques	Architecture exemplaire et novatrice. Prévoir un encadrement architectural accru et promouvoir l'excellence en architecture et l'innovation.
C3	Développer un écoquartier qui aura sa propre identité à travers les aménagements originaux et prestigieux, le mobilier urbain et une architecture distinctive de qualité.	Qualité visuelle des bâtiments en façades. Ils vont quand même loin dans le détail pour les matériaux et les techniques en lien avec le développement durable. Architecture innovatrice et durable
C4	Encourage la réalisation de projets technoculturels pour le centre-ville.	Intégrité architecturale des bâtiments. En lien avec le développement durable de permettre des bâtiments qui innovent dans ce sens et qui apportent en même temps une qualité architecturalement (par juste avoir des bâtiments beaux, mais aussi des bons)
C5	Préserver les liens visuels vers les éléments de patrimoine bâti et de paysage + mettre en valeur le patrimoine bâti et assurer une cohabitation harmonieuse avec les nouvelles constructions, priorité pour les projets de reconversion de bâtiments existants. En lien avec le verdissement : conserver la forme du paysage (topographie, profil de la falaise) et la sinuosité du tracé de la rue.	Respecter les caractéristiques matérielles, formelles et architecturales qui caractérisent les bâtiments actuels tout en assurant une cohabitation entre les nouveaux bâtiments et les anciens pour que ça soit contemporain.
C6	Pérennité du patrimoine bâti et paysager et prioriser la conservation, le recyclage et la mise en valeur du bâti d'intérêt existant.	Assurer des interfaces harmonieuses entre les bâtiments existants et les bâtiments à construire et de manière très générale.
C7	Identité créative et novatrice, identité technoculturelle. Assurer la transition entre les secteurs (volumétrie, hauteurs, plantations). De manière très générale, ça fait surtout lien avec les notions de paysage et les plantations	Respect d'échelle et de caractéristiques architecturales typique, mais tout en encourageant l'innovation et la diversité des styles architecturaux.
D1	Paysage de qualité, image de marque. Créer une entrée de ville visuellement et profiter de la présence hydrographique.	
D2	Idem D1	Favoriser une architecture de qualité pour les bâtiments d'un boulevard pour donner une image de marque.
D3	Caractère distinctif du quartier. Sentiment d'appartenance.	
D4	Mettre en valeur les plans d'eau et la topographie. Il est aussi prévu, dans ces lieux, de promouvoir l'identité du lieu à travers le mobilier urbain et des activités culturelles.	
D5	Préserver et mettre en valeur le paysage urbain d'intérêt d'un boulevard en particulier, dans l'emprise publique	Projets résidentiels et commerciaux de qualité.
E1	De nombreuses interventions concernent la protection du patrimoine bâti, la mise en valeur de l'histoire du territoire de PPU et la préservation du paysage/ambiance spécifique à cet ancien noyau villageois. À cet égard, plusieurs interventions concernent la révision des règlements de PIIA et de démolition en plus de la constitution d'un comité consultatif en patrimoine. Il y a aussi plusieurs initiatives plus pointues comme l'éclairage des églises, créer des espaces de commémoration et créer des parcours historiques avec un revêtement au sol d'origine.	

Paysage, identité et patrimoine		Qualité de l'architecture
	<p>Pour ce qui est du paysage plus précisément, les interventions concernent surtout les spécificités physiques du territoire (falaise et fleuve) qui sont à valoriser comme élément du paysage, mais aussi à lier l'un avec l'autre grâce à des belvédères et aux parcours piétons.</p> <p>Membre du conseil municipal : « je regarde dans le territoire du PPU, ils vont refaire un escalier qui s'appelle [X] qui était anciennement là, donc eux ils ont décidé de refaire cet élément-là. Ça a des connotations historiques ».</p>	
E2	Mettre en valeur les bâtiments et ensembles d'intérêt patrimonial en passant par le mobilier, l'éclairage, l'affichage, la signalisation, revoir le PIIA.	
E3	<p>Favoriser la préservation du cadre bâti patrimonial. Les aménagements et idées proposés pour y arriver sont très similaires au PPU 1 de cette ville.</p> <p>Ils veulent également protéger plus particulièrement le caractère champêtre et agricole du village</p>	
F1	Ensoleillement, panorama, convivialité. Patrimoine naturel du site à protéger (en lien avec thématique B)	Les grands principes d'architecture des nouveaux bâtiments sont négociés avec le promoteur principal. Vise l'originalité.
F2	Patrimoine paysager : tirer profit de sa présence et le mettre en valeur. Préserver le patrimoine bâti du noyau et l'intégrer aux programmes d'activités culturelles + un circuit.	
F3	Identifier et mettre en valeur les bâtiments à valeur patrimoniale du centre-ville. Création de circuits et de documents pour faire rayonner.	
G1	Atténuer la présence visuelle des cases de stationnement. Développer une signature spécifique pour les nouveaux quartiers.	Réflexion sur les gabarits des bâtiments. Concours de design.
G2	Créer une signature distinctive au nouveau centre-ville. Affichage plus sobre.	Gestion des interfaces. Les typologies et les gabarits des nouveaux bâtiments sont prévus.

Qualité de l'espace public		Densification
A1	Avoir des espaces publics plus agréables et sécuritaires, dynamiques. Avoir une entrée marquée pour le centre-ville. Des lieux de rassemblement et de socialisation animée. Favoriser l'utilisation publique des berges. Concept d'échelle humaine par un traitement des basiliaires.	Plus de résidents au centre-ville, plus de logements. Donc plus dense, mais tout en restant agréable, sécuritaire et qui respecte le paysage existant.
B1		
B2		
B3	Des plans concepts montrent des interventions sur le domaine public sous plusieurs aspects (affichage, mobilier urbain, enfouissement des fils, éclairage, les stationnements et les plantations).	
B4	Lieu de rassemblement, marquage, signalisation, aire de repos, mobilier urbain, éclairage, etc. Convivialité des espaces publics le long de l'artère commerciale pour qu'elle soit plus propice à la détente et la promenade	
B5	Lieu de rassemblement / aire de socialisation conviviale, mobilier urbain personnalisé.	Profiter des espaces résiduels pour intégrer de nouveaux bâtiments commerciaux et institutionnels.
B6	Que le secteur soit plus convivial, plus animé (quatre saisons).	
B7	En lien avec la mobilité, remanier certaines intersections pour les rendre plus à échelle humaine.	Interdire la conversion de bâtiment en aire de stationnement
B8	Espaces de vie et de socialisation de qualité.	
B9	Éclairage pour la convivialité, certains lampadaires sont décoratifs aussi. Le pavé des nouveaux espaces publics est réfléchi de même pour les trottoirs. Place publique identitaire.	Certains terrains vacants sont identifiés comme ayant un potentiel d'optimisation.
B10	Animation et appropriation du domaine public. Lieux de rassemblement et de socialisation qui sont à l'échelle humaine.	
C1	Assurer la qualité des espaces publics en traitant leurs interfaces avec l'espace privé (transparence des façades, absence de murs aveugles, localisation stratégique des accès, etc.). Développer une identité pour les espaces publics qui reflètent que c'est un lieu important pour les institutions et le patrimoine mondial (diffusion culturelle, échelle nationale, éclairage et mobilier). Gestion de l'ensoleillement.	En lien avec le développement économique sur les artères commerciales, assurer le maintien et l'augmentation du nombre de résidences aux étages supérieurs surtout sur une rue commerciale importante.
C2	Puisque le PPU vise surtout à développement/densifier il y a aussi beaucoup d'interventions qui touchent l'échelle humaine et l'intégration des nouveaux projets dans le paysage/pour les piétons (en modulant les volumes) en plus de créer des espaces publics qui seront polyvalents, invitants et sécuritaires. Le PPU vise à améliorer les espaces existants et à en créer de nouveaux dont une promenade commerciale, la relocalisation du marché et une esplanade pour transports actifs en plus de s'assurer que tous ces espaces soient liées entre eux.	Augmenter la densité résidentielle, densité commerciale, mais placer les usages de manières stratégiques, par exemple avoir les activités à rayonnement régional plus près des grands axes routiers. Comblent les vides urbains.
C3	La rue comme espace public, assurer qu'elle soit à l'échelle humaine pour le confort des cyclistes et des piétons. Avoir plus de parcs dans le quartier, mieux lier les parcs et le cours d'eau. L'eau comme une ressource récréative, esthétique et écologique.	Modifications de la réglementation pour autoriser des plus grandes occupations au sol, mais garder une densité graduelle vers les zones résidentielles déjà bâties + densifier avec plus d'usages.
C4	Renforcer le caractère de la [place publique x] par le renouvellement des aménagements (mise à jour) + améliorer la déserte verte et récréative des habitants. En général, mobilier urbain, éclairage et art public pour avoir des lieux publics plus polyvalents.	Densifier le tissu urbain par l'apport de nouveaux projets sur les terrains vacants. Construire sur les lots vacants et sur les stationnements, accroître le parc résidentiel.

Qualité de l'espace public		Densification
C5	Création d'un parc linéaire le long de la falaise (acquérir les terrains pour le faire aussi)	Densification résidentielle, construire les terrains sous-utilisés, densifier surtout autour des nœuds de transports en commun
C6	Convivialité de l'espace public (parc et rue) 4 saisons, permettre aux gens de se rassembler et de socialiser à ces endroits, ajouter du mobilier urbain, planter plus d'arbres.	
C7	Augmenter les espaces de détente et de rencontre destinés aux résidents, rue plus échelle humaine en jouant avec le partage de l'espace et les volumétries, confort et appropriation des espaces publics + création de nouveaux parcs. Le tout pour bien démontrer l'identité créative et novatrice.	Densifier surtout par l'ajout de logements et de pôles d'emploi sur les grands terrains vacants
D1	Pour la partie du territoire qui est sur le bord de l'eau : assurer les percées visuelles et mettre en valeur les espaces publics riverains.	Augmenter la présence de l'usage résidentiel selon les principes du TOD
D2	Aménager une place publique autour d'un nœud de transport en commune + réaménager les espaces publics du parc linéaire le long du boulevard.	Profiter de la présence du TC pour densifier le secteur (surtout avec des usages de bureaux et de résidentiels)
D3		Développement résidentiel de forte densité qui diminue à mesure qu'on s'éloigne du nœud de transport en commun.
D4	Nouvelles places publiques, animer l'espace et de contribuer à l'essor d'une vie sociale dynamique tout au long de l'année en plus de densifier le site tout en gardant une échelle humaine grâce aux aménagements.	Bâtiments résidentiels et commerciaux de haute densité autour d'un équipement collectif.
D5	Espaces publics de qualité en limitant la place des surfaces minéralisées	Bâtiments résidentiels à proximité des rues qui connectent au nœud de transport en commun.
E1	Avoir des espaces publics qui sont propices aux rassemblements ainsi qu'à la socialisation et qui ont une identité visuelle distincte à l'image du territoire + mobilier urbain. Promouvoir les activités culturelles dans les espaces publics. Il est aussi proposé de faire des aménagements temporaires pour les tester et animer le quartier de manière ponctuelle. Nouvelles places publiques à des endroits déjà localisés, à d'autres endroits des placettes et à d'autres endroits un réaménagement des places existantes. La continuité, la complémentarité entre les espaces publics et leur lisibilité sont aussi réfléchis + que les espaces publics soient tous accessibles universellement.	Densifier le noyau puisqu'il y a certains vacants qui présentent beaucoup de potentiels.
E2	Créer de nouveaux espaces publics et mettre en valeur les existants, principalement en créant plus de liens physiques et visuels avec l'eau et autour des bâtiments institutionnels identitaires.	En lien avec la mixité des usages, favoriser l'implantation de nouveaux usages de manière plus dense dans le noyau villageois, mais en assurant une transition harmonieuse.
E3	Faciliter la tenue d'événements extérieurs et d'activités culturelles dans les espaces publics.	
F1	Création d'un noyau piétonnier convivial au centre du site.	Densité souhaitée à échelle humaine.
F2	Qualité des espaces publics le long de la rue commerciale.	augmenter nombre de résidents
F3	Embellissement des espaces publics (parc surtout). Ensoleillement et principe de convivialité.	Augmenter le nombre de résidents au centre-ville
G1	Réflexion sur les corridors de vents et l'ensoleillement. Animation de l'espace public même en soirée et création de nouveaux espaces publics (au sol et sur les toits des bâtiments de plus fort gabarit).	Densifier le milieu de vie, augmenter le nombre de résidents.
G2	Encourage le principe de socialisation dans les espaces publics. Création des nombreux nouveaux parcs et places publiques.	Densifier à échelle humaine. Attirer de nouveaux résidents, création d'une portion plus résidentielle au centre-ville.

Mixité des usages		Mixité sociale
A1	Avec la venue des nouveaux logements souhaités, avoir du commercial au rez-de-chaussée	
B1	Acquérir des terrains pour diversifier les usages, relocaliser certains usages pour accroître la complémentarité.	
B2		
B3	En ayant une meilleure mixité des usages, la ville souhaite avoir une meilleure vie de quartier tout en continuant d'accueillir plus de résidents sur le territoire même.	
B4	Pour avoir un milieu de vie plus complet, permettre d'avoir des commerces au rez-de-chaussée et des résidences ou bureaux aux étages.	
B5	Agencé les usages commerciaux sur la rue pour créer des parcours et permettre des usages résidentiels sous conditions	
B6	Zonage multifonctionnel et complémentaire. Lien avec le transport actif (rayon prévu de 750m).	Des logements sociaux sont prévus.
B7		Des résidences pour aînés sont prévues.
B8	Mixité des usages verticale pour combiner les usages résidentiels et commerciaux.	
B9	Favoriser le développement de terrains/bâtiments qui propose d'assurer une mixité des usages.	
B10	Assurer qu'il y ait de tout au centre-ville, consolider son dynamisme et son rayonnement par la mixité des usages.	
C1	En lien avec le développement économique, assurer que de nouveaux projets mixtes s'installent dans le secteur en privilégiant le résidentiel. Positionner stratégiquement les autres usagers pour assurer un dynamisme économique pour le centre-ville.	
C2	En lien avec la densification : prévoir une mixité horizontale et verticale. Des usages précis sont prévus à des endroits précis.	
C3	Assurer une mixité des fonctions pour que le quartier soit autonome et complet et pour que les trajets soient efficaces pour les gens qui y résident et y travaillent.	Logements : inclure des logements sociaux et intergénérationnels. Aménagements : attention particulière portée aux besoins des personnes à mobilité réduite pour la mobilité, mais aussi dans les équipements spécialisés (lien avec mobilité).
C4	En lien avec la mixité sociale : avoir une mixité des usages qui correspond aux besoins des résidents	Conserver la mixité sociale présente sur le territoire (en lien avec mixité des usages)
C5	Ajout d'usages liés au loisir et à la santé ; de services de proximité et d'autres usages compatibles avec les résidences.	Assurer un parc locatif qui répond aux besoins de plusieurs types de clientèles.
C6	Développer un quartier mixte (privilégier la présence de commerces ou de services de restauration au RDC, favoriser l'ajout de logements aux étages supérieurs des bâtiments, faciliter l'implantation d'espaces voués aux activités sociales et communautaires) et renforcer la vocation commerciale de certaines rues clés.	Mixité générationnelle et sociale avec une offre de logement adéquate pour tous types de ménages et par l'intégration de logements sociaux dans les projets de requalification de bâtiments.
C7	Confirmer un pôle régional multifonctionnel dense et son renforcement comme principale zone d'affaires de la ville surtout en lien avec les réseaux de transports collectifs.	Favoriser la diversité des types de logements + favoriser des logements abordables
D1	Permettre la mixité des usages résidentiels et commerciaux.	
D2	Assurer une mixité dans les usages commerciaux pour avoir des commerces de détail au rez-de-chaussée et des bureaux/services aux étages + ajouter au secteur des services publics (cour municipale, poste de police/incendie, aréna, etc.) pour compléter l'utilisation du sol.	

Mixité des usages		Mixité sociale
D3	Il y a une orientation quand même générale pour le secteur de le rendre plus mixte. Créer un pôle multifonctionnel à proximité de l'îlot du métro et de la gare.	En lien avec la densification, s'assurer que l'offre en logement couvre les besoins et les réalités de tous les types de revenus.
D4	Permettre plus d'usages complémentaires dans sa réglementation, et permettre l'implantation de fonctions commerciales de supports aux résidences, mais aussi aux pôles d'emplois adjacents.	
D5	Permettre la mixité des usages résidentiels et commerciaux en bordure des axes importants de transport en commun.	Offre de logement social et abordable.
E1	Prévoir que le noyau va pouvoir se dynamiser grâce à la mixité des usages (ex. du commercial au rez-de-chaussée et la possibilité d'avoir des gîtes comme hébergement).	Diversifier l'offre de logements pour tous les types de ménages et favoriser l'installation de logements sociaux ou coopératives dans des bâtiments recyclés.
E2	Assurer une mixité fonctionnelle sur une rue principale et assurer une complémentarité entre les usages.	
E3		
	Gestionnaire : En lien avec le développement économique : « Et la vitalité économique, c'est elle souvent dans les milieux anciens où on a de la mixité, quelquefois c'est facile de préserver les usages résidentiels, mais l'usage commercial est beaucoup plus difficile et si on veut en faire un milieu de vie, un milieu où les gens aiment aller et aiment vivre, bien il faut y mettre des commerces, des services de proximité, ce qui est quand même un défi dans les vieux secteurs. Parce que les gens aiment bien l'accessibilité en voiture facile, et ces secteurs-là, ce n'est pas ce qui les caractérise, au contraire. Donc il faut avoir des commerces de quartier, et qu'ils soient suffisamment intéressants pour que les gens aillent consommer. »	
F1		
F2	Assurer des services, des institutions et des commerces dans le secteur plus commercial.	
F3	Promouvoir la mixité des usages commerciaux et résidentiels.	
G1	Assurer de retrouver toutes les fonctions nécessaires à proximité des nouveaux résidents (en lien avec la mobilité, que tout soit à proximité)	Équipements et logements adaptés à toutes sortes de situations familiales.
G2	Faire du centre-ville un milieu de vie complet. Mixité verticale.	Équipements et logements adaptés à toutes sortes de situations familiales.

Développement économique		Sécurité et risques
A1	<p>Soutenir le développement commercial de certaines rues et favoriser la venue de certains usages plus précis dans certains coins. Soutenir le développement de l'université et la création d'un pôle d'emplois pour les institutions. Développement d'un nouveau quartier compris entre plusieurs éléments d'intérêt économique (tourisme et institutions). Encourager la vocation touristique du centre-ville.</p> <p>Urbaniste : « On s'est fait dire carrément que le statu quo par une consultation publique, il est inacceptable. Donc, il fallait qu'il y aille quelque chose qui se passe. En plus, on était dans un moment où il y a eu une fusion municipale, donc en même temps que les gens constatent un déclin total du centre-ville, il y a une fusion municipale, qui constitue finalement le tremplin pour aller plus loin, donc, le développement économique, le développement, ça a été un des enjeux. »</p>	
	Le développement est traité brièvement par l'une des orientations visant créer un pôle commercial avec l'installation d'un centre commercial	
B2		Puisque la ville doit composer avec l'implication du MTQ pour les aménagements de la rue commerciale, elle fait mention des normes de sécurités qu'elle doit inclure pour la circulation automobile (pas expliquer par contre).
B3		
B4		
B5		
B6	Subventions pour encourager les commerçants et les bureaux à s'installer.	
B7		
B8	Stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation	Construction résidentielle contigüe à la voie ferrée, mitiger par des mesures d'atténuation.
B9		
B10	Centre des affaires, pôle culturel et créatif.	
C1	Par la mixité fonctionnelle (surtout commerciale) et la densification (surtout pour avoir plus de résidents) créer du dynamisme, animer le quartier avec des activités culturelles et festives.	
C2	Développer une promenade commerciale pour attirer plus de gens, favoriser le développement des terrains appartenant à une université.	
C3	En lien avec densification et mixité sociale : modernisation ou agrandissement ou remplacement du bâti commercial existant afin de mieux répondre aux besoins locaux en termes d'emploi, d'activités et de mixité.	
C4		
C5		
C6		
C7		
D1		
D2		
D3		Zone tampon avec la voie ferrée et entre le territoire d'application et une ligne de transport d'énergie.
D4	Deux secteurs sont à compléter pour la création d'emplois.	

Développement économique		Sécurité et risques
D5		
E1	Urbaniste : Puisqu'une de leur problématique principale c'est la revitalisation des vieux quartiers, c'est sûr que le développement économique prend une place importante.	Développer une économie de tourisme, favoriser la venue d'entreprise et surtout leur rétention
E2	Gestionnaire : Selon la direction générale aussi la vitalité économique commerciale de ces territoires là ça fait partie des thématiques les plus importantes.	En lien avec la mixité des usages, faciliter l'arrivée de nouveaux commerces et de services de récréotourisme. Stimuler la vitalité culturelle et communautaire.
E3		Faciliter la venue de nouveaux commerces dans le noyau et la venue de nouvelles offres d'hébergement. Augmenter l'animation culturelle et communautaire, partenariat avec le milieu pour faire connaître cette facette du territoire.
F1	Attractivité touristique, renforcer cette vocation sans faire compétition à d'autres points d'intérêts de la ville.	Respecter les seuils du site en termes de traitement des eaux usées et de la collecte de déchets. Prévoir des routes alternatives pour que les services d'urgence puissent accéder au site.
F2	Développement d'une vocation principale récréotouristique et culturelle pour le territoire. Favoriser les commerces et faire rayonner les métiers d'art. Programmation culturelle quatre saisons.	
F3	Consolider le commerce au centre-ville	
G1	Développement d'un parc d'affaires près d'un grand axe routier	Accommoder et placer les différents usages pour éviter les nuisances au niveau du bruit. Écrans visuels et acoustiques le long des grands axes routiers et du chemin de fer. Prévoir des traverses du chemin de fer.
G2	Transformer l'économie du centre-ville, en passant d'usages plus industriels à des usages plus commerciaux.	Zone tampon le long de la voie ferrée (en lien avec le verdissement)

Composé par Émilie-Jade Bigelow

ANNEXE J — DÉTAILS DES TERRITOIRES DE PPU SOUS LA POSTURE ESSENTIALISTE

Les tableaux qui suivent contiennent le détail des aspects de la posture essentialiste traités dans les 31 PPU de l'échantillon et dans les entretiens. Lorsque les données proviennent des entretiens, il y a une indication afin de connaître le rôle de la personne (urbaniste, gestionnaire ou membre du conseil municipal) qui a mentionné l'un des aspects. Les informations ont été anonymisées. Les cases vides indiquent que la thématique n'est pas traitée.

Le tableau qui suit fait office de table des matières, afin de se retrouver dans cette annexe.

Aspect	Voir page
Éléments naturels et paysage Cadre bâti	228
Trame de rue Usages	230
Limites administratives Localisation	232

Éléments naturels et paysage		Cadre bâti
A1	Délimitation du PPU principalement par les cours d'eau qui bordent le territoire. Les limites de ces sous-secteurs correspondent généralement à des éléments naturels ou des barrières physiques.	Au PPU, le territoire est décrit brièvement selon l'utilisation du sol, la trame urbaine ainsi que les infrastructures et les grandes institutions qui s'y trouvent.
B GÉNÉRAL	« Donc, ce qui nous guide, bien il y a les éléments géographiques, mais aussi, ce qui est déjà en place et la vision qu'on veut pour ces tronçons. » (membre du conseil municipal_B)	Selon l'urbaniste, la délimitation du territoire du PPU se fait avant le démarrage ou pour l'appel d'offres selon l'homogénéité et le caractère de la rue afin de déterminer ce qui est inclus dans le PPU ou pas.
B1	Le PPU est délimité par des barrières physiques hydrographiques. Il est délimité par le champ visuel qu'aurait un utilisateur de la rue principale qui traverse le territoire.	Le territoire du PPU à un regroupement d'usages mixtes, commerciaux ainsi que le pôle civique autour de l'hôtel de ville.
B2	Le territoire qui est décrit dans le PPU semble avoir été choisi, entre autres, pour ses lacunes en termes de paysage et d'identité visuelle. Par exemple, l'entrée du territoire est plutôt boisée et encadre la voie, mais lorsqu'on arrive à la partie commerciale dense c'est moins structurant, ce qui causerait une perte d'identité visuelle.	Une rue importante du territoire est une avenue importante dont le cadre bâti présente des opportunités intéressantes (densité commerciale) et des besoins particuliers (rénovations de bâtiments résidentiels entamées). Le cadre bâti est hétérogène, et ce serait plutôt l'homogénéité des usages qui auraient influencé le découpage.
B3		
B4	Découpage du territoire de PPU suit la topographie abrupte ce qui crée une frontière. Ainsi, seulement les bâtiments en bas ou sur la côte sont inclus dans le PPU. La topographie du territoire aurait permis de mettre les limites du PPU : « Puis, les commerçants voudraient qu'on monte, mais la réalité c'est qu'on est dans la côte et là, on sait que les gens ne marcheront pas beaucoup pour aller là et c'est moins structuré » (membre du conseil municipal).	
B5	Il s'agit d'un territoire qui a connu une hausse démographique importante ce qui a changé le caractère rural du territoire. Le secteur du PPU ne connaîtrait pas une identité lui étant propre. Il y aurait une discontinuité dans le paysage visuel.	
B6	Le territoire de PPU correspond à un espace boisé.	Il s'agit d'un territoire avec un caractère architectural caractéristique de la région en plus de comprendre un important regroupement d'usages industriels.
B7	Une délimitation du PPU est un cours d'eau.	
B8	Découpage du territoire de PPU suit la topographie abrupte ce qui crée une frontière. Ainsi, seulement les bâtiments en bas ou sur la côte sont inclus dans le PPU.	
B9	Le découpage du territoire suit un cours d'eau.	Regroupement de bâtiments commerciaux, dont certains avec une valeur architecturale. Les immeubles présentent une disparité dans les volumétries et le lotissement.
B10		
C1	Découpage du territoire de PPU suit la topographie abrupte ce qui crée une frontière naturelle. De plus, le territoire inclut les lieux de passages qui permettent d'accéder au site et de contourner la topographie.	Le territoire comprend de nombreux immeubles ayant un statut patrimonial ou qui est fortement lié à l'histoire nationale.
C2		

Éléments naturels et paysage		Cadre bâti
C3		
C4	L'une des limites du territoire est un cours d'eau.	
C5	L'une des limites du territoire est un cours d'eau.	Le territoire de PPU contient un ensemble d'immeubles à valeur patrimoniale protégé par un statut en plus d'inclure d'anciens noyaux ouvriers en dehors du site patrimonial. Noyaux anciens : « Et on avait un enjeu ici qu'on avait des noyaux, des anciens noyaux qui ne sont pas protégés en tant que tel, mais ce sont des noyaux ouvriers anciens, donc on les englobait ces deux-là. » (urbaniste_C)
C6	Découpage du territoire de PPU qui suit la topographie ce qui crée une frontière naturelle. « Mais je pense qu'ils sont ciblés les grands axes, les limites franches comme telles. Par exemple ici [la côte] » (urbaniste_C)	On compte quelques résidences sur le territoire de PPU, mais celui-ci s'arrête là où commencent les quartiers plutôt unifamiliaux.
C7	Découpage du territoire de PPU qui suit la topographie ce qui crée une frontière naturelle. En plus d'être aussi délimité par un cours d'eau.	
D GÉNÉRAL	« il y a toute la notion historique qui se rattache aussi à une notion de trame et de morphologie urbaine, et conséquemment aussi de cadre bâti. Donc il y a une certaine typologie, une certaine forme urbaine qui est assez claire nette et précise qui permet de cibler les territoires. Spécifiquement pour les aires TOD, des analyses plus particulières sont faites concernant le potentiel piétonnier entre le centre de l'aire et ses limites, ce qui vient parfois modifier la forme de l'aire TOD puisqu'au schéma ce sont des cercles avec l'élément de transport au centre, alors qu'au final le PPU suit plutôt les limites des lots/les rues (urbaniste_D) grandes barrières physiques, qui entrent en ligne de compte. » (urbaniste_D)	
D1	Au sud, il y a un cours d'eau qui délimite une partie du territoire.	Dans le territoire de ce PPU, le cadre bâti est plutôt ancien et déstructuré.
D2	Présence d'un cours d'eau.	
D3		Il s'agit d'un secteur déjà développé. L'arrêt structurant de transport en commun se retrouve beaucoup de résidentielles unifamiliales, alors pour développer le TOD le territoire regroupe également le cadre bâti qui présentait la possibilité d'être requalifié.
D4		
D5	Hydrographie	
E1	L'une des limites importantes du territoire est un élément hydrographique.	S'arrêtent là où débutent les développements résidentiels plus récents.
E2	Les limites suivent entre autres un dénivelé important dans la topographie du secteur. + éléments hydrographiques Le territoire arrête avec le dénivelé important (membre du conseil municipal_E)	
E3	Les limites du PPU suivent un dénivelé important dans la topographie.	Le territoire est découpé autour du village et des bâtiments ayant une valeur patrimoniale.
F1	Le territoire est défini étant donné ses caractéristiques naturelles (faune, flore, topographie, écoulement des eaux)	
F2	Défini par la topographie (urbaniste_F) L'une des limites de ce territoire est un élément hydrographique.	
F3		
G1		
G2	« On a les vues vers l'eau aussi à partir de certains endroits » (urbaniste_G)	

Trame de rue		Usages
A1		
B GÉNÉRAL		Selon l'urbaniste, la délimitation du territoire du PPU se fait avant le démarrage ou pour l'appel d'offres selon l'homogénéité et le caractère de la rue afin de déterminer ce qui est inclus dans le PPU ou pas. Le membre du conseil municipal attribue la définition du PPU à la rue commerciale. Toutefois, ceci pourrait évoluer selon le gestionnaire, mais à long terme.
B1		Inclusion d'un équipement institutionnel dans le territoire.
B2	De nombreuses limites du PPU correspondent à des limites physiques du territoire liées à la trame viaire (autoroutes et boulevards)	
B3	Il suit deux rues principales et inclus les lots qui y sont riverains.	Les limites physiques ne semblent pas avoir influencé la délimitation du PPU, on retrouve un cours d'eau et deux voies ferrées, mais le territoire suit plutôt les rues commerciales que les limites.
B4	Comprends tous les lots riverains au tronçon de la rue commerciale visée par le PPU	Principalement un regroupement de bâtiments commerciaux.
B5		Il y a plus de commerces maintenant, plus de densité et il y a de nouvelles infrastructures qui sont à prévoir.
B6	Le territoire du PPU est compris entre le chemin de fer.	On arrête le territoire au secteur industriel.
B7		
B8		
B9	Le découpage suit une autoroute.	Regroupement de bâtiments commerciaux, ainsi qu'un regroupement plutôt résidentiel
B10		
C1		On y retrouve une importante concentration des fonctions institutionnelles, communautaires et culturelles.
C2	Une autoroute agit comme limite du territoire de PPU. « Puis pour [C2], c'était assez relativement clair à mes yeux ce qu'on devait couvrir. Tout le secteur compris entre [quatre grandes artères], c'étaient des limites assez franches et du secteur d'entrée. Après ça on est allés chercher ce qui délimitait pour ne pas avoir juste un côté du boulevard. [...] Puis finalement on était allé chercher une portion un peu plus au sud des îlots qui longent [le boulevard] parce que ces secteurs-là sont très impactés par ce qui se passe à côté. » (urbaniste) « d'aller chercher un buffer alentour de ça pour voir l'aire d'influence. » (urbaniste)	Il s'agit du centre des affaires de la ville en plus de compter sur un regroupement important de bâtiments commerciaux.
C3	Le territoire est délimité entre autres par le tracé d'un chemin de fer.	Le territoire inclut des lots à vocation commerciale ainsi que plusieurs lots vacants. Il s'arrête là où les quartiers résidentiels débutent.
C4		Volonté d'inclure dans le PPU une grande propriété institutionnelle.
C5	« Ici, c'était relativement facile, parce qu'on est allés chercher le site patrimonial officiel, par le site historique, et on est allés chercher la frange nord du [chemin] pour prendre les deux bandes de pertinences de l'axe. »	
C6		Inclusion des activités mixtes ce qui en fait un milieu de vie complet.

Trame de rue		Usages
C7	Présence de limites physiques imposantes : autoroutes.	
D1	Le territoire au nord suit la trame viaire en incluant les terrains de part et d'autre de la rue principale.	<p>Le territoire inclut également un ensemble de parcs et d'espaces verts qui permettent de se déplacer facilement vers l'arrêt structurant de transport en commun principal de ce PPU.</p> <p>Un des trois sous-secteurs regroupe principalement des usages commerciaux, alors que les deux autres sont plutôt résidentiels. Terrains et usages : « le noyau autour de tous les terrains vacants ou avec des fonctions, des usages désuets. » (urbaniste)</p> <p>Le territoire est caractérisé comme ayant un paysage discontinu dû aux terrains vacants et aux nombreux espaces de stationnement.</p>
D2	En prenant en compte l'historique du lieu, ils ont pu délimiter le territoire en se fiant à la trame rectiligne plus caractéristique du secteur : « On a essayé de prendre la trame qui était la plus rectiligne qui était caractéristique du secteur de l'époque. On voit que les secteurs aux alentours ont un développement un peu plus récent de banlieue, avec des rues plus en courbes, alors qu'on est restés plus avec la trame plus rectiligne. » (urbaniste_D)	
D3	L'une des limites du territoire de PPU est une voie ferrée.	Le territoire inclut ainsi les terrains industriels et les terrains vacants le long du chemin de fer. Regroupement de bâtiments industriels, c'était un usage qu'ils voulaient moins de l'arrêt de transport collectif (urbaniste_D).
D4	Le territoire est délimité par de grands axes routiers de tous les côtés.	
D5	Le territoire est délimité par de grands axes routiers	Grands parcs + le territoire comprend une mixité de fonction et un cadre bâti hétérogène.
E1	Les limites du PPU suivent généralement la trame viaire de l'ancien noyau villageois	Le territoire inclut une institution de santé.
E2	Chemin de fer	
E3	Les limites du PPU suivent la trame urbaine du noyau villageois.	
F1		
F2	Le territoire de ce PPU suit les lots commerciaux le long de la rue principale	
F3	L'une des limites du PPU est une autoroute.	De manière générale, le territoire de ce PPU suit les lots commerciaux le long de la rue principale. « Celui du village a été choisi, en fait c'est facile on s'est limité aux secteurs commerciaux. » (urbaniste_F)
G1	La majorité des limites de ce PPU sont de grands axes routiers.	Il s'agit d'un secteur déjà développé autour de l'arrêt structurant de transport en commun.
G2		<p>Le territoire comprend entre autres un ancien ensemble industriel à requalifier, un pôle civique ainsi qu'un arrêt de transport en commun.</p> <p>« Pôle civique connu et reconnu par les citoyens » (urbaniste_G)</p> <p>« Les fonctions qu'on souhaite accroître et consolider sont là » (urbaniste_G)</p>

Limites administratives		Localisation
A1	Une des limites du PPU est la limite avec une autre ville	
B1	Délimitation par des districts/arrondissements	
B2		
B3		Ancien noyau urbain ayant été fusionné avec la Ville B.
B4		
B5		
B6	Le territoire du PPU s'arrête au chemin de fer qui correspond aussi à une limite administrative.	
B7		Ancien noyau urbain ayant été fusionné avec la Ville B.
B8		
B9		
B10		
C GÉNÉRAL	« Ne pas faire exprès pour être à cheval sur deux [limites administratives] ou 2-3, des territoires où tu es en consultation sur trois conseils ce n'est pas nécessairement aussi évident que ça. ». (urbaniste)	
C1		
C2		Le PPU est compris entre plusieurs unités administratives.
C3		
C4		
C5		
C6		
C7		
D1		
D2		Ce territoire est l'un des noyaux les plus anciens de la Ville en plus d'être une porte d'entrée importante pour la ville.
D3		
D4		
D5		Ce territoire est un lieu central d'activités variées qui jouent la fonction d'entrée de ville, et ce depuis longtemps.
E GÉNÉRAL		« Déjà, la LAU nous oblige à cibler des territoires centraux, des noyaux historiques et des centres-villes si je me souviens bien, donc à la base, on a consulté nos anciennes villes voir où était situé vraiment nos noyaux. » (urbaniste_E)
E1		Il s'agit d'un noyau fondateur dans l'urbanisation
E2		« En fait, c'est parce que le chemin, il est beaucoup utilisé je dirais par la bicyclette, la marche, la course, c'est très bucolique » (membre du conseil municipal_E)
E3		Il s'agit d'un noyau fondateur dans l'urbanisation de cette ville. Il s'agit également d'un point d'entrée important dans cette ville.
F1		
F2		
F3		
G1		Le territoire de PPU est situé aux confins de la ville.
G2	« Le territoire est central par rapport au transport en commun, mais excentré par rapport au reste de la ville et excentré de notre centre-ville » (urbaniste_G)	

ANNEXE K — DÉTAILS DES TERRITOIRES DE PPU SOUS LA POSTURE SOCIOCULTURELLE

Les tableaux qui suivent contiennent le détail des aspects de la posture socioculturelle traités à la fois dans les 31 PPU de l'échantillon et dans les entretiens. Lorsque les données proviennent des entretiens, il y a une indication afin de connaître le rôle de la personne (urbaniste, gestionnaire ou membre du conseil municipal) qui a mentionné l'un des aspects. Les informations ont été anonymisées. Les cases vides indiquent que la thématique n'est pas traitée.

Le tableau qui suit fait office de table des matières, afin de mieux se retrouver dans cette annexe.

Aspect	Voir page
Politique et organisation interne Réseaux d'acteurs Profil sociodémographique	234
Autres documents de planification et/ou de contrôle Valeurs et identité	236
Opportunités économiques et/ou sociales Historique de planification	238

	Politique et organisation interne	Réseaux d'acteurs	Profil sociodémographique
A1	Choisir ce qui allait faire partie du PPU c'était choisir ce qui constituait le centre-ville et ce qui ne le constituait pas (double geste inclure et exclure). Le fait que le territoire soit aussi grand découle aussi d'une commande politique : « Intervieweur : [...] vous auriez pu prendre sur moins de choses si vous... Gestionnaire : Ce n'était pas la commande. Urbaniste : On avait le mandat. On avait ce mandat-là. » (ville A)	Les six secteurs avaient été déjà délimités dans le cadre d'un mandat avec un consultant externe et de consultations publiques qui ont eu lieu en même temps. De ces propositions qui ont été en partie construites avec le public il y avait les six secteurs : « Oui, en fait on en a, je pense, dans les propositions qu'on a finalement [...] on est venu identifier certains secteurs. Il y en avait 6. En fait, on a repris des éléments de ça pour construire le PPU » (urbaniste_A).	Non
B GÉNÉRAL	Secteurs vraiment circonscrits et homogènes parce que reliés à des investissements et le programme triennal d'immobilisations. (urbaniste_B) La commande vient des élus, mais les « maîtres d'œuvre » sont les services à l'interne (service administratif, service d'urbanisme, comité consultatif d'urbanisme). Le processus est « coconstruit au fur et à mesure ». (membre du conseil municipal_B)	Délimitation des territoires des rues commerciales se fait avec des discussions avec les commerçants (membre du conseil municipal_B) Implication étroite d'un organisme paramunicipal avec la ville pour l'élaboration du PPU aurait guidé les décisions sur le territoire à couvrir avec un PPU (gestionnaire_B)	
B1			Non
B2			Non
B3		L'élaboration du PPU a été faite avec la collaboration d'un comité aviseur, et ce tout au long du processus.	Non
B4		L'élaboration du PPU a été faite avec la collaboration d'un comité aviseur, et ce tout au long du processus.	Non
B5		Implication et volonté des commerçants et résidents de faire des changements dans leur quartier.	Non
B6		Deux comités aviseurs ont participé à l'élaboration.	Oui
B7			Oui
B8	« Le secteur [PPU 8] ce n'est pas une stratégie particulière qui nous a amenés vers ça, plus qu'un choix qui s'est fait à ce moment-là avec les professionnels autour de la table. » (gestionnaire)		Non
B9			Non
B10		Implication étroite d'un organisme paramunicipal avec la ville pour l'élaboration du PPU. Pour l'urbaniste, c'est ce qui explique qu'il est différent des autres (urbaniste_B).	Non
C GÉNÉRAL	Parfois, le politique demande de « rajouter des morceaux » ou d'en retirer, dans les étapes préliminaires du projet. (urbaniste_C)		
C1			Non

Politique et organisation interne		Réseaux d'acteurs	Profil sociodémographique
C2		« on est allé chercher les deux franges de [l'institution], mais ça, on sait qu'on a peu de contrôle, c'est une ville en soi, avec ses propres pouvoirs. Mais on s'est assis quand même avec eux pour dire bon est-ce qu'on est d'accord avec ces éléments. » (urbaniste)	Non
C3			Non
C4	S'appuie sur la volonté politique de confirmer une nouvelle vocation pour le secteur en y faisant un écoquartier.		Oui
C5			Non
C6			Oui
C7			Oui
D1			Non
D2			Non
D3			Non
D4			Non
D5			Non
E GÉNÉRAL	Concilier le besoin d'avoir un territoire circonscrit pour les interventions et la volonté des élus d'avoir une planification un peu plus large : « Quelquefois, ça devient politique aussi de dire : on pense à vous, vous êtes intégré dans le PPU » (urbaniste_E)	« Bien, on en a parlé ensemble, avec les citoyens autour qui étaient là et le comité, on s'est très bien entendus sur ce que devait être le secteur touché. Ça a bien été, c'était logique. » (membre du conseil municipal_E)	
E1	Au départ, le territoire venait inclure un grand parc, mais comme ça venait doubler le territoire de PPU ça a été retiré. Il y a eu décision de concentrer les efforts. (urbaniste_E)		Oui
E2			Oui
E3			Oui
F1		Le territoire appartient majoritairement à 1 propriétaire qui compte devenir le promoteur du projet. Le territoire englobe toutes ses propriétés.	Non
F2			Non
F3			Oui
G1			Non
G2		« On avait l'intérêt d'un propriétaire industriel de se requalifier » (urbaniste_G) Inclusion de terrains où la commission scolaire vise faire une école, car la population augmente au centre-ville (urbaniste_G)	Non

Autres documents de planification et/ou de contrôle		Valeurs et identité
A1	Le découpage des secteurs s'est fait à l'interne alors que le découpage du grand territoire PPU découle d'un plan stratégique. Les limites du PPU correspondent aussi à une limite d'un territoire urbain plus large qui correspond au centre-ville. Dans le PPU, le centre-ville est subdivisé en sous-secteurs présentant certains enjeux et défis d'aménagement similaires. Le découpage des secteurs se base aussi sur la division des unités de paysage du PIIA qui a été fait un peu en même temps. Le découpage découle également d'une unité territoriale délimitée au SAD et au PU de cette ville.	Un peu le même discours que l'urbaniste, soit que le fait de diviser en plusieurs petits territoires : « C'était aussi le reflet de ce qu'on avait entendu dans les consultations. C'était que ce n'est pas homogène ce milieu, loin de là. Puis il y a des valeurs différentes. On accorde des valeurs différentes à ces portions de territoire. On a des préoccupations différentes. Donc, de découper l'espace ça permettait d'arriver à des propositions » (gestionnaire_A) Le découpage des secteurs se base également sur des éléments identitaires, attractifs et qui présentent un potentiel. « Ça fait partie du cœur, ça fait partie de l'identitaire, c'est une institution importante, donc on ne doit pas la laisser flotter toute seule » (gestionnaire_A)
B GÉNÉRAL	Selon l'urbaniste, le schéma peut aussi définir les secteurs.	
B1	Ces deux PPU couvrent presque le même territoire.	Besoin de rallier une identité centrée sur l'hôtel de ville, car les citoyens ne s'identifient pas à ce centre comme leur noyau.
B2		
B3		
B4	Le PPU s'appuie sur un guide design urbain.	Identité différente de ce secteur de la ville, caractère et associé notamment à l'usage de la langue anglaise. Sentiment d'appartenance et d'inclusion.
B5		
B6		
B7	Au schéma d'aménagement, ce territoire est identifié comme l'un des noyaux urbains de la Ville B.	
B8	Le PPU 10_Ville B couvre en partie le territoire de ce PPU. Le territoire du PPU 9 est identifié comme étant à transformer.	
B9	Plusieurs autres documents de planification sont pris en compte (SAD, PPU 10, politique culturelle, plan de mobilité, PPU 4, plan d'aménagement d'un parc, études commerciales en plus de tenir de l'exercice déjà entamé de révision règlementaire.	Cette rue commerciale fait partie du tracé fondateur de la ville B.
B10	Les orientations et les objectifs du plan directeur pour le centre-ville se basent, entre autres, sur le SAD, un plan de mobilité et une étude commerciale.	
C1		
C2		
C3		
C4	Les limites de ce PPU ont été choisies en tenant compte des orientations d'un autre document de planification axé sur la mobilité.	Prendre le quartier et pas juste une partie, donc le territoire a été agrandi : « Puis, bien il y avait déjà une première partie de prise et c'était une volonté des citoyens, écoutez pourquoi vous n'avez pas pris tout le quartier ? C'est important ce qu'il se passe dans nos milieux de vie aussi. Et c'était beaucoup l'entrée de ville là. » (urbaniste)
C5	Inclusion dans le PPU un autre territoire de planification d'une autre entité que la ville dans le but d'être cohérent ensemble.	

Autres documents de planification et/ou de contrôle		Valeurs et identité
C6		
C7	Les limites du territoire de ce PPU correspondent aux limites du quartier, tel que défini dans d'autres documents de planification. Elles s'arrêtent également là où commencent celles d'un autre PPU de cette ville.	
D1	Les limites de ce PPU s'arrêtent là où commencent celles d'un autre PPU de cette ville.	
D2		Historique du lieu pris en compte. Dans le cas de ce PPU, c'était le noyau de développement historique.
D3		
D4	Le territoire de ce PPU est identifié dans un autre document d'urbanisme en lien avec le développement durable.	
D5		
E GÉNÉRAL	Délimitation du territoire de PPU avec les territoires des PIIA (urbaniste_E)	Les gens ont une bonne idée des territoires et la délimitation s'est faite de manière plutôt naturelle : « C'est comme une image collective que les gens se font. » (gestionnaire_E)
E1		
E2	Inclusion du territoire du PIIA (membre du conseil municipal_E)	« il y a des gens d'un certain âge ici, alors il y a des gens qui s'identifient encore beaucoup au quartier. Oui, oui. Il y a une forte adhésion au quartier, au secteur » (membre du conseil municipal_E).
E3		
F1	C'est le « périmètre urbain » (urbaniste_F)	
F2	Pôle où faire un PPU identifié dans le plan stratégique qui a été mis en place pour donner suite à la fusion (urbaniste_F) « La manière que c'était déterminé c'était en fonction d'une étude de positionnement commercial fait en 2010, qui venait un peu pister sur les solutions pour revitaliser le village. » (urbaniste_F)	L'identité territoriale est mise de l'avant notamment pour définir l'identité du noyau villageois contre celle du centre-ville.
F3	Pôle où faire un PPU identifié dans le plan stratégique qui a été mis en place pour donner suite à la fusion (urbaniste_F)	L'identité territoriale est mise de l'avant notamment pour définir l'identité du centre-ville contre celle du noyau villageois.
G1		
G2		« Historiquement, il n'y en avait pas de centre-ville, on cherchait il était où le lieu où les gens se rassemblaient » (urbaniste_G) « C'est là où la ville est née avec l'usine » (urbaniste_G)

Opportunités économiques et/ou sociales		Historique de planification
A1	<p>L'inclusion d'un élément important du territoire dans le PPU découle également d'une opportunité économique : « on a le [x] qui est un élément très fort au niveau d'attractivité touristique, d'affaire, etc. qui s'inscrit avec tout cet ensemble » (gestionnaire_A).</p> <p>L'inclusion dans le PPU d'une plus grande partie de territoire pour créer le centre-ville leur permettait de faire face aux enjeux de spéculation foncière : « Il y a beaucoup de propriétaires immobiliers qui ne résident pas sur [le territoire]. Beaucoup qui a acheté soit des bâtiments, soit des terrains vacants pour un jour les développera. Il y a énormément de spéculation. Donc, il fallait qu'on trouve un moyen de développer de façon cohérente puis, peut-être, de mettre un frein à la spéculation. » (membre du conseil municipal_A) Le territoire du centre-ville a une importance, puisqu'il s'agirait du territoire ayant le meilleur potentiel pour atteindre certains objectifs de développement.</p>	<p>On peut reculer quand même un peu plus loin pour tenir compte du contexte particulier.</p> <p>Il y a aussi eu des conflits en matière d'aménagement (choix du centre-ville alors qu'un autre endroit aurait pu le devenir aussi ; relocalisation des résidents du centre-ville et logement social).</p>
B GÉNÉRAL	Créer des milieux de vie pour les rues commerciales. Avoir un plus petit territoire permet de « concentrer nos efforts » et d'avantager « nos commerces ». (membre du conseil municipal_B)	Découle d'une volonté politique de faire la planification sur ses secteurs. Cette volonté se serait fait bien sentir lors de la fusion municipale (« gestion de crise ») alors qu'il fallait combiner différents schémas (gestionnaire_B).
B1	Opportunités économiques : circulation élevée sur le boulevard quotidiennement. Nombreux terrains vacants.	
B2	Opportunités économiques : circulation élevée sur le boulevard quotidiennement. Nombreux terrains vacants.	Planification détaillée du PPU 1 qui est presque le même territoire, mais qui date d'avant la fusion.
B3	Opportunités économiques : circulation élevée quotidiennement. Les limites du territoire suivent deux rues, car c'est sur ce segment qu'il y a ce niveau d'achalandage en plus d'un tissu commercial important.	Le caractère notoire du secteur avait été reconnu dans un autre exercice de planification de la Ville (PU) deux ans auparavant.
B4	Opportunités économiques : C'est une porte d'entrée du centre-ville, beaucoup de véhicules passent quotidiennement. Présence d'institutions qui apportent un lot de travailleurs et d'utilisateurs.	La volonté d'intervenir sur ce territoire est exprimée dans le plan stratégique de la Ville B élaboré l'année précédente
B5	Opportunités économiques : localisation avantageuse. Bon état général des infrastructures et des bâtiments.	Des exercices de planification en collaboration avec des organismes qui ont permis de recommander ultimement l'adoption de ce PPU.
B6	Opportunités économiques : plusieurs des bâtiments industriels sont + la Ville est déjà propriétaire de 30 % du territoire de PPU.	Dans ce PPU, plusieurs étapes importantes de planification précédentes pour ce secteur sont mentionnées et remontent près de 30 ans.
B7	Opportunités économiques : qualifié de secteur économiquement dynamique + profil démographique jeune par rapport au reste de la ville en général	Dans un autre exercice de planification, plutôt économique, par un organisme, ce territoire fait partie de la démarche de réflexion concernant la revitalisation des noyaux.
B8		
B9	Opportunités économiques : artères clés pour la municipalité, car plusieurs destinations régionales s'y trouvent. Terrains vacants dont l'optimisation est envisagée.	
B10		
C1		Beaucoup de projets « catalyseurs » dans le quartier et aux alentours réalisés par des promoteurs privés.
C2		

Opportunités économiques et/ou sociales		Historique de planification
C3		Une première version du PPU n'avait pas été adoptée. Quand le projet a été repris, le territoire a été agrandi. Le PMAD indique qu'il est stratégique.
C4	Projets à venir qui font en sorte que le territoire de PPU s'agrandit pour inclure d'autres terrains : « tant qu'à y être pourquoi on ne va pas chercher l'église, et à l'époque on était plus intéressé par réaménager le stationnement en place publique, et tant qu'à y être l'autre côté, les gens des projets majeurs nous ont dit, il y a un projet de résidence pour personne âgée importante, le promoteur pense hausser le gabarit, on va le mettre dans le territoire du PPU. » (gestionnaire)	Depuis les années 1990, beaucoup d'efforts pour revitaliser cette partie du centre-ville, mais le projet reste « inachevé. » + un plan de mobilité pris en compte (datant de 2 ans avant l'adoption du PPU).
C5		La vision pour ce site avait commencé à être élaborée déjà 10 ans auparavant. Entre-temps, il a fallu attendre des documents de planification provenant du gouvernement vu le caractère patrimonial du site et de la majorité de ses bâtiments. Il était prévu d'attendre les documents du ministère avant de l'adopter.
C6	Fort achalandage autant pour les travailleurs, les résidents, les étudiants que les visiteurs.	Ce quartier n'avait jamais fait l'objet d'une planification détaillée.
C7	Rassembler le plus de choses possible pour atteindre l'objectif initial : « Puis moi quand j'ai travaillé sur ça j'ai dit écoutez on ne va pas tricoter alentour de ça, on ramasse tout ça ici, parce que de toute façon il y avait des changements, il y avait un nouveau pôle d'échange, il y avait de nouvelles orientations et il y avait des choses qui étaient changées dans ce secteur-là. » (urbaniste_C)	Mêmes informations que pour C5.
D GÉNÉRAL	« Bon, on a regardé aussi les secteurs qui ont plus un potentiel de revitalisation, les terrains vacants aussi, les questions de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, les données socio-économiques, tout ça là. » (urbaniste_D)	
D1	Opportunités économiques : Beaucoup de circulation et l'achalandage est soutenu grâce à la proximité de l'arrêt de transport en commun structurant.	
D2		
D3	Opportunités économiques : Terrains industriels à requalifier et des terrains vacants disponibles pour la densification.	
D4	Opportunités économiques : localisation avantageuse par rapport à l'arrêt structurant de transport en commun existant + un qui est projeté. Présence d'un boisé protégé qui devient un atout. Beaucoup de terrains disponibles.	
D5		
E GÉNÉRAL	Ils ont regardé s'il y avait des enjeux à proximité des territoires qu'il valait la peine d'inclure dans le PPU (si ça avait une « valeur ajoutée ») et dans ces cas-là le territoire pouvait s'agrandir, mais pas trop loin non plus. Quand ce sont des PPU pour des territoires à développer, la délimitation se fait plutôt à partir des possibilités de	

Opportunités économiques et/ou sociales		Historique de planification
	développement donc en regardant les terrains vacants. (gestionnaire_E)	
E1		
E2	Le secteur s'allonge un peu à l'est de l'autre côté du cours d'eau à cause du potentiel récréotouristique que ça avait, pour que les gens puissent le « contempler » (membre du conseil municipal_E)	
E3		
F1	Ce territoire est identifié par son potentiel économique en termes de tourisme.	
F2	Le territoire du PPU et l'outil ont été choisis en fonction d'une autre étude de potentiel commercial réalisé dans cette municipalité	
F3	Un redécoupage du territoire de ce PPU a dû être effectué afin de mieux concentrer les efforts de dynamisation et d'assurer des retombées plus positives.	
G1	Le territoire présente des opportunités économiques en ce qui concerne la présence d'un arrêt structurant de transport en commun.	
G2	Le territoire inclut un ensemble de terrains à requalifier. « Colonne vertébrale de la ville. C'est là où sont déjà installés les bâtiments municipaux et les commerces [...] La ville voyait un grand potentiel de redéveloppement » (urbaniste_G).	

ANNEXE L — DÉTAILS DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les pages suivantes contiennent trois tableaux détaillant les modifications réglementaires apportées par les PPU. Le premier détaille les règlements normatifs et discrétionnaires modifiés par les PPU selon cinq catégories : zonage et de lotissement, PPCMOI, PIIA, usages conditionnels et démolition d'immeubles.

Le second détaille les modifications de zonage et de lotissement selon six types de normes :

- Usages : « L'usage réfère à l'utilisation qui est faite d'un immeuble, à sa destination, à sa vocation (p. ex. résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle). » (MAMH, 2018e) Cette catégorie comprend également les modifications apportées aux contingentements des usages et aux usages complémentaires.
- Implantation : mode d'implantation, marges, mesures de densité, superficie de terrain, dimensions et volumétrie
- Hauteur : hauteur de bâtiments en mètres ou en nombre d'étages
- Végétation : aire d'agrément, aire de jeux, superficie verdie, arbres.
- Stationnement : nombre minimal et/ou maximal de cases de stationnement en fonction de l'usage et accès véhiculaires aux terrains.
- Affichage : « l'installation, la modification et l'entretien des affiches, des panneaux-réclame et des enseignes » (MAMH, 2018e).

Le dernier détaille les cinq types d'action portée au PIIA par les PPU :

- Adoption d'un nouveau règlement : dans les cas où il n'y avait pas de règlement existant sur les PIIA, une municipalité peut faire l'adoption d'un nouveau règlement via son PPU.
- Révision d'un règlement : dans les cas où une municipalité à un règlement de PIIA, le PPU peut énoncer l'intention d'en faire la révision, c'est-à-dire une refonte complète du règlement.
- Modification des objectifs et critères : dans les cas où une municipalité à un règlement de PIIA, le PPU peut énoncer l'intention de modifier certains de ses objectifs et de ses critères qui permettent l'évaluation des projets.
- Modification du territoire application : dans les cas où une municipalité à un règlement de PIIA, le PPU peut énoncer l'intention de modifier le territoire d'application du règlement.
- Modification des constructions assujetties : dans les cas où une municipalité à un règlement de PIIA, le PPU peut énoncer l'intention de modifier les types de constructions qui sont assujetties au règlement.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Identification des PPU	Zonage et de lotissement	PPCMOI	PIIA	Usages conditionnels	Démolition immeuble	Total	
A1						3	50 %
B1						1	17 %
B2						1	17 %
B3						3	50 %
B4						3	50 %
B5						2	33 %
B6						1	17 %
B7						4	67 %
B8						0	
B9						2	33 %
B10						0	
C1						0	
C2						2	33 %
C3						1	17 %
C4						2	33 %
C5						2	33 %
C6						1	17 %
C7						1	17 %
D1						2	33 %
D2						1	17 %
D3						1	17 %
D4						2	33 %
D5						2	33 %
E1						0	
E2						3	50 %
E3						2	33 %
F1						2	33 %
F2						2	33 %
F3						2	33 %
G1						3	50 %
G2						2	33 %
Nombre total de PPU	26	3	18	3	3		
	84 %	10 %	58 %	10 %	10 %		

Identification des PPU	Usages	Implantation	Hauteur	Végétation	Stationnement	Affichage	Total	
A1							4	67 %
B1							5	83 %
B2							0	
B3							5	83 %
B4							4	67 %
B5							5	83 %
B6							5	83 %
B7							5	83 %
B8							0	
B9							4	67 %
B10							0	
C1							0	
C2							6	100 %
C3							5	83 %
C4							5	
C5							6	100 %
C6							5	83 %
C7							6	100 %
D1							5	83 %
D2							5	83 %
D3							5	83 %
D4							5	83 %
D5							5	83 %
E1							0	
E2							4	67 %
E3							5	83 %
F1							4	67 %
F2							4	67 %
F3							2	33 %
G1							5	83 %
G2							5	83 %
Nombre total de PPU	26	24	24	18	20	12		
	84 %	77 %	77 %	58 %	65 %	39 %		

MODIFICATIONS PORTÉES AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA

Identification des PPU	Adoption nouveau règlement	Révision règlement	Modification des objectifs et critères	Modification du territoire application	Modification des constructions assujetties
A1					
B1					
B2					
B3					
B4					
B5					
B6					
B7					
B8					
B9					
B10					
C1					
C2					
C3					
C4					
C5					
C6					
C7					
D1					
D2					
D3					
D4					
D5					
E1					
E2					
E3					
F1					
F2					
F3					
G1					
G2					
Nombre total de PPU	7	3	8	2	3
	23 %	10 %	26 %	6 %	10 %

ANNEXE M — DÉTAILS DES APPROCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Les tableaux qui suivent font la synthèse des caractéristiques des approches de planification territoriale utilisées pour l'élaboration de chacun des 31 PPU de notre échantillon.

Le tableau suivant fait office de table des matières pour l'annexe.

	Voir page
Ville A	246
Ville B	246
Ville C	248
Ville D	249
Ville E	249
Ville F	250
Ville G	250

VILLE A

Caractéristiques	A1
Processus	Itératif (PS)
Définition des objectifs	A priori tout en restant flexibles (PS)
Vision	Long terme (PRG et PS)
Prise en compte du contexte	Élevé (PS)
Évaluation des options d'aménagement	n.d.
Analyse du territoire	Exhaustif et rigoureux (PRG)
Acteurs engagés dans l'élaboration	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)
Efforts de participation publique	Élevé (PI)
Objectif principal de l'exercice de planification	Entre production de connaissances et prise d'action
Conditions initiales	Équilibre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

VILLE B — PPU 1 à 5

Caractéristiques	B1	B2	B3	B4	B5
Processus	Linéaire (PRG)	Linéaire (PRG)	Séquentiel (PPP)	Séquentiel (PPP)	Séquentiel (PPP)
Définition des objectifs	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)	Au fur et à mesure (PPP)	A priori tout en restant flexibles (PS)	A priori tout en restant flexibles (PS)
Vision	Court terme (PPP)	Court terme (PPP)	Long terme (PRG et PS)	Long terme (PRG et PS)	Court et long terme (PI)
Prise en compte du contexte	Modéré (PPP)	Faible (PRG)	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)
Évaluation des options d'aménagement	Quantitatif (PRG)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Analyse du territoire	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Exhaustif et rigoureux (PRG)	Exhaustif et rigoureux (PRG)	Exhaustif et rigoureux (PRG)

Acteurs engagés dans l'élaboration	n.d. ⁷⁹	Experts en aménagement (PRG)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques (PS)	Experts en aménagement Société politique (PPP)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques (PS)
Efforts de participation publique	Faible (PRG)	Faible (PRG)	Modéré (PPP)	Faible (PRG)	Modéré (PPP)
Objectif principal de l'exercice de planification	Prise d'action	Prise d'action	Prise d'action	Prise d'action	Prise d'action
Conditions initiales	Ordre	Désordre	Désordre	Désordre	Équilibre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

VILLE B — PPU 6 à 10

Caractéristiques	B6	B7	B8	B9	B10
Processus	Linéaire (PRG)	Itératif (PS et PI)	Linéaire (PRG)	Itératif (PS et PI)	Itératif (PS et PI)
Définition des objectifs	A priori des analyses (PRG)	A priori tout en restant flexibles (PS)	A priori (PRG)	Au fur et à mesure (PPP)	A posteriori des analyses (PI)
Vision	Court terme (PPP)	Court et long terme (PI)	Long terme (PRG et PS)	Court et long terme (PI)	Long terme (PRG et PS)
Prise en compte du contexte	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)
Évaluation des options d'aménagement	Quantitatif (PRG)	n.d.	n.d.	Quantitatif et qualitatif (PPP, PS et PI)	Quantitatif et qualitatif (PPP, PS et PI)
Analyse du territoire	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les acteurs en présence (PI)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Exhaustif et rigoureux (PRG)	Selon les acteurs en présence (PI)
Acteurs engagés dans l'élaboration	Experts en aménagement Société politique (PPP)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)	Experts en aménagement Société politique (PPP)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)
Efforts de participation publique	n.d.	Faible (PRG)	Élevé (PI)	Modéré (PPP)	Élevé (PI)
Objectif principal de l'exercice de planification	Production de connaissances	Production de connaissances et prise d'action	Prise d'action	Production de connaissances et prise d'action	Production de connaissances
Conditions initiales	Désordre	Désordre	Désordre	Ordre	Équilibre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

⁷⁹ Ces informations ne sont pas présentées dans le PPU. Il s'agit également du PPU le plus ancien de notre échantillon. Aucun des acteurs interviewés n'avait participé à son élaboration.

VILLE C

Caractéristiques	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Processus	n.d.	Itératif (PS et PI)	Itératif (PS et PI)	n.d.	Séquentiel (PPP)	Linéaire (PRG)	Itératif (PS et PI)
Définition des objectifs	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)	A priori tout en restant flexibles (PS)	Au fur et à mesure (PPP)	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)
Vision	Court terme (PPP)	Court et long terme (PI)	Long terme (PRG et PS)	Long terme (PRG et PS)	Court et long terme (PI)	Long terme (PRG et PS)	Court et long terme (PI)
Prise en compte du contexte	Modéré (PPP)	Élevé (PS et PI)	Faible (PRG)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)
Évaluation des options d'aménagement	Quantitatif (PRG)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Quantitatif (PRG)	n.d.
Analyse du territoire	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)
Acteurs engagés dans l'élaboration	Experts Société politique (PPP)	Expert en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)	Experts Société politique Institutions économiques (PS)	Experts Société politique (PPP)	Experts Société politique (PPP)	Expert en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)	Expert en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)
Efforts de participation publique	Modéré (PS)	Élevé (PI)	Faible (PPP)	Modéré (PS)	Modéré (PS)	Élevé (PI)	Élevé (PI)
Objectif principal de l'exercice de planification	Prise d'action	Production de connaissances et prise d'action	Production de connaissances	Production de connaissances et prise d'action	Prise d'action	Prise d'action	Prise d'action
Conditions initiales	Ordre	Équilibre	Ordre	Désordre	Ordre	Ordre	Ordre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

VILLE D

Caractéristiques	D1	D2	D3	D4	D5
Processus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Définition des objectifs	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)	A priori des analyses (PRG)
Vision	Court terme (PPP)	Court terme (PPP)	Court terme (PPP)	Court et long terme (PI)	Court et long terme (PI)
Prise en compte du contexte	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)
Évaluation des options d'aménagement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Analyse du territoire	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)	Selon les ressources et les besoins (PPP et PS)
Acteurs engagés dans l'élaboration	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Efforts de participation publique	Faible (PPP)	Faible (PPP)	Faible (PPP)	Faible (PPP)	Faible (PPP)
Objectif principal de l'exercice de planification	Production de connaissances et prise d'action	Prise d'action	Prise d'action	Production de connaissances et prise d'action	Prise d'action
Conditions initiales	Désordre	Désordre	Désordre	Ordre	Ordre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

VILLE E

Caractéristiques	E1	E2	E3
Processus	Linéaire (PRG)	Linéaire (PRG)	Linéaire (PRG)
Définition des objectifs	A priori tout en restant flexibles (PS)	A priori tout en restant flexibles (PS)	A priori tout en restant flexibles (PS)
Vision	Court et long terme (PI)	Court et long terme (PI)	Court et long terme (PI)
Prise en compte du contexte	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)	Élevé (PS et PI)
Évaluation des options d'aménagement	n.d.	n.d.	n.d.
Analyse du territoire	Exhaustif et rigoureux (PRG)	Exhaustif et rigoureux (PRG)	Exhaustif et rigoureux (PRG)
Acteurs engagés dans l'élaboration	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques (PPP)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques (PPP)	Experts en aménagement Société politique Institutions économiques (PPP)
Efforts de participation publique	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)	Modéré (PPP)
Objectif principal de l'exercice de planification	Production de connaissances et prise d'action	Production de connaissances et prise d'action	Production de connaissances et prise d'action
Conditions initiales	Ordre	Ordre	Ordre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

VILLE F

Caractéristiques	F1	F2	F3
Processus	Linéaire (PRG)	Linéaire	Linéaire (PRG)
Définition des objectifs	A priori (PRG)	A priori (PRG)	A priori (PRG)
Vision	Court et long terme (PI)	Court et long terme (PI)	Court et long terme (PI)
Prise en compte du contexte	Élevé (PS)	Faible (PRG)	Faible (PRG)
Évaluation des options d'aménagement	n.d.	n.d.	n.d.
Analyse du territoire	Exhaustif et rigoureux (PRG)	Selon les besoins et les ressources (PPP et PS)	Selon les besoins et les ressources (PPP et PS)
Acteurs engagés dans l'élaboration	n.d.	Experts en aménagement (PRG)	Experts en aménagement (PRG)
Efforts de participation publique	Faible (PPP)	Faible (PPP)	Faible (PPP)
Objectif principal de l'exercice de planification	Production de connaissances	Production de connaissances	Production de connaissances
Conditions initiales	Désordre	Ordre, tendance vers l'équilibre	Ordre, tendance vers l'équilibre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

VILLE G

Caractéristiques	G1	G2
Processus	Itératif (PS et PI)	Linéaire (PRG)
Définition des objectifs	A priori des analyses (PRG)	A priori tout en restant flexibles (PS)
Vision	Court et long terme (PI)	Court et long terme (PI)
Prise en compte du contexte	Modéré (PPP)	Élevé (PI)
Évaluation des options d'aménagement	n.d.	n.d.
Analyse du territoire	Selon les besoins et les ressources (PPP et PS)	Exhaustif et rigoureux (PRG)
Acteurs engagés dans l'élaboration	Expert en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)	Expert en aménagement Société politique Institutions économiques Société civile (PI)
Efforts de participation publique	Modéré (PPP)	Élevé (PI)
Objectif principal de l'exercice de planification	Production de connaissances et prise d'action	Production de connaissances et prise d'action
Conditions initiales	Désordre	Équilibre

Composé par Émilie-Jade Bigelow

BIBLIOGRAPHIE

Agnew, J. A. (1987). A theory of place and politics. Dans *Place and Politics*. Taylor and Francis. <http://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1811060>

Albrechts, L., Healey, P. et Kunzmann, K. R. (2003). Strategic Spatial Planning and Regional Governance in Europe. *Journal of the American Planning Association*, 69(2), 113-129. <https://doi.org/10.1080/01944360308976301>

Altshuler, A. A. (1965). *The city planning process a political analysis*. Cornell University Press. [1 online resource (x, 466 pages) maps]. <http://books.google.com/books?id=tqtPAAAAMAAJ>

Angotti, T. (2001). Ciudad Guayana : from growth pole to metropolis, central planning to participation. *Journal of Planning Education and Research*, 20(3), 329-338.

Ardrey, R. (1971). *The territorial imperative : a personal inquiry into the animal origins of property and nations* (Repr). Collins.

Augustin, J.-P. (2010). *Villes québécoises et renouvellement urbain depuis la Révolution tranquille*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Bacqué, M.-H. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0036>

Banfield, E. (1959). Ends and means in planning. *International Social Science Journal*, 11(3).

Barlatier, P.-J. (2018). Les études de cas. Dans F. Chevalier, L. M. Cloutier et N. Mitev, *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 126-139). EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0126>

Barth, F. (1969). *Ethnic groups and boundaries : the social organization of culture difference*. Little, Brown. <https://books.google.ca/books?id=E9HtAAAAMAAJ>

Belley, S. et Saint-Pierre, D. (2017). L'action publique et la notion de territoire. Dans *L'administration des*

territoires et les instruments de l'action publique (p. 1-26). Presses de l'Université du Québec.

Bemelmans-Videc, M.-L., Rist, R. C. et Vedung, E. (dir.). (1998). *Carrots, sticks and sermons : policy instruments and their evaluation* (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315081748>

Bendor, J. (1995). A model of muddling through. *American Political Science Review*, 89(4), 819-840. <https://doi.org/10.2307/2082511>

Bherer, L., Gauthier, M. et Simard, L. (2019). Quarante ans de participation publique en environnement, aménagement du territoire et urbanisme au Québec : entre expression des conflits et gestion consensuelle. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), 15-40. <https://doi.org/10.7202/1057078ar>

Binet, C. (2019, 4 juin). Le parcours commun difficile de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). *Institut Jean-Garon*. <https://institutjeangaron.ca/2019/07/03/le-parcours-commun-difficile-de-la-loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme-lau-et-de-la-loi-sur-la-protection-du-territoire-et-des-activites-agricoles-lptaa/>

Bradford, N. (2005, mars). *Place-Based public policy : towards a new urban and community agenda for Canada* (F, 51). Réseaux canadiens de recherches en politiques publiques.

Cars, G., Madanipour, A., Magalhães, C. de et Healey, P. (2018). *Urban governance, institutional capacity and social milieux*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315202877>

Casimir, M. et Rao, A. (1992). *Mobility and territoriality : social and spatial boundaries among foragers*. Routledge.

Chailleux, S. (2019). Le rapport, un instrument d'action publique : la controverse sur le gaz de schiste au prisme des rapports officiels. *Politique et Sociétés*, 38(2), 3-26. <https://doi.org/10.7202/1062036ar>

Chiasson, G. et Gauthier, M. (2017). La planification stratégique comme instrument pour développer les territoires urbains et ruraux. Dans S. Belley et D. Saint-Pierre (dir.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique* (p. 101-129). Presses de l'Université du Québec.

Dagenais, M. et Pauzé, M. (2019). Aménagement du territoire et urbanisme. *Histoire Québec*, 25(2), 15-17.

Dalton, L. C. (1986). Why the rational paradigm persists — The resistance of professional education and practice to alternative forms of planning. *Journal of Planning Education and Research*, 5(3), 147-153.

<https://doi.org/10.1177/0739456X8600500302>

Delaney, D. (2005). *Territory : a short introduction*. Blackwell Pub.

Demazière, C. et Desjardins, X. (2016). La planification territoriale stratégique : une illusion nécessaire ? *Revue internationale d'urbanisme*, (2). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01378530>

Desjardins, X., Douay, N. et Gagnière, V. (2012). Évolution des schémas, permanence des tracés : la planification de la région parisienne au prisme des réseaux ferroviaires. *Géocarrefour*, (2), 209-224. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8690>

Douay, N. (2008). La planification métropolitaine montréalaise à l'épreuve du tournant collaboratif. Dans M. Gauthier, M. Gariépy et M.-O. Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme* (p. 109-136). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.14057>

Douay, N. et Roy-Baillargeon, O. (2015). Le Transit-Oriented Development (TOD), vecteur ou mirage des transformations de la planification et de la gouvernance métropolitaines du Grand Montréal ? *Flux*, 101-102(3), 29. <https://doi.org/10.3917/flux.101.0029>

Douillet, A.-C., Faure, A., Halpern, C. et Leresche, J.-P. (dir.). (2012). *L'action publique locale dans tous ses états : différenciation et standardisation*. Harmattan.

Doyon, H. (2018). *Praxis II : réglementation d'urbanisme, EUT3113*. Université du Québec à Montréal, Département des études urbaines et touristiques.

Dreier, P., Mollenkopf, J. H. et Swanstrom, T. (2014). *Place matters : metropolitics for the twenty-first century* (3^e éd.). University Press of Kansas.

Dushina, A., Paulhiac, F. et Scherrer, F. (2015). Le TOD comme instrument territorial de la coordination entre urbanisme et transport : le cas de Sainte-Thérèse dans la région métropolitaine de Montréal. *Flux*, N° 101-102(3), 69. <https://doi.org/10.3917/flux.101.0069>

Etzioni, A. (1968). *The active society a theory of societal and political processes*. Collier Macmillan Canada.

Eureka. (s. d.). *Eureka.cc, votre solution de surveillance média à 360°*. Eureka. <http://eureka.cc/fr/>

Fainstein, S. S. (2005). Planning theory and the city. *Journal of Planning Education and Research*, 25(2),

121-130. <https://doi.org/10.1177/0739456X05279275>

Fischer, F. et Forester, J. (1993). Planning through debate : the communicative turn in planning theory . WorldCat.org. Dans *The argumentative turn in policy analysis and planning*. Duke University Press. <http://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1167643>

Fischler, R. (2012). Fifty theses on urban planning and urban planners. *Journal of Planning Education and Research*, 32(1), 107-114. <https://doi.org/10.1177/0739456X11420441>

Forester, J. (1984). Bounded rationality and the politics of muddling through. *Public Administration Review*, 44(1), 23. <https://doi.org/10.2307/975658>

Forester, J. (1989). *Planning in the face of power*. University of California Press.

Foucault, M. (1994). La « gouvernementalité ». Dans *Dits et écrits* (vol. 3, p. 635-657). Gallimard.

Friedmann, J. (1987). *Planning in the public domain : from knowledge to action*. Princeton University Press.

Friedmann, J. (2000a). The good city : in defense of utopian thinking. *International Journal of Urban and Regional Research*, 24(2), 460-472. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00258>

Friedmann, J. (2000b). The Good City: In Defense of Utopian Thinking. *International Journal of Urban and Regional Research*, 24(2), 460-472. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00258>

Gagnon, L. (2015). *L'influence de la participation publique sur l'évolution des pratiques planificatrice : la révision du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau comme étude de cas* [Université du Québec en Outaouais].

Gariépy, M. et Roy-Baillargeon, O. (2016). *Gouvernance et planification collaborative : cinq métropoles canadiennes*. Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.3325>

Gauthier, B. (2009). La structure de la preuve. Dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5th ed). Presses de l'Université du Québec.

Gauthier, M., Chiasson, G. et Gagnon, L. (2016). Planifier un centre-ville dans une métropole fragmentée. JSTOR. Dans M. Gariépy et O. Roy-Baillargeon (dir.), *Gouvernance et planification collaborative* (p. 133-164). Presses de l'Université de Montréal.

<http://www.jstor.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/stable/j.ctv69t8jz.6>

Gauthier, M., Gariépy, M. et Trépanier, M.-O. (dir.). (2008). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*. Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.14045>

Gehl, J. (2012). *Pour des villes à échelle humaine*. Écosociété.

Gehl, J. et Svarre, B. (2019). *La vie dans l'espace public : comment l'étudier* (N. Calvé, trad.). Écosociété.

Giroux, L. et Chouinard, I. (2017). L'articulation du régime d'aménagement établi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans J. Tremblay (dir.), *Droit public et administratif* (vol. 8). Éditions Yvon Blais.

Gouvernement du Québec. (2022). *Architecture et aménagement du territoire*. Politiques et orientations. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/architecture-amenagement-territoire>

Guay, P.-Y. (2001). *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*. Modulo.

Haas, E. B. (1976). Turbulent fields and the theory of regional integration. *International Organization*, 30(2), 173-212. <https://doi.org/10.1017/S0020818300018245>

Halpern, C., Lascoumes, P., Le Galès, P. et Institut d'études politiques de Paris (dir.). (2014). *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*. Sciences Po Les Presses.

Hamel, P. (1997). La critique postmoderne et le courant communicationnel au sein des théories de la planification : une rencontre difficile. *Cahiers de géographie du Québec*, 41(114), 311-321. <https://doi.org/10.7202/022670ar>

Harris, B. (1967). The limits of science and humanism in planning. *Journal of the American Institute of Planners*, 33(5), 324-335. <https://doi.org/10.1080/01944366708977939>

Healey, P. (1992). Planning through debate : the communicative turn in planning theory. *The Town Planning Review*, 63(2), 143-163.

Healey, P. (2003). Collaborative planning in perspective. *Planning Theory*, 2(2), 101-123. <https://doi.org/10.1177/14730952030022002>

Healey, P., McDougall, G. et Thomas, M. J. (1982). *Foundations of the planning enterprise : critical essays in planning theory* (vol. 1). <https://www.taylorfrancis.com/books/e/9781315255101>

Hood, C. (1983). *The tools of government*. Macmillan.

Innes, J. E. et Booher, D. E. (2004). Reframing public participation : strategies for the 21st century. *Planning Theory & Practice*, 5(4), 419-436. <https://doi.org/10.1080/1464935042000293170>

Institut de la statistique du Québec. (2021). *Classements des localités selon l'indice de vitalité économique, 2002-2014, 2016 et 2018*. Institut de la Statistique du Québec. Récupéré le 22 janvier 2022 de <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires/tableau/classement-des-localites-selon-lindice-de-vitalite-economique-quebec-2002-2014-et-2016>

Kaufman, J. L. et Jacobs, H. M. (1987). A public planning perspective on strategic planning. *Journal of the American Planning Association*, 53(1), 23-33. <https://doi.org/10.1080/01944368708976632>

Kernalegenn, T. (2011). Partis politiques. Dans R. Pasquier, S. Guigner et A. Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (p. 369-374). Presses de sciences po.

Krasner, S. D. (2001). *Sovereignty : Organized hypocrisy*. Princeton University Press. <https://doi.org/10.7312/kras12178>

Lacaze, J.-P. (2018). Urbanisme et pouvoir. Cairn.info. Dans *Les méthodes de l'urbanisme* (7^e éd., p. 7-22). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-methodes-de-l-urbanisme--9782130813446-p-7.htm>

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2004a). De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'État. Dans *Gouverner par les instruments* (p. 357-370). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2004b). *Gouverner par les instruments*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (dir.). (2004c). *Gouverner par les instruments*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2004d). L'action publique saisie par ses instruments. Dans *Gouverner par les instruments* (p. 11-44). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Lascoumes, P. et Simard, L. (2011). L'action publique au prisme de ses instruments : Introduction. *Revue française de science politique*, 61(1), 5-22. <https://doi.org/10.3917/rfsp.611.0005>

Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'Homme et la société*, 31(1), 15-32. <https://doi.org/10.3406/homso.1974.1855>

Leloup, F., Pecqueur, B. et Moyart, L. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-331. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>

Léveillé, J. et Trépanier, M.-O. (1981). Évolution de la législation relative à l'espace urbain au Québec. *Revue Juridique Themis*, 16(2), 19-122.

Lindblom, C. E. (1959). The science of « muddling through ». *Public Administration Review*, 19(2), 79. <https://doi.org/10.2307/973677>

Lindblom, C. E. (1965). *The intelligence of democracy decision making through mutual adjustment*. Free Press.

Lindblom, C. E. (1979). Still muddling, not yet through. *Public Administration Review*, 39(6), 517. <https://doi.org/10.2307/976178>

Lynch, K. (1969). *The image of the city* (33. print). M.I.T. Press.

MAMH. (2018a). *100e anniversaire du Ministère. Aménagement du territoire et urbanisme*. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/100e-anniversaire-du-ministere/le-saviez-vous/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/>

MAMH. (2018b). *Plan d'urbanisme. Guide La prise de décision en urbanisme*. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/>

MAMH. (2018c). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Guide La prise de décision en urbanisme*. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-metropolitain-damenagement-et-de-developpement-pmad/>

MAMH. (2018d). *Programme particulier d'urbanisme. Guide La prise de décision en urbanisme*.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/programme-particulier-durbanisme/>

MAMH. (2018e). *Règlement de zonage. Guide La prise de décision en urbanisme.* <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage/usages/>

Mele, C. (2000). The Materiality of Urban Discourse: Rational Planning in the Restructuring of the Early Twentieth-Century Ghetto. *Urban Affairs Review*, 35(5), 628-648.

Meyerson, M. et Banfield, E. (1955). *Politics, planning, and the public interest the case of public housing in Chicago.* Free Press.

Meynaud, Jean. et Léveillé, J. (1973). *Régionalisation municipale au Québec.* Les Éditions Nouvelle Frontière. <https://doi.org/10.1522/030153222>

Motte, A. (2007). *La notion de planification stratégique spatialisée (strategic spatial planning) en Europe (1995-2005).* PUCA.

Neumark, D. et Simpson, H. (2015). Place-based policies. Dans G. Duranton, J. V. Henderson et W. C. Strange (dir.), *Handbook of Regional and Urban Economics* (vol. 5, p. 1197-1287). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-444-59531-7.00018-1>

Paasi, A. (2003). Territory . WorldCat.org. Dans J. A. Agnew, Katharyne. Mitchell et Gerard. Toal (dir.), *A companion to political geography* (p. 109-122). Blackwell Publishers. <https://doi.org/10.1002/9780470998946>

Padioleau, J.-G. (1991). L'action publique urbaine moderniste. *Politiques et management public*, 9(3), 133-143. <https://doi.org/10.3406/pomap.1991.3014>

Padioleau, J.-G. et Demesteere, R. (1991). Les démarches stratégiques de planification des villes. Origines, exemples et questions. *Les Annales de la recherche urbaine*, 51(1), 29-40. <https://doi.org/10.3406/aru.1991.1596>

Panerai, P., Demorgon, M. et Depaule, J.-C. (1999). *Éléments d'analyse urbaine.* Parenthèses.

Parés, M., Martí-Costa, M. et Blanco, I. (2014). Geographies of governance : how place matters in urban

regeneration policies. *Urban Studies*, 51(15), 3250-3267. <https://doi.org/10.1177/0042098013513647>

Paulhiac-Scherrer, F., Gauthier, M., Scherrer, F. et Gariépy, M. (2012). Développement urbain durable, débat public et différenciation à Grenoble, Lyon et Montréal. Dans A.-C. Douillet, A. Faure, C. Halpern et J.-P. Leresche (dir.), *L'action publique locale dans tous ses états : différenciation et standardisation*. Harmattan.

Pecqueur, B. et Peyrache-Gadeau, V. (2010). Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (4), 613-623.

Perret, S. (2010). *Vers une nouvelle approche instrumentale des politiques publiques de protection de l'environnement : implications conceptuelles, théoriques et méthodologiques à la lumière du cas de la politique climatique suisse* [Université de Genève]. 10.13097/archive-ouverte/unige:12057

Pillon, T. et Vatin, F. (2007). *Traité de sociologie du travail*. Octares éditions.

Pinson, G. (2002). Political government and governance: strategic planning and the reshaping of political capacity in Turin. *INTERNATIONAL JOURNAL OF URBAN AND REGIONAL RESEARCH*, 26(Part 3), 477-493.

Pinson, G. et Reigner, H. (2012). Différenciation et standardisation dans la(es) politique(s) urbaine(s). Dans A.-C. Douillet, A. Faure, C. Halpern et J.-P. Leresche (dir.), *L'action publique locale dans tous ses états : différenciation et standardisation*. Harmattan.

Pradella, S. et Verger, S. (2012). Construction du local et différenciation. Dans A.-C. Douillet, A. Faure, C. Halpern et J.-P. Leresche (dir.), *L'action publique locale dans tous ses états : différenciation et standardisation*. Harmattan.

Proulx, M.-U. (1996). Trois décennies de planification régionale au Québec. Dans *Le phénomène régional au Québec* (p. 269-291). Presses de l'Université du Québec.

Proulx, M.-U. (2008). 40 ans de planification territoriale au Québec. Dans M. Gauthier, M. Gariépy et M.-O. Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme* (p. 23-54). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.14053>

Proulx, M.-U. (2019). Introduction. Dans M.-U. Proulx et M.-C. Prémont (dir.), *La politique territoriale au Québec* (1^{re} éd., p. 1-20). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv10qqxcd.6>

Rocheftort, M. et Granier, V. (2019). *Enquête sur l'utilisation des règlements d'urbanisme prévus à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/enquete_rla_u_mamh.pdf

Rocheftort, M. et Houde, M. (2020). *Enquête sur l'utilisation des règlements d'urbanisme prévus à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Perspectives quantitatives*. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/enquete_rla_u_mamh.pdf

Røe, P. G. (2014). Analysing place and place-making: urbanization in suburban Oslo. *International Journal of Urban and Regional Research*, 38(2), 498-515. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.12113>

Rosenhead, J. (1980). Planning under uncertainty. *The Journal of the Operational Research Society*, 31(3), 209. <https://doi.org/10.2307/2581077>

Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5th ed). Presses de l'Université du Québec.

Ruggie, J. G. (1993). Territoriality and beyond: problematizing modernity in international relations. *International Organization*, 47(1), 139-174.

Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5th ed). Presses de l'Université du Québec.

Sager, T. (1994). *Communicative planning theory* (1^{re} éd.). Avebury.

Salamon, L. M. et Elliott, O. V. (dir.). (2002). *The tools of government : a guide to the new governance*. Oxford University Press.

Salazar-Morales, D. A. (2018). Sermons, carrots or sticks? Explaining successful policy implementation in a low performance institution. *Journal of Education Policy*, 33(4), 457-487. <https://doi.org/10.1080/02680939.2017.1378823>

Salet, W. et Faludi, A. (2000). *The revival of strategic spatial planning : proceedings of the colloquium*. Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen.

Schwartz, S. H. (2006). Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications : *Revue française de sociologie*, Vol. 47(4), 929-968. <https://doi.org/10.3917/rfs.474.0929>

Simard, L. (2010). Régulation et participation publique. L'expérience de la Régie de l'énergie du Québec (1997-2007). *Globe*, 13(2), 51-74. <https://doi.org/10.7202/1001130ar>

Simard, L. (2021). L'acceptabilité sociale : trajectoire d'une nouvelle norme d'action publique. *Politique et Sociétés*, 40(3), 29-62. <https://doi.org/10.7202/1083023ar>

Sitte, C. (1889). *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Éditions du Seuil.

Statistique Canada. (1998, 29 octobre). *Recensement 1996* (Numéro au catalogue 95F0183XDB) [Jeu de données]. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/datasets/Alternatif.cfm?PID=35716>

Statistique Canada. (2002, 12 mars). *Recensement 2001* (Numéro au catalogue 93F0050XCB2001011) [Jeu de données]. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/datasets/Alternatif.cfm?PID=53884>

Statistique Canada. (2007, 17 juillet). *Recensement 2006* (Catalogue no 94-575-XCB2006005) [Jeu de données]. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/datasets/Alternatif.cfm?PID=89112>

Statistique Canada. (2017, 3 mai). *Recensement 2016* (Numéro au catalogue 98-400-X2016005) [Jeu de données]. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/datasets/Alternatif.cfm?PID=109527>

Statistique Canada. (2021, 2 septembre). *Collecte et traitement des données - Erreur non due à l'échantillonnage*. Les statistiques : le pouvoir des données ! <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch6/nse-enda/5214806-fra.htm>

Statistique Canada. (2022, 13 juillet). *Recensement 2021* (Numéro au catalogue 98-316-X2021001) [Jeu de données]. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Sternberg, E. (1989). Incremental versus methodological policymaking in the liberal state. *Administration & Society*, 21(1), 54-77. <https://doi.org/10.1177/009539978902100104>

Stiftel, B. (2000). Planning theory. Dans *The national American Institute of Certified Planners Examination Preparation Course Guidebook* (p. 4-16). Rosh Pelaseyed.

Sullivan, E. J. (2004). Comprehensive planning. *The Urban Lawyer*, 36(3), 541-555.

Sykes, O. (2010). La planification spatiale régionale en Angleterre : un pari gagné ou une ambition irréalisable ? *L'Information géographique*, 74(4), 91. <https://doi.org/10.3917/lig.744.0091>

Taylor, N. (Nigel M.). (1998). *Urban planning theory since 1945*. SAGE Publications. [1 online resource (viii, 184 pages) : illustrations, plans]. <http://site.ebrary.com/id/10326906>

Taylor, R. B. (1988). *Human territorial functioning : an empirical, evolutionary perspective on individual and small group territorial cognitions, behaviors, and consequences* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511571237>

Teschke, B. (2009). *The myth of 1648 : class, geopolitics, and the making of modern international relations* (Paperback edition). Verso.

Van Neste, S. L., Gariépy, M. et Gauthier, M. (2012). La cohérence dans l'urbanisme montréalais : entre planification et mise en débat. *Géocarrefour*, (2), 87-99. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8756>

Vivre en Ville. (s. d.). *Urbanisme*. collectivitesviables.org. <http://collectivitesviables.org/sujets/urbanisme.aspx>

Weiss, A. et Woodhouse, E. (1992). Reframing incrementalism : a constructive response to the critics. *Policy Sciences*, 25(3), 255-273. <https://doi.org/10.1007/BF00138785>

Weller, J.-M. (2008). Prendre au sérieux les instruments ou quatre manières d'analyser l'action publique. Dans H. Buisson-Fenet et G. Le Naour (dir.), *Les professionnels de l'action publique face à leurs instruments*. Octares.

Williams, G. (1999). Metropolitan governance and strategic planning : a review of experience in Manchester, Melbourne and Toronto. *Progress in planning*., 52(5), 1.

Wolfman, M. (2018). Urban planning and transition management : rationalities, instruments and dialectics . WorldCat.org. Dans N. Frantzeskaki, K. Hölscher, M. Bach et F. Avelino (dir.), *Co-creating sustainable urban futures : a primer on applying transition management in cities*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-69273-9>